

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
VERSION 2**

**Le lundi 24 février 2014
à 14 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 février 2014

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 24 février 2014, à 14 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Direction du greffe, City Hall, Suite R-134)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 24 février 2014

à 14 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 24 février 2014 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 13 février 2014.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 5.02, 7.07 à 7.11, 15.03, 20.09 à 20.12, 30.05 à 30.08, 41.01, 44.02 à 44.04, 51.04 ainsi que les articles 80.01 (20.10) à 80.01 (20.20), 80.01 (30.03), 80.01 (51.04) à 80.01 (51.06). Veuillez noter que l'article 80.01 (30.02) ne nécessite pas l'orientation du conseil municipal.

Veuillez prendre note que l'article 20.05 de l'ordre du jour qui vous a été livré le 13 février dernier a été retiré à la demande comité exécutif.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI à l'exception des articles 51.04 et 80.01 (51.03) qui seront distribués dès que possible.



**Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 24 février 2014**

**ORDRE DU JOUR
VERSION 2**

01 – Période de questions du public

01.01 Direction générale , Direction du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Direction générale , Direction du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

03.02 Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2014

03.03 Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2014

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 Direction générale , Direction du greffe

Résolution CA14 22 0043 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Résolution soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

05.02 Direction générale , Direction du greffe

Résolution CA14 29 0042 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Postes Canada - Fin de service de livraison porte à porte

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt du rapport de l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014

07.02 Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1143385003

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.03 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics - 1141478001

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.04 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1140443001

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.05 L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1141893002

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.06 Outremont , Direction des travaux publics - 1135078055

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.07 Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1134876002

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.08 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures
- 1130541008

Dépôt du rapport final des dépenses engagées pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

07.09 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics -
1131371012

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.10 Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1136071003

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.11 Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Direction générale , Direction du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Direction générale , Direction du greffe

Déclaration pour honorer la mémoire d'Yves Ryan

15.02 Direction générale , Direction du greffe

Déclaration en hommage à l'oeuvre de Jacques Languirand

15.03 Direction générale , Direction du greffe

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars prochain

20 – Affaires contractuelles

20.01 Technologies de l'information , Direction - 1135260003

Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour les services de conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12943

20.02 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1135331006

Conclure avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 13-12490 (1 soum.)

20.03 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822071

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. 2013 - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Achunsi-Cartierville - Dépense totale de 2 832 701,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279602 (6 soum.)

20.04 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures
- 1134822066

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville (P.R.R. 2014 - Réseau artériel) - Dépense totale de 702 215,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 264002 (4 soum.)

20.05 Direction générale , Direction du greffe

DOSSIER RETIRÉ À LA DEMANDE DU COMITÉ EXÉCUTIF

20.06 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069013

Approuver le nouveau contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles

20.07 Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1145877001

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et *United Irish Societies of Montreal inc.* relativement à l'édition 2014 du défilé de la Saint-Patrick

20.08 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135062003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, d'une superficie de 359 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables

20.09 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures
- 1134822072

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 885 136,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 255802 (8 soum.)

20.10 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures
- 1134822073

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 839 970,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256204 (6 soum.)

20.11 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures
- 1134822074

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la mise en place d'une grave-bitume, la pose de revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails et de travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 739 542,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257302 (3 soum.)

20.12 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1140660001

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.01 Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe -
1133231028

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages

30.02 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics -
1144642001

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles

30.03 Direction générale , Direction du greffe

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (*Earth Hour*) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30, le samedi 29 mars 2014

30.04 Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles -
1140942001

Autoriser l'adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$

30.05 Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1136390001

Autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / Autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

30.06 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics -
1146445001

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension

30.07 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics -
1144820001

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles

30.08 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports -
1144368001

Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet

41 – Avis de motion

41.01 Capital humain et des communications , Santé mieux-être et développement organisationnel - 1140395004

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) - Réorganisation administrative

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130603015

Adoption - Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec

42.02 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1140395001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

42.03 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134435010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.04 Direction générale , Direction du greffe - 1131165008

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

42.05 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1140395002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

42.06 Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1142685001

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014)

42.07 Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1131614001

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

42.08 Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309004

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)

42.09 Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309005

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014)

42.10 Finances , Direction Services partagés financiers - 1144309001

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014)

42.11 Finances , Direction Planification stratégique - 1143843001

Adoption - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations

42.12 Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1133894002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1123779006

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary »

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement le 17 décembre 2012

Assemblée publique de consultation par l'OCPM tenue le 27 mai 2013

Adoption, sans changement, du second projet de règlement le 16 décembre 2013

Avis public en vertu de l'article 132 LAU paru le 22 janvier 2014

44.02 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire -
1130437006

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement le 2 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 29 janvier 2014

44.03 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises - 1130603014

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement le 3 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 4 février 2014

44.04 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement
urbain et des services aux entreprises - 1130415002

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement le 9 décembre 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 16 janvier 2014

51 – Nomination / Désignation

51.01 Anjou , Direction des affaires publiques et du greffe - 1132072016

Abroger la résolution CM13 1096 du 26 novembre 2013 / Prolongation et reconduction de mandats / Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

51.02 Direction générale , Direction du greffe

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

51.03 Direction générale , Direction du greffe

Nominations aux Commissions permanentes

51.04 Direction générale , Direction du greffe

Nomination de l'inspecteur général

65 – Motion des conseillers

65.01 Direction générale , Direction du greffe

Motion de l'opposition officielle sur l'amélioration de la transparence et de la présentation de l'information budgétaire

65.02 Direction générale , Direction du greffe

Motion de la deuxième opposition en faveur de l'aéroport de Montréal

65.03 Direction générale , Direction du greffe

Motion de la deuxième opposition demandant d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1133447008

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, avec 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soum.)

*Compétence Acte mixte
d'agglomération :*

20.02 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1145983001

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soum.)

*Compétence Acte mixte
d'agglomération :*

20.03 Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438013

Accorder un contrat à Pompacktion inc. pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE (1 soum.)

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.04 Eau , Direction de l'eau potable - 1130598001

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.05 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822077

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.- Réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 041 280,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288001 (5 soum.)

Compétence *Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de d'agglomération :* *l'agglomération désigné comme le centre-ville*

20.06 Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334003

Accorder un contrat à Automatisation Grimard pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1547-AE (3 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux d'agglomération :*

20.07 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135258005

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux d'agglomération :*

20.08 Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130881002

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.09 Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1136383001

Autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat accordé au Groupe Techna inc. pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11143 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.10 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1133447007

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville - Appel d'offres public 13-13051 (2 soum. - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.11 Eau , Direction de l'eau potable - 1136349001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10085 (2 soum.)

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.12 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130749001

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5668 (3 soum.)

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.13 Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334022

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1829-AE (3 soum.)

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.14 Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334024

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.)

*Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.15 Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1136140006

Accorder un contrat à Groupe Hexagone pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.16 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368016

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 mètres carrés, située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.17 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134565009

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans et 10 mois, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 janvier 2017 pour une somme maximale de 380 843,20 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.18 Eau , Direction de l'eau potable - 1146019001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 (4 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

20.19 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134002009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Compétence *Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine*
d'agglomération : *public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville*

20.20 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131009005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soum. / 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence *Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de*
d'agglomération : *l'agglomération*

30 – Administration et finances

30.01 Finances , Direction Planification stratégique - 1143843007

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013

Compétence *Transport collectif des personnes*
d'agglomération :

30.02 Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1140273001

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30, le samedi 29 mars 2014

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération*
d'agglomération :

30.03 Technologies de l'information, Direction - 1133311001

Autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133950058

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279)

Compétence *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité*
d'agglomération : *régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre*
matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité
centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à
l'organisme auquel la municipalité a succédé

42.02 Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131179003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029)

Compétence *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée d'agglomération :* *spécifiquement à une entreprise*

42.03 Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133950060

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279)

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

42.04 Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1131614002

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014)

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération d'agglomération :*

42.05 Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1133894001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération d'agglomération :*

42.06 Finances , Direction Services partagés financiers - 1134309006

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014)

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération d'agglomération :*

42.07 Finances , Direction Services partagés financiers - 1141274001

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

42.08 Finances , Direction Planification stratégique - 1143843005

Adoption - Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
d'agglomération :

42.09 Finances , Direction Services partagés financiers - 1144309002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1135856046

Nomination et reconduction de mandat de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Lachine Affaires

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre local de
d'agglomération : développement

51.02 Direction générale , Direction du greffe

Nominations aux commissions permanentes

51.03 Direction générale , Direction du greffe - 1141711002

Nominations au Comité de vérification élargi

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération d'agglomération :*

51.04 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130558007

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Compétence *Élément du développement économique qu'est tout centre local de d'agglomération :* *développement*

51.05 Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1146456002

Nomination au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Compétence *Élément du développement économique qu'est tout centre local de d'agglomération :* *développement*

51.06 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1146656003

Nomination au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Compétence *Élément du développement économique qu'est tout centre local de d'agglomération :* *développement*



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire, M. Jean-François Parenteau et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes de l'incendie à la résidence pour personnes âgées de L'Isle-Verte. Il souligne également les départs de Mme Francine Lalonde et de MM. Frédéric Back et Edgar Miles Bronfman.

Il remercie tous les élus présents lors du lunch du Jeune conseil de Montréal. Il indique une date importante soit celle du 27 janvier 2014 « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillers et conseillères Marc-André Gadoury, Marvin Rotrand, François W, Croteau, Normand Marinacci, Laurence Lavigne-Lalonde et Louise Mainville. Il salue la présence du Directeur général, M. Alain Marcoux.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Explications sur les récentes données économiques illustrant un taux de chômage plus élevé à Montréal par rapport aux banlieues adjacents / Mesures en place pour permettre à Montréal d'être plus compétitive
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Sécurité des résidences pour personnes âgées – Mesures pour améliorer le schéma de couverture en cas d'urgence et réduire les délais d'intervention
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements / Assurance que les montants découlant de vente d'actifs seront remis aux arrondissements et que le travail de paramétrisation ira de l'avant
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Informers le conseil du suivi du projet de traitement des eaux usées par ozonation à la Station d'épuration / Sommes prévues à cet effet au budget 2014
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Manque à gagner des arrondissements en raison, notamment, des coûts de déneigement / Prévoir un mécanisme pour épauler les arrondissements lors d'hivers exceptionnels

À 14 h 45,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Sommes à prévoir au budget 2014 pour le projet de la cour de voirie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de contribuer à la revitalisation de ce secteur
M. François William Croteau	M. Denis Coderre (Mme Elsie Lefebvre) (Mme Chantal Rouleau)	Échéancier pour l'étude par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs des impacts de l'article 89.13 du Règlement c-1.1 en vue de trouver une solution aux préjudices causés à plusieurs propriétaires montréalais lors du bris de conduites
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Problème de financement du transport collectif – discussion avec le gouvernement provincial / Plan pour protéger la qualité de vie des Montréalais face à la croissance de la circulation et la pollution qui en résulte

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 15 h.

CM14 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 80.01 (51.04)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 18 novembre au 31 décembre 2013.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 18 novembre au 31 décembre 2013.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* 18 novembre au 31 décembre 2013.

Un débat s'engage.

CM14 0003

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1132714016

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

- 5.01 Résolution CA14 22 0009 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion sur le déploiement de l'autopartage en libre-service sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Harout Chitilian

- Manuel d'utilisation « Gestion des fournisseurs restreints » du Système intégré Montréal (SIMON).

Par M. Aref Salem

- Réponse à la demande de M. François Marcil formulée lors du Conseil municipal du 26 novembre 2013.

--- Réponse à la demande de M. Yves Daoust formulée lors du Conseil municipal du 18 novembre 2013.

Par M. Lionel Perez

--- Réponse à la question écrite de M. Marvin Rotrand.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013.

7.02 Dépôt de déclaration d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 0004

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2013 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2013 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM14 0005

Déclaration pour souligner le parcours exceptionnel de monsieur Frédéric Back et transmettre nos condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de monsieur Frédéric Back survenu le 24 décembre 2013 à Montréal;

Attendu que Frédéric Back, né en 1924, immigré à Montréal en 1948 et devient professeur à l'École du meuble de Montréal, grâce à l'artiste Jean-Marie Gauvreau, succédant ainsi à Paul-Émile Borduas, ainsi qu'à l'École des beaux-arts de Montréal;

Attendu qu'il collabore avec l'équipe de l'Office national du film (ONF) et fait son entrée à la Société Radio-Canada, travaillant à différents projets d'émissions et de films;

Attendu qu'il contribue à la réalisation du métro de Montréal, un des projets phares du Montréal moderne, en réalisant, avec l'aide de l'artiste René Derouin, le vitrail l'Histoire de la musique à Montréal, installé en 1967 à la Station Place-des-Arts et restauré en 2009;

Attendu que la collection de la Ville s'est enrichie d'une imposante murale intitulée Champlain en Amérique composée de neuf panneaux, réalisée dans le cadre de l'Expo 67 et intégrée au pavillon d'honneur de l'île Sainte-Hélène;

Attendu que ses films d'animation ont été quatre fois en nomination et que deux d'entre eux ont été couronnés par un Oscar, soit CRAC! en 1982 et L'homme qui plantait des arbres en 1988;

Attendu que son œuvre est encore largement diffusée et vivante, notamment une œuvre inspirée de L'homme qui plantait des arbres, présentée à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 et une autre à Montréal lors de l'été 2013, lors des Mosaïcultures internationales au Jardin botanique de Montréal d'Espaace pour la vie;

Attendu qu'il est considéré comme un pionnier du mouvement environnementaliste, s'impliquant dans de nombreux organismes et causes, comme la Société pour vaincre la pollution (SVP), la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), la Société québécoise pour la défense des animaux (SQDA) et Eau Secours!;

Attendu qu'il aura contribué directement à la protection des cours d'eau et des forêts en plantant plus de 30 000 arbres au cours de sa vie;

Attendu que son engagement écologiste lui a valu une Physis d'honneur pour ses actions de sensibilisation, d'être intronisé au Cercle des Phénix de l'environnement, un prix hommage de l'organisme Les artistes pour la paix pour son implication sociale et sa lutte contre le nucléaire;

Attendu qu'il a été désigné Grand Montréalais, fait Chevalier de l'Ordre du Québec, Officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre des arts et des lettres de France;

Attendu sa contribution à la société montréalaise et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle internationale, de même que leurs retombées majeures, autant artistiques que sociales au Québec, au Canada et dans le monde;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;
- 2 - salue l'ampleur, la diversité et le rayonnement de l'œuvre de monsieur Frédéric Back, ainsi que sa contribution à la société montréalaise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Annexe – documents visuels





Restauration en 2009 de sa verrière peinte intitulée *l'Histoire de la musique à Montréal, 1967*, station Place-des-Arts
Photos : STM et CCQ



Frédéric Back

Champlain en Amérique, 1967

Murale de neuf panneaux

Huile sur toile marouflée sur contreplaqué

250 x 612 x 6 cm

1967-OA-TM-0027

La Collection d'œuvres d'art de la Ville de Montréal

Cette fresque sur paravent a été réalisée dans le cadre de l'EXPO 67 et intégrée au restaurant Hélène-de-Champlain, transformé alors en Pavillon d'honneur. Retirée en 2010 à la fermeture de cet établissement de l'île Sainte-Hélène, la murale a été restaurée en 2011 par le Centre de conservation du Québec.

L'œuvre est actuellement déposée dans la réserve muséale municipale au Centre des collections de Montréal, en attendant son exposition prochaine.

À 15 h 10, Le leader de la majorité propose, avec le consentement unanime des membres, l'ajout de l'article 15.10 à l'ordre du jour.

À 15 h 11,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 65.04 immédiatement.

La proposition est agréée.

CM14 0006**Motion de l'opposition officielle de félicitations à Mme Lucia Kowaluk à l'occasion de sa nomination à l'Ordre du Canada**

Attendu que madame Lucia Kowaluk est une militante citoyenne exemplaire à Montréal depuis plus de cinq décennies, s'étant impliquée notamment dans des mouvements citoyens en faveur du désarmement nucléaire, du verdissement, de l'apaisement de la circulation, de la préservation du patrimoine architectural, de la création de logements sociaux et communautaires et de l'amélioration de l'offre de services aux personnes démunies et marginalisées;

Attendu le rôle déterminant qu'a joué Mme Kowaluk durant les années soixante-dix dans la mobilisation citoyenne qui a abouti à la préservation de centaines de maisons patrimoniales et à la création de la plus importante concentration de coopératives d'habitation en Amérique du Nord, située dans le secteur Milton-Parc de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Attendu le rôle important que Mme Kowaluk a également joué dans la fondation d'un centre pour les sans-abri dans l'église Saint-James au centre-ville de Montréal, dans la création de Chambreclerc, un organisme qui fournit des appartements et des cuisines collectives pour des sans-abri, et dans des projets de logements sociaux, entre autres pour des jeunes prostitués montréalais et dans le secteur Benny Farm de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que dans la création du Centre communautaire Strathearn dans le secteur Milton-Parc;

Attendu les nombreuses manifestations publiques auxquelles Mme Kowaluk a participé ainsi que son rôle de cofondatrice du Centre d'écologie urbaine de Montréal et du rôle important qu'elle a joué au Comité des citoyens de Milton-Parc;

Attendu que ce parcours impressionnant d'implication citoyenne a été reconnu le 30 décembre dernier par la nomination de Mme Kowaluk à l'Ordre du Canada, un honneur qui lui a été conféré spécifiquement pour souligner son dévouement en faveur de la justice sociale et de la préservation du patrimoine;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Richard Ryan
M. Peter McQueen

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal offre ses félicitations à Mme Lucia Kowaluk pour son parcours exemplaire de mobilisations et d'engagements citoyens ainsi que pour sa nomination récente à l'Ordre du Canada et que le conseil l'invite à continuer son militantisme en faveur de la justice sociale, de la préservation du patrimoine et des causes environnementales et démocratiques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM14 0007**Déclaration relative au décès de Edgar Miles Bronfman**

Attendu que le décès d'Edgar Miles Bronfman est survenu le 21 décembre 2013;

Attendu qu'il est le fils de Saidye Rosner Bronfman et du prolifique industriel Samuel Bronfman, fondateur de la Corporation des distillateurs de Montréal devenue Seagram Ltée, et que ses parents ont mis sur pied la fondation familiale Bronfman, l'une des plus importantes en matière d'octroi de bourses privées;

Attendu que son leadership et son sens des affaires incontestés ont largement contribué et continue de contribuer à la prospérité de Montréal;

Attendu que ce grand philanthrope a servi toute sa vie le développement de Montréal, ville de savoir et Montréal, métropole culturelle, par la poursuite de la longue tradition de mécénat de la famille Bronfman dans le monde des arts, universitaires et pour les gens dans le besoin;

Attendu qu'en tant que défenseur infatigable des droits des Juifs, il a présidé le Congrès juif mondial pendant près de 30 ans, a travaillé sans relâche pour l'avancement des droits des Juifs de Montréal et a été un meneur incontesté de la diaspora juive dans le monde;

Attendu que sa détermination, son courage et son engagement ont contribué à faire plier le gouvernement soviétique sur les droits accordés à la communauté juive russe et qu'il a mené la charge pour forcer les banques suisses à restituer leurs biens aux familles des victimes de la Shoah;

Attendu que sa lutte pour les droits des Juifs lui a valu la médaille présidentielle de la liberté, la plus haute distinction civile aux États-Unis des mains de Bill Clinton et l'a élevé au rang de Chevalier de la Légion d'honneur en France;

Attendu l'importance de son rôle dans le combat contre la discrimination raciale et la promotion de la justice sociale;

Attendu son ardente défense des droits de l'homme et de sa dignité;

Attendu son profond engagement à aider la société à vivre en harmonie;

Attendu son sens universel de recouvrer et de maintenir la paix dans le monde;

Attendu sa générosité et sa conviction profonde de créer un monde meilleur;

Attendu son attachement à la terre d'accueil de sa famille et son caractère magnanime, il a aidé les Montréalaises et les Montréalais à vivre mieux;

Attendu qu'Edgar Miles Bronfman a beaucoup donné à Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et Montréalais, adressent à la famille Bronfman, à leurs proches et à la communauté juive montréalaise, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du Grand Montréalais et Grand citoyen du monde que fût Edgar Miles Bronfman.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM14 0008

Déclaration recommandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de réviser la gouvernance de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas donné suite aux recommandations élaborées sur la gouvernance résultant de la rencontre du 4 février 2010 du Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain de la CMM;

Attendu que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont à maintes reprises demandé au gouvernement du Québec de revoir la gouvernance du transport en commun métropolitain;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance métropolitaine des transports en commun est fragmenté et trop d'acteurs sont impliqués dans le processus de planification et de décision, ce qui se traduit par des retards répétés dans la réalisation des projets;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas d'établir une vision globale et régionale de la planification des transports en commun;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas aux élus municipaux d'exercer pleinement et efficacement leurs responsabilités en matière de planification du transport en commun métropolitain;

Attendu que les enjeux de gestion de l'AMT se traduisent par une hausse importante du déficit des trains de banlieue et des équipements métropolitains, par l'appropriation d'une part croissante des remises gouvernementales pour le financement de leur déficit d'exploitation et pour les frais de fonctionnement de l'AMT;

Attendu que l'AMT est à la fois juge et partie, puisqu'elle assure le rôle de fiduciaire de ressources métropolitaines, qu'elle assure la répartition de ces dernières et qu'elle se voit responsable de la tarification métropolitaine, tout comme à la fois elle est responsable de l'exploitation des trains de banlieue et des équipements métropolitains;

Attendu que l'adoption de la Politique québécoise de mobilité durable par le gouvernement du Québec est attendue incessamment ainsi que les modifications appropriées à la Loi sur l'AMT;

Attendu que le Plan de transport 2008 adopté par le Conseil d'agglomération propose un mécanisme de gouvernance à mettre en place pour donner aux élus régionaux de la CMM la responsabilité du transport en commun métropolitain;

Attendu que la Ville de Montréal réitère ces orientations établies dans le Plan de transport 2008;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Denis Coderre
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal de déposer d'ici le printemps 2014 au gouvernement du Québec un nouveau modèle de gouvernance accordant à la CMM les pleines responsabilités de la planification, de la mise en priorité des grands projets, de la coordination des services et de la gestion de l'ensemble des sources de financement du transport collectif métropolitain.

Un débat s'engage.

À 15 h 31, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 15 h 46, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

15.03

CM14 0009

Déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire

Attendu que l'habitation est au cœur de la qualité de vie montréalaise et constitue un élément-clé pour le maintien de l'équilibre démographique, du dynamisme économique et du climat social inclusif de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal intervient de façon vigoureuse pour assurer aux Montréalaises et Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité, répondant à un large éventail de besoins;

Attendu que les interventions de la Ville en habitation s'appuient largement sur des programmes à frais partagés avec le gouvernement du Québec, en particulier les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis;

Attendu que ces deux programmes permettent à la Ville de mener des actions essentielles :

- développer des logements sociaux et communautaires, en particulier pour les familles, les aînés et les personnes itinérantes ou vulnérables;
- fidéliser les familles à Montréal, notamment en soutenant l'accession à la propriété et en stimulant le développement de produits résidentiels conçus pour les besoins familiaux;
- permettre l'inclusion de copropriétés et de logements à coût abordable dans les grands projets résidentiels, dans une perspective de mixité sociale;
- stimuler la rénovation et l'adaptation des logements et assurer, sur tout le territoire, le maintien en bon état des immeubles;
- revitaliser les quartiers en difficulté.

Attendu que ces interventions en habitation répondent à plusieurs objectifs stratégiques de la Ville énoncés dans le Plan de développement de Montréal, en particulier :

- consolider et améliorer les quartiers existants, en vue d'en faire des quartiers durables;
- assurer la croissance résidentielle, notamment par des projets urbains porteurs de renouveau.

Attendu que les interventions en habitation doivent se déployer sur plusieurs années pour assurer des résultats structurants, notamment lorsqu'il s'agit de revitalisation de quartiers et lors du développement en plusieurs phases de grands sites comportant l'inclusion de logements sociaux; attendu que la planification de telles interventions requiert stabilité et prévisibilité des investissements gouvernementaux;

Attendu que le gouvernement du Québec déposera sous peu son budget 2014-2015;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de confirmer, dans les meilleurs délais que les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis seront reconduits en 2014 pour une période d'au moins trois ans, soit 2014, 2015 et 2016;
- 2 - d'accorder à Montréal une allocation suffisante pour réaliser les interventions souhaitées pour assurer que la métropole reçoive sa juste part, établie en fonction de la concentration des besoins :
 - concernant le programme AccèsLogis, l'allocation accordée à Montréal ne devant jamais être inférieure à 45 % de la programmation québécoise;
 - concernant le programme Rénovation Québec, la contribution de la Société d'habitation du Québec devant être d'au moins 12 M \$ par année;
- 3 - d'assurer l'ajustement des normes budgétaires des programmes aux conditions particulières de réalisation à Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM14 0010**Déclaration relative au décès de Francine Lalonde**

Attendu le décès de Francine Lalonde, survenu le 16 janvier 2014;

Attendu son sens social infatigable et sa bienveillance à servir sa communauté tout au cours de sa vie, depuis ses débuts professionnels en enseignement jusqu'à la fin en tant que députée au Bloc québécois;

Attendu sa détermination à défendre les droits des professionnels servant notamment la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec et en tant que première femme vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

Attendu son caractère franc et combatif contribuant à l'avancement de la cause de la condition féminine en tant que ministre non élue, invitée par René Lévesque;

Attendu cette grande politicienne, élue pour la première fois en 1993 sous la bannière du Bloc québécois, pilier de ce parti, appréciée et respectée comme députée de la Chambre des communes du Canada et des circonscriptions de Mercier et La Pointe-de-l'Île, qui a œuvré au sein des ministères des Ressources humaines, de l'Industrie et des Affaires étrangères;

Attendu cette leader incontestée en tant que critique aux Affaires étrangères, entre autres en défendant les causes de la Canadienne Nathalie Morin, retenue en Arabie Saoudite par son époux, ainsi que celle du jeune Omar Khadr, terroriste présumé et longtemps prisonnier sur la base de Guantanamo;

Attendu cette femme rassembleuse et grande ambassadrice des valeurs de la société québécoise en entretenant des liens pacifiques avec les représentants politiques étrangers;

Attendu qu'en tant que pionnière du débat de société toujours actuel sur le droit de mourir dignement, elle a déposé et défendu plus d'une fois un projet de loi à la Chambre des communes, qui fait maintenant consensus, et a ainsi contribué à l'avancement des droits humains;

Attendu son courage, son abnégation et la rigueur de ses principes à demeurer au service du public et ce, même pendant son dernier et long combat contre la maladie qui a duré sept (7) ans;

Attendu son ardente défense des droits de l'homme et de sa dignité;

Attendu l'importance de son rôle dans le combat pour la justice sociale;

Attendu la femme de tête et de cœur dévouée et inspirante qui a travaillé sans relâche au service de la société québécoise;

Attendu la battante indéfectible et grande dame de la politique qui a beaucoup donné au Québec;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Elsie Lefebvre
M. Réal Ménard

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de Mme Lalonde et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de cette Grande Québécoise et femme d'exception que fût Francine Lalonde.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM14 0011**Déclaration demandant au gouvernement fédéral un nouveau plan à long terme pour le logement**

Attendu qu'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

Attendu que le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1 100 milliards de dollars;

Attendu que la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

Attendu que ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec des pénuries de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;

Attendu que les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

Attendu que des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

Attendu que la FCM a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

Attendu que notre municipalité a d'importants besoins de logement, notamment en matière d'aide aux familles et aux aînés ainsi qu'en matière de revitalisation de quartier, dans une perspective de maintien de la mixité sociale montréalaise, et que ces besoins ne peuvent être comblés sans une planification à long terme et des investissements publics à un niveau adéquat;

Attendu également que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses, adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratiques requises, incluant le développement de logements sociaux;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - que le conseil appuie la campagne pour le logement de la FCM et incite le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, en améliore la prévisibilité, protège les Canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs sociaux et abordables pour les Canadiens;
- 2 - qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre susmentionné, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0012**Proclamation - Février, Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle la présence historique des communautés noires et de leur apport à l'édification de la société montréalaise et québécoise;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un événement annuel important qui favorise le rapprochement avec l'ensemble des citoyens montréalais et québécois;

Attendu que le 30 janvier 2014 représente la journée officielle du lancement de la 23^e édition du Mois de l'histoire des Noirs au hall d'honneur de l'hôtel de ville;

Attendu que l'édition 2014 du Mois de l'histoire des Noirs est placée sous le thème : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès » tiré d'une citation de Nelson Mandela;

Attendu que l'édition 2014 rend hommage à un grand humaniste et défenseur des droits de l'homme, Nelson Mandela;

Attendu qu'une exposition intitulée « *Nelson Mandela - A Long Walk To Freedom* » sera présentée au hall d'honneur de l'hôtel de ville dans le cadre de la présente édition du Mois de l'histoire des Noirs;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal proclame février 2014, le Mois de l'histoire des Noirs et souligne la 23^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, par la reconnaissance de la contribution des Montréalaises et Montréalais issus des communautés noires au développement de Montréal;
- 2- et les invite à participer aux différentes initiatives et activités qui se dérouleront durant tout le mois de février.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CM14 0013**Déclaration honorant la mémoire de Mme Claire Sabourin Bourgie**

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de Mme Claire Sabourin Bourgie à l'âge de 89 ans, survenu le 24 décembre 2013;

Attendu que Mme Claire Sabourin Bourgie et sa famille ont toujours été de grands mécènes et philanthropes, notamment à l'égard du Musée des beaux-arts de Montréal;

Attendu qu'elle a démontré un soutien et un intérêt important pour le rayonnement de la scène culturelle montréalaise au niveau international;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;
- 2- salue la contribution importante de Mme Claire Sabourin Bourgie au milieu culturel dont bénéficie l'ensemble de la société montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

15.08

CM14 0014

Déclaration pour saluer la carrière exceptionnelle de Anthony Calvillo

Attendu l'annonce par Anthony Calvillo de sa retraite après 19 saisons dans la Ligue canadienne de football (LCF);

Attendu qu'il est devenu en 2011 le passeur le plus prolifique de l'histoire du football professionnel avec 72 382 verges;

Attendu qu'il a participé à remporter la Coupe Grey en 2002, 2009 et 2010, qu'il a été déclaré le joueur le plus utile de la Coupe Grey en 2002, Joueur par excellence de la LCF en 2003, 2008 et 2009, qu'il a fait partie de l'équipe Étoiles de la LCF en 2002, 2003, 2008 et 2009;

Attendu qu'il a été déclaré Choix des fans en 2004;

Attendu qu'il était le quart-arrière étoile des Alouettes de Montréal et qu'il réside avec sa famille à Montréal depuis plusieurs années et qu'il compte y demeurer;

Attendu qu'il a fait preuve d'un courage exceptionnel tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle;

Attendu que la famille Calvillo a mis à profit sa notoriété pour amasser des fonds permettant la rénovation de la salle familiale de l'unité des malades hospitalisés en hématologie-oncologie de l'Hôpital Royal-Victoria;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Alan DeSousa

Et résolu :

de saluer la brillante carrière d'Anthony Calvillo, de lui souhaiter de réaliser ses rêves et de vivre longtemps et heureux à Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.09

À 17 h 01, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2014, à 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Marvin Rotrand.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susjnar	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Espace fiscal c�d� aux arrondissements / Responsabilit�s des arrondissements et pouvoirs de taxation accrus
M. Eddy Perez	M. Denis Coderre	Discrimination envers les femmes voil�es dans l'espace public - d�noncer les actes haineux reli�s aux communaut�s diverses / Pr�coniser une ville tol�rante

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Claudine Schirardin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Maintien de la promesse électorale de ne pas hausser le compte de taxes de plus de 2% afin de tenir compte de la capacité de payer des contribuables / Taux de taxation différents d'un arrondissement à l'autre Dépôt de document
M. Francis Lapierre	M. Russell Copeman	Manque de logements sociaux à Montréal / Favoriser le dézonage pour permettre la construction de logements sociaux
M. Éric Tremblay	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian) (M. Pierre Desrochers)	Disponibilité des informations concernant les rôles d'évaluation des années antérieures sur le site internet de la Direction de l'évaluation foncière – rétablir cette fonctionnalité / Contestation des rôles d'évaluation – possibilité de remboursement des frais encourus pour les contribuables qui ont gain de cause
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian) (M. Alain Marcoux)	Explication entourant la création du Service de la performance organisationnelle / Coûts engendrés pour les Montréalais
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	BIXI – Facturation excessive de JFG Logistique / Exclusivité à Alta Bicycle Share (Mme Alison Cohen) du marché américain – dépôt du contrat Dépôt de document
M. Yves Daoust	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	BIXI – engagements pour la prochaine saison / Rendre publiques les états financiers de 2011 et 2012
M. Malcom Lewis Richmond	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Mesures d'atténuation de la circulation dans le secteur du CUSM / Pourparlers avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Répit pour les contribuables – mesures prévues pour réduire les budgets / Meilleur contrôle de la masse salariale
M. Jean Lapointe	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	État de situation dans le dossier de l'usine de compostage dans Saint-Michel / Respect du principe de l'équité territoriale puisque les citoyens de l'Est de Montréal ne désirent pas hériter d'un 3 ^e site

À 20 h 02

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Lucille Mallette	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures fiscales pour aider les personnes à faible revenu / Séance publique à ce sujet souhaitée
M. Laurent Thomas	M. Denis Coderre	Dossier de l'autopartage – confirmation du maire à l'effet qu'il n'a pas d'opposition de principe à cet égard

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francisco Moreno	Mme Manon Barbe	Asphaltage des rues par le promoteur dans le projet Bois des Caryers – état de situation / Droit d'installer des abris TEMPO dans l'arrondissement de LaSalle
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Indiquer sur le compte de taxes le coût des services / Souhaite connaître le cadre réglementaire qui interdit à la Ville de joindre cette information sur les comptes de taxes

À 20 h 27, il est convenu de prolonger la période de question afin de permettre l'intervention des deux derniers citoyens inscrits.

M. Vincent Dussault	M. Denis Coderre	Autopartage - possibilité de développer le territoire actuel / Élargir les consultations aux taxis
M. Serge Poulin	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Stratégie pour accélérer les actions en matière d'accessibilité universelle / Précisions sur l'implantation du virage à droite au feu rouge à Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 27.

La conseillère Lefebvre soulève une question de privilège sur l'intervention en anglais seulement du conseiller Beis sur l'article 15.09. Elle invoque l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que Montréal est une ville francophone et souhaite sensibiliser le conseiller à l'usage du français.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

À 20 h 32, le président du conseil suspend les travaux.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.10.

CM14 0015

Ajout - Déclaration - Condoléances aux familles des victimes de l'incendie qui a ravagé la Résidence du Havre à L'Isle-Verte, le 23 janvier 2014

Attendu l'incendie survenu le 23 janvier 2014 détruisant la Résidence du Havre à l'Isle-Verte causant la mort de 14 personnes et de 18 disparus, en date de ce jour;

Attendu que les familles, les employés et les proches des personnes décédées et disparues, mais aussi toute la population de la municipalité de l'Isle-Verte, devront surmonter un deuil pénible;

Attendu que les personnes âgées, après une vie de travail et de labeur, sont en droit de terminer leurs jours en toute quiétude et en sécurité et, conséquemment, que ce drame est particulièrement bouleversant;

Attendu le grand sentiment de compassion qui habite tous les Montréalais et Montréalaises devant une telle tragédie;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Anie Samson

Et résolu :

que les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal offrent leurs plus sincères condoléances aux familles éprouvées et à la population de la municipalité de L'Isle-Verte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.10 (Ajout)

À 20 h 38, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0016

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Guillemot international inc., pour la fourniture d'ensembles de sous-vêtements d'hiver, pour le personnel pompier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 13-13099 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande d'ensembles de sous-vêtements d'hiver pour les pompiers de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Guillemot International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13099 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136135010
80.01 (20.01)

CM14 0017

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un terrain situé sur la rue Ouimet, aux fins de stationnement public; CSMB consent à la Ville une servitude pour l'installation et l'entretien de l'égout collecteur Leduc qui longe le boulevard Thimens et la Ville cède à CSMB le terrain de stationnement existant, situé sur le boulevard Thimens, le tout sans soulte

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal :

- constitue une servitude sur le lot 4 937 025 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'un égout faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte; et
- échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec aux termes et conditions qui y sont décrits;

le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1112431003
80.01 (20.02)

CM14 0018

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux d'alimentation en basse tension de la station Drain des filtres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services en date du 10 juin 2013;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134087003
80.01 (20.03)

CM14 0019

Autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133334025
80.01 (20.04)

CM14 0020

Autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$ et ratifier une dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux effectués par Deloitte s.e.n.c.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2011, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue à cette fin (CG12 0047)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$, taxes incluses, et de ratifier la dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2011 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133592008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0021

Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville;
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1130280001
80.01 (20.06)

CM14 0022

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220 du cadastre du Québec, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'apporter les modifications suivantes au premier paragraphe :

- de porter la contribution financière de la Ville de Montréal à 79 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels »;
- que la somme résiduaire de 42 000 \$ correspondant à la contribution au Fonds de compensation pour le stationnement soit assumée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'équilibrer le budget du projet.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Bergeron et Gadoury irrecevable, conformément à l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 21 h 20, le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les insinuations du conseiller Copeman prétendant que Projet Montréal est contre le logement social. Le conseiller Copeman assure qu'il ne voulait pas prêter d'intention et présente ses excuses.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.07) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1130627001
80.01 (20.07)

CM14 0023

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130634010
80.01 (20.08)

CM14 0024

Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$ et un soutien en biens et services totalisant 102 825 \$, soit un montant annuel de 34 275 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131543003
80.01 (20.09)

CM14 0025

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Les emballages Carrousel inc. pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de sacs à ordures ;
- 2- d'accorder à Les emballages Carrousel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13107 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136134004
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.13) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0026

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10125 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 877 581,09 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 827 581,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10125;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134551009
80.01 (20.11)

CM14 0027

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 765 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10065;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130913001
80.01 (20.12)

CM14 0028

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014 qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014, qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014, de n'assumer aucun déficit ou dépassement de coûts de Montréal 2014 et de refuser toute autre aide financière reliée à ces Championnats de quelque nature que ce soit ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131278007
80.01 (20.13)

CM14 0029

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal et de prévoir le dépôt du rapport de consultation au conseil d'agglomération au plus tard le 19 juin 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Alex Norris

1143570001
80.01 (30.01)

CM14 0030

Nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, en remplacement de monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement, et, monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district d'Étienne-Desmarteau, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

1130963104
80.01 (51.01)

CM14 0031

Confirmer et reconduire les mandats des conseillers d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et approuver la nomination d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prolonger le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 15 novembre 2013 au 2 février 2014;
- 2- de reconduire le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;
- 3- de nommer M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires, et ce, en remplacement de M. Alain Dulong, pour la période du 26 septembre 2013 au mois de juin 2014 (siège pair).

Adopté à l'unanimité.

1136251006
80.01 (51.02)

CM14 0032

Nommer deux membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, ainsi que madame Francine Lefebvre à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

1132678019
80.01 (51.03)

Article 80.01 (51.04)

Nominations aux commissions permanentes

Retiré (voir article 3.01).

CM14 0033

Entériner les nominations de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'entériner les nominations de monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME);
- 2- d'entériner la nomination de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

Adopté à l'unanimité.

1131528002
80.01 (51.05)

CM14 0034

Entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Gagnier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner les nominations suivantes à titre de représentantes de l'arrondissement au sein de la CDEC Ahuntsic-Cartierville :

- Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet et Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

1131333016
80.01 (51.06)

CM14 0035

Nommer des membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désigner le président

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans :
 - M. Aref Salem, responsable du transport, en remplacement de M. Réal Ménard;
 - Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée au transport, en remplacement de M. Christian G. Dubois;
- 2- de désigner M. Aref Salem, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1131637001
80.01 (51.07)

CM14 0036

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Lucie Cardyn et Mme Mindy Pollak, conseillères de l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans, en remplacement de Mme Marie Potvin et M. Louis Moffatt.

Adopté à l'unanimité.

1131867025
80.01 (51.08)

CM14 0037

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

1136386002
80.01 (51.09)

CM14 0038

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

1141128001
80.01 (51.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0039

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Centre de gestion communautaire du Sud-Ouest (CEGECOM), à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 210 742 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public et de retirer du registre tenu à cette fin toute emprise de rue contenue dans le lot 5 210 742 qui est identifiée par les lettres ABCDJHGA (article 1) sur le plan N-74 Saint-Henri, préparé par madame Noémie Plante, arpenteure-géomètre, le 28 mars 2013, minute 96, selon le dossier 21194-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville du Service des infrastructures, transport et environnement;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest, à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$ plus les taxes applicables;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que le Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1130634003

CM14 0040

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Un toit en ville, à des fins de construction résidentielle, un terrain vacant d'une superficie de 438 mètres carrés, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 117 757,25 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0030;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Un toit en ville un terrain vague d'une superficie d'environ 438 mètres carrés, localisé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, pour la somme de 117 757,25 \$ plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que ledit organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130634007

CM14 0041

Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant le Programme de coopération municipale en Haïti;
- 2 - d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 698 353 \$ au Service des affaires institutionnelles pour le remboursement des frais indirects liés au projet;
- 4 - d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134834008

CM14 0042

Conclure avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 13-13047 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure 1 entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;

- 2 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 3, l'entente-cadre pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	651 058,54\$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements

Adopté à l'unanimité.

20.04 1135318001

CM14 0043

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson - Dépense totale de 1 090 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPV13-05067-OP (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 090 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 058 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV13-05067-OP ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1132913042

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0044

Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, avec une option A pour l'aménagement de surface aux pourtours de la station de Métro Monk - Dépense totale de 2 823 317,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308 - (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0022;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 823 317,16 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de choisir l'option d'aménagement des abords de la station de métro Monk comprenant les trottoirs en pavés unis (option A);
- 3 - d'accorder à LA Hébert Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 767 958 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211308;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1136446001

CM14 0045

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 101-43 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0091;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 080 001,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2 - d'octroyer à Coffrage Alliance Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 905 001,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 101-43;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1132266003

CM14 0046

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc. pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 330 112,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 289201 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0092;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 330 112,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 568 239,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1134822069

CM14 0047

Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0093;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel 9290-2790 Québec inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulé « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 décembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de la convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135034004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.02

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0082;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

Un débat s'engage.

Le chef de l'Opposition officielle dépose un projet de rapport de M. Denis Baupin, député et Mme Fabienne Keller, sénatrice intitulé « Les nouvelles mobilités sereines et durables : Concevoir des véhicules écologiques », préparé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

À 23 h, le président du conseil ajourne les travaux au mardi 28 janvier 2014, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 28 janvier 2014, à 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet, M. Gilles Deguire, Mme Andrée Hénault et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Domenico Moschella et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU
VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.02 :**

M. Benoit Dorais.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU
VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :**

M. Luc Ferrandez et Mme Magda Popeanu.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU
VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :**

M. Richard Guay.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU
VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :**

Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Tenir compte de l'opinion des citoyens dans les projets de développement à haute densité et en hauteur
Mme Raymonde Dallaire	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	SHDM – demande de rencontre pour obtenir les bonnes informations
Mme Johanne Dion	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Création du Service de la performance organisationnelle - indicateurs sur lesquels les services seront évalués / Publication du plan d'action souhaitée
Mme Jeanie Baudchon	Mme Chantal Rouleau	Augmentation de la tarification de l'eau pour les compagnies qui puisent de l'eau pour la revente
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	3600 Van Horne – demande de rencontre

Le président du conseil fait expulser M. Ionita ayant troublé l'ordre de l'assemblée.

M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	BIXI – justification de l'exclusivité à Atla Bicycle Share / Disponibilité des états financiers de 2011 et 2012
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Fuite d'ammoniaque à l'usine Fleishman non signalée – mesures afin d'éviter de tels incidents

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 05.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Développement économique - opinion sur les CLD, SAJE et SDC pour relancer l'économie de la métropole – Éviter de justifier la centralisation
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	BIXI - Enquête sur les allégations à l'effet que la haute direction de la Société de vélo en libre service se soit accordée des bonis avant la faillite / Paiement de factures à Moreau Communication par BIXI alors que le remboursement de sa dette à la Ville est en retard

À 10 h 19,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Article 41.01 - Aucune modification au Code d'éthique – l'Administration vise-t-elle que ce soit l'inspecteur général qui s'occupe du lobbyisme
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Rendre publics les états financiers de Stationnement de Montréal pour éviter le manque de transparence comme dans BIXI
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Mesures envisagées pour solutionner les problèmes d'itinérance grandissants dans l'arrondissement de Ville-Marie

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 36.

À 10 h 38, le mardi 28 janvier 2014, le conseil reprend ses travaux au chapitre 30 de l'ordre du jour.

CM14 0048

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1134784004

CM14 0049 (suite)

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé et Shanahan (24)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1143455001

CM14 0050

Adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0072;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville, tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;

- 2 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1131643005

CM14 0051

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130603015

CM14 0052

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140395001

CM14 0053

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134435010

CM14 0054**Avis de motion et présentation - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement****AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné et présentation faite par M. Francesco Miele de l'adoption à la séance du conseil municipal du 24 février 2014 du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement ». Le projet de règlement reconduit, sans modifications, le contenu du code en vigueur (11-031). Il énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, les sanctions applicables dans le cas d'un manquement à une règle prévue au code d'éthique, les mécanismes d'application et de contrôle du code, des précisions concernant les avantages et les intérêts personnels et un article rappelant que le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil.

41.04 1131165008

CM14 0055**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1140395002

CM14 0056**Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014)****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1142685001

CM14 0057**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013, par sa résolution CE13 1791;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133890023

Règlement 12-031-1

CM14 0058**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec » / Tenue d'une consultation publique****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1134992024

Règlement P-14-001

CM14 0059

Nommer le prolongement de la rue Pierre-Marc-Masson à L'île Bizard, dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0046;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

de nommer «rue Pierre-Marc-Masson» le prolongement de rue situé au nord-ouest de la rue Louise-Bizard, constitué des lots 5 119 092 et 5 118 850 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521019

CM14 0060

Nommer la place Pierre-Falardeau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Erika Duchesne

Et résolu :

de nommer « place Pierre-Falardeau » la voie publique tenant à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La partie carrossable de cette place est constituée du lot 4 567 477 tandis que la partie centrale (terre-plein) est constituée du lot 4 828 578 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521018

CM14 0061

Nommer le parc Lhasa-De Sela, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

de nommer « parc Lhasa-De Sela » le parc situé entre les rues Saint-Urbain et Clark, au sud de l'avenue Van Horne, constitué des lots 1 866 895, 2 135 971 et 1 866 868 du cadastre du Québec, à la limite de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1134521016

CM14 0062

Nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau-Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0049;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue Murette », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 429 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 431 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Outardes », située au sud du prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci, constituée du lot 4 861 428 du cadastre du Québec;
- « la place Emma-Gendron », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 426 du cadastre du Québec;
- « la place Claire-Oderra », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 427 du cadastre du Québec;
- « le parc Henri-Thomas-Scott », situé à l'ouest de la rue des Outardes, constitué du lot 4 450 620 du cadastre du Québec;
- « le parc Jerry-Shears », situé au nord de la place James Huston, constitué du lot 2 950 959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1134521020

CM14 0063**Nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue des Équinoxes », située entre la rue du Borée et le prolongement de la rue des Montérégiennes qui entoure le nouveau square du Nordet, constituée du lot 5 238 561 et d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Montérégiennes », située au nord-ouest de l'extrémité nord-est de la rue du Borée jusqu'au prolongement de la rue des Équinoxes, constituée d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le square du Nordet », situé au centre des différentes parties du prolongement de la rue des Équinoxes, constitué du lot 5 238 562 du cadastre du Québec;
- « le parc du Zéphir », situé entre l'extrémité ouest de la rue des Équinoxes et le boulevard Cavendish, constitué des lots 4 498 840 et 5 096 605 du cadastre du Québec;
- « le square du Solstice », bordé sur trois côtés par la rue des Équinoxes et sur son côté sud-est par la rue des Migrations, constitué du lot 4 234 196 du cadastre du Québec;
- « le square de la Sterne-Arctique », bordé du côté nord par la rue de l'Envol, de part et d'autre par la rue des Outardes et du côté sud par la rue de l'Équateur, constitué d'une partie du lot 3 906 612 du cadastre du Québec;
- « le square Boréal », bordé du côté nord-ouest par la rue des Équinoxes et sur ses trois autres côtés par la rue des Hémisphères, constitué du lot 4 188 199 du cadastre du Québec;
- « le square Vivaldi », situé au nord-est de la rue Modigliani et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 553 555 du cadastre du Québec;
- « le square Magellan », situé au sud-ouest de la rue de l'Équateur et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 106 705 du cadastre du Québec;
- « le square Jean-Rostand », situé dans l'axe nord-ouest de la rue de la Baltique et bordé sur tous ses côtés par la rue de Chamonix, constitué du lot 1 653 800 du cadastre du Québec;
- « la place de Canadair », située dans le terre-plein du boulevard Poirier, entre la rue des Harfangs et l'avenue Ernest-Hemingway, constituée des lots 1 164 722, 1 164 673, 1 164 672, 1 498 356 et 2 401 856, du cadastre du Québec;
- « le square Gauguin », situé dans l'axe de la rue du Pirée et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Acajou, constitué du lot 1 164 763 du cadastre du Québec;
- « le parc du Bois-Franc » formé de deux parties distinctes. La partie ouest est bordée des rues Modigliani, des Outardes de l'Équateur et des Andes, constituée du lot 4 412 116 du cadastre du Québec et la partie est bordée des rues de l'Équateur, du Chinook, des Montérégiennes, des Pyrénées et Étienne-Montgolfier, constituée des lots 4 900 600, 4 900 602, 4 803 495 (bassin) et 4 900 601 (bassin) du cadastre du Québec;
- « le square du Petit-Prince », bordé par le boulevard Alexis-Nihon, la rue des Appalaches, la rue de Cognac et l'avenue De Saint-Exupéry, constitué du lot 2 482 803 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1134521022

CM14 0064

Nommer trois parcs dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0051;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- le « parc Aimé-Caron », actuellement connu sous le nom usuel de « parc Caron », bordé au sud-est par la rue Muir et au sud-ouest par le boulevard Montpellier, constitué du lot 2 189 457 du cadastre du Québec;
- le « parc Ronald-Moreau », bordé au sud par le boulevard Dr.-Frederik-Philips, à l'est par la rue O'Grady et au nord-ouest par la rue Maheu, constitué du lot 1 236 269 du cadastre du Québec;
- le « parc Urgel-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1134521023

CM14 0065

Nomination au Conseil du patrimoine de Montréal et au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- de désigner M. Pierre Gauthier à titre de vice-président du Conseil du patrimoine pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2015;
- de désigner M. Pierre Corriveau à titre de vice-président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1130382004

CM14 0066**Motion de l'opposition officielle pour la création d'un fonds d'urgence pour contrer les effets de l'agrile du frêne**

Attendu que l'agrile du frêne a été repéré pour la première fois au Canada en 2002;

Attendu que depuis l'apparition de cet insecte ravageur en Amérique du Nord, 80 millions de frênes ont disparu;

Attendu qu'à Montréal, 50 000 frênes publics bordent les rues, soit 20 % des arbres sur rue;

Attendu qu'on estime à quelque 50 000 le nombre de frênes dans les parcs et boisés de Montréal, dont 26 000 uniquement dans le parc du mont Royal, et cela exclut ceux dans les parcs nature;

Attendu que la propagation de l'agrile du frêne à Montréal a explosé en 2013, affectant plusieurs arrondissements et plusieurs grands parcs, comme les parcs Lafontaine et Maisonneuve;

Attendu que la perte massive et rapide des frênes montréalais signifierait :

- Une importante perte de qualité de vie des Montréalais;
- Une atteinte à l'esthétique des rues et des parcs;
- Une diminution de la canopée et une augmentation de facto des îlots de chaleur;
- Une diminution de la qualité de l'air en ville;
- Une dépréciation de l'attrait et de la valeur foncière de rues entières;
- D'importants coûts d'abattage pour la Ville;

Attendu que plusieurs tronçons de rue ont été plantés avec des monocultures de frênes et que leur disparation simultanée serait catastrophique pour les riverains;

Attendu que les règles comptables canadiennes ne permettent pas aux municipalités de financer la plantation d'arbres à même leurs programmes d'immobilisations;

Attendu que la cartographie détaillée des arbres publics est incomplète, notamment dans les parcs, ce qui nuit à l'optimisation des interventions de la Ville;

Attendu qu'une stratégie équilibrée entre la sauvegarde des frênes existants et la plantation de nouveaux arbres est essentielle afin d'éviter la diminution de la canopée montréalaise et de minimiser les impacts économiques et sociaux causés par l'infestation de l'agrile du frêne;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. François Limoges

que le conseil municipal demande au comité exécutif de créer dans le budget d'opération 2014 de la Ville de Montréal un fonds d'urgence de 10 M\$ pour contrer les effets de l'agrile du frêne :

- Dans l'amélioration du dépistage des foyers d'infestation de l'agrile du frêne;
- Dans la consolidation rapide des inventaires des arbres des 19 arrondissements et leurs mises à jour;
- Dans la protection de la moitié des frênes publics existants grâce à des traitements phytosanitaires;
- Dans le reboisement massif des rues et des parcs à forte concentration de frênes en favorisant les arbres à grand développement et aux essences variées.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ouellet dépose une carte relative à la localisation des frênes sur le territoire de Montréal.

Le conseiller Limoges dépose une carte à l'intention du maire.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Thuillier, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (32)

Résultat: En faveur : 27
Contre : 32

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0067

Motion de l'opposition officielle en appui au déploiement de l'automobile en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal

Attendu qu'il existe un lien direct entre la progression de la motorisation de la population et le déclin de l'industrie du taxi;

Attendu que ce lien est démontré par le fait qu'en 1952, on comptait 1 taxi en circulation pour 200 habitants sur l'île de Montréal, ratio qui était passé à 1 pour 600 en 2012, quand dans le même intervalle, la motorisation de la population montréalaise a progressé de 125 à 416 automobiles pour chaque tranche de 1 000 habitants;

Attendu que ces chiffres permettent de conclure qu'à population donnée, s'il y a trois fois plus de gens propriétaires d'une automobile, on aura besoin de trois fois moins de véhicules taxis, puisque qui est propriétaire d'une automobile prend rarement un taxi;

Attendu qu'il est permis d'en déduire que pour assurer la prospérité de l'industrie du taxi, il faut dissuader un maximum de personnes d'acquérir une automobile privée;

Attendu qu'en milieu urbain, le « cocktail alternatif de transport », composé de la marche, du vélo, des transports collectifs, de la location d'automobiles à court terme, ainsi que du taxi, permet d'assurer une mobilité de qualité adaptée à chaque type de déplacement, rendant inutile l'acquisition d'une automobile privée;

Attendu que ces divers modes ne s'opposent pas l'un à l'autre mais se complètent. Ainsi, qui prend l'autobus 747 pour se rendre à l'aéroport, le métro ou BIXI pour ses déplacements les plus fréquents, en plus d'être abonné à Communauto, sera également un usager assez régulier du taxi;

Attendu que, de façon plus spécifique, favoriser le déploiement de l'automobile en libre-service constitue un moyen efficace de relancer l'industrie du taxi, puisque ces deux modes sont complémentaires en tant qu'alternatives à la propriété privée d'une automobile;

Attendu que l'automobile en libre-service, façon Car to Go de la société Daimler ou Auto-Mobile de la société Communauto, est présentement disponible dans trois arrondissements de Montréal, soit le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Partie et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que les acteurs de l'industrie de l'automobile en libre-service ont fait part de leur intérêt à offrir ce service dans plusieurs autres arrondissements de Montréal;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Steve Shanahan
M. Marvin Rotrand

que le conseil municipal fasse formellement part de son appui au développement de l'automobile en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et, conséquemment, qu'il invite les arrondissements à engager des pourparlers en ce sens avec les entreprises intéressées d'offrir ce service.

Un débat s'engage.

À 12 h 08, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 12 h 13, le président reprend le fauteuil présidentiel.

À 12 h 28,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger au-delà de 12 h 30 afin de terminer l'étude des points à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

À 12 h 40, le président du conseil demande au conseiller Limoges de retirer l'expression « mauvaise foi » utilisée lors de sa dernière intervention, ce dernier s'exécute.

À 13 h 13

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé et Shanahan (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Denis Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (34)

Résultat: En faveur : 25
Contre : 34

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 0068

Motion de l'opposition officielle pour le réseau blanc d'une Montréal active

Avant sa présentation, le conseiller Aref Salem dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu le 13^e chantier du Plan de transport de Montréal et son objectif de créer 800 km de réseau cyclable d'ici 2015;

Attendu que la qualité des infrastructures pour le vélo influence la fréquence d'utilisation des usagers;

Attendu que la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens favorise une meilleure qualité de vie et participe au transfert modal de la voiture vers les transports collectifs et actifs;

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures permanentes pour assurer la croissance du nombre de cyclistes à Montréal, et ce, 12 mois par année;

Attendu que dans le cadre de sa consultation « Montréal physiquement active », la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports recommande d'encourager « les activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air urbain durant toutes les saisons, et spécialement durant la saison hivernale »;

Attendu qu'en matière de vélo hivernal, l'entretien des pistes est indispensable à la sécurité des cyclistes;

Attendu que l'entretien des pistes cyclables est sous la responsabilité des arrondissements;

Attendu que la carte du réseau cyclable quatre saisons n'a pas été mise à jour depuis l'ajout de nombreuses pistes cyclables, notamment le chemin Côte-Sainte-Catherine et de Maisonneuve;

Attendu que des efforts substantiels ont été opérés par des acteurs importants du transport à Montréal :

- La Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée a étendu les journées d'ouvertures des pistes traversant le fleuve;
- Les arrondissements ont accepté les propositions de la ville-centre en matière d'aménagements cyclables, pour des bandes cyclables quatre saisons;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Peter McQueen
M. Aref Salem

Et résolu :

que le conseil de Ville :

- 1- demande à la Direction des transports de mettre à jour la carte du réseau quatre saisons;
- 2- demande à la Direction des transports de voir au développement du réseau quatre saisons là où requis.

Un débat s'engage sur l'article 65.03 tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

65.03

À 13 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

DÉCLARATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Article 24 - Règlement 11-031 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Entré en vigueur le 2 novembre 2011)

Le 27 janvier 2014

Réal Ménard

Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014

Le 27 janvier 2014

Denis **Coderre**, Pierre **Gagnier**, Steve **Shanahan**

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 29 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le mercredi 29 janvier 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCE EN COURS DE S  ANCE :

M. Jeremy Searle.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Lionel Perez)	Paiement des taxes fonci��res en plusieurs versements sans int��r��t et p��nalit�� pour les propri��taires / Remboursement des int��r��ts impos��s en plusieurs versements
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Gilles Deguire)	Transfert de ruelles aux riverains dans l'arrondissement de Montr��al-Nord, en particulier dans le quadrilat��re Lausanne, Leblanc, Henri-Bourassa et Monselet

N'ayant aucune autre intervention de la part de citoyens, le pr  sident d  clare la p  riode de questions des citoyens close    14 h 07.

À 14 h 07, le président du conseil rappelle les temps de parole des élus pour l'étude du budget et explique les procédures relatives aux amendements au budget. Il dépose deux documents à cet égard :

- Rappel des temps de parole des élus pour l'étude du budget.
- Amendement au budget – Communication aux élus.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Le budget 2014 ne constitue pas un incitatif pour freiner l'exode des jeunes familles vers la banlieue / Il est en continuité avec les budgets des administrations précédentes et ne prend pas en compte cet enjeu et ses impacts sur les finances de Montréal
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentation de la masse salariale de 2 % plutôt qu'une réduction de 5 % escomptée avec le gel d'embauche / Justification de la diminution du budget alloué à la sécurité civile versus l'augmentation au Service de police et au Service de la sécurité incendie
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Le budget 2014 ne reflète aucun élément de réforme de la dotation budgétaire des arrondissements et accentue les iniquités / Y-aura-t-il réforme et sous quelle forme ?
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vision future de l'Administration pour trouver de nouvelles sources de revenus et ne plus dépendre de la taxation foncière
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Prévoir des planifications budgétaires sur une période de trois ou quatre ans pour aider les arrondissements à établir leurs priorités / Inclure les résultats des analyses de dotation des arrondissements

À 14 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Étau des conventions collectives et aucune marge de manœuvre pour les arrondissements menant à des coupures de services / Reconnaître que les arrondissements doivent faire face à des imprévus et prévoir des sommes à cet effet
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Budget de 7,4 M\$ pour lutter contre la corruption, la collusion et autres fraudes – Abusif que les citoyens paient les frais de la corruption et de la lutte à la corruption

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	La masse salariale est un enjeu fondamental et structurel et rien n'est prévu pour y faire face / Investissements requis pour la réfection des infrastructures désuètes qui nécessiteront des emprunts à des taux d'intérêts plus élevés que ceux des dernières années

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 53.

CM14 0069

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0070

Dépôt du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0096;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déposer le budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle indique qu'il souhaite transférer son temps de parole à M. Guillaume Lavoie pour l'étude du budget, conformément à l'article 68 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 15 h 31, le maire soulève une question de privilège ayant trait à la prise d'une photo de certains membres du conseil applaudissant le discours sur le budget et sa transmission sur Tweeter par le leader de l'opposition officielle, contrevenant ainsi à l'article 3 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Le maire exige des excuses de M. Marc-André Gadoury. Le leader de l'opposition officielle soulève aussi une question de privilège estimant qu'il siège comme élu dans la salle et non dans les tribunes réservées au public et qu'il peut faire usage de son téléphone pour la prise de photos. M. Gadoury demande les excuses du maire.

À 15 h 35, le président du conseil déclare que toute prise de photos dans la salle du conseil est interdite, conformément à l'article 3 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qui précise que nul ne peut prendre de photos sans autorisation préalable.

Le président du conseil indique qu'il faudra clarifier les règlements entourant les réseaux sociaux et déclare l'incident clos. Il demande la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 39, les conseillers Ferrandez et Dorais soulèvent des questions de privilège sur les propos de la conseillère McIntyre concernant l'usage de l'anglais par les conseillers qu'ils estiment désobligeants à l'égard de la conseillère Lefebvre. Le président du conseil rappelle à l'ordre le conseiller Searle ayant fait une remarque irrespectueuse et lui demande de retirer ses paroles. Ce dernier s'exécute et s'en excuse. Le président du conseil rappelle que les débats doivent être respectueux et se dérouler dans le calme.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1133843006

CM14 0071

Dépôt du budget 2014 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0101;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142904005

CM14 0072

Dépôt du budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904007

CM14 0073

Dépôt du budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904006

CM14 0074

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Adopté à l'unanimité.

30.05

À 16 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

MAIRE

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2014**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
1 AU 26 JANVIER 2014**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DE DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	MONTANT
GAZ MÉTRO	100% VILLE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1136477002	ACCORDER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À GAZ MÉTRO, POUR LA RECONSTRUCTION DE SA CONDUITE PRINCIPALE DE GAZ SOUS LE PONT FERROVIAIRE DU BOULEVARD DÉCARIE, ENTRE LE BOULEVARD DE MAISONNEUVE ET L'AVENUE CROWLEY, DANS LE CADRE DES TRAVAUX MUNICIPAUX REQUIS EN VUE DE L'ARRIVÉE DU CUSM AU SITE GLEN, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 75 743,40 \$, TAXES INCLUSES.	CE14 0025	2014-01-20	75 743 \$

NOMBRE DE CONTRATS :	1
----------------------	---

TOTAL : 75 743 \$

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 FÉVRIER 2014**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1 AU 26 JANVIER 2014**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DE DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	MONTANT
9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE)	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1135879003	APPROUVER LE PROJET D'ADDENDA NO 1 AFIN DE MODIFIER L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT OCTROYÉ À 9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE) POUR LA RÉFECTION DES DALLES DES GALERIES 6 ET 7 DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ATWATER (CE13 1134)	CE14 0023	2014-01-20	0 \$
BELL MOBILITÉ INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA POLICE	DIRECTION DES OPÉRATIONS - ACTIVITÉS DE SOUTIEN	1130206005	EXERCER LA PROLONGATION PRÉVUE AU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES RADIOS PORTATIVES ET MOBILES DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM), POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2013 AU 31 OCTOBRE 2014 ET AUTORISER À CETTE FIN UNE DÉPENSE DE 134 002,01 \$, TAXES INCLUSES, MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 134 002,01 \$ À 268 004,02 \$, TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12314 - 2 SOUMISSIONNAIRES.	CE14 0005	2014-01-14	134 002 \$
CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT (OBNL)	100% AGGLO	SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	CENTRE DE SERVICES - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	1130077001	ACCORDER DEUX CONTRATS À SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. ET AU CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC. POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DE DIVERS BÂTIMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL ET LE GRAND MÉNAGE DES CASERNES, POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 669 401,86 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-12944 - (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE14 0020	2014-01-20	240 037 \$
L ET M UNIFORME INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT	1135281006	CONCLURE AVEC L ET M UNIFORME INC. UNE ENTENTE CADRE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS, AVEC DEUX OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE DE BLOUSONS ET PANTALONS POUR LES UNITÉS SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-13096 (2 SOUM. - 1 SEUL SOUM. CONFORME) (MONTANT ESTIMÉ: 79 591,90 \$)	CE14 0064	2014-01-23	79 591 \$
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET	100% AGGLO	SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	CENTRE DE SERVICES - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	1130077001	ACCORDER DEUX CONTRATS À SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. ET AU CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC. POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DE DIVERS BÂTIMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL ET LE GRAND MÉNAGE DES CASERNES, POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 669 401,86 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-12944 - (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE14 0020	2014-01-20	429 365 \$

NOMBRE DE CONTRATS :	5
----------------------	---

TOTAL : 882 995 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2014**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
1 AU 26 JANVIER 2014**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DE L'ORGANISME	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DE DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	SUBVENTION			
								CONTRIBUTION MONÉTAIRE	ÉCART VERSUS VALEUR MARCHANDE DU LOYER	SOUTIEN TECHNIQUE	VALEUR TOTALE
CAMMAC	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	12 500 \$			12 500 \$
CAMMAC	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	12 500 \$			12 500 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	4 407 \$			4 407 \$
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	7 105 \$			7 105 \$
ÉVÈNEMENTS PRIMA DANSE	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	12 350 \$			12 350 \$
SERVICE DES LOISIRS SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1134739003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 53 352 \$ À TROIS ORGANISMES DE LOISIR ET TROIS ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE LOISIR CULTUREL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTES-ANIMATEURS EN MILIEU DE LOISIR 2014 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC.	CE14 0008	2014-01-09	4 490 \$			4 490 \$

NOMBRE DE CONTRATS :

6

TOTAL :

53 352 \$

0 \$

0 \$

53 352 \$

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2014

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICES CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1 AU 26 JANVIER 2014

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
3M CANADA .	927266	CLAVEAU, MICHEL	ACHAT DE BANDES MAGNÉTIQUES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	4 231 \$
3M CANADA .	927784	JOLY, LINDA	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	COMMUNICATION ET MARKETING	4 300 \$
3M CANADA .	931053	JOLY, LINDA	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	COMMUNICATION ET MARKETING	7 915 \$
ACCESS SPEC TELECOMMUNICATIONS INC.	928030	LOGE, HERVE	CERTIFICATION - ÉTIENNE BERGERON (CORRECTION)	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	2 126 \$
ACIER ALTITUDE INC.	ROS733176	BRANCONNIER, SERGE	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR MENUISERIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 253 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	ROS729015	BRANCONNIER, SERGE	PIÈCE POUR CONFORMITER CSST SOUMISSION 971818	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 417 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	928198	FISSET, DANIEL	AMIANTE - TYVECK + MASQUES - POUR DIVERS BÂTIMENTS - MARIO LAGARDE C/M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 219 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS730672	LESSARD, SIMON	REBUILTER TETE MOTEUR COULE PAR CUP INJECTEUR. TAG # 59713 - # 59714 ET BLG # 752039	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 194 \$
ADLIB SOFTWARE	918625	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES ADLIB - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	7 478 \$
ADMINISTRATEURS ET COPROPRIÉTAIRES DE LA PLACE COCHÈRE NO.2	RMI0000945120000969010001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	ADMINISTRATEURS ET COPROPRIÉTAIRES DE LA PLACE COCHÈRE NO.2\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003325, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C001 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 500 \$
AECOM CONSULTANTS INC	920826	LÉ, SON-THU	PROPOSITION DE SERVICES 60304667 REV.0 - ÉLABORATION DE PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES AU CGMU	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	4 127 \$
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	794603-46	COUTU, JESSICA	ROBINETS VANNES (INVENTAIRE)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	7 842 \$
ALEX PNEU & MECANIQUE (5500) INC.	922463	THIFFAULT, YVAN	ADMINISTRATION / SERVICE VALET / DIFFÉRENTS VÉHICULES / LUC VÉZINA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	7 364 \$
ALEXANDRA LAMY	RMI0000962510000987290004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	ALEXANDRA LAMY\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004956, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C010 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 174 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ALPHAPLANTES	930717	CARETTE, CLAUDE	FACTURE 266187 - ENTRETIEN DES PLANTES INTÉRIEURES POUR LES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 232 \$
ALSCO DIVISION WESTERN LINEN SUPPLY	927552	PELLAND, DENIS	BESOIN ANNUEL POUR LES UNIFORMES DES EMPLOYÉS (SERVICE HEBDOMADAIRE) ET LITERIE POUR LA CUISINE.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 000 \$
AMTECH	CAR733419	DAVID, STEPHANE	FOURNIR P/O POUR INSTALLATION SYSTEME CHAUFFAGE FACT 142270	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 578 \$
ANDRE MAJOR ARCHITECTE	830655	LECLERC, ANDRE	EXPERTISE EN ARCHITECTURE: DIVERS PROJETS (12-21) *RESP.LYSE RENAUD	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	17 423 \$
ANNE SOPHIE ROULEAU	927048	FILION, IVAN	PROGRAMME: CONTACT. PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PLUSIEURS ANIMATIONS DE LECTURE DANS LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS ET LEURS PARENTS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	10 454 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	923508	BERTRAND, RICHARD	BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",TAN,ACROBAT, HOMME GR: 9.5,SEMELLE POLYURETHANE,CAP ET SEMELLE NORME CSA-ASTM, ANTI-PERFORATION DIELECTRIQUE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	4 525 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	677197-197	COUTU, JESSICA	BOTTES ET SOULIERS DE TRAVAIL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	4 876 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	677197-198	COUTU, JESSICA	BOTTES ET SOULIERS DE TRAVAIL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	3 789 \$
AQUA BLANC INC.	924247	LUU, VINH	ENTRETIEN MÉNAGER - RUE HOGAN POUR 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	10 129 \$
AREO-FEU LTEE	925455	SIODA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 828 \$
ARIS HORTICULTURAL SERVICES CANADA	915751	PRONOVOST, RENE	VÉGÉTAUX	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 500 \$
ARIVA	925629	GELINEAU, PIERRE	ACHAT DE PAPIERS DIVERS POUR LES OPÉRATIONS DU CETRE D'IMPRESSION	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	10 371 \$
ARROWHEAD ALPINES	929495	PRONOVOST, RENE	PLANTES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 214 \$
ASCENSEURS LAVAL INC.	925636	BOUVRETTE, JEAN	ENTRETIEN ANNUEL PRÉVENTIF 2014 ASCENSEURS JANVIER À DÉCEMBRE 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	10 418 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ASHLAND CANADA CORP.	926446	THIFFAULT, YVAN	VCR, BAT 4397 ATELIER, PRODUITS CHIMIQUE POUR 18 ARÉNA, INHIBITEUR DE TUYAUTERIE, PLOURDE, DOMINIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 737 \$
ASSOCIATION DE GEOMATIQUE MUNICIPALE DU QUEBEC	928254	AYLWIN, CHANTAL	POUR PAYER MEMBERSHIP AGMO 2014 AU NOM DE LUC LÉVESQUE (MEMBRE SOUTIEN OR)	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	4 823 \$
ASSOCIATION DU CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU (A.C.P.C.)	923727	BOISVERT, SUZANNE	MACHINE DISTRIBUTRICE - JANVIER 2014 À DÉCEMBRE 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 040 \$
ASSURANCES FORT	923651	LUU, VINH	ASSURANCES 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	12 912 \$
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	922632	MASSE, PAUL	LOCATION D'UNE ROULOTTE 12X40 # CONTRAT 7100023110 (RÉJEAN DANEALT)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	9 583 \$
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	922639	MASSE, PAUL	OPTIONS SUR LOCATION DE ROULOTTE # 7100023111 (RÉJEAN DANEALT)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	9 002 \$
ATELIER JEAN PAQUET INC.	925196	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHAT DE MATÉRIEL ENTOMOLOGIQUE / DEMANDE DE STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 500 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AXPRO INC.	849598	THIFFAULT, YVAN	AUTORISER LE MONTAGE ET SUIVI DES DOSSIERS DES CANDIDATS POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN D'EMPLOI QUÉBEC EN VUE DE L'OBTENTION DE LA CARTE DE COMPÉTENCE "FRIGORISTE CLASSE B" POUR 7 EMPLOYÉS COLS BLEUS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 663 \$
BALL HORTICULTURE	915457	PERRON, SYLVIE	SEMENCES & BOUTURES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
BALL HORTICULTURE	915755	PRONOVOST, RENE	SEMENCES & BOUTURES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 000 \$
BEAULIEU ET LAMOUREUX INC	928434	BERTRAND, RICHARD	CELLULE PHOTO-ELECTRIC,1000W, 105/135V,FOURCH.,CONTACT NORM.OUVERT,ACTION LENT	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	2 271 \$
BELAIR DIRECT_17	RMI0000960090000860540002	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	BELAIR DIRECT PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004744, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C006 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 798 \$
BELL CANADA	930288	CLOUTIER, SIMON	FRAIS MENSUELS DE 2014 POUR LA TÉLÉPHONIE DU BIODÔME (RÉGIE INFORMATIQUE, RECHERCHE ET CAFÉ PROJETSOL).	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 925 \$
BELL MOBILITE INC	928050	THIBAUT, GERVAIS	BC OUVERT 2014 POUR LES PAGETTES	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	2 074 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BETON MOBILE DU QUEBEC INC.	924069	LUU, VINH	LIVRAISON DE BÉTON SUR CHANTIER 2014 - APPEL D'OFFRES # 1524	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	30 189 \$
BLACK & MCDONALD LTEE	928349	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION #6927 - CENTRE OPÉRATIONNEL NORD (3685) - 855, BOUL. CRÉMAZIE - FOURNIR ET INSTALLER 1 UNITÉ DE CLIMATISATION MITSUBISHI 12000BTU/H, MODÈLE PLA-A12BA1/PUY-A12NHA4 À L'INTÉRIEUR DU LOCAL DE PRISE D'EMPREINTES - 2 SOUMISSIONS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	8 729 \$
BMR MATCO RAVARY	924001	LUU, VINH	QUINCAILLERIE, ETC.	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	3 019 \$
BOREAL SCIENCE	926611	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHAT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE / ÉQUIPE DES COLLECTIONS / DEMANDE DE STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 500 \$
BOYKO JOLY	928705	BIRON, PAULE	JURICOMPTABLE DOSSIER 12-001396	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 042 \$
BOYTECH DEMOLITION INC.	924886	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION DU 03-10-13 - ÉCOLE ST-MARTYRS-CANADIENS (8324) - 10125, RUE PARTHENAIS - TRAVAUX D'ENCAPSULAGE DES MURS - 1 SOUMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	11 927 \$
BRODART CANADA COMPAGNY	930925	RAYMOND, BRIGITTE	ACHAT DE BOÎTIER DVD	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	2 282 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BRODERIES MONTREAL	925085	BERTRAND, RICHARD	ECUSSON MARINE, BRODE ARGENT, S.I.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	6 119 \$
BROOKLINS LTEE	925680	LEVESQUE, PIERRE	LAVAGE DE VITRES À LA BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	7 467 \$
BUSINESS INFORMATION GROUP	2962699B1	JUTRAS, MANON	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	7 491 \$
CALIBRAIR INC.	930761	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION DU 10-01-14 - CENTRE OPÉRATIONNEL NORD (3685) - 855, BOUL. CRÉMAZIE EST - ÉQUILIBRAGE DU DÉBIT TOTAL DE 90 BOÎTES DE VOLUME - 1 SOUSSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 319 \$
CAMILLE FONTAINE ET FILS INC.	925786	FISSET, DANIEL	LOCATION D'UN CONTENEUR PERMETTANT LA DISPOSITION DE DÉBRIS D'AMIANTE, SITUÉ AU 6000 RUE NOTRE-DAME OUEST POUR L'ANNÉE 2014.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 198 \$
CAMILLE HEBERT	928628	SPANDONIDE, CAROLINE	SERVICES PROFESSIONNELS : ASSISTER L'ÉDIMESTRE PRINCIPALE DU PORTAIL INTERNET DE LA VILLE DANS SE TÂCHES	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	14 960 \$
CANADIAN TIRE	925105	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS / ÉQUIPE DES COLLECTIONS / DEMANDE DE STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 200 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CANOE	929085	BISSONNETTE, JEAN-MARC	COMPAGNE SUR NOTRE SITES DU 1 AU 31 OCTOBRE , 1 AU 30 NOVEMBRE 2013 ET 1 AU 31 DÉCEMBRE 2013 // SIGNATURE M. JEAN-MARC BISSONNETTE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	3 713 \$
CARQUEST CANADA LTEE	923354	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. PIÈCES DE MÉCANIQUES ET D'OUTILLAGES POUR L'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS À LA PÉPINIÈRE. CONTRAT NUMÉRO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	2 074 \$
CARTE CORP-RATE	926853	CLOUTIER, SIMON	FRAIS D'ESSENCE DE 2014 POUR LE BIODÔME DE MONTRÉAL.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 749 \$
CATHERINE D'ANJOU	927057	FILION, IVAN	PROGRAMME CONTACT: PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PLUSIEURS ANIMATIONS DE LECTURE DANS LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS ET LEURS PARENTS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	13 939 \$
CAVERHILL LEARMONT (2000)	923276	BERTRAND, RICHARD	15,LAMES,RECHANGE, GRATTOIR VITRE MODELE RS-1	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	OUTILLAGE ET MACHINERIE	2 589 \$
CEGEP DE SAINT-LAURENT	930847	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	FORMATION (OPA) QUALIFICATION OPÉRATEURS EN EAU POTABLE - FACTURE 4394	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	7 467 \$
CENTRE DE PIÈCES GAGNON	843114-4	COUTU, JESSICA	FOURNITURE D'ABSORBANTS GRANULAIRES EN SACS POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ÉNERGIE ET PRODUIT CHIMIQUE	2 738 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	930553	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	FRAIS CELLULAIRES 2014	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 593 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	924352	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	FRAIS DE 2014 - TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DE L'ESPACE POUR LA VIE.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	31 410 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	923908	COTE, RICHARD P.	CELLULAIRES 2014 POUR LA SECTION COORDINATION DES TRAVAUX ET COMMUNICATIONS	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 074 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	930896	FISSET, DANIEL	FRAIS MENSUELS DE CELLULAIRES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 499 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	923798	LOGE, HERVE	CELLULAIRES 2014 POUR LA SECTION RÉGLEMENTATION DE LA GESTION DE L'EAU	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 800 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	929914	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : COMMUNICATION SANS FIL - DSTI	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	20 742 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	923458	THIFFAULT, YVAN	ADMINISTRATION - FRAIS DE CELLULAIRE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 158 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	931040	THIFFAULT, YVAN	AUTORISER LE PAIEMENT DES FRAIS DE CELLULAIRE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2013	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 417 \$
CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC	927808	COURCHESNE, FRANCOIS	SERVICE D'ENTRETIEN AU BIODÔME DE MONTRÉAL, DOSSIER 1115034003, CM 110744 , 1ER JANVIER 2014 AU 31 AOÛT 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	530 000 \$
CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC	931295	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	10 355 \$
CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC	931315	LEVESQUE, PIERRE	RÉPARER PLAFOND DU GYM (TROU), RÉPARER TOUS LES TROUS AUX MURS, INST 8 COINS DE MUR DS LE BAS DES 2 COLONNES ENVIRON 18", INST 4 COINS DE MURS LONGUEUR 4' DE HAUT, PEINTURER GYMNASE AU COMPLET 2 COULEURS, RÉPARER MUR CORRIDOR DU GYM PDQ 23	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 940 \$
CENTRE DE TRANSITION LE SEXTANT INC	929464	SAVAGE, CLAUDE	ENTRETIEN MÉNAGER (FACTURE 10 JANVIER 2014)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 630 \$
CERIU	921541	LUU, VINH	COTISATION ANNUELLE 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 492 \$
CFC DOLMEN INC.	927995	SEGUIN, MICHEL	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FONCTION FINANCES AU SEIN DE SES DIRECTIONS	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	16 594 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CFGL METAUX	929479	BERTRAND, RICHARD	100 EPINGLETES *VILLE DE MONTREAL* BOUTONNIERE,EPINGLE A PRESSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	4 615 \$
CHAINES ET ELINGUES ST PIERRE	ROS732625	BRANCONNIER, SERGE	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR U.T.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 457 \$
CHAUSSURES BELMONT INC	915758	PRONOVOST, RENE	BOTTES & SOULIERS DE SÉCURITÉ	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 000 \$
CHUAN CHUAN ZHANG	RMI0000945800000969750003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	CHUAN CHUAN ZHANG\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003390, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C010 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 000 \$
CIBL FM.	859770	LANGLOIS, PAUL	CONTRAT DE PUBLICITÉ RADIO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	3 923 \$
CITRIX SYSTEME INC.	917014	MARCOUX, ALAIN	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES CITRIX XENAPP - DU 31 JANVIER 2014 AU 31 JANVIER 2015	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	41 329 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC730747	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION VERIN DE GARAGE DICKSON	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 909 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC733011	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATION D' UN VÉRIN DE GARAGE AU 2030 DICKSON	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 887 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR730798	LUSSIER, STEPHANIE	9045 ROAC3-MC VALVE 1"	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 161 \$
COALITION MONTREAL-MARCEL COTE	RECHERCHE20JANVIER2014	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 20 JANVIER 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 519 \$
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU CANADA	926854	VAILLANCOURT, SERGE	BON DE COMMANDE OUVERT - MANUEL DE CAP BVG	BUREAU DU VÉRIFICATEUR	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 000 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	927901	SEGUIN, MICHEL	COMMANDE EMETTEUR XTR MASTER MEATER	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	24 596 \$
CONNECT 24	931300	HAMEL, ROBERT	FRAIS DE MODULE D'ALARME POUR L'ANNÉE 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	15 095 \$
CONSORTIUM CIMA + / BPR	847679	BERGERON, FRANCOIS	SP 235407/235406-DRM002354-DE10 - CONSORTIUM CIMA +/- BPR - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOUL. DÉCARIE ENTRE LA RUE CROWLEY ET LA BOUL. MAISONNEUVE (LOT 6D) - DEM.: SÉBASTIEN DESHAIES	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	12 046 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CONSULTANTS EN EVALUATION BELANGER INC.	RMF0000000000000000042659	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR LE DOSSIER 13-002529, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401FC003 (CORPO)	DÉPENSES COMMUNES	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 533 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (STAPLES AVANTAGE)	66500DÉCEMBRE2013	ARION BARBU, SIMONA	FOURNITURES DE BUREAU	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		380 101 \$
CORPORATION SUN MEDIA	923769	HAMEL, ANDRE	PLACEMENT MÉDIA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 852 \$
CORPORATION SUN MEDIA	930037	HAMEL, ANDRE	PLACEMENT MÉDIA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 463 \$
CORPORATION SUN MEDIA	925506	SPANDONIDE, CAROLINE	PLACEMENTS MÉDIAS PUBLICITAIRES	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	10 456 \$
COURRIER MESSAGEX	928206	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF.JURIDIQUES - POSTE - MESSAGEX 4E - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	4 667 \$
COURRIER MESSAGEX	928213	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF.JURIDIQUES - POSTE - MESSAGEX RÉCLAMATION - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 074 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CPU DESIGN INC.	905584	FISSET, DANIEL	ACQUISITION DE 11 IPADS AINSI QUE LES ACCESSOIRES DANS LE CADRE DU PROJET "SIGI MOBILE", DE LA DIRECTION DES IMMEUBLES, DIVISION ENTRETIEN OUEST. ENTENTE 888367.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	9 043 \$
CPU DESIGN INC.	930769	LUU, VINH	ORDINATEURS PORTABLES - SOUMISSIONS #508555-21011-00	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	11 796 \$
CUMMINS EST DU CANADA SEC.	CAR732366	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATION E.C.M. FLOTTE 298-03	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 144 \$
DAFCO FILTRATION LTEE	924251	THIFFAULT, YVAN	VCR, BAT 4397 ATELIER, FILTRES EN SURPLUS POUR DIVERS VENTILATEURS, PLOURDE DOMINIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	5 537 \$
DATA CENTER MANAGEMENT SYSTEMS INC.	915985	LABRANCHE, SYLVAIN	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES JED - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 254 \$
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	923730	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION DU 29-10-13 - PAVILLON LAFONTAINE (0891) - 1301, RUE SHERBROOKE EST - DÉNEIGEMENT POUR JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2014 - 2 SOUMISSIONS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 658 \$
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	923739	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION DU 31-10-2013 - MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC (8662) - 2550, RUE ONTARIO EST - DÉNEIGEMENT D'UN TROTTOIR, D'UNE SORTIE DE SECOURS ET D'ESCALIERS - ÉPANDAGE D'ABRASIF INCLUS - POUR JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2014 - 1 SOUMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 916 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	923744	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION DU 31-10-2013 - CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART (2390) - 2633, RUE ONTARIO EST - DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT D'UN CAMION ET DE LA SORTIE DE SECOURS POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2014 - ABRASIF INCLUS - 1 SOUSSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 458 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_38	RMI0000957260000881860003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004495, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC003 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 450 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_39	RMI0000943490000969500002	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003170, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC004 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14 127 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_41	RMI0000961460000969500004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004857, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC009 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8 760 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_41	RMI0000962690000969500004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004973, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC008 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 217 \$
DISTRIBUTION PRI INC.	927154	BOISVERT, SUZANNE	PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 231 \$
DISTRIBUTION PRI INC.	638153-115	COUTU, JESSICA	SACS A ORDURES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ENVIRONNEMENT ET NATURE	2 594 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DISTRIBUTION PRI INC.	915761	PRONOVOST, RENE	PRODUITS ENTRETIEN MÉNAGER	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 000 \$
DIV EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	791830	COUTU, JESSICA	VETEMENTS DE PLUIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	11 558 \$
DIV EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	677369	LABELLE, MARC-ANDRÉ	VETR,A,BOTTES ET SOULIERS DE TRAVAIL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	39 390 \$
DOCUCOM DIGITAL INC	930202	SINCLAIR, NANCY	DOCUCOM DIGITAL INC. - CONTRATS D'ENTRETIEN 2014 DE VISIONNEUSES ET DE NUMÉRISSEURS DE LA SECTION DES ARCHIVES DU GREFFE POUR L'ANNÉE 2014	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	10 594 \$
DOLLAMUR	923108	TRAVERS, REAL	TAPIS DE LUTTE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES	14 998 \$
DOMINIQUE MARTEL	927308	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	2 520 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	927638	THIFFAULT, YVAN	ÉLECTRICITÉ, BAT 95 C.C.R., REQ: 76-201723,PROTECTEUR, TREMBLAY ERIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 004 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DUBOIS CONSTRUCTION	927915	MONDOU, JOSEE	TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA PISCINE GEORGES-VERNOT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE	5 953 \$
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	925922	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE POUR LA MENUISERIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 593 \$
EAST PENN CANADA	846994-149	SIOUDA, ABDELHAK	MARO,A,FOURNITURE DE BATTERIES D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET APPAREILS MUNICIPAUX (INVENTAIRE)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	4 606 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	923759	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. SERVICE DE RAMASSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE. ENTENTE NO. 557117.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	3 319 \$
EBSCO CANADA LTEE	923839	CLOUTIER, SIMON	101093 / ABONNEMENTS 2014 POUR LA BIBLIOTHÈQUE DU JARDIN BOTANIQUE / FACTURE # 9160412	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 149 \$
EBSCO CANADA LTEE	8000861	JUTRAS, MANON	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	2 718 \$
EKM ARCHITECTURE	787413	COURCHESNE, FRANCOIS	DOSSIER 2120185004 / CONTRAT RÉAMÉNAGEMENT REST. PLANÉTAIRIUM	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ELECTROMEGA LTEE	916075	LÈ, SON-THU	TRANSPORT PAR AVION POUR 854617-20, 854617-22 ET 854617-26 (IN3991-7474)	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	6 357 \$
ELECTROMEGA LTEE	929283	LÈ, SON-THU	PROJET 54100-SYSTÈME INTELLIGENT POUR CASERNE ET SYSTÈME OPTICOM GPS INV.SP1454100-004 P.SIMON151456	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	SIGNALISATION LUMINEUSE	10 723 \$
ENERGIE VALERO INC.	1719068	PAIEMENTS DIRECTS	LIVRAISONS DE CARBURANT POUR LES POSTES D'ESSENCE DE LA VILLE	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		349 255 \$
ENERSOL INC.	925433	FISSET, DANIEL	VCR - CYLINDRE ET GLYCOL - POUR DIVERS BÂTIMENTS - PATRICK PLOURDE C/M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 269 \$
ENGLLOBE CORP.	924130	LUU, VINH	DISPOSITION DES MATÉRIAUX ANNÉE 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	30 189 \$
ENTRAC INC.	931124	MARCOTTE, ANNE-MARIE	ERGONOMIE DE RÉADAPTATION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	8 297 \$
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	ROS731921	BEAULIEU, DAMIEN	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR MEUISERIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 336 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	923387	LABELLE, MARC-ANDRÉ	BLOC EN BOIS, PRUCHE DE L'EST, BRUT, TRAITE CCA-40 APRES COUPE, 1" X 5" X 18"	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	7 336 \$
ENTREPRISES LIMOGES INC.	923380	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. ACHAT D'OUTILS ET DE FOURNITURES POUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION. CONTRAT NUMÉRO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	3 267 \$
ENTRETIEN DELORIMIER	925713	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 785 \$
EQUIPE HAREL - VISION MONTREAL	RECHHAREL130114	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 13 JANVIER 2014 POUR 2013	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	5 626 \$
EQUIPE HAREL - VISION MONTREAL	RECHHAREL2DEC13	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 2 DÉCEMBRE 2013	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	19 971 \$
EQUIPE HAREL-VISION MONTREAL -GUILLAUME BENOIT-GAGNE	ALLOHAREL200114	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES DU 20 JANVIER 2014 POUR 2013	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	11 348 \$
EQUIPE HAREL-VISION MONTREAL -GUILLAUME BENOIT-GAGNE	ALLOHAREL2DEC13	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	ALLOCATION AUX PARTIS DU 2 DÉCEMBRE 2013	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	6 417 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENT GAP	10062	DAOUST, LINDA	PIÈCES POUR ENTRETIEN BC204139	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	7 850 \$
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR730721	BRANCONNIER, SERGE	PIECES POUR ÉQUIPEMENTS DE NEIGE "PELLE SCHMIT"	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 226 \$
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR733625	BRANCONNIER, SERGE	PIECE POUR REPARATION DE PELLE LOADER KOMATSU 2006	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	8 136 \$
EQUIPEMENT SMS INC.	DIC732115	PRESCOTT, DANIEL	SIÈGE COMPLET POUR TRACTEUR-CHARGEUR	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 559 \$
EQUIPEMENT WAJAX	CAR731675	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION TURBO FLOTTE 437-07341 JCB	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 959 \$
EQUIPEMENTS JKL INC	MAD728179	BRANCONNIER, SERGE	REPLACER GEAR BOX 539-07173 BALAI DE RUE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	4 685 \$
EQUIPEMENTS JKL INC	MAD733251	TREMBLAY, MICHEL	REPLACEMENT DU GEAR BOX ET SON COUVERT BALAIS DE RUE 539-07173	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 343 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENTS PIERRE CHAMPIGNY LTEE	926977	KERR, NATASHA	LOCATION DE VOITURETTES ÉLECTRIQUE - SAC	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	8 100 \$
EQUIPEMENTS PIERRE CHAMPIGNY LTEE	926978	KERR, NATASHA	LOCATION DE VOITURETTE ÉLECTRIQUE - SÉCURITÉ	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	8 460 \$
EQUIPEMENTS PIERRE CHAMPIGNY LTEE	926979	KERR, NATASHA	LOCATION VOITURETTE ÉLECTRIQUE - RÉGIE SÉCURITÉ	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 700 \$
EQUIPEMENTS PIERRE CHAMPIGNY LTEE	928661	PAQUIN, LUCIE	LOCATION VOITURETTE DE GOLF 1ER MAI AU 4 NOVEMBRE 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 540 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	923682	CARDINAL, MARIE-JOSEE	MADISON- RE-APPRO 2013. PIÈCES CHASSE NEIGE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 335 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	923776	CREPAULT, ALAIN	RÉAPRO. INVENTAIRE. PIÈCE CHASSE NEIGE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	5 884 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC731710	DESMARAIS, RICHARD	PIECE POUR BOMBARDIER	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 195 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENTS VTC MFG INC.	CAR730677	BRANCONNIER, SERGE	6010172 MODULE CONTOLE COMPLET	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 923 \$
ESRI CANADA LIMITED	915879	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES ARCGIS ET EDN - DU 12 JANVIER 2014 AU 11 JANVIER 2015	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	9 898 \$
ESRI CANADA LIMITED	915879	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES ARCGIS ET EDN - DU 12 JANVIER 2014 AU 11 JANVIER 2015	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	12 207 \$
ESTELLE RICHARD	927321	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	3 660 \$
EVERGREEN ENTERPRISES CANADA CORP	3633408	VALIQUETTE, LUCILLE	PRODUITS POUR LA REVENTE AUX KIOSQUES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 293 \$
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	931346	HAMEL, ROBERT	SERVICE DE RÉPARATION DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DES OPÉRATIONS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	21 779 \$
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	931347	LEFEBVRE, ROBERT	SERVICE DE RÉPARATION DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DES SERVICES TECHNIQUES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 223 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EXPERTISE GUY SAVOIE INC.	RMF0000000000000000042733	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR LE DOSSIER 13-004641, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401FC005 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 186 \$
EXPERTISE MULTI CONCEPT	RMF0000000000000000042658	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR LE DOSSIER 13-002529, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401FC006 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 079 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	930479	DUPRE, LUCIE	EXPERTISE PSYCHIATRIQUE	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	GESTION DU PERSONNEL	2 696 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	930485	DUPRE, LUCIE	EXPERTISE PSYCHIATRIQUE	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	GESTION DU PERSONNEL	2 178 \$
F. HAMELIN & ASSOCIES LTEE	926500	BOUDREAULT, DANNY	HONORAIRES POUR L'AUDIENCE DU 3 OCTOBRE 2013	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	GESTION DU PERSONNEL	5 064 \$
FATAH MESSIHAD	RMI0000963470000988330003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	FATAH MESSIHAD\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-005045, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC004 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 000 \$
FAUCHER INDUSTRIES INC	ROS730464	BEAULIEU, DAMIEN	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR KIOSQUE 2014 U.T.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 471 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FIBROBEC	930499	SIOUDA, ABDELHAK	ACHAT D' UNE BOITE FIBROBEC SPACEKAP MODÈLE DIABLO 8'	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 638 \$
FIBROBEC	930501	SIOUDA, ABDELHAK	ACHAT D' UNE BOITE FIBROBEC SPACEKAP MODÈLE DIABLO 8'	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 638 \$
FIBROBEC	930504	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 638 \$
FIBROBEC	930505	SIOUDA, ABDELHAK	ACHAT D' UNE BOITE FIBROBEC SPACEKAP MODÈLE DIABLO 8'	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 638 \$
FLASH GRAFIX INC.	929056	CHARPENTIER, ANNE	101142 / AFFICHES DE DIFFÉRENTS FORMATS POUR L'ÉVÉNEMENT PAPILLONS EN LIBERTÉ 2014 / VOIR SOUMISSION 26856	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 911 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	829696	BEAUCHAMP TRUDEL, SYLVIE	LRQ - C.D. -15.01 LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES	SERVICE DES FINANCES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	6 418 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	926820	PELLERIN, JEAN	BC OUVERT POUR PAYER FACTURES AYANT ATTRAIT À DE L'INFORMATION FONCIÈRE POUR ANNÉE 2014	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	7 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FRANCO DE BONIS	RMI0000947880000971770003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	FRANCO DE BONIS PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003596, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C002 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 118 \$
G & L THIVIERGE INC	925491	LEVESQUE, PIERRE	SOUMISSION DU 10-01-14 - CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST (3686) - 2805, BOUL. THIMENS - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PLANCHER DU VESTIBULE - 1 SOUMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	5 165 \$
G & L THIVIERGE INC	890815	THIFFAULT, YVAN	TNC # 14208 - FOURNIR ET INSTALLER DES MAINS COURANTES À LA MAISON DU BON TEMPS (#0371) - 2 SOUMISSIONS - G & L THIVIERGE INC. - TORRES, THAYS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	11 014 \$
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	930159	THIFFAULT, YVAN	CHAUFFAGE (TNC 92459, ACHAT D'UN SURCHAUFFEUR AU GAZ NATUREL POUR LE CHALET DU PARC DE NORMANVILLE #0029, G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE) - LYNCH, RENÉ	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 491 \$
GAIA NATURE	926648	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHATS DE PAPILLONS MONARQUE / COLLECTIONS VIVANTES / DEMANDE DE STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 000 \$
GALERIE ANTOINE ERTASKIRAN	922955	LANGLOIS, PAUL	ACHAT D'UNE OEUVRE D'ART (EWA BEACH, HAWAII 2013)	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	7 698 \$
GANTS LAURENTIDE LTEE.	649030	COUTU, JESSICA	VGANTS DE TRAVAIL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	13 983 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GASTON CONTANT INC.	MAD731482	BLAIS, JEAN-ROBERT	151300 TRANSFERCASE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 520 \$
GASTON CONTANT INC.	23530	ITIM, SAÏD	151300 / GEAR BOX DU HAUT SOUFLEUSE CONTANT / C1016	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 520 \$
GAZ METRO PLUS	927259	LEVESQUE, PIERRE	PROCÉDER AU REMPLACEMENT DE L'AÉROTHERME QUI COULE DANS LE GARAGE, NETTOYER TRAPPE À CONDENSAT, REMETTRE EN MARCHÉ ET VÉRIFIER OPÉRATION À LA CASERNE 74	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 372 \$
GAZ METRO PLUS	930593	LEVESQUE, PIERRE	CASERNE 74 (3076) - 10, AVENUE ROOSEVELT - ENTRETIEN MÉCANIQUE PRÉVENTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 AOÛT 2014 - 1 SOUMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 073 \$
GAZ METROPOLITAIN	12581420002720000488285	COLLIN, MARIO	2620 ST-JOSEPH	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	3 274 \$
GAZ METROPOLITAIN	923904	COURCHESNE, FRANCOIS	GAZ NATUREL POUR 2014 - JARDIN BOTANIQUE, CHAUFFERIE, COMPLEXE C, TUNNEL, IRBV ET PLANÉTARIUM	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	582 868 \$
GAZ METROPOLITAIN	923747	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION, COMPTE NO. 09840867031.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	15 557 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GAZ METROPOLITAIN	923752	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. GAZ NATUREL POUR LES SERRES DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE, COMPTE NO. 09841265003.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	4 874 \$
GAZ METROPOLITAIN	PLUSIEURS	PAIEMENTS DIRECTS	UTILISATION DE GAZ NATUREL DURANT LA PÉRIODE	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		49 288 \$
GEMEL INC.	927645	CLOUTIER, SIMON	RESTAURATION DU RTA DU PLANÉTARIUM - PROJET : #PLA-2013-04	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 850 \$
GENERATRICE DRUMMOND .	925904	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX SUR GÉNÉRATRICES AU 2580, BOUL. ST-JOSEPH	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 752 \$
GENFIR INC	921705	BERTRAND, RICHARD	INDICATEUR,BORNE-FONTAINE,HAUTEUR 48",PVC JAUNE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	6 534 \$
GENFIR INC	924212	HACHEY, NORMAND	ACHAT D'UN CORRÉLATEUR MULTI CAPTEURS DE MARQUE HYDREKA, MODÈLE SOUNDSSENS I	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	15 038 \$
GESTION PFB	925660	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION NO. 13-008-35-1 - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES (2464) - 4880, RUE VAN HORNE - RÉPARATION DÉGÂT D'EAU AU LOCAL DES EMPLOYÉS - 1 SOUSSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	10 362 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GILBERT TOUGAS	918041	SEGUIN, MICHEL	SERVICES PROFESSIONNELS POUR PROCESSUS DE DOTATION DIVERS AU SEIN DU SERVICE DE L'EAU	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	5 000 \$
GINETTE BRODEUR_1	RM10000968170000993160005	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	GINETTE BRODEUR/PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-005457, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C005 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 153 \$
GLOBOCAM INC	CAR732548	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARER MATÉRIEL ROULANT AU GARAGE DU CLOS ST-MICHEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 012 \$
GLOBOCAM INC	CAR733323	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARER MATÉRIEL ROULANT AU GARAGE DU CLOS ST-MICHEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 393 \$
GLOBOCAM INC	DIC731529	BRANCONNIER, SERGE	PIECES SYST. ECHAPPEMENT CAMION STERLING	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 558 \$
GLOBOCAM INC	DIC733458	BRANCONNIER, SERGE	FILTRE A PARTICULE CAMION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 163 \$
GOHIER MIRABEL INC.	928693	BIRON, PAULE	EXPERT EN SINISTRE DOSSIER 12-001637	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 127 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GOODYEAR CANADA INC.	925693	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 259 \$
GREY HOUSE PUBLISHING CANADA	111675	JUTRAS, MANON	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	3 248 \$
GROUPE CONSEIL SCO	930982	LOGE, HERVE	FORMATION - TRANSIGER AVEC DES CLIENTS DIFFICILES - 20 FÉVRIER 2014	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	4 292 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	927800	COURCHESNE, FRANCOIS	SERVICE DE GARDIENNAGE AU BIODÔME - SOMMAIRE 1135034001 CM 130125 1ER JANVIER 2014 AU 5 MARS 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	120 900 \$
GROUPE QUALINET INC	930457	MACKAY FALCON, JOHANNE	TRAVAUX EFFECTUÉS EN URGENCE SUITE À UN DÉGÂT D'EAU AU 955 LOUVAIN EST (#430) EN RÉFÉRENCE À LA REQUÊTE # 76-203313	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	13 733 \$
GROUPE TRIUM INC.	928043	LOGE, HERVE	ACHAT DE MANTEAUX POUR LES PLOMBIERS DES COMPTEURS - JACQUES ET ISABELLE	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	2 280 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
G-TEK	924129	LUU, VINH	NETTOYAGE DES STRUCTURES, DÉGLAÇAGE ET DÉBLOCAGE DES CONDUITS	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	20 126 \$
G-TEK	927869	LUU, VINH	HYDRO-EXCAVATION	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	9 057 \$
GUARD-X INC	925937	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DES EXTINCTEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 546 \$
GUARD-X INC	926012	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DES EXTINCTEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 192 \$
GUARD-X INC	927070	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DES EXTINCTEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	5 751 \$
GUARD-X INC	927223	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DES EXTINCTEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 069 \$
GUARD-X INC	931174	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DES EXTINCTEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 123 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	928338	COUTU, JESSICA	PRISE DE COURANT,FEMELLE,JAUNE,TYPE VALISE,3 FILS,15 AMPS,125 VOLTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	CONSTRUCTION	4 916 \$
GUY GILBERT	928843	KUNZ, GREGORY	ME GUY GILBERT - CONSEILLER A L'ETHIQUE - 2014.SERVICES PROFESSIONNELS	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	20 000 \$
H.C. VIDAL LTEE.	925889	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX SUR CHAUDIÈRES DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 886 \$
HIAB QUEBEC DIV. D'ATLAS POLAR CO. LTEE	CAR724123	BRANCONNIER, SERGE	COMMANDE A DISTANCE HIAB (BRAS MECANIQUE)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 381 \$
HILTI CANADA LTEE	930644	LUU, VINH	FOREUSE À DIAMANT - SOUMISSION 904934227	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	3 413 \$
HILTI CANADA LTEE	927606	THIFFAULT, YVAN	ÉLECTRICITÉ, BAT 4397 OUTIL POUR CAMION ET ATELIER, TREMBLAY, ERIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 955 \$
HONEYWELL LTEE	926532	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX MÉCANIQUES DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 732 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HONEYWELL LTEE	927123	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX MÉCANIQUES DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 420 \$
HONEYWELL LTEE	931342	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX MÉCANIQUES DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 368 \$
HOSPITALITE QUEBEC INC.	927072	DUMAS, ISABELLE	SPONSORSHIP SHA 2014 FACTURE # SHA2014-034 // SIGNATURE MME ISABELLE DUMAS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE	2 000 \$
HOTTE-POISSANT ENTREPRENEURS INC.	926905	LEVESQUE, PIERRE	INSPECTION DE TOITURE POUR DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	10 600 \$
HYDRO-QUEBEC	923445	COURCHESNE, FRANCOIS	ÉLECTRICITÉ 2014 - JARDIN BOTANIQUE, INSECTARIUM, PLANÉTARIUM, SERRES LOUIS-DUPIRE ET MAISON DE L'ARBRE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	582 868 \$
HYDRO-QUEBEC	923772	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. FRAIS MENSUEL DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION, COMPTE NO. 299000132009.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	22 547 \$
HYDRO-QUEBEC	923787	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. FRAIS MENSUEL DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION, COMPTE NO. 299000132009.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	22 547 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	923791	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. FRAIS MENSUEL DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION, COMPTE NO. 299000132009.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	10 371 \$
HYDRO-QUEBEC	927983	LÊ, SON-THU	DEMANDE DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ POUR USAGE AUTRE QUE DOMESTIQUE POUR FIN DE TRAVAUX SUR FEUX DE CIRCULATION COIN DE LORIMIER	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	SIGNALISATION LUMINEUSE	10 511 \$
HYDRO-QUEBEC	923660	LUU, VINH	ENTENTE 83/89 DE LIÈGE, LAJEUNESSE ET ST-HUBERT (CONVERSION)	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES BIENS - RÉNOVATION URBAINE	21 779 \$
IMMATERIEL.FR	924420	CLAVEAU, MICHEL	ABONNEMENT ANNUEL À UN BOUQUET MULTI-ÉDITEURS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	7 907 \$
IMMIGRANT QUEBEC	929485	ALLARD, PATRICE	ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT LORS DU SALON DE L'IMMIGRATION LE 09-05-2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	3 111 \$
IMPRIMERIE GROUPE LITHO INC.	928904	CHARPENTIER, ANNE	101142 / DÉPLIANTS DANS LA CADRE DE PAPILLONS EN LIBERTÉ 2014 / SOUMISSION # 067233C / DEMANDE DE ÉLAINE BOILEAU	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 179 \$
INFRAROUGE KELVIN (1990) INC.	925632	LUU, VINH	THERMOGRAPHIE 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	82 703 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES_2	RM10000944770000960400003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003290, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC006 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 782 \$
INNOVATION TOOTELO INC.	928662	DEVEAU, DOMINIQUE	LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR LA GESTION DES PLAINTES SUITE À LA RÉFECTION D'ÉGOUTS	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 593 \$
INSPEC-SOL INC	922789	AYLWIN, CHANTAL	INSPEC-SOL # 148901 - BOUL. LASALLE MATERIAUX CONTAMINÉS	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	23 425 \$
INTACT ASSURANCE_107	RM10000945120000901560004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	INTACT ASSURANCE\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003325, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC002 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15 746 \$
INTACT ASSURANCE_108	RM10000958430000901550001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	INTACT ASSURANCE\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004592, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC010 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 664 \$
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE_12	RM10000957100000860590001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004482, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC008 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 707 \$
INTERGRAPH CANADA LTD	925179	BROUSSEAU, DANIEL	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE MAINTENANCE VALIDE DU 1ER FÉVRIER 2014 JUSQU'AU 31 JANVIER 2015 (MICHEL LANTHIER).	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	3 086 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERGRAPH CANADA LTD	925219	PELLERIN, JEAN	LOGICIELS SUR SERVEUR D'IMAGERIE SIRIUS - ER MAPPER; APOLLO (MICHEL LANTHIER).	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 657 \$
INTERGRAPH CANADA LTD	925219	PELLERIN, JEAN	LOGICIELS SUR SERVEUR D'IMAGERIE SIRIUS - ER MAPPER; APOLLO (MICHEL LANTHIER).	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR	7 971 \$
ITRON CANADA INC	927870	LOGE, HERVE	EMETTEUR ERW-1300-202, ERW-1300-205	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	14 552 \$
J.A. LARUE INC	30900	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 524 \$
J.A. LARUE INC	923459	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 734 \$
J.C. TRANSMISSION INC.	DIC732091	BRANCONNIER, SERGE	RECONDITIONNER TRANSMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 813 \$
J.V.K. JACK VAN KLAVEREN LTD	921204	PERRON, SYLVIE	BOUTURES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 500 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
JOHANNE BRUNET	927088	FILION, IVAN	PROGRAMME CONTACT: PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PLUSIEURS ANIMATIONS DE LECTURE DANS LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS ET LEURS PARENTS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	13 939 \$
JOHN CRANE CANADA INC.***	932319	GONZALEZ, ANA	BC 203853 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 450 \$
JULIE DESILETS	926747	BERGERON, JACQUES	SERVICES PROFESSIONNELS BVG-SP 2014-02	BUREAU DU VÉRIFICATEUR	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	20 742 \$
JULIE DESILETS	926754	BERGERON, JACQUES	SERVICES PROFESSIONNELS BVG-SP 2014-01	BUREAU DU VÉRIFICATEUR	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	20 742 \$
KARINE COUSINEAU COMMUNICATIONS	929660	LANGLOIS, PAUL	RELATIONS DE PRESSE ANNÉE 2013 (HIVER, PRINTEMPS-ÉTÉ, AUTOMNE)	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	2 074 \$
KEVIN GARCIA (TROPICAL PUPAE)	928569	CHARPENTIER, ANNE	101143 / ACHAT DE PAPILLONS POUR L'ÉVÉNEMENT PAPILLONS EN LIBERTÉ 2014 / S. LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	12 172 \$
KOPPERT CANADA LTEE	915785	PRONOVOST, RENE	INSECTES PRÉDATEUR	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
KOPPERT CANADA LTEE	915786	PRONOVOST, RENE	INSECTES PRÉDATEUR	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$
KRONOS LES SYSTEMES DE POINTAGE INFORMATISES INC.	918920	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - 1100 LICENCES WORKFORCE TIMEKEEPER V6 - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	6 078 \$
L.L. FONDERIE	650078-20	LABELLE, MARC-ANDRÉ	PATTE EN ALUMINIUM POUR BANC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	37 128 \$
LA PERSONNELLE ASS. GÉNÉRALES_4	RMI0000944350000906800004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	LA PERSONNELLE ASS. GÉNÉRALES\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003251, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC005 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 200 \$
LA PRESSE LTEE	929614	BECHARD, FRANCOIS	PUBLICITÉ POUR L'ÉVÈNEMENT DE PAPILLONS EN LIBERTÉ POUR L'ANNÉE 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	18 265 \$
LA PRESSE LTEE	924271	SPANDONIDE, CAROLINE	PLACEMENTS MÉDIAS OBLIGATOIRES	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	5 556 \$
LA PRESSE LTEE	928663	SPANDONIDE, CAROLINE	PLACEMENTS MÉDIAS OBLIGATOIRES	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	4 707 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LA PRESSE LTEE	930605	SPANDONIDE, CAROLINE	PLACEMENT MÉDIA OBLIGATOIRE	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	5 506 \$
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	925879	LEVESQUE, PIERRE	DEVIS RÉF. : 1-3M688Z9 - CASERNE 56 (3051) - 230, BOUL. CHÈVREMONT, ILE BIZARD - FOURNIR ET INSTALLER UNE DRIVE A/C DE 7.5 HP POUR LE VENTILATEUR DE RETOUR.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 148 \$
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	923471	THIFFAULT, YVAN	TÉLÉGESTION / CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ANNÉE 2014 / JACQUES CROTEAU	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 625 \$
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO_4	RMI0000949760000891380005	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003778, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401C009 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11 888 \$
LACHAPELLE LOGISTIQUE INC.	925920	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE POUR LA MENUISERIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 074 \$
LAFARGE CANADA INC	924091	LUU, VINH	LIVRAISON ET RÉCEPTION D'AGRÉGAT 2014 - APPEL D'OFFRES #1532	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	35 843 \$
LAFARGE CANADA INC	915550	PERRON, SYLVIE	PIERRE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LALEMA INC.	928398	LACOMBE, PIERRE	101406 / S. MORIN / TAPIS D'ENTRÉE / SOUMISSION 8161 ET 8188	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 703 \$
LAVALTRAC EQUIPEMENT	DIC731217	BLOUIN, BERTRAND	RE539762 BLOC POUR VISE SEPARATEUR D'EAU	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 297 \$
LE BARRICADEUR	924455	FISSET, DANIEL	LE BARRICADEUR - DEMANDE DE BARRICADAGE AU 2089 AVENUE PAPINEAU - EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2013 - DANIEL CHAMPAGNE C/M MENUISERIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 207 \$
LE DEVOIR	930053	SPANDONIDE, CAROLINE	PLACEMENT MÉDIA OBLIGATOIRE	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS	4 717 \$
LE GROUPE AGRITEX INC.	923351	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. PIÈCES DE MÉCANIQUES ET D'OUTILLAGES POUR L'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS À LA PÉPINIÈRE. CONTRAT NUMÉRO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	7 260 \$
LE GROUPE AGRITEX INC.	926545	GAUDET, MARTIN	BROYEUR DE SOUCHE.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	6 832 \$
LE GROUPE MASTER S.E.C.	846317600	DAOUST, LINDA	BC204018. ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 360 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LE MOULIN A MUSIQUE INC.	919373	CHARPENTIER, ANNE	101142 / CONTRAT DE SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE PAPILLONS EN LIBERTÉ 2014 / PAIEMENT EN DEUX VERSEMENTS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 300 \$
LEARNORAMA	927289	CLAVEAU, MICHEL	ABONNEMENT À TOUTAPPRENDRE.COM	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	13 082 \$
LECHASSEUR AVOCATS LTEE	928807	BELPAIRE, VERONIQUE	REMBOURSEMENT FRAIS DE TÉMOIN DOSSIER 09-001339 09-001337 07-001959	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 508 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	924650	GELINEAU, PIERRE	PROJET IMP002094-13535 - DEVIS 9796	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 361 \$
LES CUIRS MARIO INC.	553333-12	LABELLE, MARC-ANDRÉ	SIM,CEINTURES DE CUIR	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	36 324 \$
LES DOMAINES COASTVIEW INC.	RMI0000943640000967490004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	LES DOMAINES COASTVIEW INC. PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003185, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C003 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	19 500 \$
LES ENT. DM LEO INC.	49534	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉPARATIONS DE VÉHICULES	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM NOFACTMAXIMO:380630	SERVICE DE LA POLICE	SURV. DE LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT	3 618 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	903748	DAGENAIS, RICHARD	DÉNEIGEMENT DU 9515, RUE ST-HUBERT ET DU 955, RUE LOUVAIN (HIVER 2013-2014)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	12 194 \$
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	930524	LEVESQUE, PIERRE	0240-BIBLIO MARC-FAVREAU / DÉNEIGEMENT HIVER 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	7 244 \$
LES ENTREPRISES LE GUERRIER	926539	LUU, VINH	ECHELLES ET EXTENSIONS	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 167 \$
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	930790	BEAULIEU, JACQUES	RENOUVELLEMENT DES LICENCES AUTOCAD 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	3 612 \$
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	929518	DUCAS, SYLVAIN	RENOUVELLEMENT DE 13 LICENCES D'AUTOCAD DE LA DIRECTON DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAINS 2014-2015.DEVIS #00022010.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR	10 393 \$
LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.	709622	BAICESCU-PETIT, OANA	11-21 : TRAVAUX DE RÉPARATION À DIVERSES STRUCTURES 2011-LOT 4	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	8 319 \$
LES IMPORTATIONS MIRDO CANADA INC.	925089	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHAT DE GRILLONS / STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 700 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES INDUSTRIES FORTREX INC.	ROS729261	BRANCONNIER, SERGE	FABRICATION DE PLAQUE DE RUE COMME TEL QUE DESSIN.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	19 796 \$
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION OLDCASTLE CANADA INC.	925243	FISSET, DANIEL	VITRERIE - VERRE CLAIR POUR L'INVENTAIRE - DANIEL CHAMPAGNE C /M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	8 891 \$
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION OLDCASTLE CANADA INC.	917307	THIFFAULT, YVAN	VITRERIE / VITRE 6 MM BROCHE CLAIR 50 X 78 (VOIR SOUMISSION 652077) / ATELIER / DANIEL TRUDEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	6 704 \$
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	879205	FISSET, DANIEL	OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2013-2014 À (3 SOUMISSIONNAIRES) - THIFFAULT, YVAN	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	9 085 \$
LES PETROLES PARKLAND	PLUSIEURS	PAIEMENTS DIRECTS	LIVRAISONS DE CARBURANT POUR LES POSTES D'ESSENCE DE LA VILLE	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		1 295 786 \$
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	5750	GONZALEZ, ANA	BC 203994 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 200 \$
LES PRODUITS ENERGETIQUES G.A.L. INC.	931272	LEVESQUE, PIERRE	ESTIMÉ DE RÉPARATION #1760 - CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU (0087) - 3000, RUE VIAU - REMPLACEMENT DU CONTRÔLEUR DE LA GÉNÉRATRICE ET SES COMPOSANTS - 1 SOUMISSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 047 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES SERVICES DE COURRIER CHAMPION INC.	928977	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : MESSAGERIE - DSTI	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	2 074 \$
LES SERVICES EXP INC.	912181	LECLERC, ANDRE	PROJET 13-15 INSPECTION GÉNÉRALE DES QUAIS À NEIGE ET DE 3 PONTS DE L'ILE-DE-LA-VISITATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	4 082 \$
LES SOLS CHAMPLAIN INC.	915675	PERRON, SYLVIE	TERRE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
LEVI, RAY & SHOUP INC.	921634	THIBAUT, GERVAIS	RENOUVELLEMENT D'ENTRETIEN - LICENCES DYNAMIC REPORT SYSTEM - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	18 797 \$
LINDE CANADA LIMITEE	923886	LACOMBE, PIERRE	BUDGET 101405 / GLACE SÈCHE POUR ANIMATION / N. MARTIMBEAU / BC ANNUEL	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
LINE-X QUEBEC	ROS730790	BRANCONNIER, SERGE	APPLICATION SUR FREIGHTLINER D'UNE COUCHE LE LINE-X	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 294 \$
L'INSTITUT CANADIEN	929043	LEVEILLE, MARIE-LYNE	CONFÉRENCE AVANCÉ SUR LA GESTION DES RÉCLAMATION EN ASSURANCE INVALIDITÉ - 2 & 3 AVRIL 2014 - ME ISABELLE BUREAU - AFF.JURIDIQUES	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 079 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LKO PINTENDRE AUTOS INC.	ROS731673	BEAULIEU, DAMIEN	CAPOT DE STERLING LT7500	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 489 \$
LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	927312	CHAMPAGNE, BENOIT	LOCATION DES VÉHICULES POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS	2 945 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	MT632013	BEDARD, LOUISE	BC203946 DA104552 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 410 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	905783	DOIRON, ALAIN	LOCATION DE 2 MOIS D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR HYSTER POUR SAINT-LAURENT DE LA RÉGION OUEST.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	5 186 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	MT590868	GONZALEZ, ANA	BC 203565 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 533 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	MT614329	GONZALEZ, ANA	BC 203845 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 223 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	914892	HOULE, CLAUDE	LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR MAG. LASALLE DE LA RÉGION SUD.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 313 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LOCATION SAUVAGEAU INC.	927885	JUTRAS, PIERRE	LOCATION DE DEUX NACELLES VERSALIFT ISOLÉE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 13 DÉCEMBRE 2013 ET RÉPARATION	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	3 324 \$
LOJACK CANADA	926840	LUU, VINH	INSTALLATION BOOMERANG SUR VÉHICULES DE LA CSEM	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 008 \$
LONGUS EQUIPEMENT INC.	CAR731546	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARER MATÉRIEL ROULANT AU GARAGE DU CLOS ST-MICHEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	4 552 \$
LONGUS EQUIPEMENT INC.	923357	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. PIÈCES DE MÉCANIQUES ET D'OUTILLAGES POUR L'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS À LA PÉPINIÈRE. CONTRAT NUMÉRO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	2 074 \$
LOUIS ANGOT	926695	BISSONNETTE, JEAN-MARC	CONTRAT ÉTUDIANT, HIVER 2014, POUR LE BUREAU DE LA MODE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. ASSISTANCE DANS LES TÂCHES LIÉES AU SITE WEB, AUX MÉDIAS SOCIAUX ET À LA PROMOTION SUR LE TERRAIN.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	3 230 \$
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	918863	THIFFAULT, YVAN	MANTEAUX ARC ÉLECTRIQUE POUR 4 NOUVEAUX ÉLECTRICIENS - TREMBLAY, ÉRIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 178 \$
LUBEQUIP LTEE	DIC731976	PRESCOTT, DANIEL	ÉQUIPEMENT DE GARAGE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 469 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LUIS LEWIS ET MARIA FERNANDEZ	RMI0000959820000984550004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	LUIS LEWIS ET MARIA FERNANDEZ PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004718, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC008 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 679 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	929401	THIFFAULT, YVAN	ÉLECTRICITÉ, BAT 4397 INVENTAIRE ATELIER, LAMPE HALOG. TREMBLAY, ERIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	8 593 \$
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES_5	RMI0000944460000917410004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003261, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC005 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15 415 \$
M.T.L. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	923615	LUU, VINH	C. 1180 - APRES SOUMISSION PUBLIQUE (SANS PLANS, BASE SUR COÛT /QUANTITÉ), EXÉCUTION DE TRAVAUX GÉNÉRAUX D'URGENCE DE PROJETS MINEURS AUX MONTANTS DE 30000 \$ ET MOINS (ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉ DE RACCORDEMENTS D'IMMEUBLES AU RÉSEAU) DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL - CENTRE EST SURTOUT. PEUT COMPTER JUSQU'À 200 RÉQUISITIONS DE TRAVAIL ET S'ÉCHELONNER ENTRE 3 ET 6 MOIS, SELON LES SAISONS.	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 741 420 \$
M.T.L. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	925363	LUU, VINH	C. 1292 - MODIFICATIONS ET ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS DANS L'EMPRISE DE LA RUE VILLERAY À L'INTERSECTION AVEC LE BOULEVARD PIE IX ET DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD PIE IX ENTRE LES RUES JARRY ET D'HÉRELLE.	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	597 878 \$
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	CAR729704	AUDY, MICHEL	C820155 (REBATIR POMPE HYDRAULIQUE (BOBCAT)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 507 \$
MAGNETO-LAVAL INC	CAR732317	LEFEBVRE, MARIO	L1055ERF180SIOH MOTEUR ROTATION PANIER (REPL. PH1-3.85-180-OH SÉRIE:113252)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 022 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MAHEU ARBOUR DESIGN	926475	SAVARD, JOHANNE	MAHEU ARBOUR DESIGN - RAPPORT ANNUEL 2013 - OMBUDSMAN.	DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	11 067 \$
MAHEUX SABLAGE AU JET INC.	ROS729980	BRANCONNIER, SERGE	JET DE SABLE , PRIMER ET PEINTURE , POUR FABRICATION DES PELLE DU RIMA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	21 528 \$
MAHEUX SABLAGE AU JET INC.	ROS731596	BRANCONNIER, SERGE	PEINTURE ET SABLAGE SUR PELLE A NEIGE MRA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	16 075 \$
MAISON SAINT-GABRIEL	929682	CHOQUET, JEAN-ROBERT	RESERVATION: 1 TABLE CORPORATIVE POUR SOIREE-BENEFICE 2014: 09/04/2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	ACT. CULTURELLES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR	2 500 \$
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	915903	PRONOVOST, RENE	VÉGÉTAUX	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
MARCONAIR INC	924131	LUU, VINH	ENTRETIEN SYSTÈME VENTILATION ET CHAUFFAGE AU GAZ 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 013 \$
MARIANNE DESJARDINS	927331	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	2 520 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARIE-CLAUDE LECAVALIER-HEBERT	926473	COURCHESNE, FRANCOIS	COORDONNER L'ENTRETIEN DU SITE INTERNET, PARTICIPER À LA GESTION DE PROJET, PRÉPARER DES DOCUMENTS DE TRADUCTION ET METTRE EN PLACE DES CONTENUS POUR DES NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	23 600 \$
MARIE-CLAUDE PREVOST	923228	BISSONNETTE, DANIEL	ANALYSE DU RÔLE DU DIFFUSEUR DANS LA PRÉSENTATION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	2 000 \$
MARIE-PIERRE RENAUD	925058	HINSE, JEAN YVES	UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL. AVOCATE - ENQUÊTE DE PLAINTES.	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	GESTION DU PERSONNEL	13 530 \$
MARTIAL BESSETTE INC.	542561-14	LABELLE, MARC-ANDRÉ	SIM,BAS COUSSINES ET NON COUSSINES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	49 810 \$
MARTIN GAGNE	927268	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	PTI - DESSIN ET MODÉLISATION SCÉNOGRAPHIQUE POUR FOURNIR UN PROJET DE MAQUETTE ARTISTIQUE DU BIODÔME RENOUVÉLÉ	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	17 025 \$
MATHIEU RIVARD	926975	SHOIRY, NANCY	CONTRAT POUR LA PRISE DE PHOTOS POUR LA COUVERTURE DE L'ÉVÉNEMENT DES 21 ET 22 MAI 2012 POUR LA RÉUNION DES VILLES CRÉATIVES DE L'UNESCO 2012.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	5 545 \$
MATHIEU RIVARD	931121	SHOIRY, NANCY	CONFIER UN MANDAT DE SERVICES TECHNIQUES AU MONTANT DE 3 073,28 \$ (TAXES INCLUSES) À MATHIEU RIVARD, PHOTOGRAPHE, PERSONNE MORALE AYANT SA PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES AU 4829 DES ÉRABLES, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2H 2E3.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	2 772 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MECANO ALCA INC	CAR730834	BRANCONNIER, SERGE	PIÈCES RÉPARATION BRAS MÉCANIQUE HIAB FLOTTE 296	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 570 \$
MEDIA-COACH INC.	926398	KERR, NATASHA	FORMATION RÉGISSEURS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 000 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	930044	HAMEL, ANDRE	PLACEMENT MÉDIA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	3 761 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	930817	SIOUDA, ABDELHAK	ELECTRICITE SUR AMENAGEMENT DE VÉHICULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 180 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	930820	SIOUDA, ABDELHAK	ELECTRICITE SUR AMENAGEMENT DE VÉHICULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 180 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	930821	SIOUDA, ABDELHAK	ELECTRICITE SUR AMENAGEMENT DE VÉHICULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 180 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	930823	SIOUDA, ABDELHAK	ELECTRICITE SUR AMENAGEMENT DE VÉHICULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 180 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MELANIE CRESPIN	903095	CHARPENTIER, ANNE	101142 / CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DIRECTION ARTISTIQUE DE L'ÉVÉNEMENT PAPILLON EN LIBERTÉ 2014 / PAYABLE EN DEUX VERSEMENTS (NOVEMBRE 2013 ET FÉVRIER 2014)	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 843 \$
MELANIE DAMPHOUSSE	927333	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	4 800 \$
MICHELE TREMBLAY	927339	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	4 800 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	925128	BEAULIEU, DAMIEN	INVENTAIRE PNEUS DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 260 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR729890	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT 2 PNEUS NEUFS VOLVO 35 TONNES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	13 002 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR729895	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT 2 PNEUS CATERPILLAR 735 FLOTTE 495	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	13 002 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	923515	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 412 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MINISTRE DES FINANCES	929586	LEROUX, PATRICE	RENOUVELLEMENT DES PERMIS D'UTILISATION POUR DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ POUR LES BÂTIMENTS SUIVANTS:2476,2473,2472,2467,2356,2015,2471,2470 ET 2995	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 076 \$
MINISTRE DES FINANCES	928976	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF JURIDIQUES - BREF DE SAISIE-EXÉCUTION - ME MIKAEL BENOIT	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 000 \$
MIREILLE PHILOSCA	930924	FILION, IVAN	PROGRAMME CONTACT: PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PLUSIEURS ANIMATIONS DE LECTURE DANS LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS ET LEURS PARENTS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	5 393 \$
MMS LASER	ROS731999	BEAULIEU, DAMIEN	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR U.T.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 207 \$
MMS LASER	ROS730662	BRANCONNIER, SERGE	COUPE PIÈCES AU LASER POUR FABRICATION DE 2 KIOSQUES POUR U.T.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	12 870 \$
MOHAMAD OSSEYRANE	928709	BIRON, PAULE	INGÉNIEUR DOSSIER PLUIE DU 29 MAI 12-002688	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 386 \$
MOHAMMAD-ALI SEPAS-KHAH_1	RMI0000965180000990150004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	MOHAMMAD-ALI SEPAS-KHAH PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-005200, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC002 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 038 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MONDO IN INC.	IN0003954	DURAND, CATHERINE	UTILISATION DE PORTFOLIO7 ET INMEDIA EN MODE ASP DU 1ER OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 800 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	928717	BLANCHARD, PIERRE	AFF.JURIDIQUES - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ - MORNEAU SHEPELL - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	5 212 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	929794	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : CONSULTATION - DSTI - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	5 000 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	926743	DUCAS, SYLVAIN	COMMANDE OUVERTE POUR LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR LA DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'ANNÉE 2014.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR	4 148 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	926727	DUMAS, ISABELLE	COMMANDE OUVERTE POUR LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2014.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE	2 593 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	928430	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF.JURIDIQUES - MP REPRODUCTIONS INC. - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	3 111 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	929466	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : NUMÉRISATION DE PLANS ET DOCUMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	10 371 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MYRIAM ANDONEY	925033	BIRON, PAULE	JUGEMENT DOSSIER2145210002	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 319 \$
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	927617	BIRON, PAULE	EXPERT FORESTIER - FACTURE: 1312237 - DOSSIER: 12-003947	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 675 \$
NATURAL INSECT CONTROL	915943	PRONOVOST, RENE	INSECTES PRÉDATEUR	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$
NAVADA LTEE	ROS730028	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION DU MOTEUR CHAMBRE A PEINTURE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	4 275 \$
NAVADA LTEE	ROS733604	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION DE LA CHAMBRE A PEINTURE (MOTEUR)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 568 \$
NEDCO	745453-6	COUTU, JESSICA	CONS.A.BALLASTS POUR LAMPES SHP ET TUBES FLUORESCENTS - 24 MOIS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	CONSTRUCTION	6 707 \$
NEIL SMITH	926634	LACOMBE, PIERRE	CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS DES TEXTES DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU PLANÉTIUM RIO TINTO ALCAN ET DE DIVERS AUTRES TEXTES DE NATURE SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIVE ET PROMOTIONNELLE.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 349 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
NEOLECT INC.	929123	CARETTE, CLAUDE	PROJET 54100 INSTALLATION DE COFFRES ST1 ET RELOCALISATION CÂBLE TÉLÉMÉTRIE SOUS PROJET INVESTI 1454100-003 PROJET SIMON 151435	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	SIGNALISATION LUMINEUSE	27 902 \$
NEWAD MEDIA INC.	929154	BISSONNETTE, JEAN-MARC	CONCEPTION ET RÉALISATION D'AFFICHES FACTURE # 000027294 // SIGNATURE M. JEAN-MARC BISSONNETTE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	4 148 \$
NEXIA FRIEDMAN S.E.N.C.R.L.	928710	GAGNIER, PHILIPPE	JURICOMPTABLE 10-002103	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	30 048 \$
NICE SYSTEMS INC	916216	THEROUX, MICHEL	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN 24/7 - SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE COMMUNICATIONS VOCALES - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	11 798 \$
NICOLE DOUCET	929654	ADAM, RICHARD	CONSEIL STRATÉGIQUES - PROJET DE RELOCALISATION TANGENTE ET AGORA	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	4 995 \$
NOE CROPSAL	927235	FILION, IVAN	PROGRAMME: LIVRES DANS LA RUE EN CLASSE / PLANIFICATION ET RÉALISATION D'ANIMATIONS DE LECTURE DU 21-01-2013 AU 03-05-2013	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	2 945 \$
NORSECO INC	915619	PERRON, SYLVIE	SEMENCES & BOUTURES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	10 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
OCE-CANADA INC.***	929984	NADEAU, MICHEL G	PAPIER, ARTICLE DE PAPETERIE. BON DE COMMANDE OUVERT POUR 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	2 178 \$
ODETTE GAGNON	929271	HENRI, FREDERIC	SERVICES TRANSCRIPTION D'ENTREVUE	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	GESTION DU PERSONNEL	2 047 \$
ORACLE CANADA ULC	918466	DUREZ, ERIC PIERRE	SERVICES TECHNIQUES - ORACLE PREMIER SUPPORT FOR SYSTEMS - SPARC-T4 SERVER FOR NON-EU COUNTRIES: MODEL FAMILY - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	6 959 \$
ORACLE CANADA ULC	922352	DUREZ, ERIC PIERRE	SERVICES TECHNIQUES - SPARC ENTERPRISE M3000 SERVER - DU 1ER FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	2 898 \$
ORACLE CANADA ULC	922425	DUREZ, ERIC PIERRE	SERVICES TECHNIQUES - SPARC T4-1 SERVER FOR NON-EU COUNTRIES: MODEL FAMILY - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	6 762 \$
ORACLE CANADA ULC	922670	DUREZ, ERIC PIERRE	SERVICES TECHNIQUES - ORACLE PREMIER SUPPORT FOR SYSTEMS - SE T5220 BASE 8CORE 1.2GHZ - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 100 \$
ORACLE CANADA ULC	922370	THIBAULT, GERVAIS	CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELLE - ORACLE LINUX AND VM PREMIER LIMITED SUPPORT - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	14 293 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
P.E. BOISVERT AUTO LTEE	ROS722834	BRANCONNIER, SERGE	CAPOT DE STERLING FORD	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 139 \$
PARREIRA TRAITEUR	926821	KUNZ, GREGORY	PARREIRA TRAITEUR - SERVICE DE TRAITEUR REQUIS POUR LA RÉCEPTION DE NOËL DU PRÉSIDENT.	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 176 \$
PARTS NOW ! ULC	928908	SIoudA, ABDELHAK	INVENTAIRE DE PIÈCES POUR MAGASINS MRA	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 186 \$
PATRICIA MCFARLANE TOOMER	928528	BIRON, PAULE	RÈGLEMENT HORS COUR GDD 2146067001	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 500 \$
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	928220	THIFFAULT, YVAN	ADMINISTRATION / ACHAT FOURNITURE D'EAU - LOCAL DE PLOMBERIE (BÂTIMENT #1) LA CUISINE DES COLS BLEUS (BÂTIMENT #3), ADMINISTRATION (BÂTIMENT #4) - NATHALIE DESAULNIERS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 200 \$
PEER 1 HOSTING	925269	CECILE, DANIELLE	CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES À LA FIRME PEER 1 HOSTING POUR L'HÉBERGEMENT DE SON SITE HABITERMONTREAL.COM,	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AUTRES BIENS - RÉNOVATION URBAINE	4 446 \$
PERCEPTION COMMUNICATIONS INC	926671	BONNER, ELIZABETH	TRAVAUX DE RÉVISION-RÉDACTION	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIENS PATRIMONIAUX	4 148 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PERCOLAB INC.	906037	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	ACCOMPAGNEMENT DE L'ESPACE POUR LA VIE POUR LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE ET D'UNE TACTIQUE, DE L'ORGANISATION ET DE L'ANIMATION DES RENCONTRES CITOYENNES ET CORPORATIVES, PUIS DE LA RÉCOLTE DES DONNÉES SUITE À CES RENCONTRES.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	15 000 \$
PETRO-CANADA*	923180	LUU, VINH	CARBURANT (FLOTTE DE VÉHICULES) 2014	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	35 940 \$
PIERRE CASTAGNER	927847	LEGER, RACHEL	RÉPARATION ET MISE EN PLACE D'OBJETS POUR LA SALLE DÉCOUVERTES NATURALIA DU BIODÔME ET ASSURER LE SOUTIEN TECHNIQUE EN MUSÉOLOGIE POUR LES EXPOS TEMPORAIRES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	14 910 \$
PIERRE CYR	926758	BERGERON, JACQUES	SERVICES PROFESSIONNELS BVG-SP 2014-03	BUREAU DU VÉRIFICATEUR	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	18 943 \$
PITNEY BOWES	927576	SPANDONIDE, CAROLINE	CONTRAT D'ENTRETIEN (2014) - APPAREIL PLIEUSE-INSÉREUSE MODÈLE FL 81NO SÉRIE 035233	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	23 164 \$
PLANT PRODUCTS CO. LTD.	915649	PERRON, SYLVIE	FOURNITURES & PRODUITS HORTICOLES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$
PLANT PRODUCTS CO. LTD.	915991	PRONOVOST, RENE	FOURNITURES & PRODUITS HORTICOLES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PLANT PRODUCTS CO. LTD.	916003	PRONOVOST, RENE	INSECTES PRÉDATEURS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
PLASTIPRO CANADA	801793-10	COUTU, JESSICA	BALISES CONIQUES (CONES DE SIGNALISATION)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	3 369 \$
PLOMBERIE CHAUFFAGE NORMAND INC.	927906	LOGE, HERVE	TRAVAUX DE TUYAUTERIE POUR BANC D'ESSAI 1555, RUE CARRIE-DERICK	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	4 460 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	926556	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	10 946 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	926679	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 125 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	927142	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 290 \$
PMP REPROMEDIA INC.	926746	DUCAS, SYLVAIN	ACHAT DE PAPIER POUR LES TRACEURS DE LA DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'ANNÉE 2014..	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR	3 111 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PNEUS METRO INC.	924831	DESJARDINS, LOUISE	PNEU HIVER, ROUE MOTRICE, CAMION, IND. CHARGE "H", 11R22.5, SEMELLE M711, RECHAPPE, USAGE UNIQUE CAMION INCENDIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 047 \$
PNEUS METROPOLITAINS INC.	CAR729894	BRANCONNIER, SERGE	RECHAPPER 2 PNEUS DIMENSION NON-CONVENTIONNELLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	6 266 \$
PNEUS METROPOLITAINS INC.	CAR729897	LEFEBVRE, MARIO	RECHAPPER PNEU DIMENSION NON-CONVENTIONNELLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 494 \$
POMPES & MOTEURS REAL JEAN LTEE	927068	LEVESQUE, PIERRE	REFAIRE TUYAUTERIE EN PVC 3" SUR UNE DES DEUX POMPES SUBMERSIBLES, INSTALLER 2 PLAQUES POUR POMPES, INSTALLER 2 SUPPORTS DE FLOTTE VERTICALE AVEC FLOTTE, INSTALLER BOÎTE DE JONCTION PR PANNEAU, SCELLER PLAQUES AVEC SILICONE AU PDQ 23	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 407 \$
PORTES DE GARAGE OLYMPIQUE INC. (LES)	896458	THIFFAULT, YVAN	PORTES MOBILES / MOTEUR OPERA 240 VOLTS / DANIEL TRUDEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 385 \$
PORTES DE GARAGE OLYMPIQUE INC. (LES)	929686	THIFFAULT, YVAN	PORTES MOBILES / CAOUTCHOUC + CHAÎNE (VOIR SOUMISSION 2014283) / ATELIER / DANIEL TRUDEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	8 519 \$
PRAENESTE TECHNOLOGIES	930928	NADEAU, MICHEL G	FRAIS ANNUELS DE LICENCE D'UTILISATION ET SERVICES RELATIVEMENT AU LOGICIEL SPACE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	37 575 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRINTRONIC INC.	925584	GELINEAU, PIERRE	FRAIS DE RÉPARATION DE LA PLIEUSE MBO-T49/55	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 074 \$
PRODIESEL 2009	MAD732187	BRANCONNIER, SERGE	REPLACER TURBO SUR UN CAMION BENNE 293-09125	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 621 \$
PRODIESEL 2009	MAD733174	BRANCONNIER, SERGE	CHANGER TURBO SUR CAMION BENNE 293-09124	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 002 \$
PRODUCTION J.G. INC.	925751	DUMAS, ISABELLE	PROJET : BROCHURE VILLE DE MONTRÉAL 76 PAGES PLUS COUVERTS - F#28908 // SIGNATURE MME ISABELLE DUMAS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE	8 478 \$
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	2861	GONZALEZ, ANA	BC 204134 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 190 \$
PRODUITS ENVIRONNEMENTAUX HAZMASTERS INC.	800022959	GONZALEZ, ANA	BC 204088 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 190 \$
PRODUITS LUBRI-DELTA INC	930619	THIFFAULT, YVAN	PLOMBERIE (ACAH T D'ANTIGEL DE PLOMBERIE, ATELIER #2407, PRODUITS LUBRI-DELTA INC) - VÉZINA, LUC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 111 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLJUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRODUITS SANY INC.	916018	PRONOVOST, RENE	PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 000 \$
PRODUITS SANY INC.	930010	TRAVERS, REAL	PRODUITS D'ENTRETIEN - SOUMISSION SOU0022900	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES	16 429 \$
PROFID'OR COOPERATIVE AGRICOLE	923375	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. ACHAT DE FOURNITURES AGRICOLES POUR LA PÉPINIÈRE SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION. CONTRAT NUMÉRO	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	7 260 \$
PROTECTRON	923825	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. FRAIS DE SERVICE DE SURVEILLANCE DE SÉCURITÉ POUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 801 ROUTE 344 À L'ASSOMPTION. CONTRAT NO.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	2 093 \$
PUBLICATIONS CCH LTEE	925542	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF.JURIDIQUES - ABONNEMENT CIVIL - PUBLICATION CCH	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	3 324 \$
PUROLATOR COURRIER LTEE	928252	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFF.JURIDIQUES - POSTE - PUROLATOR - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 074 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
QUEBEC LINGE CO	924190	SAVAGE, CLAUDE	FRAIS DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS (FACTURE NOVEMBRE 2013)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	10 496 \$
QUEBEC LINGE CO	928607	SAVAGE, CLAUDE	FRAIS DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS (FACTURE DÉCEMBRE 2013)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	8 852 \$
R.G. TECHNILAB	931246	FISSET, DANIEL	TRAVAUX SUR SONDES DE DÉTECTION DE GAZ TOXIQUE DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 429 \$
RANDOLPH PUB LUDIQUE INC.	926638	KUNZ, GREGORY	RANDOLPH PUB LUDIQUE - ANIMATION EN CONTINU DE LA NUIT BLANCHE À L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, LE 1ER MARS 2014.	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	4 667 \$
RCI ENVIRONNEMENT	924827	LACOMBE, PIERRE	101406 / 1. GIRARD / BC OUVERT POUR 2014 / BACS À DÉCHETS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	12 500 \$
RCI ENVIRONNEMENT	926830	PERRON, SYLVIE	SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE CONTENEUR À DÉCHETS	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 036 \$
REAL HUOT INC.	929537	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MANCHON, REPARATION, INOXYDABLE, BOULON, ECROU & PLAQUE COND, 6" X 16"(6.85-7.25)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	12 478 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	929667	LANGLOIS, PAUL	CACHET A PAYER POUR LES REPRÉSENTATION PUBLIQUES "PROGRAMME ONF À LA MAISON" - AUTOMNE, HIVER, PRINTEMPS 2013-2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	5 186 \$
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	923504	COURCHESNE, FRANCOIS	ÉLECTRICITÉ DE 2014 POUR LE BIODÔME DE MONTRÉAL.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	1 319 700 \$
REGULVAR INC	925190	THIFFAULT, YVAN	TÉLÉGESTION (ACHAT DE CONTRÔLEURS POUR L'ATELIER #4397, REGULVAR INC) - CROTEAU, JACQUES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	8 207 \$
REGULVAR INC	927816	THIFFAULT, YVAN	TÉLÉGESTION (ACHAT DE MODULES POUR ATELIER #4397, REGULVAR INC) - CROTEAU, JACQUES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 258 \$
REP SOLUTION INTERACTIVE	919298	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCE OPENFIELD CONTACT - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 399 \$
RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC	928715	PELOQUIN, YVAN	INSCRIPTION AU COURS MTCM DU 18 MARS 2014 POUR ERVIN KOJIC ET ANNE-MARIE PERREAULT.	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER	2 603 \$
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC731220	BRANCONNIER, SERGE	CHANGER TORQUE RODS ARRIERES ET COLLETS DE LAMES AVANT.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 091 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RESSORTS UNIVERSEL INC.	DIC731868	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARER LA SUSPENSION PNEUMATIQUE ARRIÈRE SUR UN CAMION LOURD	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 808 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS731994	CASAUBON, LUC	FOURNIR P.O POUR FACTURE: 057446 / RESSORTS UNIVERSEL REMPLACER LES 2 RESSORTS ARRIERE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 200 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	923550	SIoudA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 742 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	930464	SIoudA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 416 \$
RESTAURANT LE GIROMON ET JOSELYNE CLERSAINT	RM10000941120000965000004	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	RESTAURANT LE GIROMON ET JOSELYNE CLERSAINT PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-002945, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C006 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 500 \$
RHODODENDRON SPECIES FOUNDATION	922194	PERRON, SYLVIE	VÉGÉTAUX	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 301 \$
RICHPORTER RECHERCHE EN ECLAIRAGE INC.	654	GONZALEZ, ANA	BC 204145 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 036 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RICHPORTER RECHERCHE EN ECLAIRAGE INC.	662	GONZALEZ, ANA	BC 204259 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 217 \$
RICOH CANADA INC	SCO90165275	MAGNE, HELENE	LOCATION DE PHOTOCOPIEURS	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		18 330 \$
ROCKET SOFTWARE	916277	LABRANCHE, SYLVAIN	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES ROCKET TAPE COPY - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 724 \$
ROD PARROTT	925080	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / ACHAT D'INSECTES / STÉPHANE LE TIRANT	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 000 \$
RODWICK INC.	930461	THIFFAULT, YVAN	CHAUFFAGE (TNC 92461, ACHAT D'UN AÉROTHERME STERLING POUR LE 200 BELLECHASSE #0025, RODWICK INC) - LYNCH, RENÉ	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 739 \$
S.C.I. MONTREAL INC.	929878	THIFFAULT, YVAN	TÉLÉGESTION (ACHAT DE THERMOSTATS ET ACTUATEURS POUR ATELIER #4397, S.C.I. MONTREAL INC) - CROTEAU, JACQUES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 116 \$
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	ROS730593	BRANCONNIER, SERGE	MATÉRIEL POUR FABRICATION POUR U.T.M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	5 543 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	931203	AUDY, MICHEL	COMMANDE D'HUILE INVENTAIRE DES CARRIERES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 082 \$
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	929436	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR HUILE EN VRAC POUR ATELIER VILLE-MARIE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 652 \$
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	929276	CHRETIEN, NORMAND	ACHAT D' HUILES EN VRAC POUR GARAGE DICKSON	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	3 280 \$
SALUT GALARNEAU	924010	PARIS, YVES	NUIT BLANCHE - MEURTRE ET MYSTÈRE - 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 500 \$
SAVOIR-FAIRE LINUX INC.	911879	BECHARD, FRANCOIS	ARRIMAGE AVEC L'AJOUT D'UNE PASSERELLE QUI AUTOMATISERA LE TRANSFERT DES DONNÉES DE L'ENVIRONNEMENT WEB MON ESPACE À SUGARCRM	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 400 \$
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	924112	LUU, VINH	LOCATION DE MACHINERIE (PÉPINE) 2014 - APPEL D'OFFRES 1523	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	167 801 \$
SEL WARWICK INC.	923582	BERTRAND, RICHARD	20KG,CHLORURE,CALCIUM,77%(CALCL2),EN FLOCON OU GRANULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ÉNERGIE ET PRODUIT CHIMIQUE	5 056 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SEL WARWICK INC.	924384	BERTRAND, RICHARD	20KG,CHLORURE,CALCIUM,77%(CALCL2),EN FLOCON OU GRANULE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ÉNERGIE ET PRODUIT CHIMIQUE	7 078 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	923549	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	4 700 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	923710	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 205 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	926839	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 156 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	929571	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	4 078 \$
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC	923707	LEVESQUE, PIERRE	SOUV. S-3852 - CENTRE ST-ZOTIQUE (0747) - 75, RUE SQUARE SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER - DÉNEIGEMENT DES 2 ENTRÉES PRINCIPALES, MARCHES DES ACCÈS EXTÉRIEURS, PORTES DES SORTIES D'URGENCE, ÉPANDRE DU SEL AU BESOIN POUR JANVIER À AVRIL 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 438 \$
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC	923736	LEVESQUE, PIERRE	SOUSSION S-3855 - ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL (0978) - 10300, RUE LAJEUNESSE - DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2013-2014 - PORTION 2014 - 1 SOUSSION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 030 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SERVICE G.N. INC.	923803	DESJARDINS, DANIEL	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2014. SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGÉ DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE. CONTRAT NO.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	HORTICULTURE ET ARBORICULTURE	7 041 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	926776	LEVESQUE, PIERRE	TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS DIVERS BÂTIMENTS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	10 770 \$
SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	928736	MCSWEEN, BRIGITTE	SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE - ACHAT DE CAFÉ, THÉ, LAIT, SUCRE ET ACCESSOIRES (VERRES, BÂTONNETS À CAFÉ, FILTRES) POUR LE CABINET DU MAIRE ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DURANT L'ANNÉE 2014 / CLIENT NO. 121010	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	7 891 \$
SERVICES DE CAFE VAN HOUTTE INC.	931112	SIMARD-MENARD, JOEL	SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE - FRAIS DE LOCATION MENSUELLE D'UNE MACHINE À CAFÉ, ACHAT DE VARIÉTÉS DE CAFÉ, THÉ, VERRES, BÂTONNETS À CAFÉ ET AUTRES ACCESSOIRES POUR LE CABINET DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DURANT L'ANNÉE 2014 / CLIENT 136025	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 776 \$
SERVICES DE GAZ NATUREL RBC INC.	RBC131223164	GELINAS, ISABELLE	GAZ NATUREL DÉCEMBRE 2013	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		427 444 \$
SEVERINE LE GALL	927081	FILION, IVAN	PROGRAMME CONTACT: PLANIFICATION ET RÉALISATION DE PLUSIEURS ANIMATIONS DE LECTURE DANS LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS ET LEURS PARENTS.	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	13 440 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	9000296301	MAGNE, HELENE	CLIENT 616096 : FACTURATION CPC POUR LA PÉRIODE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013.	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		187 040 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	9000296302A	MAGNE, HELENE	CLIENT 630540 / FACTURATION DES LOCATIONS DE PHOTOCOPIEURS DIRECT SPVM COUVRANT DE JANVIER A MARS 2014.	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		9 179 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	PLUSIEURS	MAGNE, HELENE	CLIENT 221009 / LOYER DU 01-01-14 AU 31-03-14. PHOTOCOPIEURS	FACTURATION PÉRIODIQUE À RÉPARTIR SELON UTILISATION		66 568 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL INC.	926989	MCSWEEN, BRIGITTE	SERVICE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS PAR SHRED-IT INTERNATIONAL INC. POUR LE CABINET DU MAIRE ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DURANT L'ANNÉE 2014 / COMPTE NO. 11391321	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	3 734 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL INC.	927589	RICHARD, LOUISE	DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS - FINANCES	SERVICE DES FINANCES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	6 223 \$
SIGNALISATION VER-MAC INC.	925049	LÊ, SON-THU	PROJET 54100 - ACHAT DE PANNEAU À MESSAGE VARIABLE (ÉQUIPE MOBILE) INCLUANT BLUETOOTH, MODEM ET BATERIES	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	SIGNALISATION LUMINEUSE	22 505 \$
SIGNOTECH INC.	928063	MASSE, CAROLINE	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIAUX DE FABRICATION ET USINAGE	8 642 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	928594	LEFEBVRE, MARTIN	RÉ-IMPRESSIION DÉPLIANTS ET CARTON FR-ANG SERVICE DE L'EAU - POUR LIVRAISON RÉFÉRER AUX DEVIS 9929, 9931, 9932, 9933, 9934, 9937	SERVICE DU CAPITAL HUMAIN ET DES COMMUNICATIONS	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	4 698 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	916387	EVEREKLIAN, AGOP	SDM - STATIONNEMENT ANNEE 2014 - SAI.	SERVICE DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	3 903 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	923274	NADEAU, MICHEL G	BAIL 8636-004 LOCATION 11 PLACES DE STATIONNEMENT	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	16 561 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	916311	SINCLAIR, NANCY	SDM - STATIONNEMENT 2014 GREFFE.	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	11 708 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	927786	GUINDON, PATRICE	PAIEMENT DE FACTURE - PERMIS SPÉCIAUX DE CIRCULATION	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 518 \$
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	930421	BOND, ALAIN	FRAIS DE VÉRIFICATIONS D'ENQUETE D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR PRE-EMPLOI ET DOSSIER D'ENQUÊTE POUR L'ANNÉE 2014 POUR LE SCG ET SCHC	SERVICE DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	18 943 \$
SOCONEX ENTREPRENEUR GENERAL INC.	FS111402	GONZALEZ, ANA	BC 204157 ENTRETIEN	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 219 \$
SOLENO TEXTILES TECHNIQUES INC.	930532	PRONOVOST, RENE	MATÉRIEL HORTICOLE POUR SERRES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 756 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOLUTIONS AQUAVIDYA INC.	931245	HACHEY, NORMAND	FORMATION LOGICIEL PCSWMM POUR 16 PERSONNES LES 29 ET 30 JANVIER 2014	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	9 458 \$
SOLUTIONS CONSORTECH INC	916576	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES FME - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 751 \$
SOLUTIONS EASY CLOUD INC	926907	PAGE, MARTIN	RENOUVELLEMENT ANNUEL DES LICENCES GOOGLE APPS FOR BUSINESS - DU 4 JANVIER 2014 AU 4 JANVIER 2015	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 501 \$
SOLUTIONS PCD INC.	926279	THIBAUT, GERVAIS	ACQUISITION QUAD SAS PORT	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	3 912 \$
SOPHIE VARIN	RMI0000968180000993170003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	SOPHIE VARIN\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-005458, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C004 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 874 \$
SRISKANDARAJAH THURAIRAJAH	RMI0000963550000988420003	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	SRISKANDARAJAH THURAIRAJAH\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004743, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C008 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 874 \$
SSQ GÉNÉRALE_1	RMI0000960080000944070005	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	SSQ GÉNÉRALE\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-004743, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C004 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 763 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ST-ANDRE LAVE AUTO	931341	DESJARDINS, GILLES	SERVICE DE LAVAGE DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DES OPÉRATIONS POUR 2014	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	4 978 \$
ST-GERMAIN EGOUS ET AQUEDUCS INC.	926436	BERTRAND, RICHARD	RACCORD D'ACCOUPLLEMENT AVEC COLLIER DE SERRAGE, 8" PLASTIQUE A 8" PLASTIQUE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	7 376 \$
ST-GERMAIN EGOUS ET AQUEDUCS INC.	931002	BERTRAND, RICHARD	MANCHON,REPARATION,INOXYDABLE, BOULON,ECROU & PLAQUE COND, 8" X 16"(9.00-9.40)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	3 108 \$
ST-GERMAIN EGOUS ET AQUEDUCS INC.	615779-358	COUTU, JESSICA	,PIECES POUR AQUEDUC ET EGOUT	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	39 725 \$
STI MAINTENANCE INC	920080	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	FORMATION MAXIMO	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	20 895 \$
SUZANNE COTE	927346	FILION, IVAN	PROGRAMME LIVRES DANS LA RUE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	4 800 \$
SYNDICAT DE COPR. 6229-6231-6233 SAINT-DENIS	RMI0000963080000987920005	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	SYNDICAT DE COPR. 6229-6231-6233 SAINT-DENIS/PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-005008, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 14011C002 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 500 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES PLACE COCHÈRE WORKMAN-DOMINION	RM10000944460000968410001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES PLACE COCHÈRE WORKMAN-DOMINION\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003261, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC005 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 500 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	900686	BRANCONNIER, SERGE	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	19 385 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	925415	SAVAGE, CLAUDE	LOGICIEL DE DIAGNOSTIC POUR DÉTROIT ET MERCEDES (PIERRE RAÏCHE)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	8 089 \$
SYSTEMES URBAINS INC.	923612	LUU, VINH	CONTRAT 1195 : APRES SOUMISSION PUBLIQUE, (SANS PLANS, BASÉ SUR CÔT/QUANTITÉ), EXÉCUTION DES TRAVAUX GÉNÉRAUX D'URGENCE POUR DES PROJETS INTERMÉDIAIRES AUX MONTANTS ENTRE 30 000 \$ ET 300 000 \$ (ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉ DE BRISER/RECONSTRUIT DE STRUCTURES SOUTERRAINES) DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. PEUT COMPTER JUSQU'À 30 RÉQUISITIONS DE TRAVAIL ET S'ÉCHELONNER ENTRE 3 ET 6	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	4 384 483 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930589	ARCHAMBAULT, MICHEL	BC OUVERT 2014 POUR LE COMPTE 3940 DE LA DIRECTION ET LE PROJET SÉRAM	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	2 074 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	928199	BLANCHARD, PIERRE	AFF.JURIDIQUES - PAIEMENT TAXI-CHARGE - ANNÉE 2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	17 112 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930420	BOND, ALAIN	FRAIS DE TAXIS POUR L'ANNÉE 2014 POUR LE SCG	SERVICE DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 074 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	924048	COTE, RICHARD P.	DÉPLACEMENTS EN TAXI POUR 2014 - SECTION COORDINATION DES TRAVAUX ET COMMUNICATIONS	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	4 356 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930631	DION, GEORGES	BC OUVERT 2014 POUR LA DIVISION EXPLOITATION ET ÉVOLUTION DES APPLICATIONS	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	8 919 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930618	MARCEAU, MICHEL	BC OUVERT 2014 POUR LES FRAIS DE TAXI COMPTE 3419	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	5 186 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	925986	MARCOTTE, ANNE-MARIE	COUPONS TAXI-CHARGES	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	5 704 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	928792	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : COUPONS DE TAXI - DSTI	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	5 186 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930614	ROBICHAUD, MARYSE	BC OUVERT 2014 POUR LA DIVISION SERVICES AUX UTILISATEURS COMPTE 11782	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	10 371 \$
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930577	THIBAUT, GERVAIS	BC OUVERT 2014 POUR LE COMPTE 4504	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	3 630 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TAXI-CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	930594	THIBAUT, LUC	BC OUVERT 2014 POUR LE COMPTE 11468	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	2 074 \$
TCI TRANSELEC COMMON INC.	925369	LUU, VINH	C. 1294 - MODIFICATIONS ET ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS SUR L'AVENUE PAPINEAU, ENTRE L'AVENUE RACHEL ET LA RUE ONTARIO.	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	1 695 024 \$
TCI TRANSELEC COMMON INC.	929434	LUU, VINH	C. 1298 - MODIFICATIONS ET ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE LA CATHÉDRALE ENTRE LES RUES ST-JACQUES ET NOTRE-DAME ET DE LA RUE NOTRE-DAME ENTRE LES RUES DE LA CATHÉDRALE ET DE L'INSPECTEUR	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	730 002 \$
TD ASSURANCE MELOCHE MONNEX_5	RMI0000946730000953560001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	TD ASSURANCE MELOCHE MONNEX\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003484, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC006 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 500 \$
TD ASSURANCE_14	RMI0000942620000960730001	DÉTAILS PROVENANT DU SYSTÈME DE GESTION DES RÉCLAMATIONS	TD ASSURANCE\PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR LE DOSSIER 13-003090, SUR LA LISTE DE PAIEMENT 1401IC001 (CORPO)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	18 370 \$
TEAMSTUDIO INC.	928840	DION, GEORGES	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - LICENCES DELTA - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBER 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	2 001 \$
TECH-MIX DIV BAU-VAL INC	818481-10	COUTU, JESSICA	.ENROBES BITUMINEUX FROIDS (ASPHALTE POUR REPARATION A FROID EN SAC, INVENTAIRE)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	4 839 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TECH-MIX DIV BAU-VAL INC	924138	LUU, VINH	ASPHALTE	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	8 050 \$
TECHNO FEU INC	ROS730569	BOURRET, YANICK	SIRÈNE COMPLÈTE # Q2B012PSD	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 355 \$
TECHNO FEU INC	922920	BRANCONNIER, SERGE	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	10 276 \$
TECHNO FEU INC	925504	BRANCONNIER, SERGE	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	10 630 \$
TECHNO FEU INC	930466	BRANCONNIER, SERGE	FAIRE REP CHEZ FOURNISSEUR AUTORISE E-ONE / FACTURE:100090	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	10 246 \$
TECHNO FEU INC	930467	BRANCONNIER, SERGE	FAIRE REP CHEZ FOURNISSEUR AUTORISE E-ONE / FACTURE:100111	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	11 259 \$
TECHNO FEU INC	ROS732729	CHARRON, DANIEL	PAIRE DE MIROIR CONVEX BAS CHAUFFANT#C829629, DLM #V80419	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 418 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TECHNO FEU INC	909745	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 934 \$
TECHNO FEU INC	926103	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	5 376 \$
TECHNO FEU INC	929577	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	3 941 \$
TECHNO FEU INC	930465	SIOUDA, ABDELHAK	FAIRE REP CHEZ FOURNISSEUR AUTORISÉ E-ONE / FACTURE:100051	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	3 150 \$
TECHNO FEU INC	930747	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 651 \$
TECHNO PIEUX MONTREAL OUEST INC.	925838	MANZONI DA SILVA, CARLOS	FIXATION DE CHEVALETS D'ESTIVATION DE LA COUR DE VOIRIE MERCIER-HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13 079 \$
TECHNOLOGIE DE DEGIVRAGE CARGILL	915685	PERRON, SYLVIE	SEL DE DÉGLAÇAGE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	4 000 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TECHNOLOGIES LYNX INC.	850745	CARETTE, CLAUDE	DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ASSOCIÉES AU DOMAINE DES STI POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 877 \$
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	927563	THIFFAULT, YVAN	CHAUFFAGE (ACHAT DE PRODUIT POUR LES CHAUDIÈRES VAPEUR POUR ATELIER #4397, TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC) - LYNCH, RENÉ	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 238 \$
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	928026	THIFFAULT, YVAN	CHAUFFAGE (ACHAT DE COLORIMÈTRE, SYSTÈME ADOUCISSEUR ET TESTEUR POUR L'ATELIER #4397 ET LE 2060 DICKSON #0434, TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC) - LYNCH, RENÉ	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 735 \$
TECHNOLOGIES TASSIMCO (SERVICES STI INC)	638931	LABELLE, MARC-ANDRÉ	,CONTRÔLEURS ÉLECTRONIQUES 8 ET 16 RELAIS DE CHARGE-36 MOIS	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	21 051 \$
TELECON INC	930935	LUU, VINH	CONTRAT. 1299 - MODIFICATION ET ADDITION AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAIN DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE ENTRE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES ET L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	1 111 099 \$
TELUS	923321	COURCHESNE, FRANCOIS	PRISES RÉSEAU DE L'ESPACE POUR LA VIE POUR L'ANNÉE 2014 - COMPTE : 5099129536	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	285 935 \$
TELUS	923327	COURCHESNE, FRANCOIS	PRISES RÉSEAU DE L'ESPACE POUR LA VIE POUR L'ANNÉE 2014 - COMPTE : 5099129536	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	115 474 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TENCO INC.	923924	CREPAULT, ALAIN	RÉAPRO. INVENTAIRE. CHAÎNE,ÉPANDEUR,"TENCO 95",	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	7 003 \$
TENCO INC.	923898	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	2 072 \$
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	915695	PERRON, SYLVIE	FOURNITURES HORTICOLES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	916060	PRONOVOST, RENE	FOURNITURES HORTICOLES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	13 500 \$
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	916065	PRONOVOST, RENE	FOURNITURES HORTICOLES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	5 000 \$
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	925849	SINCLAIR, NANCY	TINK - HEBERGEMENT DU SITE DES ELECTIONS - ANNEE 2014.	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	4 978 \$
TONE SOFTWARE CORP.	919140	THIBAULT, GERVAIS	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN - FLASHER JES3 - DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	18 977 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	928500	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	FRAIS PHOTOCOPIEUR 2014 - DGSRE - UNITÉ EST.	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 074 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	925493	LEVEILLE, MARIE-LYNE	FRAIS DE COPIES AFFAIRES JURIDIQUES-RÉCLAMATIONS-2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 800 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	925494	LEVEILLE, MARIE-LYNE	FRAIS DE COPIES AFFAIRES JURIDIQUES-RÉCLAMATIONS-2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 541 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	925497	LEVEILLE, MARIE-LYNE	FRAIS DE COPIES AFFAIRES JURIDIQUES-RÉCLAMATIONS-2014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AFFAIRES CIVILES	2 230 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	928627	MCSWEEN, BRIGITTE	FRAIS DE COPIES POUR DEUX PHOTOCOPIEURS TOSHIBA E-STUDIO 351C DU COMITÉ EXÉCUTIF (BUREAU 3.100) DURANT L'ANNÉE 2014	DIRECTION GÉNÉRALE	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	6 223 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	926341	RICHARD, LOUISE	FRAIS DE PHOTOCOPIES - BUREAU 004	SERVICE DES FINANCES	ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT	2 593 \$
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	927462	SINCLAIR, NANCY	FRAIS DE COPIES D'UN PHOTOCOPIEUR TOSHIBA E-STUDIO 451C (BUREAU 4.121) DE LA DIRECTION DU GREFFE POUR L'ANNÉE 2014	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	2 074 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	929651	SINCLAIR, NANCY	FRAIS DE COPIES DE DEUX PHOTOCOPIEURS TOSHIBA E-STUDIO 351C DE LA DIRECTION DU GREFFE (BUREAU R-134) POUR L'ANNÉE 2014	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	2 696 \$
TOTAL CANADA INC.	924298	THIFFAULT, YVAN	VCR, BAT 4397 ATELIER, SURPLUS D'HUILE À COMPRESSEUR POUR ARENA, PLOURDE DOMINIC	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	3 491 \$
TRANS ARTIK INC.	ROS733508	LESSARD, SIMON	CHAUFFRETTE D4 AIRTRONIC, DIGI MAX D-1000 CONTROLE ET INSTALATION SUR VÉHICULE ESPAR SOUMISSION 123150	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	9 047 \$
TRANS ARTIK INC.	30601	THIBAUT, DENIS	FACT. #040403 / FOURNIR P/O POUR INSTALATION D'UNE UNITÉ DE CHAUFFAGE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 339 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIAS S.E.N.C	930302	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS ET DES AVIS PUBLIÉS SUR SEAO - DSTI	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	20 742 \$
TRANSMISSION A-1 (2000) INC.	MAD732344	ITIM, SAÏD	FAIRE RECONDITIONNER DIFFERENTIEL	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 667 \$
TRANSMISSION CR	CAR729742	AUDY, MICHEL	C820341 (TRANSMISSION RECONDITIONNER) FORD E350 1999	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 145 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TTI ENVIRONNEMENT INC.	923959	SINCLAIR, NANCY	CUEILLETTE ET TRANSPORT DE MATIÈRE ORGANIQUE POUR L'ANNÉE 2013 PAR TTI ENVIRONNEMENT INC. / RÉF. : DIRECTION DU GREFFE / FACTURE NO. 93191 (31 DÉCEMBRE 2013)	DIRECTION GÉNÉRALE	GREFFE	2 022 \$
UAP INC.	923979	LUU, VINH	PIÈCES D'AUTO	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	AUTRES - AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	2 013 \$
UAP INC.	925853	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 593 \$
UAP INC.	925867	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 593 \$
UAP INC.	925869	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS - À RÉPARTIR	2 074 \$
UNIFIRST CANADA LTEE	923596	MACKAY FALCON, JOHANNE	AUTORISER LA DÉPENSE RELATIVE À LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES ARCS ÉLECTRIQUES (PROTECTION DE NIVEAU 2) POUR L'ANNÉE 2014.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	38 373 \$
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	929623	AYLWIN, CHANTAL	INSCRIPTION AU COURS "MTQ INSPECTION DES STRUCTURES" LES 7-8-9-10-11 AVRIL 2014 ET AU COURS NOTIONS COMPLÉMENTAIRES LE 16-17 AVRIL 2014 POUR ETIENNE CANTIN-BELLEMARE.	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 919 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
UNIVERSITE LAVAL	00382364	JUTRAS, MANON	LIVRES REÇUS DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	BIBLIOTHÈQUES	3 175 \$
VDDO INC.	926179	FISSET, DANIEL	VCR - EXHAUST POUR MADISON - PATRICK PLOURDE C/M.	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES - À RÉPARTIR	2 022 \$
VERONIQUE BERTRAND	929140	PARIS, YVES	ÉLOGE À LA LENTEUR : RÉALISATION DES MAQUETTES FINALES POUR LA CONSTRUCTION DES ARBRES DANS L'HABITAT - SOUMISSION DU 20 JANVIER 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 000 \$
VERTIKA INC.	810474	AYLWIN, CHANTAL	PROCÉDURE ESPACE CLOS - LOT 1 - MANDAT 12-23	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	10 890 \$
VICROC INC.	924700	SIOUDA, ABDELHAK	INVENTAIRE PIÈCES DE REMPLACEMENT, POUR LES MAGASINS SCARM	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	MATÉRIEL ROULANT	7 529 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	930881	NADEAU, MICHEL G	BO 2014 : SERVICES FOURNIS AU 801 BRENNAN (75 OCCUPANTS)	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	5 289 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	925872	THIBAUT, LUC	FACTURATIONS INTERNET POUR MESURE D'URGENCE ET POUR LES TEST (LABORATOIRE)	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GESTION DE L'INFORMATION	4 305 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WALTERS GARDENS INC.	915361	PERRON, SYLVIE	VÉGÉTAUX	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 533 \$
WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC.	925034	CHARPENTIER, ANNE	BCO 2014 / LOCATION DE BUREAU MOBILE 12 X 60, NO D'UNITÉ AFA-02544, SITUÉ À L'INSECTARIUM / THÉRÈSE CARTIER	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	6 600 \$
WOLSELEY CANADA INC	924013	BERTRAND, RICHARD	1" X 66', TUBE,CUIVRE,TYPE K-MOU	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	6 711 \$
WOLSELEY CANADA INC	915702	PERRON, SYLVIE	PLOMBERIE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	3 000 \$
WOLSELEY CANADA INC	916068	PRONOVOST, RENE	PLOMBERIE	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 000 \$
XEROX CANADA LTEE	924933	TRAVERS, REAL	LECTURE DE 4 XEROX (3 AU CSCR , 1 À AMR) - FACTURATION 2014	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	ACT. RÉCRÉATIVES - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	3 111 \$
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	928575	LACOMBE, PIERRE	101406 - N. MARTIMBEAU / INSTALLATION D'UNE ANTENNE POUR UN MICRO SANS FIL	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION	2 154 \$

VILLE DE MONTRÉAL - VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
 POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 26 JANVIER 2014

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
YUAN WANG	924677	GAGNIER, PHILIPPE	RÈGLEMENT HORS COUR RÉCLAMATIONS DOSSIER 13-002612	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ÉVALUATION FONCIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 500 \$
YVES LEPAGE	929563	CHOQUET, JEAN-ROBERT	CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AGENT DE GESTION DE COLLECTION	SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE	AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES	22 534 \$

TOTAL : 21 797 396 \$

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 février 2014

Résolution: CA14 22 0043

Résolution soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalaises et les Montréalais de tous horizons;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest présente pendant le Mois de l'histoire des Noirs une riche programmation mettant en valeur des artistes locaux et de renom;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le Sud-Ouest reconnait l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de tout Montréal à participer en grand nombre aux activités proposées en cette 23^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 10 février 2014


**Extrait authentique du procès-verbal d'une
séance du conseil d'arrondissement**
**Genuine Extract from the minutes of
a Borough Council Sitting**

Séance ordinaire du lundi 3 février 2014 à 19 h	Résolution: CA14 29 0042	Regular sitting of Monday February 3, 2014 at 7 p.m.
--	--------------------------	---

**POSTES CANADA – FIN DE SERVICE DE
LIVRAISON PORTE À PORTE**
**CANADA POST – END OF DOOR TO
DOOR DELIVERY SERVICE**

ATTENDU que Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

WHEREAS Canada Post has recently officially announced the reform of its services;

ATTENDU que cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte à porte;

WHEREAS this reform involves increasing costs of mailings and the phasing out over five years of door to door postal service;

ATTENDU que ce service postal sera remplacé par des boîtes postales communautaires;

WHEREAS this postal service will be replaced by community mailboxes;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude face aux conséquences que cette réforme aura, entre autres, sur la population vieillissante et les ménages qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

WHEREAS the Federation of Canadian Municipalities has expressed concerns about the impact that this reform will have, among other things, on the aging population and households who rely on mail delivery at home;

ATTENDU que près de 300 000 personnes, soit 16 % de la population de Montréal sont des aînés, que près de 50 000 personnes, soit 8 % de la population, sont des personnes à mobilité réduite et que celles-ci seront directement affectées par cette réforme de ce service essentiel;

WHEREAS nearly 300,000 people, or 16% of the population of Montreal are seniors, nearly 50,000 people, or 8% of the population, are disabled people and that they will be directly affected by this essential service reform;

ATTENDU qu'il existe près d'un million de portes dans l'agglomération de Montréal comprenant les résidences privées et les entreprises;

WHEREAS there are nearly a million doors in the Greater Montreal including private residences and businesses;

ATTENDU que plusieurs arrondissements montréalais sont densément peuplés et que l'implantation de boîtes postales communautaires se ferait dans un cadre bâti permettant difficilement cette implantation sur le domaine public;

WHEREAS several Montreal boroughs are densely populated and the implementation of community mailboxes would be in a built framework allowing with difficulty this implementation in the public domain;

ATTENDU que la présence de ce nouveau mobilier urbain aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et les travaux publics en général;

WHEREAS the presence of this new street furniture will impact traffic, parking, snow removal operations of sidewalks, removing graffiti and public works in general;

ATTENDU que les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

WHEREAS public boxes will need to be available 24 hours on 24 and will pose safety issues;

ATTENDU que toute intervention sur le domaine public est de juridiction municipale et qu'il appartient à la Ville de Montréal d'autoriser toute implantation de mobilier et toute occupation du domaine public;

WHEREAS any work on the public domain is under municipal jurisdiction and that it belongs to Ville de Montréal to authorize any furniture installation and any occupation of public domain;

ATTENDU que l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la Ville de Montréal;

WHEREAS the announcement of Canada Post to stop home delivery mail has not been subject to consultation with Ville de Montréal;

**Il est proposé par
le conseiller Roger Trottier
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

**It was moved by
Councillor Roger Trottier
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

DE demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux.

TO ask Canada Post to suspend its decision and to initiate as soon as possible a dialogue with municipalities that are directly affected by the reform of postal services

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

15.01 1142504003

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 4 février 2014

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 5 février 2014



Suzanne CORBEIL
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough



**RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
DU jeudi 30 janvier 2014, à 17 h**

Au CM du lundi 27 février 2014, à 14 h

20.01	<u>Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136135010</u>
--------------	---

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Guillemot international inc., pour la fourniture d'ensembles de sous-vêtements d'hiver, pour le personnel pompier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 13-13099 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.02	<u>Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement - 1112431003</u>
--------------	--

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un terrain situé sur la rue Ouimet, aux fins de stationnement public; CSMB consent à la Ville une servitude pour l'installation et l'entretien de l'égout collecteur Leduc qui longe le boulevard Thimens et la Ville cède à CSMB le terrain de stationnement existant, situé sur le boulevard Thimens, le tout sans soulte

Adopté à l'unanimité.

20.03	<u>Eau , Direction de l'eau potable - 1134087003</u>
--------------	--

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.04	<u>Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334025</u>
--------------	---

Autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes - 1133592008
--------------	---

Autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$ et ratifier une dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux effectués par Deloitte s.e.n.c.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2011, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue à cette fin (CG12 0047)

Adopté à l'unanimité.

20.06	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130280001
--------------	---

Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville

Adopté à l'unanimité.

20.07	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130627001
--------------	--

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Adopté à l'unanimité.

20.08	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634010
--------------	--

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Adopté à l'unanimité.

20.09	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131543003
--------------	---

Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.10	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136134004
--------------	---

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Les emballages Carrousel inc. pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.11	<u>Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551009</u>
--------------	--

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10125 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	<u>Eau , Direction de l'eau potable - 1130913001</u>
--------------	---

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.13	<u>Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131278007</u>
--------------	--

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014 qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à la majorité des voix.

30.01	<u>Direction générale , Cabinet du directeur général - 1143570001</u>
--------------	--

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal

Adopté à l'unanimité.

41.01	<u>Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133950058</u>
--------------	---

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279)

Traité.

41.02	<u>Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131179003</u>
--------------	---

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029)

Traité.

41.03	Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133950060
--------------	--

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279)

Traité.

51.01	Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130963104
--------------	---

Nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Adopté à l'unanimité.

51.02	Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques - 1136251006
--------------	---

Confirmer et reconduire les mandats des conseillers d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et approuver la nomination d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance

Adopté à l'unanimité.

51.03	Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1132678019
--------------	---

Nommer deux membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Adopté à l'unanimité.

51.04	Direction générale , Direction du greffe
--------------	---

Nominations aux commissions permanentes

Adopté à l'unanimité.

51.05	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1131528002
--------------	--

Entériner les nominations de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.)

Adopté à l'unanimité.

51.06	Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1131333016
--------------	--

Entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville

Adopté à l'unanimité.

51.07	<u>Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131637001</u>
--------------	--

Nommer des membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désigner le président

Adopté à l'unanimité.

51.08	<u>Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1131867025</u>
--------------	--

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts

Adopté à l'unanimité.

51.09	<u>Ville de Mont-Royal , Direction - 1136386002</u>
--------------	---

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Adopté à l'unanimité.

51.10	<u>Ville de Westmount , Direction - 1141128001</u>
--------------	--

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Adopté à l'unanimité.



Dossier # : 1143385003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-01-16 14:32

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143385003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption par le conseil de la Ville de Montréal, le 27 avril 2004, du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et, de l'ordonnance en vertu de l'article 27 dudit règlement par le conseil d'arrondissement, le 3 mai 2004, visant l'application du règlement sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, l'arrondissement doit déposer chaque année un rapport d'activités sur les actions menées sur son territoire en lien avec l'application de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA13 13 0044 en date du 4 février 2013 (Dossier décisionnel 1133385002) - Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2012 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Résolution numéro CA12 13 0049 en date du 6 février 2012 (Dossier décisionnel 1113385079) - Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2011 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Résolution numéro CA04 13 0158 en date du 3 mai 2004 (Dossier décisionnel 1043022006) - Adoption d'une ordonnance en vertu du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Saint-Léonard – Relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides fait état des différentes actions réalisées par l'arrondissement au cours de l'année 2013 en lien avec cette réglementation. Il identifie les principales activités touchant le règlement visé, mais aussi les initiatives liées à l'information et à la sensibilisation des citoyens aux alternatives aux pesticides et aux bonnes pratiques horticoles écologiques. Le rapport contient également le bilan des

interventions effectuées par les employés de la division Voirie et Parcs et espaces verts sur le domaine public. Ce bilan annuel doit désormais être présenté selon le gabarit proposé par la Ville centre.

Faits saillants du bilan

En 2013, l'arrondissement a détecté pour la première fois la présence de l'agrile du frêne sur son territoire. Cet insecte ravageur a été repéré sur trois arbres publics. À titre préventif, l'arrondissement a traité 97 frênes avec du biopesticide, en collaboration avec la Direction des grands parcs et du verdissement et des employés de l'équipe de la lutte intégrée. En 2014, un suivi rigoureux de l'évolution des foyers d'infestation sera nécessaire afin de ralentir la propagation de l'insecte et de conserver le couvert forestier du territoire, les frênes représentant 10 % des arbres du territoire de Saint-Léonard.

Voulant adopter des pratiques horticoles exemplaires dans sa serre de production de végétaux, l'arrondissement s'est également fait accompagner par l'Institut québécois de développement de l'horticulture environnementale. Les employés de la Division des parcs et espaces verts ont ainsi pratiqué la lutte biologique (relâchement d'acariens prédateurs et application de biofongicides) pour combattre les acariens, insectes et maladies dans sa serre de production. Ces efforts visant la réduction de la quantité des pesticides de synthèse utilisés lors de la production des végétaux se poursuivront en 2014.

Dans le but de soutenir ses citoyens dans l'adoption de pratiques durables d'entretien de leurs végétaux, l'arrondissement a aussi organisé plusieurs activités à leur intention.

Notamment :

- une conférence grand public *Pour une pelouse vraiment écologique* présentée par la biologiste et agronome reconnue Micheline Lévesque. Cette activité visait à informer les citoyens des bonnes pratiques culturales pour obtenir une pelouse verte et en santé sans l'utilisation de pesticide;
- trois distributions gratuites de compost provenant de la collecte des feuilles mortes à l'automne 2012. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de soutenir les citoyens dans leur démarche de jardinage « durable » en leur fournissant un engrais naturel, riche en substances nutritives qui remplace avantageusement les amendements de synthèse et qui est idéal pour l'entretien économique d'une pelouse écologique;
- des stands d'information sur les arbres urbains, les pesticides et le jardinage écologique lors de la Fête du citoyen qui a eu lieu le 8 septembre 2013. Ces stands étaient animés par des experts en ce domaine afin de rappeler aux citoyens les bienfaits des arbres urbains et les modalités d'application du règlement sur les pesticides. Ces spécialistes offraient aussi des conseils sur les arbres (maladies, entretien) et sur les solutions de rechange aux pesticides en lien avec leurs préoccupations (vers blancs, fourmis, mauvaises herbes, etc.).

Dans la même veine, dans le cadre de son mandat, l'Écoquartier de Saint-Léonard a supervisé des patrouilles verte et bleu qui avaient pour objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens à différentes thématiques environnementales, notamment, au jardinage écologique, au bon usage de l'eau et à une meilleure gestion des matières résiduelles. Le personnel de l'écoquartier a aussi été formé sur le dossier des pesticides afin de mieux les outiller pour répondre aux interrogations des citoyens.

Les interventions en lien avec les demandes de permis d'application de pesticide et les appels logés au Bureau Accès Montréal (BAM) sont détaillés dans le bilan annuel.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté de l'arrondissement de créer un milieu de vie sain et de qualité pour ses résidents.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 32 du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces actions s'inscrivent en concordance avec le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, notamment avec les orientations visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et l'amélioration de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André LA RUE
Chef de section - Qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1141478001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 31 décembre 2013.

Il est recommandé :
de déposer, au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 31 décembre 2013.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2014-01-21 15:04

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1141478001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du Service de l'environnement, le conseil d'arrondissement doit transmettre au conseil municipal le bilan de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides 04-041 dans l'arrondissement pour l'année 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA10 14 0060 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2009 portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).
- CA11 14 0042 Déposer au conseil municipal le bilan annuel portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides.
- CA12 14 0030 Déposer au conseil municipal le bilan annuel portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides.
- CA13 14 0039 Déposer au conseil municipal le bilan annuel portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Tel que stipulé dans à l'article 32 du Règlement R.R.V.M. 04-041, adopté en 2004, « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année déposer un rapport au conseil faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire ».

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre connaissance du bilan et déposer ce bilan annuel au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BÉLAIR
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Marc DUSSAULT
Chef de division

Le : 2014-01-17



Dossier # : 1140443001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2013 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement de l'ordonnance visant l'application à l'arrondissement dudit règlement, et ce, en date du 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une ordonnance afin de permettre à madame Diane Labrecque, chef de la Division de l'horticulture et des parcs, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou son représentant, d'autoriser l'application de pesticides conformément à l'article 27, alinéa 6 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041);

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

Il est recommandé :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-01-28 09:55

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140443001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2013 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 04-041 (Règlement relatif à l'usage des pesticides) adopté en 2004, comporte à l'article 32, paragraphe 2, la disposition suivante: " Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire ".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le bilan annuel 2013 dans la section "pièces jointes".

JUSTIFICATION

Le bilan qui est déposé fait état des démarches et réalisations accomplies dans l'arrondissement en 2013 dans le cadre de l'application de ce règlement. Il définit également l'usage des pesticides qui a été répertorié sur notre territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contrôlant l'usage des pesticides sur son territoire, la Ville s'assure d'une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge VALIQUETTE
Inspecteur(trice) en horticulture

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-01-21



Dossier # : 1141893002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2013 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Attendu que le règlement sur les pesticides adopté par le conseil de la Ville de Montréal.
Attendu que chaque arrondissement doit déposer un bilan de l'application dudit règlement.

Il est recommandé:

Que le conseil de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève approuve le bilan 2013 de l'application du règlement relatif aux pesticides.

Que ledit rapport soit déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par André BRIDEAU **Le** 2014-01-31 09:11

Signataire :

André BRIDEAU

Directeur
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et
aménagement urbain

IDENTIFICATION**Dossier # :1141893002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2013 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a adopté en 2004 un règlement sur l'utilisation des pesticides. Dans le cadre de ce règlement, les arrondissements sont tenus de déposer un bilan de l'état de l'application de ce règlement à l'égard de leur territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan 2013 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine LAREAU
Agente travaux publics et ingénierie

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur

Le : 2014-01-31



Dossier # : 1135078055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :
DE RECEVOIR le bilan 2013 concernant l'application du *Règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont*, et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-01-08 09:51

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135078055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1135078055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0170 - 6 mai 2013 - Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
 CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 - Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
 CA11 16 0042 - 7 février 2011 - Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
 CA04 16 0098 - 3 mai 2004 - Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;
 CM04 0316 - 27 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans un rapport, intitulé "*Montréal sans pesticides*" nous retrouvons les actions prises par l'arrondissement en 2013, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les statistiques d'émissions de permis.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI, intitulée "Application du règlement", et plus particulièrement à l'article 32, du règlement relatif à l'utilisation des pesticides qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-12-12

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1134876002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2013 sur l'utilisation des pesticides

De recevoir le bilan 2013 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement et qu'il soit transmis au conseil municipal, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041).

Signé par Erick SANTANA **Le** 2014-01-24 18:35

Signataire :

Erick SANTANA

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134876002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2013 sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du bilan annuel 2013 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Notons qu'aucune intervention phytosanitaire n'a été faite en 2013 sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 220469 - 1134876001 - Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2012 sur l'utilisation des pesticides
- CA12 220050 - 1124876001 - Dépôt du bilan annuel 2011 sur l'utilisation des pesticides, Règlement 01-041
- CA11 220026 - 1114201001 - Déposer au conseil d'arrondissement le bilan annuel 2010 sur l'utilisation des pesticides, Règlement 04-041
- CA09 220076 - 1094955001 - Dépôt du bilan annuel de 2008
- CA04 220139 1041137008 - Adoption du Règlement sur l'utilisation des pesticides 04-041, le 15 mai 2004
- CA05 2201152 - 1052636003 - Autoriser une personne, qui malgré les interdictions prévues au présent Règlement, permettra l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine y compris dans les zones sensibles. Règlement 04-041 article 27.6

DESCRIPTION

Voir le bilan 2013 de l'arrondissement relativement à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides, en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le Règlement 04-041, au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal, chaque année, un rapport faisant état de l'application du Règlement sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Voir les détails dans les bilans 2013 et le registre en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie ARNAUD
chef de division - voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Sébastien LÉVESQUE
Directeur

Le : 2013-12-17



Dossier # : 1130541008

Unité administrative responsable : Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland.

Il est recommandé:
de déposer le rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20\$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-11 12:45

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION**Dossier # :1130541008**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland.

CONTENU**CONTEXTE**

Le viaduc Rockland relie l'arrondissement d'Outremont et la Ville de Mont-Royal afin de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP), le chemin Bates et le virage en U du chemin Rockland. Il comporte deux voies de circulation par direction et un trottoir.

En janvier 2013, la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal ont conjointement démarré un projet de réfection du viaduc Rockland. Dans le cadre de ce projet, la firme Les services EXP inc. avait pour mandat d'effectuer un relevé de dommages lors de l'inspection générale du viaduc prévue à l'été 2013. L'inspection a débuté le 29 juillet 2013 et le 1^{er} août, Les services Exp inc. ont observé que le béton au-dessus de l'appareil d'appui de la colonne ouest de l'axe 5 était très détérioré sur plus de 50 % de la surface (voir page 5 de la présentation en pièce jointe). Ce type de dommage a pour effet d'affecter et de diminuer la capacité de l'appareil d'appui de façon très importante.

À la suite de cette observation et vu l'état de détérioration de l'assise, il a été requis de fermer la voie de droite en direction sud (vers l'arrondissement d'Outremont) dans les heures qui ont suivi la constatation du dommage (voir page 6 de la présentation). À cet effet, un mandat a été donné à une entreprise de signalisation par la Ville de Mont-Royal. Toutefois, la fermeture de la voie se voulait une mesure immédiate mais transitoire. En effet, il ne s'agissait pas d'une solution suffisante à court ou moyen terme. Un renforcement de l'appui par l'installation d'un banc de support temporaire était nécessaire pour assurer le support de la colonne, jusqu'à la réalisation des travaux de réfection du viaduc, l'élaboration du projet de réfection étant déjà en cours.

Le même jour, une demande d'autorisation d'octroyer des mandats en situation d'urgence (services professionnels et travaux) a été faite auprès des instances de la Ville de Montréal afin de corriger le problème. Quelques heures plus tard, la Division ponts et tunnels recevait la confirmation que la situation d'urgence était autorisée par le maire de Montréal et que les contrats pouvaient être octroyés.

Un mandat a donc été accordé à la firme Les services EXP inc. le 2 août 2013 pour élaborer les plans et devis pour le renforcement (banc temporaire) et pour faire le suivi hebdomadaire de l'état de l'assise jusqu'à l'installation du banc temporaire.

Le 7 août 2013, l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. a été sollicité pour réaliser les travaux de renforcement et le mandat lui a été confié. Le 13 août suivant, des travaux d'excavation ont été effectués par l'entrepreneur pour confirmer et ajuster le détail de renforcement.

Entre le 13 août et le 4 octobre, une inspection hebdomadaire a été effectuée pour suivre l'évolution du dommage. Aucune évolution du dommage n'a été observée.

Le 16 août, les plans et devis pour construction ont été émis. Par la suite, les dessins d'atelier ont été préparés et l'autorisation pour la fabrication a été donnée le 3 septembre 2013. Un délai de six (6) semaines a été requis pour la fabrication.

L'installation du banc de support temporaire a débuté le 15 octobre pour être complété le 22 octobre 2013.

Puisque la colonne concernée est dans l'emprise du CP, la présence d'un signaleur du CP était requise pendant les travaux et le suivi hebdomadaire afin d'avoir accès aux lieux. Un mandat leur a donc été donné par la Ville de Montréal pour la journée du 13 août et ensuite par Les Services EXP inc. pour la durée des travaux et du suivi hebdomadaire.

Une fois les travaux d'installation du banc de support temporaire complétés, la voie de circulation qui était fermée sur le viaduc a été réouverte à la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0870 - 12 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) (1130541002).

CM13 0043 - 29 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (1120541018).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à informer le Conseil municipal des travaux d'urgence réalisés et des coûts finaux des contrats qui ont été accordés à la firme Les services EXP inc., à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc., ainsi qu'au CP et à Signalisation routière du Québec inc.

Les travaux effectués lors de l'intervention d'urgence ont consisté à:

- assurer la signalisation pour le maintien de la circulation et la fermeture de la voie de droite du viaduc;
- élaborer les plans et devis pour le renforcement de l'assise;
- fournir l'assistance technique, la surveillance des travaux et l'inspection de suivi de l'état de l'assise entre le constat et la réalisation des travaux;
- réaliser les travaux d'installation du banc de support temporaire.

JUSTIFICATION

L'état de l'assise nécessitait l'installation d'un banc de support temporaire afin de prévenir des dommages supplémentaires à la structure, lesquels auraient pour effet d'affecter l'intégrité de l'ouvrage, le cas échéant.

Il était impératif pour la Division ponts et tunnels du SITE d'agir et de remédier rapidement à cette situation puisqu'il s'agissait d'une situation d'urgence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global de cette intervention d'urgence s'élève à 145 632,20 \$, taxes incluses. Ce coût inclut :

- les services professionnels (incluant la présence d'un signaleur du CP): 43 068,70\$;
- la réalisation des travaux: 93 129,75\$ (travaux: 83 700\$, contingences: 9 429,75\$)
- la signalisation routière: 9 433,76 \$.

L'estimation initiale du projet s'élevait à 145 700 \$ (taxes incluses), lequel montant était réparti de la façon suivante:

- les services professionnels (incluant la présence d'un signaleur du CP): 47 000\$;
- la réalisation des travaux: 98 700\$ (travaux: 83 700\$, contingences: 15 000\$);
- la signalisation routière: N/D (cette partie des travaux a été gérée par la Ville de Mont-Royal).

Il existe un écart favorable de 67,80 \$ (taxes incluses) entre l'estimation initiale et le total des coûts réels finaux.

La responsabilité du viaduc étant partagée entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal, la dépense doit être assumée à part égale par chacune des villes. La part de la Ville de Montréal s'élève à 72 816,10\$, soit 50% du montant total de la dépense. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Division ponts et tunnels et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Chacune des Villes assume les factures correspondant aux contrats qu'elle a accordés et se fait rembourser par la suite à 50% par l'autre ville. La Ville de Montréal a mandaté la firme Les services EXP inc. pour l'ensemble des services professionnels, l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation des travaux et le CP pour la présence de leur signaleur pendant les travaux préparatoire à l'installation du banc temporaire, le tout pour un montant total de 136 198,45 \$. Pour sa part, la Ville de Mont-Royal a mandaté Signalisation routière du Québec pour le maintien de la circulation et la fermeture de la voie de droite du viaduc pour un montant total de 9 433,75\$.

La part de remboursement de la Ville de Montréal à la Ville de Mont-Royal s'élève à 4 716,88 \$, taxes incluses. La part de remboursement de la Ville de Mont-Royal à la Ville de Montréal s'élève à 68 099,23 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente intervention permet d'assurer une saine gestion des infrastructures de la Ville de Montréal et vise à prévenir la fermeture complète de ces infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les Villes de Montréal et de Mont-Royal ont procédé conjointement à la fermeture d'une voie de circulation sur le Viaduc Rockland pour une durée de 12 semaines, soit du 1 août au 22 octobre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu du caractère d'urgence de cette intervention, la Direction des infrastructures, en collaboration avec la Direction des communications, a déployé tous les outils de communication requis dans de telles circonstances (avis aux chroniqueurs de circulation, lignes de presse, etc.)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014: début des travaux de réfection de l'ouvrage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande respecte l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Elle respecte aussi l'encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001 émis le 18 mars 2013 relativement aux travaux d'urgence, à l'exception du délai de 90 jours exigé pour la présentation du rapport final. En effet, n'ayant pas encore reçues toutes les factures finales, la Division ponts et tunnels ne pouvait compléter et présenter son rapport final. Toutefois, une vérification auprès de Greffe a permis de confirmer que ce délai n'est pas une exigence de la loi, mais plutôt une exigence d'ordre administrative, donc sans impact légal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

En collaboration avec Isabelle FORTIER
Conseillère - analyse et contrôle de gestion
514 872-9366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-06

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

pour Marc Sarrazin, chef de division



Dossier # : 1131371012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recevoir le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2013.

Il est demandé :
au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan et de déposer ce bilan
annuel au conseil municipal.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-01-22 16:27

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1131371012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recevoir le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Direction de l'environnement, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal, le bilan annuel 2013 de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170050	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2012.
CA12 170245	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2011.
CA10 170432	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2010.
CA10 170068	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2009.
CA09 170177	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2008.
CA08 170168	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2007.
CA06 170382	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2006.
CA06 170052	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2005.

CA05 170063	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2004.
CA05 170199	Édicter une ordonnance pour que le chef de division de la Division des parcs et des installations de la Direction des travaux publics soit la personne désignée pour permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles, dans le cadre de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).
CA04 170163	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides pour permettre l'application de ce Règlement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan et de déposer ce bilan annuel au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-21

Jean MERCIER
Directeur, Direction des travaux publics



Dossier # : 1136071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2013 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2013;
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-01-16 16:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2013 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0316 (dossier 1020696005) (26 avril 2004)
Adopter le règlement R.V.M. 04-041 "Règlement relatif à l'utilisation des pesticides"

CA05 240460 (dossier 1050915001) (7 juin 2005)
Édicter, en vertu du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041, A. 27), une ordonnance visant à rendre applicable ce règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan annuel et de le déposer au conseil municipal.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans le règlement 04-041, article 32 : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrôle de l'utilisation des pesticides permet de diminuer la quantité et la toxicité des substances appliquées. De ce fait, ces contaminants se retrouveront en moins grande quantité dans le sol et la nappe phréatique, la santé publique ne s'en portant que mieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-16

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>



Dossier # : 1140498001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-02-04 13:14

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1140498001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le Comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Le contexte juridique est demeuré le même à ce jour. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs "familles" ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Dans le contexte particulier des projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable et ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le Comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ("le Fonds")*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Le Fonds ainsi créé est un dispositif de nature transitoire, et les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le Comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Un premier bilan a été déposé au Comité exécutif le 10 avril 2013 (CE13 0439). Il concernait les activités au 31 décembre 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0032 (2014-01-15) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 175 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne Verte;

CE14 0031 (2014-01-15) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 121 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise;

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012;

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

CE07 2061 (2007-12-11) - Adoption du rapport de la consultation et des recommandations résultant de l'étude publique de l'avancement de la mise en oeuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

1. Fonctionnement du Fonds de contribution

La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement, en vertu de stratégies locales et comportant moins de 200 logements. Chaque contribution devrait être accompagnée d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution

est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement des lettres de garantie bancaire fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles et dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir soit:

a) au développement de logement social et communautaire (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

b) au développement du logement privé abordable ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande d'un terrain situé dans le secteur du projet en négociation et le prix qui peut être payé pour le même terrain en vertu du programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

2. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2013

Logement social et communautaire

Depuis l'adoption de la Stratégie d'inclusion, douze ententes conclues par la Direction de l'habitation ou par les arrondissements prévoient le versement d'une contribution financière pour le volet "Logement social et communautaire".

Le solde de ce volet se chiffrait à 286 000 \$ le 31 décembre 2012.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 les contributions suivantes, au montant total de 1 331 750 \$ ont été versées au compte pour le logement social et communautaire:

- Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :
 - 100 000 \$ versés en avril 2013, troisième tranche de la contribution de 400 000 \$ convenue pour le projet Le Castelnau.
- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- 500 000 \$ versés en 2 versements de 250 000 \$ en mars et novembre 2013, en vertu de l'entente pour le projet Les Jardins Millen.

· Arrondissement Le Sud-Ouest :

- 187 500 \$ versés en février 2013, dans le cadre du projet Le Nordelec.

· Arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce :

- 544 250 \$ versés en octobre 2013, pour cinq projets pour lesquels le conseil d'arrondissement a demandé un dépôt au Fonds **(CA12 170478)**:

- Samcon, projet Victoria / DeCourtrai, 41 250 \$;

- Développements Place de la Savane, Condo Luz, 4970 Place de la Savane, 138 000 \$;

- 9227-9892 Québec inc., 3300 Boulevard Cavendish, 25 000 \$;

- Développements Paré-Buchan, Condos Ma, 5055 Rue Paré, 140 000 \$;

- Belcourt Properties, Condos Rêves, 4975 Jean-Talon Ouest, 200 000 \$.

Par ailleurs, il est prévu que les sommes suivantes seront retirées prochainement du compte et versées à des organismes pour la réalisation de logement social :

· Arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension :

- Le Comité exécutif recommande au conseil d'agglomération d'accorder une contribution financière de 121 000 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation *La Fraternité Micheloise* **(CE14 0031 - 15 janvier 2014)**.

· Arrondissement de Ville-Marie :

- Le Comité exécutif recommande au conseil d'agglomération d'accorder une contribution financière 175 000 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation *La Montagne Verte* **(CE14 0032 - 15 janvier 2014)**.

Enfin, d'autres contributions financières totalisant 1 921 870 \$ sont attendues à court ou moyen terme dans les projets suivants :

· Arrondissement Le Sud-Ouest : Le Nordelec, 2e versement 187 500 \$ (reçu en janvier 2014).

· Arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension : Castelnau-sur-le-Parc, 100 000 \$.

· Arrondissement de Ville-Marie : Projet 21e arrondissement, 1 451 370 \$.

· Arrondissement de Ville-Marie : Le Drumond, 183 000 \$.

Logement abordable privé

Aucune contribution n'a été déposée dans le compte pour le logement abordable privé ou pour familles et aucune affectation du Fonds n'a été effectuée. Cependant, le versement

suisant est prévu prochainement:

· Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie : 260 000 \$ prévu pour le projet Quartier 54, site des anciens ateliers municipaux Rosemont. Ce montant est versé en raison du non respect des obligations de l'entente par le promoteur Dugua Demons (Sommaire décisionnel 1136390001 en élaboration).

Fonds de contribution à l'inclusion de logement abordable	
État de situation - 31 décembre 2013	
Volet Logement social et communautaire	
Solde au 31 décembre 2012	286 000 \$
Total des contributions versées durant l'année	1 331 750 \$
Sous-total - 31 décembre 2013	1 617 750 \$
Volet Logement abordable privé et familles	
Solde au 31 décembre 2012	- \$
Total des contributions versées durant l'année	- \$
Sous-total - 31 décembre 2013	- \$
TOTAL	1 617 750 \$

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution (Sommaire décisionnel 1123251001), la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le Comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds. Le Fonds ayant été créé en mars 2012, un premier bilan concernant l'année 2012 a été déposé en avril 2013. Le présent sommaire est un bilan du Fonds au 31 décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2013, le Fonds de contribution était au total de 1 617 750 \$ par rapport au montant de 286 000\$ au 31 décembre 2012, année pour laquelle aucune utilisation des fonds déposés n'avait encore été faite.

Aucune contribution n'a été faite au Fonds pour le logement abordable privé.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné sa nature transitoire et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, dont l'objectif est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logement abordable sur site ou hors site n'est pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte, aux encadrements administratifs, au Plan de développement durable, au Plan d'urbanisme actuellement en vigueur ainsi qu'aux orientations de la Ville en matière d'habitation, notamment la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Informations financières et contrôles internes (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Martin Ferland
Conseiller en développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Chef de division

Le : 2014-01-31

Déclaration

Séance du conseil municipal du 24 février 2014

Article 15.01

Déclaration pour honorer la mémoire d'Yves Ryan

Attendu le décès d'Yves Ryan survenu le 2 février 2014;

Attendu son souci constant de bien informer les gens, il a été journaliste, fondateur et rédacteur en chef du *Guide de Montréal-Nord*, de 1957 à 1963;

Attendu qu'en tant qu'homme de défi, il a fondé le parti politique *Le Renouveau municipal* et s'est présenté à la mairie de Montréal-Nord pour développer sa ville et lui redonner une fierté citoyenne;

Attendu qu'il a été élu maire de Montréal-Nord pour la première fois le 4 novembre 1963, qu'il a été réélu dix fois, dont six par acclamation, ce qui démontre la grande confiance et l'attachement soutenu de la population à son égard;

Attendu que sa gestion rigoureuse des fonds publics a fait que Montréal-Nord était largement reconnue comme une administration municipale bien administrée et dont la situation financière était souvent citée en exemple;

Attendu son implication au sein de la Communauté urbaine de Montréal, de 1976 à sa dissolution en 2001 et, en tant qu'homme de principe, il a quitté la vie politique lors de la fusion des villes de banlieue à la ville de Montréal par conviction personnelle après 38 ans au service des citoyens;

Attendu qu'il a marqué l'histoire de Montréal-Nord et est toujours demeuré *Monsieur le Maire*, même après son retrait de la vie politique.

Attendu son esprit d'ouverture et d'accueil, Montréal-Nord est devenue une municipalité où se sont installées des gens d'origines diverses.

Attendu qu'il demeurera toujours un modèle de dévouement, de conviction, d'homme politique près de la population, dédié à servir les gens et le bien public;

Il est proposé par M. Denis Coderre

Appuyé par M. Gilles Deguire

QUE les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille d'Yves Ryan, aux proches de sa famille et à la communauté de Montréal-Nord, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du monument de la politique municipale montréalaise que fut Yves Ryan.

Déclaration

Séance du conseil municipal du 24 février 2014

Article 15.02

Déclaration en hommage à l'oeuvre de Jacques Languirand

ATTENDU que le conseil municipal a appris que Jacques Languirand mettait fin à sa carrière radiophonique après avoir animé *Par quatre chemins* pendant 43 ans;

ATTENDU qu'il a toujours su rendre hommage à ses mentors qui lui ont appris à apprendre, à écouter et à transmettre, choses qu'il a faites toute sa vie par la suite;

ATTENDU qu'il a influencé un nombre inestimable de Montréalais et de Québécois par sa contribution au monde des communications, à titre d'essayiste, d'homme de théâtre, de journaliste, de romancier, de comédien, d'animateur, de metteur en scène, de conférencier et de professeur;

ATTENDU qu'il a su être un innovateur remarquable, notamment dans le domaine des arts de la scène où on le considère comme l'un des pères du domaine du spectacle;

ATTENDU qu'il a été un pédagogue engagé qui s'est investi totalement auprès de ses auditeurs afin de leur transmettre les clés qui donnent accès à la connaissance;

ATTENDU que sa verve, son franc parler et son rire inimitable continuent de marquer la mémoire de tous ceux qui l'ont connu ou écouté;

ATTENDU qu'il est le créateur et le promoteur de la communication *tripative* à laquelle son nom restera toujours associé;

ATTENDU que son apport culturel a été reconnu par de nombreux organismes et continuera de l'être;

Il est proposé par Denis Coderre

Appuyé par Manon Gauthier

Que le conseil municipal :

1. nomme Jacques Languirand citoyen d'honneur de la Ville de Montréal;
2. lui remette une sculpture en bronze, L'Homme de la paix, une œuvre de Jean-Daniel Roher.



Déclaration du Cabinet du maire

Séance du Conseil du 24 février 2014

Article 15.03

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars prochain

Attendu que l'article 1 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, adopté en 2005 par le Conseil municipal, stipule que « la ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens »;

Attendu que la Ville de Montréal a approuvé, en février 2005, la déclaration mondiale de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA) sur les femmes dans le gouvernement local, qui a été élaborée afin que les pouvoirs locaux, les villes et les municipalités, s'engagent formellement à participer à l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes, dans tous les secteurs de l'activité municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Conseil des Montréalaises en 2004 et l'a entériné dans sa Charte en 2009;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes et du Plan d'accès à l'égalité en emploi 2013-2015;

Attendu qu'au mois de mars de chaque année, et ce jusqu'en 2017, année du 375^e anniversaire de Montréal, une Montréalaise, ou un groupe de citoyennes de la métropole, sera honorée pour sa contribution remarquable au développement de Montréal dans le cadre de la série des *Bâtisseuses de la Cité*.

Il est proposé par : Manon Gauthier

Appuyé par :

Que le conseil municipal souligne cette journée en réitérant son engagement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Dossier # : 1135260003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à La compagnie 3M Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
3. de mandater la Direction générale à procéder à une reddition de comptes après un an d'opération sur les économies réelles engendrées par l'utilisation de la technologie RFID, en particulier au chapitre de la réduction du personnel qui en découle.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-11-20 09:29

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135260003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943

CONTENU

CONTEXTE

Objectif de l'implantation de la technologie RFID (Identification par radiofréquence)

Afin d'accélérer le rythme du rattrapage, de répondre aux attentes croissantes des usagers et de simplifier les opérations liées au prêt et à la gestion des collections, les bibliothèques de Montréal doivent introduire la technologie RFID (achat des différents équipements RFID et conversions des documents) et mettre en place le libre-service (aménagement des bibliothèques).

La technologie RFID et le libre-service en bibliothèque permettront de transférer certaines tâches de base de l'employé à l'utilisateur. À terme, 90 % des opérations de prêt et de retour des documents pourraient être effectuées par les usagers. Le projet permettra d'améliorer la qualité du service à la clientèle, d'augmenter la productivité et de réduire les pathologies professionnelles en limitant les tâches répétitives.

Avec l'implantation du RFID, nos bibliothèques disposeront d'outils intelligents avec lesquels ils pourront assurer une meilleure gestion des collections. La prise d'inventaire est beaucoup plus rapide, permettant des contrôles plus fréquents. Les documents introuvables ou mal classés sont rapidement repérés. Bref, il sera possible de diminuer les coûts de remplacement des documents et de réduire le temps du personnel consacré au repérage des documents introuvables ou mal classés.

À l'heure actuelle, trois bibliothèques utilisent déjà la technologie RFID et le libre-service, voir les bilans en pièces jointes. La mise en oeuvre de cette technologie a permis d'accélérer les processus tant au service de prêts qu'au retour des documents. En effet, après seulement trois mois d'opération à la Bibliothèque du Bois de l'arrondissement Saint-

Laurent, on constate que plus de 60% des transactions sont effectuées par les usagers. À la bibliothèque de Marc-Favreau, c'est 89 % des transactions et Pierrefonds on est rendu à 91 %.

La technologie RFID et le libre-service sont devenus incontournables dans les grands réseaux de bibliothèques à travers le monde :

- Pour le personnel, ils permettent d'économiser du temps sur le traitement des documents et de rééquilibrer les tâches matérielles et répétitives au profit de services directs offerts aux citoyens. Cela signifie donc une modification dans les fonctions du personnel, au bénéfice d'une approche tournée vers le client. Selon les études en provenance de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) et des réseaux de bibliothèques du Danemark, de la Finlande, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, l'implantation de solutions RRID induisent des gains de productivité allant de 30 à 40 %.
- Pour les usagers, ils signifient autonomie et discrétion dans l'exécution des transactions. Ceci induit aussi la réduction des files d'attente et l'accroissement des interactions entre employés et usagers (accueil, orientation, accompagnement, conseil).
- Pour les gestionnaires, ils représentent le moyen d'exercer un contrôle des coûts sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts aux citoyens.

Projet d'implantation du RFID et du libre-service :

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées: CM13 0575 <ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre pour l'achat de chutes de retour, robots de tri • Entente-cadre pour l'achat de portiques antivol 	2 721 698,55 \$ 568 053,53 \$	Avril 2013	Juin 2013
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • CM13 0424 Entente-cadre pour l'achat des équipements RFID (étiquettes, lecteurs et postes de conversion) 	1 348 404 \$	Janvier 2013	Juin 2013
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • CM13 0123 Accorder un contrat à Innovative Interfaces, pour la fourniture des licences d'utilisations et des composantes de la suite Millennium 	756 682,24 \$	Octobre 2012	Février 2013

	Coût	Date de début prévue	Date de fin estimée
Étapes faisant l'objet du présent dossier(1) :	1 034 775,00 \$	Mars 2014	mars 2015

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Conclure avec La compagnie 3M Canada un contrat de services techniques pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal (environ 4 millions de documents) | | | |
|--|--|--|--|

(1) Un appel d'offres public a été publié le 7 octobre 2013 pour des services de conversion rétrospective RFID spécifiés en objet. L'annonce de cet appel d'offres est parue dans le SEAO et dans le journal La Presse. Un délai de 15 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Ce délai, compte tenu des services demandés et que la plupart des intervenants dans le domaine étaient au courant que cet appel d'offres devait sortir (voir les décisions antérieures), est adéquat. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2013 à 14h. Le numéro de l'appel d'offres est 13-12943.

Cet appel d'offres n'a pas passé par l'étape d'une autorisation d'aller en appel d'offres, car nous n'étions pas en présence de services professionnels et qu'une grille préapprouvée a été utilisée

Le présent dossier demande l'autorisation de conclure un contrat pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal avec La compagnie 3M Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0575 - 17 juin 2013 -- Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivols RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

CM13 0424 - 27 mai 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$).

CM13 0123 - 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 - 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques, et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

CM12 0129 - 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à conclure un contrat pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal avec La compagnie 3M Canada. (le délai de la validité de la soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la soumission).

La conversion implique une opération de poses des puces RFID sur chacun des volumes et d'encodages de cette puce. L'encodage est fait avec la lecture du code à barres (via le système intégré de gestion des bibliothèques) que chacun des documents contient. Il est prévu de convertir trois bibliothèques à la fois d'un même arrondissement. Nous allons procéder par arrondissement. La conversion va s'effectuer pendant les heures d'ouverture sans déranger la clientèle. Une fois une bibliothèque terminée, nous allons installer les équipements RFID (portiques antivols RFID, postes de prêts RFID) pour traiter les documents convertis.

Afin d'implanter le concept du libre-service, avec la technologie RFID dans les bibliothèques de son réseau, la Ville doit convertir environ les quatre millions de documents. Vous trouverez dans les fichiers joints (RFID-etiquetage-scenarios par bibliotheque2012-JJ.xls) une ébauche du calendrier de conversions.

L'implantation de la technologie RFID et du libre-service se fera en deux phases :

1. Conversion des documents par une équipe d'environ vingt (20) personnes (travaux qui vont débuter en mars 2014 pour une fin prévue en mars 2015).
 - Conversion bibliothèque par bibliothèque, arrondissement par arrondissement.
 - Pour chaque bibliothèque convertie :
 - a. Installer des portiques antivols;
 - b. Installer des lecteurs RFID pour le personnel et ajouter des postes de libre-service.
 - Installation du libre service dans les nouvelles bibliothèques (chutes automatiques avec robots de tri et postes de prêts)

2. Installation du libre-service après l'aménagement des bibliothèques (programme rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal, le RAC).
 - Installer des comptoirs de libre-service;
 - Installer des chutes à documents intelligentes avec robot de tri;
 - Mise en place des nouveaux processus de travail.

JUSTIFICATION

L'implantation de la technologie RFID dans le réseau des bibliothèques est nécessaire pour :

- Donner aux citoyens un accès rapide aux documents;
- Faciliter l'échange de documents entre les bibliothèques;
- Avoir un inventaire à jour des documents dans le réseau;
- Être au même niveau que les grandes villes canadiennes;
- Répondre à un déficit de ressources humaines dans le réseau des bibliothèques (selon des normes canadiennes le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal est en déficit de 300 aides-bibliothécaire).
- Économie de 135p/année - explication:

	Nombre de personnes	Temps consacré prêt et retour 55 %	Gain de productivité (benchmarking IFLA) 35 %
Aides à temps plein présentement	403	221,65	77,58
Aides manquants - plan de consolidation	300	165	57,75
Total d'économie (personnes)			135

La conversion des collections se doit d'être impartie du fait du manque de ressources en bibliothèque pour effectuer le travail. En effet, le nombre de prêts a augmenté de 39.5 % dans les bibliothèques entre 2006 et 2013, passant de 8,1 millions de prêts à 11,5. Deux nouvelles bibliothèques ont aussi été ajoutées, ainsi que plusieurs nouveaux services : notamment, le prêt entre bibliothèques, la réservation réseau des documents et le retour universel des documents dans toutes les bibliothèques. Durant cette période de croissance le nombre d'employés en bibliothèque n'a pas augmenté.

Le travail ne peut donc être réalisé par le personnel en place, car il devrait se faire en mode ralenti pour ne pas pénaliser les opérations courantes. Pour faire cette opération à l'interne, il faudrait au-delà de cinq ans. Ce qui occasionnerait énormément de contraintes au niveau de la clientèle. Avec l'impartition de cette opération, une bibliothèque sera en mode RFID après seulement trois semaines de travail. La technologie mise en place permettra un gain de productivité appréciable

Soumissions:

	Conversion
Nombre de soumissions déposées et évaluées	2
Nombre de soumissions retenues	2
Nombre de soumissions rejetées suite au pointage intérimaire n'ayant pas atteint 70 %	0
Adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des enveloppes de prix	La compagnie 3M Canada

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont deux (2) ont déposé une soumission et les deux (2) soumissions reçues sont conformes, ce qui représente 100 %. De plus, deux preneurs du cahier des charges ont donné certaines explications pour leur désistement.

L'appel d'offres mentionnait qu'il était possible de sous-traiter:

1. Bibliotheca ITG inc. a sous-traité Quantum inc.. Ses deux firmes ont pris le cahier des charges, mais seulement Bibliotheca ITG inc. a déposé une soumission;
2. La Compagnie 3M Canada a sous-traité la compagnie Talentcor, seulement la Compagnie 3M Canada a pris le cahier des charges et à soumissionner;
3. La compagnie Procontact preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Période de soumission ne convient pas;
4. La compagnie Adecco preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Garantie de soumission ou d'exécution trop élevée;
5. La compagnie Groupe CMI preneur du cahier de charges s'est désistée pour la raison: Pas les ressources nécessaires.

Analyse des données comparatives entre la dernière estimation détaillée et les soumissionnaires conformes reçues

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
La compagnie 3M Canada.	80,3%	12,60	1 034 775,00 \$		1 034 775,00 \$
Bibliotheca ITG inc.	77,2%	9,27	1 371 421,80 \$		1 371 421,80 \$
Estimation ajustée au devis d'appel d'offres (évaluation interne)			1 151 386,00 \$		1 151 386,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(116 611,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					-10,13 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					336 646,80 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					32,53 %

L'estimation a été réalisée en 2010, la procédure de conversion s'est amélioré ce qui explique un certain écart. Les outils sont plus performants (poste de conversion). L'estimation a été faite à l'interne. Nous avons récolté les informations venant d'autres conversions qui se sont faites dans d'autres bibliothèques à travers l'Amérique du Nord. Certains échantillons ont été effectués au cours des dernières années et cela n'avait que peu d'effet sur l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 1 034 775,00 \$, taxes incluses est prévue au budget PTI 2014-2016 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information (STI). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Il n'y a aucune dépense récurrente d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'information, d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non approbation du présent dossier entraînerait :

1. Des délais et retards dans les échéances du projet;

2. Une détérioration du service offert au citoyen;
3. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité de pilotage du projet communiquera un calendrier de conversion de chacune des bibliothèques du réseau. De plus, lorsque les bibliothèques seront en mode libre-service, un plan de communication est prévu pour informer les citoyens du fonctionnement pour un prêt ou un retour de document.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM : février 2014;
Début des travaux d'étiquetage et déploiement des équipements RFID, le déploiement des équipements doit être fait en même temps que la conversion pour traiter les documents convertis : à partir de mars 2014 jusqu'en mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politiques de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges de la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAURIN
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2013-11-01



Dossier # : 1135331006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public # 13-12490 (1 soum.) - (Montant total estimé : 1 252 619,28 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, ce dernier ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres public # 13-12490 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-01-22 17:26

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135331006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public # 13-12490 (1 soum.) - (Montant total estimé : 1 252 619,28 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier. La peinture pour le marquage routier est utilisée pour réaliser les marques sur la chaussée nécessaires à l'information des usagers de la route. L'entente-cadre précédente, d'une valeur estimée à 844 404,97 \$ et en vigueur depuis le 24 août 2010, a pris fin le 23 août 2013 (entente # 542585). L'entente-cadre précédente a été consommée en totalité (près de 844 000,00 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en peinture de marquage routier pour la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce pour une période de 12 mois. Cette dernière s'occupe de fournir un service de marquage routier aux 9 arrondissements de l'ex-ville (Ahuntsic–Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–St-Michel–Parc-Extension), ainsi qu'à l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le requérant a été informé de l'entente-cadre devant être renouvelée prochainement et a été sollicité par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

L'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. La Direction de l'approvisionnement assure la gestion contractuelle de cette entente-cadre.

L'appel d'offres public (13-12490) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt (20) jours calendriers, soit du 13 novembre au 2

décembre 2013. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 2 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0570 - 24 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Ennis Paint Canada, pour la fourniture sur demande de peinture de signalisation routière - Appel d'offres public 10-11325 (2 soum.). Montant de l'entente: 884 404,97 \$
CM07 0482 - 27 août 2007 - Conclure une entente-cadre avec la Société Laurentide inc. d'une durée de 36 mois pour la fourniture de peinture de signalisation routière suite à l'appel d'offres public 07-10401 (1 soum.). Montant de l'entente: 971 375,33 \$

DESCRIPTION

La fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier décrite aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les divers groupes de l'appel d'offres visent à combler les besoins suivants :

Groupe "A" : Peinture de marquage routier alkyde, en format de 20 litres utilisée avec les appareils de type "Line Laser" pour les petits travaux de marquage;

Groupe "B" : Peinture de marquage routier alkyde, à séchage rapide, en format de 1100 litres, utilisée avec le camion traceur municipal;

Groupe "C" : Peinture de marquage routier à faible COV (composés organiques volatiles) à l'eau ou alkyde, en format 20 litres utilisée avec les petits équipements;

Groupe "D" : Peinture de marquage routier à faible COV (composés organiques volatiles) à l'eau ou alkyde, en format 1100 litres utilisée avec le camion-traceur municipal.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier pour l'année 2014 (12 mois) suite à l'appel d'offres public 13-12490. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Comparativement à l'entente précédente conclue en août 2010, on remarque qu'il n'y a aucune variation de prix. Les prix unitaires de l'adjudicataire recommandé pour ce dossier (Ennis Paint Canada) pour les groupes A, B, C et D (incluant la livraison) sont les mêmes que ceux octroyés en août 2010 (Ennis Paint Canada).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 369 165,34 \$,

incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ainsi que du prix au litre moyen du marché, calculé en fonction des derniers prix obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 5,40 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'Indice des prix de l'industrie (IPI) pour la catégorie des peintures d'usage industriel (code 53434623) au cours des 36 derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2013, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2013.

En considérant l'évolution de l'Indice de prix de l'industrie (IPI) pour la catégorie des produits en question, on peut conclure que la Ville de Montréal économise en 2014 l'équivalent de la hausse de l'indice durant la période 2010-2013, soit 5,40% ou 58 831,43\$ avant taxes.

Depuis le 10 septembre 2012, de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada (*Nouvelles exigences réglementaires fédérales visant les utilisateurs de revêtements de marquage routier : Concentrations maximales en COV et restriction saisonnière de l'utilisation*) impose que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en composés organiques volatiles (COV) de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année. Cette réglementation vise principalement les produits de type alkyde, ces derniers étant composés d'un solvant, le toluène, dont la concentration en COV dépasse 150g/L.

Le marché canadien de la peinture pour le marquage routier s'étant adapté à cette nouvelle réglementation, un nouveau produit de peinture alkyde à faible COV (groupes C et D) composé d'acétone comme solvant, a fait son apparition sur le marché. Grâce à ce solvant, la peinture à faible COV est conforme à la nouvelle exigence réglementaire fédérale émise par Environnement Canada.

Cependant, au Québec, la peinture alkyde à faible COV n'a pas encore obtenue aucune approbation du Ministère des Transports du Québec (MTQ). En étant responsable du code de la sécurité routière, le MTQ est l'organisme qui normalise les produits à utiliser dans le cadre de la signalisation routière. Ce dernier sert donc de référence aux municipalités dans le cadre des produits à utiliser pour leurs travaux de marquage routier. Nous nous attendons en 2014 à ce que le MTQ procède à la mise sur pied d'une nouvelle norme régissant la peinture alkyde à faible COV, puisque qu'il est probable que ce type de produit soit de plus en plus utilisé par les municipalités dans les prochaines années.

Dans sa stratégie, la Direction de l'approvisionnement préfère pour l'instant limiter l'entente à 12 mois et attendre que le MTQ mette sur pied une norme qui encadrera la peinture alkyde à faible COV, et ainsi s'appuyer sur cette norme dans le cadre du prochain appel d'offres en novembre 2014 qui visera à mettre sur pied une entente-cadre de plus longue durée.

Groupe A (Peinture de marquage routier alkyde, en format de 20 litres utilisée avec les appareils de type "Line Laser" pour les petits travaux de marquage)

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	77 707,00 \$	-	77 707,00 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	89 501,86 \$	-	89 501,86 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-11 794,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-13,18 %

Groupe B (Peinture de marquage routier alkyde, à séchage rapide, en format de 1100 litres, utilisée avec le camion traceur municipal)

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	32 612,66 \$	-	32 612,66 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	36 743,07 \$	-	36 743,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-4 130,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-11,24 %

Groupe C (Peinture de marquage routier à faible COV (composés organiques volatiles) à l'eau ou alkyde, en format 20 litres utilisée avec les petits équipements)

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	305 241,38 \$	-	305 241,38 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	329 481,86 \$	-	329 481,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-24 240,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-7,36 %

Groupe D (Peinture de marquage routier à faible COV (composés organiques volatiles) à l'eau ou alkyde, en format 1100 litres utilisée avec le camion-traceur municipal)

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	837 058,24 \$	-	837 058,24 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	913 438,56 \$	-	913 438,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-76 380,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-8,36 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal est soucieuse de protéger l'environnement et la santé de ses citoyens contre les effets des polluants atmosphériques, lesquels augmentent le risque de développer des maladies respiratoires et cardiaques. C'est pourquoi la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal s'assure que les produits de marquage requis dans ses appels d'offres et utilisés dans le programme de marquage routier annuel respectent toutes les réglementations en vigueur. Les produits requis doivent suivre la réglementation du gouvernement du Canada, qui par l'entremise d'Environnement Canada, a adopté en 2009 le Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux, qui inclut des exigences réglementaires visant les revêtements de marquage routier.

Cette réglementation a été resserrée le 10 septembre 2012, alors que de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada imposent que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en COV de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année.

Les COV sont rejetés dans l'atmosphère sous l'effet de l'évaporation qui suit l'application des revêtements, aussi bien ceux à base de solvant que ceux à base d'eau. Les COV réagissent par des processus photochimiques faisant intervenir la lumière du soleil et contribuent à la formation d'ozone troposphérique, une des principales composantes du smog.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits de peinture sont nécessaires aux équipes qui effectuent les travaux de marquage des chaussées pour assurer une signalisation sécuritaire aux usagers du réseau routier montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

SCARM - Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 13-12490

Titre : Peinture pour le marquage routier

Date de lancement : 13 novembre 2013

Date d'ouverture : 2 décembre 2013

Preneurs du cahier des charges (3) :

Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company
Peinture UCP inc.
Peintures MF inc.

Soumissionnaires (1) :

Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company

Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (Confidentialité des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (Prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. La firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, est le plus bas soumissionnaire pour tous les groupes de l'appel d'offres. Son offre étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Montant estimé de l'entente (total des groupes A, B, C et D) :

67 586,00 \$ + TPS 5% 3 379,80 \$ + TVQ 9,975% 6 741,70 \$ = 77 707,00 \$
28 365,00 \$ + TPS 5% 1 418,25 \$ + TVQ 9,975% 2 829,41 \$ = 32 612,66 \$
265 485,00 \$ + TPS 5% 13 274,25 \$ + TVQ 9,975% 26 482,13 \$ = 305 241,38 \$
728 035,00 \$ + TPS 5% 36 401,75 \$ + TVQ 9,975% 72 621,49 \$ = 837 058,24 \$
Total des groupes A, B, C et D = 1 252 619,28 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public 13-12490.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-07

Alexandre MUNIZ

Agent d'approvisionnement II, section bien et services, projets majeurs; Division de l'acquisition de biens et services, collectif

Richard DAGENAI

Chef de section, approvisionnement stratégique, biens et services; Division de l'acquisition de biens et services, collectif

**Dossier # : 1134822071**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry. (P.R.R. - Réseau artériel). Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 832 701,03 \$ (contrat: 2 609 201,03 \$ + incidences: 223 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279602 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 832 701,03 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 609 201,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279602 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-12-20 11:15

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822071

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry. (P.R.R. - Réseau artériel). Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 832 701,03 \$ (contrat: 2 609 201,03 \$ + incidences: 223 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279602 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 novembre au 4 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 15 novembre 2013: Modifications au cahier des charges et au devis technique de voirie;
- Addenda no 2 émis le 22 novembre 2013: Ajout du formulaire «Liste d'appareils du soumissionnaire», d'un annexe V-2 «Ensemencement hydraulique» au devis technique ainsi que deux articles concernant l'ensemencement hydraulique et le nivellement des espaces en terre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 – Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 237 200,09 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 279602 s'est déroulé du 11 novembre au 4 décembre 2013. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 50%. Aucun fournisseur (100%) n'a pas motivé son désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 279601 a été publié du 3 juin au 3 juillet 2013 et sept (7) soumissions conformes furent déposées. La plus basse soumission conforme fut déposée par Groupe Hexagone, s.e.c. dont le prix était de 2 284 377,91 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions le 31 octobre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) étaient Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. et Routek Construction inc. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Groupe Hexagone, s.e.c., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 279601 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 279602 faisant l'objet du présent dossier et auquel ont été ajoutés des quantités de gazonnement et de planage, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des Transports a inscrit ce projet via son Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (Licence RBQ # 8230-9766-48) (Attestation Revenu Québec délivrée le 12 novembre 2013)	2 372 000,94 \$	237 200,09 \$	2 609 201,03 \$
2	Les pavages Chenail inc.	2 449 440,50 \$	244 944,05 \$	2 694 384,55 \$
3	Maskimo Construction inc.	2 622 790,15 \$	262 279,02 \$	2 885 069,17 \$
4	Routek Construction inc.	2 673 094,59 \$	267 309,46 \$	2 940 404,05 \$
5	Roxboro Excavation inc.	2 723 108,63 \$	272 310,87 \$	2 995 419,50 \$
6	Construction S. Forget inc.	2 909 318,20 \$	290 931,82 \$	3 200 250,02 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 250 172,30 \$	225 017,24 \$	2 475 189,54 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	2 887 454,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	10,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	591 048,99 \$ 22,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	134 011,49 \$ 5,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	85 183,52 \$ 3,3%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Routek Construction inc. a été corrigé dû à une omission des travaux contingents de 57 830,00 \$ pour le sous-projet 1355845058. Le montant total est passé de 2 873 914,01 \$ à 2 940 404,05 \$. Cette correction a affecté le classement de sa soumission pour la déplacer du 3e au 4e rang. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période

d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels internes, est de 134 011,49 \$ (5,4%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 609 201,03 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 372 000,94 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 237 200,09 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 832 701,03 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 223 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 555 176,39 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La Direction des Transports a prévu un budget de l'ordre de 500 000,00 \$ pour la réalisation des travaux.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 82,92 % est prévu au budget de la Direction des Infrastructures;
- 17,08 % est prévu au budget de la Direction des Transports.

Le sommaire de la répartition est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.
26 rue Saulnier,
Laval (Québec) H7M 1S8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2013-12-13

Ingénieur

Chef de division - Conception des travaux

**Dossier # : 1134822066**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville de Montréal. - (P.R.R. 2014 - Réseau artériel). Dépense totale de 702 215,94 \$ (contrat: 647 915,94 \$ + incidences: 54 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264002 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 702 215,94 \$, taxes incluses, pour le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville de Montréal. - (P.R.R. 2014 - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 915,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264002 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-01-29 09:04**Signataire :**

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822066

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville de Montréal. - (P.R.R. 2014 - Réseau artériel). Dépense totale de 702 215,94 \$ (contrat: 647 915,94 \$ + incidences: 54 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 264002 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 au 28 août 2013. La soumission a été valide pendant les cent vingt (120) jours qui ont suivi son dépôt. Cependant, celle-ci fut prolongée jusqu'au 28 février 2014. La lettre d'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme se retrouve en pièce jointe.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 – Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CE11 2141 - 21 décembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005);

CE11 0317 - 16 mars 2011 - Approuver la programmation 2011 du programme de réfection routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation (1100266012).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et à divers endroits dans différentes rues de la Ville de Montréal.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 58 901,46 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 264002 s'est déroulé du 5 au 28 août 2013. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 44% et 56%. Les preneurs de cahier des charges qui se sont désistés n'ont pas justifié leur désistement.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 264001 a été annulé en raison d'un écart de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme. Il fut donc remplacé par le présent appel d'offres, soit le 264002. Toutefois, le contrat a été modifié par l'ajout de 935 mètres carrés de trottoirs à reconstruire, là où requis, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (sous-projet 1355845120), du Plateau–Mont-Royal (sous-projet 1355845121) et de Saint-Léonard (sous-projet 1355845122).

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a programmé ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et les fonds nécessaires seront prélevés au budget corporatif PTI 2014, année où nous procéderons à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	589 014,48 \$	58 901,46 \$	647 915,94 \$
2 Construction Soter inc.	714 908,80 \$	71 490,88 \$	786 399,68 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	733 592,24 \$	73 359,22 \$	806 951,46 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	669 309,25 \$	66 930,93 \$	736 240,18 \$

Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	747 089,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	15,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	159 035,52 \$
		(%)	24,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-88 324,24 \$
		(%)	-12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	138 483,74 \$
		(%)	21,4%
FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES			
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Construction DJL inc.	607 008,21 \$	60 700,82 \$ 667 709,03 \$
L'Autorité des marchés financiers nous a informé le 17 septembre 2013 de sa réception d'un avis de désistement de l'entrepreneur Les Constructions DJL inc., par conséquent sa soumission fut déclarée non conforme.			

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions (incluant Construction DJL inc.) furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -88 324,24 \$ (-12%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division gestion de projets et économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 800-2013 adopté le 13 juillet 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 19 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 647 915,94 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 589 014,48 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 58 901,46 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 702 215,94 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 54 300,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 633 418,63 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les travaux pour le **projet 55845- Programme de réfection d'artères**, seront entièrement financés par la réserve financière de voirie du budget d'immobilisation PTI et n'auront par conséquent aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu que le cautionnement de soumission venait à échéance, nous avons demandé une prolongation jusqu'au 28 février 2014 à tous les soumissionnaires et le plus bas conforme a accepté. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à l'annulation du présent appel d'offres, procéder avec un nouvel appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Automne 2014

Fin des travaux : Automne 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire recommandé est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
5181, rue Amiens, bureau 202
Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-11-04

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Article 20.05

**DOSSIER RETIRÉ À LA DEMANDE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**



Dossier # : 1134069013

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1 ^{er} décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3 ^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :
d'approuver le nouveau contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m², à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du contrat de prêt de local.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2014-01-08 11:26

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134069013

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le nouveau contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1er décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles. (Bâtiment 2453)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à une vocation socioculturelle et artistique. Il abrite plusieurs organismes tels que, Danse-Cité inc., Van Grimbe Corps Secrets, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} décembre 2002, l'organisme Culture Montréal occupe, à titre gratuit, le local numéro 317 situé au 3^e étage du Centre Strathearn. En août 2005, Culture Montréal a conclu une autre entente de prêt de local, afin d'occuper le local 314 situé au 3^e étage de l'immeuble. De plus, en août 2006, le local 315 devenu vacant, l'organisme a conclu une troisième entente afin d'utiliser ce local. Conséquemment, l'organisme occupe, à ce jour, des locaux d'une superficie totale de 165,35 m², utilisés à des fins socioculturelles.

Culture Montréal désire prolonger le contrat de prêt de local (contrat) pour ses espaces qui sont venus à échéance le 30 novembre dernier. L'approbation du contrat pour ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme. La mission de l'organisme est d'affirmer le rôle central des arts et de la culture dans toutes les sphères du développement de Montréal : l'économie, les affaires, la politique, l'aménagement du territoire, l'éducation, la vie sociale et communautaire tout en favorisant la diversité culturelle, la relève, les pratiques émergentes et l'art public.

Le 29 octobre dernier, la Direction de la culture et du patrimoine (la « DCP ») a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») afin de prolonger le contrat. Conséquemment, le présent sommaire vise à approuver un nouveau contrat de prêt de locaux, regroupant les trois locaux ci-haut mentionnés pour une durée additionnelle de 3 ans .

La DSTI n'a pas été en mesure de conclure l'entente dans les délais prescrits puisque la DCP devait négocier, au préalable, une entente de partenariat avec l'organisme. Et ce n'est qu'à la fin du mois d'octobre que la DSTI a reçu l'aval de procéder au renouvellement de

l'entente. Concernant l'entente de partenariat, la DCP présentera un sommaire décisionnel, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0306 - le 28 septembre 2011- accorder un soutien financier de 80 000 \$ par année à Culture Montréal pour les années 2011, 2012 et 2013 afin de soutenir la réalisation d'actions de concertation et de développement culturel / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE11 1504 - le 21 septembre 2011 - accorder un soutien financier de 25 000 \$ pour l'année 2011 à l'organisme Culture Montréal pour la recherche de contenus reliés au Colloque Cosmopolitisme, jeunesse et environnement numérique : la participation culturelle en mutation.

CM10 0694 - le 20 septembre 2010 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, des locaux au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m², pour une durée 36 mois à compter du 1^{er} décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2013.

CM06 0495 - le 28 août 2006 - approuver le projet d'acte par lequel la Ville renouvelle le prêt, à titre gratuit, à Culture Montréal, à des fins d'activités socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317, d'environ 165,35 m², situés au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée de 56 mois à compter du 1^{er} mai 2006.

CE05 1661- le 17 août 2005 - approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal renouvelle le prêt à Culture Montréal, à titre gratuit et pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} mars 2005, du local # 314 situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 42 m² et utilisé à des fins d'activités socioculturelles.

CE05 1660 - le 17 août 2005 - approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal renouvelle le prêt à Culture Montréal, à titre gratuit et pour une période d'un an à compter du 1^{er} décembre 2004, du local # 317 situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 85 m² et utilisé à des fins d'activités socioculturelles.

CE04 0214- le 4 février 2004 - approuver le projet d'acte par lequel la Ville renouvelle le prêt de local à titre gratuit à Culture Montréal, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2003, d'un local portant le # 317, d'environ 85 m², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance et utilisé à des fins d'activités socioculturelles.

CE02 2319 - le 18 décembre 2002 - approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2002, le local # 317 situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 85 m², à des fins de bureau.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m², à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du contrat de prêt de local.

Le bénéficiaire a la responsabilité de voir lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives dues à son usage normal,

à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

La DSTI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants. Le terme au contrat de prêt de local est de 3 ans et permettra à l'organisme de poursuivre sa mission. L'intervention de la DCP justifie davantage ce prêt de local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 161 \$ et 183 \$ le mètre carré.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 85 321 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(161 \text{ \$/m}^2 + 183 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 165,35 \text{ m}^2 \times 3 \text{ ans} = 85\,321 \text{ \$}$

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par Culture Montréal au cours des trois dernières années.

	2011	2012	2013	Total
Soutien financier DCP	105 000,00 \$	80 000,00 \$	80 000,00 \$	265 000,00 \$
Immobilière	28 440,00 \$	28 440,00 \$	28 440,00 \$	85 320,00 \$
Total annuel	133 440,00 \$	108 440,00 \$	108 440,00 \$	325 320,00 \$

Pour l'année 2013, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation (électricité, entretien courant et sécurité) pour ces locaux est d'environ 8 700 \$.

Le local sera facturé à la DCP selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du contrat de prêt de local CM : février 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de contrat de prêt de local est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal. La Politique de gestion contractuelle est intégrée au document. Le document signé entre les parties provient de la banque de document juridique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Margot BOURGEOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-12-02

**Dossier # : 1145877001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 16 mars 2014, et l'occupation du domaine public sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que pour les zones de montage et de démontage, pour le site des estrades et pour le square Phillips / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée / Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande **au comité exécutif** :

1. d'autoriser à la demande de l'organisme « United Irish Societies of Montreal inc. » la tenue de l'événement « Défilé de la Saint-Patrick » le 16 mars 2014 ;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 16 mars 2014 :
 - zone de montage : l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ; rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Atwater et la rue du Fort de 8 h 30 à 14 h ;
 - parcours du défilé : rue Saint-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30 ;
 - zone de démontage : rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips; rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve; rue Mayor entre la rue City Councillors et la rue Aylmer, de 12 h à 17 h ;

3. d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest ;
4. d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Philips pour cette occasion ;

au conseil municipal :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente avec « United Irish Societies of Montreal », accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 16 mars 2014 et un soutien financier de 25 000 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-02-04 11:37

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1145877001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 16 mars 2014, et l'occupation du domaine public sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et du Square-Phillips, ainsi que pour les zones de montage et de démontage, pour le site des estrades et pour le square Phillips / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée / Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de United Irish Societies of Montreal inc., organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoises- partie III, présenteront la 191e édition du « Défilé de la Saint-Patrick » le 16 mars 2014, entre 11 h et 17 h, sur la rue Sainte-Catherine Ouest. La Ville soutien l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0155- 13 février 2013- autoriser la tenue de l'événement; autoriser l'occupation du domaine public; autoriser l'installation d'estrades d'honneur; édicter une ordonnance permettant le traçage sur la chaussée pour l'édition 2013; d'approuver un projet de protocole de soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 entre la Ville et United Irish Societies of Montreal et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue de l'édition 2013 du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 17 mars 2013

DESCRIPTION

Tenu depuis 1834, le Défilé de la Saint-Patrick est l'un des plus importants en Amérique du Nord. Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien financier, technique et logistique. Ce soutien se traduit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès des intervenants municipaux, péri-municipaux et para-publics afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermeture de rues, prêts de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique. L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

En 2014, le Défilé de la Saint-Patrick présentera 130 groupes, 16 fanfares, 26 chars allégoriques et 2 500 figurants. Pour les préparatifs, une zone de montage est nécessaire sur : l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ; rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Atwater et du Fort de 8 h 30 à 14 h.

Le parcours du défilé demeure inchangé depuis des années. Il se réalisera à nouveau sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30. Le démontage s'effectuera sur les rues suivantes: rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest ; rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest ; rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips ; rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve ; rue Mayor entre les rues City Councillors et Aylmer, et ce, entre 12 h à 17 h. Des estrades d'honneur seront érigées sur l'esplanade de l'avenue McGill College Sud.

Les demandes d'ordonnances concernant l'amplification sonore et la circulation de véhicules hippomobiles seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

La communauté d'origine irlandaise est très importante dans le paysage montréalais. C'est pourquoi, le Défilé de la Saint-Patrick est un rendez-vous annuel avec un taux de participation considérable. Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus général des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique.

Une réunion de coordination avec tous les intervenants a eu lieu le 22 janvier 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 25 000 \$ accordé à l'organisme United Irish Societies of Montreal inc. Cette somme représente 22% du budget total de l'organisme pour réaliser l'événement. Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM; cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
United Irish Societies of Montreal inc.	120663	25 000 \$	325615

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 22 intitulé «Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal» (L.Q. 2008, c.19) la compétence pour cet événement est désormais ville centrale.

Imputer cette dépense comme suit :	2014
AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout.- Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	25 000 \$

Tableau des octrois au cours des cinq dernières années :

2009	2010	2011	2012	2013
25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est une grande fête célébrant l'héritage culturel irlandais de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Défilé de la Saint-Patrick représente l'événement majeur de la communauté d'origine irlandaise et génère des retombées culturelles et socio-économiques importantes. De plus, ce défilé est une autre démonstration du rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Il est bien entendu qu'il y a des impacts majeurs durant les fermetures de rues. Toutefois, le choix du parcours, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que: le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgence santé et le ministère des Transports du Québec. Les résidants et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Une attention particulière est également apportée à la sécurité du défilé. En effet, les fardiers devront être conformes aux critères de sécurité, et seront encadrés par quatre responsables de la sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Envoi d'un communiqué de presse lors de l'approbation au comité exécutif.
Insertion d'un communiqué dans les pochettes de presse pour le lancement officiel.
Lancement officiel: conférence de presse prévue en mars 2014.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidants et commerçants concernés par le parcours.

L'organisme indépendant et sans but lucratif, Éduc'alcool, lance cette année une campagne de sensibilisation en vu du défilé de la Saint-Patrick. Des dépliants seront distribués dans les Société des alcools, les cégeps, les universités, sur les réseaux sociaux et les débits de boissons de la grande région métropolitaine. Le début de cette promotion, qui vise la consommation responsable, commencera en février.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dérogations à la réglementation : Conseil d'arrondissement Ville-Marie mars 2014
Réalisation de l'événement: dimanche 16 mars 2014
Rencontre de rétroaction: avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

L'événement nécessite un soutien financier ou technique d'une valeur de plus de 50 000 \$. A cet effet, l'approbation du protocole d'entente relève du conseil municipal.

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements



Dossier # : 1135062003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend de gré à gré à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, d'une superficie de 359 m ² , dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005 -3674-01

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, formé du lot 1 712 293 du cadastre du Québec, d'une superficie de 359 m², dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-30 16:34

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135062003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend de gré à gré à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, d'une superficie de 359 m ² , dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3674-01

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire d'un terrain situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau et constitué du lot 1 712 293 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Le 23 mai 1990, en vertu de l'acte de vente numéro 4281915, la Ville de Montréal a acquis cet immeuble, jadis construit, à des fins de réserve foncière (habitation). Il s'agit maintenant d'un lot vacant faisant partie de l'inventaire privé de la Ville.

En mai 2012, intéressés à construire un projet d'habitation de type condominium sur cet emplacement, messieurs Jules Gagné et Pierre Provencher (ci-après collectivement « l'acquéreur ») ont fait une demande à la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») afin d'acquérir, à des fins d'assemblage résidentiel, le lot 1 712 293 du cadastre du Québec, propriété privée de la Ville, ce qui a été reçu favorablement.

Dans les faits, en avril 2012, un incendie a lourdement endommagé le bâtiment voisin, jadis érigé au 9115 rue Rousseau et localisé sur le lot 1 712 294 du cadastre du Québec, lequel appartenait alors à l'Entreprises Au Fer Battu inc. Ce bâtiment a été démoli laissant un terrain vacant. Aux fins de recevabilité de la demande adressée à la Ville, l'Entreprises Au Fer Battu inc., a signé une procuration à M. Gagné et M. Provencher les autorisant à agir à titre de propriétaires. C'est le 10 juillet 2012 que M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher sont devenus légalement propriétaires du terrain vendu par l'Entreprises au Fer Battu inc.

Ainsi, la Ville a pu transiger avec les nouveaux propriétaires du terrain vacant montré, à titre indicatif, par un trait liseré sur les plans B et C annexés, lequel est adjacent au lot appartenant à la Ville, montré par une trame hachurée sur les mêmes plans.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre, pour approbation, le projet d'acte de vente faisant suite à la promesse d'achat signée par M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher le 17 juin 2013, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction de copropriété divise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO90 01068 - 9 avril 1990 - Acte par lequel la Ville acquiert de monsieur Roger Perron, à des fins de réserve foncière (habitation), un emplacement formé d'une partie du lot 404-1056 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, avec toutes les bâtisses dessus érigées.

DESCRIPTION

Le terrain faisant l'objet de la présente transaction est situé à l'angle nord-est des rues Paul -Pau et Rousseau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Cet emplacement est illustré par une trame hachurée sur les plans A,B,C, et P.

Constitué du lot 1 712 293 du cadastre du Québec, d'une superficie de 359 m², ce terrain une fois assemblé au terrain riverain (223 m²) totalisera 582 m². L'assemblage des deux lots permettra la réalisation d'un projet de construction résidentiel.

L'acquéreur a signé le 17 juin 2013, une promesse d'achat au montant de 160 000 \$. La Direction des stratégies et transactions immobilières la (DSTI) a négocié le prix de vente sur la base de la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière, représentant un taux unitaire de 445,68 \$/m² (41,40 \$/pi²).

Il s'est engagé notamment à construire sur les lots 1 712 293 et 1 712 294 du cadastre du Québec un projet résidentiel d'une valeur au permis de 860 000 \$ comprenant trois (3) bâtiments de deux (2) étages plus sous-sol incluant trois (3) unités de condominium chacun, le tout dans le respect des lois et règlements applicables.

Il a également l'obligation de compléter les travaux de construction, sur l'immeuble faisant l'objet des présentes, dans un délai de trente-six (36) mois suivant la signature de l'acte de vente. Cette obligation sera garantie par une clause résolutoire. Il pourra obtenir mainlevée de cette clause résolutoire lorsque les fondations des bâtiments auront été coulées, qu'il aura fourni une copie de l'offre de financement hypothécaire d'un prêteur institutionnel autorisé à faire affaires au Québec ainsi qu'une copie du permis de construction pour les bâtiments.

Toutefois, un commentaire s'impose en ce qui concerne la clause résolutoire qui est prévue dans l'acte de vente afin de garantir l'obligation de construire, laquelle dans le présent cas, présenterait des difficultés pratiques advenant son exercice.

La DSTI reconnaît que l'acquéreur étant propriétaire du terrain adjacent à celui que la Ville lui vend, ces terrains devront être assemblés afin de permettre à l'acquéreur d'obtenir son permis pour la construction des bâtiments.

En cas de défaut de l'acquéreur, la clause résolutoire prévue dans l'acte ne peut être exercée que sur le terrain vendu par la Ville et non sur la totalité du lot issu de l'assemblage. En conséquence, pour exercer la clause résolutoire, la Ville devra obtenir un jugement pour qu'une opération cadastrale soit effectuée et ainsi lui permettre de reprendre le terrain vendu dans l'état où il se trouve. Les fondations pourraient notamment être érigées non seulement sur le terrain vendu mais également sur l'immeuble voisin appartenant à l'acquéreur.

D'autre part, compte tenu que l'acquéreur obtiendra mainlevée du droit de résolution seulement lorsque les fondations auront été coulées et que le financement sera obtenu et que le permis de construction aura été émis, tout portera à croire que le projet sera vraisemblablement construit et complété dans les délais impartis. En conséquence, la clause résolutoire constitue, dans les circonstances, une garantie suffisante et réaliste pour la Ville.

La vente est faite au comptant et toutes les autres conditions de vente incluses sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Le prix de vente du terrain est basé sur un taux unitaire de 445,68 \$/m², conformément à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière de la DSTI.

La DSTI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Ce terrain est constructible et offre un meilleur potentiel de développement dans le contexte d'un assemblage au terrain riverain;
- La vente de ce terrain permettra la réalisation d'un projet de condominium;
- Le prix payé reflète la valeur marchande estimée par la Section évaluation immobilière;
- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur;
- Les intervenants municipaux sont favorables.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de ce terrain, la DSTI soumet aux autorités municipales compétentes, pour approbation, le projet d'acte de vente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 160 000 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 16 000 \$ versé en acompte et le solde du prix de vente sera payé à la signature de l'acte de vente.

Le prix de vente de l'immeuble, établi à 160 000 \$, soit 445,68 \$/m², a été négocié de gré à gré avec l'acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la section de l'évaluation de la DSTI au mois de novembre 2012, soit entre 408,91 \$/m² (146 800 \$) et 452,09 \$/m² (162 300 \$), pour une superficie totale de 359 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement des taxes, de la TPS et TVQ est supportée par l'acquéreur.

La valeur aux livres du lot 1 712 293 du cadastre du Québec est de 24 151,56 \$.

Le produit de la vente au montant de 160 000 \$, ainsi que le coût aux livres du lot de 24 151,56\$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir une approbation des autorités municipales dans ce dossier, le projet de construction pourrait en être retardé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Réjean BOISVERT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine PAQUET
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-08-09

**Dossier # : 1134822072**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite d'arrondissement. Arrondissement : Anjou. Dépense totale de 885 136,21 \$ (contrat: 788 936,21 \$ + incidences: 96 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255802 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 885 136,21 \$ taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 788 936,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255802 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-04 12:52

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822072

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite d'arrondissement. Arrondissement : Anjou. Dépense totale de 885 136,21 \$ (contrat: 788 936,21 \$ + incidences: 96 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255802 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 27 novembre 2013: Modifications dans le devis technique de voirie

afin de spécifier le type de géogrille à installer et l'ajout de sections de trottoirs à reconstruire afin d'améliorer de drainage.

- Addenda no 2 émis le 5 décembre 2013: Modifications au cahier des charges afin de clarifier la période du début des travaux.
- Addenda no 3 émis le 10 décembre 2013: Modifications au bordereau de soumission et au cahier des charges afin de clarifier les options pour le choix du matériau de conduites d'eau à installer et l'ajout du détail d'une chambre de vanne à construire en béton armé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CE12 0251- Le 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 35 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Chénier, entre la rue Saumur et la limite de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que la reconstruction de chaussée flexible et des trottoirs, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 74 632,16 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets # 1355860005 et 1355860006 et de 15% pour le sous-projet # 1361090140 en raison des risques inhérents du projet (ex. : risques relatifs à la gestion des sols contaminés).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des sols excavés, de communication, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, les frais pour la chloration des conduites d'eau existantes et pour l'achat de cadre et couvercles d'Hydro-Québec. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 255802 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 42% et 58%. La liste des preneurs de cahier des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 255801 a été publié du 3 au 26 juin 2013 et cinq (5) soumissions conformes furent déposées. La plus basse soumission conforme fut déposée par Les Constructions et Pavage Jeskar inc. dont le prix était de 719 648,96 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions de l'appel d'offres initial 255801, le 24 octobre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) étaient Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., Routek Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions et Pavage Jeskar inc. à conclure des contrats publics par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et, afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a

décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 255801 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 255802 faisant l'objet du présent dossier auquel ont été ajoutés des réfections de trottoirs et d'arrière trottoirs, là où requis, dans la rue Chénier.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection des rues* (PRR) *collectrices* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	714 304,05 \$	74 632,16 \$	788 936,21 \$
2	Les Pavages Chenail inc.	714 977,57 \$	75 355,13 \$	790 332,70 \$
3	Charex inc.	750 159,27 \$	78 844,76 \$	829 004,03 \$
4	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	760 292,02 \$	78 997,77 \$	839 289,79 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	806 903,76 \$	84 024,64 \$	890 928,40 \$
6	Les Entreprises Michaudville inc.	843 042,06 \$	88 394,84 \$	931 436,90 \$
7	9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S. Les Paysagistes Damiano	850 659,67 \$	87 893,43 \$	938 553,10 \$
8	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 142 753,79 \$	118 730,65 \$	1 261 484,44 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		767 179,11 \$	79 359,93 \$	846 539,04 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	908 745,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	15,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	472 548,23 \$
			(%)	59,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-57 602,83 \$
			(%)	-6,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	1 396,49 \$
			(%)	0,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de Charex a été corrigé dû à une erreur de calcul du montant des travaux contingents du sous-projet 1355860005. Le montant total est passé de 829 000,00 \$ à 829 004,03 \$. Également, le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé dû à une omission d'ajouter le prix de l'item «fourniture et pose de conduites d'eau temporaires», d'un montant de 5 100,00 \$, pour le sous-projet 1361090140. Le montant total est passé de 884 185,11 \$ à 890 928,40 \$. Veuillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents en considérant 10% au lieu de

15% du montant total du sous-projet 136109014. Le montant total est passé de 1 257 029,15 \$ à 1 261 484,44 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -57 602,83 \$ (-6,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 18 octobre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 788 936,21 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 714 304,05 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 74 632,16 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 885 136,21 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 96 200,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 798 417,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et celui du Service de l'eau:

- 90,88 % est prévu au budget triennal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;
- 9,12 % est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

La dépense représente 9,12%, soit 80 640,62 \$, taxes incluses, donc un coût net de 72 740,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Le coût de ce projet est financé par la réserve de l'eau locale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines

d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire recommandé est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Constructions et Pavage Jeskar inc.

5181, rue Amiens, bureau 202

Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1134822073

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 839 970,06 \$ (contrat: 792 820,06 \$ + incidences: 47 150,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256204 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 839 970,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 792 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256204 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-01-31 10:06

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822073

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 839 970,06 \$ (contrat: 792 820,06 \$ + incidences: 47 150,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256204 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CA12 13 0202 - 3 juillet 2012 - Accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012, et ce, pour le projet de réfection du boulevard Robert, entre les boulevards Viau et Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard (1123693010).

CE12 0251- Le 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la pulvérisation/stabilisation du bitume-ciment et revêtement bitumineux, sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 72 074,55 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 256204 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 46% et 54%. Aucune raison n'a été donnée pour motiver leur désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 256201, publié du 30 juin au 18 juillet 2012, a été annulé en raison d'une erreur de quantité dans l'option A "EMULSION DE BITUME POUR STABILISATION" du bordereau de soumission. La quantité en litres était dix fois plus basse et débalançait la soumission en rapport avec l'option B. La plus basse soumission conforme fut déposée par Construction DJL inc. dont le prix était de 657 649,03 \$. Lors de cet appel d'offres, cinq (5) soumissions conformes furent déposées.

Cet appel d'offres initial fut donc remplacé par l'appel d'offres 256202, lequel fut publié du 27 août au 12 septembre 2012. Parmi les quatre (4) soumissions conformes déposées, celle de Construction Soter inc. fut la plus basse au prix de 684 880,21 \$. Cet appel d'offres a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Conformément au décret 1226-2012 du 19 décembre 2012, l'appel d'offres 256203 a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. Sur les onze (11) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Construction DJL inc. était la plus basse au montant de 685 468,30 \$. À l'échéance de la validité de ces soumissions le 30 septembre 2013, seulement cinq (5) soumissionnaires détenaient leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : Routek Construction inc., Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., Maskimo Construction inc., Les Pavages Chenail inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc.

Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que les appels d'offres précédents, se retrouvent en pièces jointes. Au 30 septembre 2013, la Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 256203 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le

23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 256204 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 256203 et 256204 est de 107 351,76\$ (15,7%) et s'explique notamment par un ajustement à la hausse des quantités de chaussée à réhabiliter afin d'assurer un meilleur raccordement dans les rues transversales et favoriser un meilleur drainage et par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection des rues* (PRR) *collectrices* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Routek Construction inc.	720 745,51 \$	72 074,55 \$	792 820,06 \$
2 Maskimo Construction inc.	725 224,65 \$	72 522,47 \$	797 747,12 \$
3 Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	738 991,18 \$	73 899,12 \$	812 890,30 \$
4 Les Pavages Chenail inc.	740 457,42 \$	74 045,74 \$	814 503,16 \$
5 Les Pavages Dorval inc.	775 899,82 \$	77 589,98 \$	853 489,80 \$
6 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	786 624,00 \$	78 662,40 \$	865 286,40 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	723 744,03 \$	72 374,41 \$	796 118,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	818 979,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	3,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	72 466,34 \$ 9,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-3 298,38 \$ -0,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	4 927,06 \$ 0,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -3 298,38 \$ (-0,4%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 avril 2013. Une copie

de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 2 décembre 2013 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., est le suivant: 5588-6493-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 792 820,06 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 720 745,51 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 72 074,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 839 970,06 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 47 150,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 757 676,74 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Routek Construction inc.
8400 Place Marien,
Montréal (Québec) H1B 5W8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-01-16

**Dossier # : 1134822074**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval Inc., pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds. Arrondissement: Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 1 739 542,90 \$ (contrat: 1 555 842,90 \$ + incidences: 183 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257302 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 739 542,90 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Dorval Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 555 842,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257302 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-01-31 10:02

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822074

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval Inc., pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds. Arrondissement: Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 1 739 542,90 \$ (contrat: 1 555 842,90 \$ + incidences: 183 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257302 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 90 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 novembre au 18 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 5 décembre 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des charges
 - Délai d'exécution: une précision sur la période d'exécution des travaux a été ajoutée dans cet addenda conformément à la nouvelle maquette des documents d'appel d'offres;
 - Une correction a été effectuée à une unité au bordereau suite à une question d'un soumissionnaire;
 - Une faute d'orthographe a été corrigée à l'article 33.2 du devis technique-voirie;
 - À l'article 34.3 du devis technique-voirie, la réfection temporaire a été retirée de cet article puisqu'elle était déjà payée à un article spécifique au bordereau.

- Addenda no 2 émis le 11 décembre 2013: Modification au cahier F Feux de circulation
 - Suite à une question d'un soumissionnaire, l'article «bases et conduits» a été retiré du devis technique-feux de circulation puisqu'il y avait confusion avec l'article du même nom au devis technique-voirie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la mise en place d'une grave-bitume, la pose de revêtement bitumineux, la reconstruction des trottoirs, bordures et mails et les travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 152 926,24 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,9% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets # 1355845019 et 1355845020 et de 15% pour les sous-projets # 1359002061 et 1359002067 dû aux risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent le matériel pour les feux et l'éclairage, les cadres et couvercles de Bell et d'Hydro-Québec, des dépenses en matière d'utilités publiques, de surveillance environnementale des matériaux excavés, de communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols

contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 257302 s'est déroulé du 25 novembre au 18 décembre 2013. Sur dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 18% et 82%. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes (29 %) se sont identifiées comme sous-traitant, une (1) firme (7 %) a indiqué que le délai de l'appel d'offres était insuffisant et une (1) firme (7%) a indiqué que le délai de livraison était hors d'atteinte. Huit (8) firmes (57 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 257301 a été publié du 25 juin au 17 juillet 2013, conformément au décret 544-2013 du 5 juin 2013. Sur les cinq (5) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Les Pavages Dorval inc. était la plus basse au montant de 1 198 946,99 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions le 15 octobre 2013, aucun soumissionnaire ne détenait d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Pavages Dorval inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 257301 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 257302 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 257301 et 257302 est de 356 895,91\$ (29,8%) et s'explique notamment par des travaux supplémentaires de remplacement de bases et de conduits électriques, de réfection de trottoirs, de bordures et d'îlots, d'ajout de puisards et de réparation de cours d'eau, ajoutés dans le second appel d'offres et par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des Transports a également inscrit ce projet via son Programme des Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Pavages Dorval Inc.	1 402 916,66 \$	152 926,24 \$	1 555 842,90 \$
2	La Compagnie Meloche Inc.	1 425 844,02 \$	156 919,33 \$	1 582 763,35 \$
3	Roxboro Excavation Inc.	1 474 302,37 \$	160 261,49 \$	1 634 563,86 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 412 270,44 \$	150 443,78 \$	1 562 714,22 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$) (%)	1 591 056,70 \$ 2,3%

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	78 720,96 \$ 5,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-6 871,32 \$ -0,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	26 920,45 \$ 1,7%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -6 871,32 \$ (-0,4 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 29 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Dorval Inc., est le suivant: 1134-9958-52.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 555 842,90 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 402 916,66 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 152 926,24 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 739 542,90 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 183 700,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 1 569 116,87 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 de la Direction des infrastructures et la Direction des transports:

- 81,3% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 18,7% est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Les travaux pour le projet 55845- Programme de réfection d'artères, seront entièrement financés par la réserve financière de voirie et n'auront par conséquent aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Pavages Dorval Inc.
2282, Montée Saint-Rémi
Pointe-Claire (Québec) H9P 1L1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C
CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LINTEAU
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1140660001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 567 460,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Riopel, Dion et St-Martin Inc., architectes, Beaudoin Hurens, Inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 387 460,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-13236) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-30 16:45

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1140660001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St -Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de vétusté avancé. Les bâtiments décrits plus bas ont tous plusieurs éléments ayant atteint leur durée de vie utile, voire même dépassé. Les services prévus sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et protéger l'actif immobilier.

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations 2014-2016, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant). Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels dans chacune des disciplines à chaque étape de conception (études préparatoires et relevés, esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (surveillance des travaux et période de garantie) telle que prévue à la convention des services professionnels. Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources requises pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets. L'appel d'offres public, publié dans La Presse le 20 novembre 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 décembre 2013. Un addendum a été émis lors de cet appel d'offres (Addenda 1 : 3 décembre 2013) afin de répondre à des questions posées par les soumissionnaires et de corriger les incongruités notées par ceux-ci dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe de professionnels composée des firmes Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, qui devront, pour plusieurs projets portant sur divers bâtiments corporatifs, rendre les services suivants:

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de leur prestation, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels de la DSTI.

Des travaux de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes sont requis pour assurer l'intégrité des bâtiments et protéger les actifs immobiliers de la Ville. L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants (identifiés et retenus au PTI 2014-2016) :

Programme de protection des bâtiments corporatifs

1. Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - issues, séparations coupe-feu et systèmes de sécurité incendie;
2. Chalet du parc Maisonneuve (0099) : mise à niveau;
3. 1500, des Carrières (0105) : plomberie et réaménagement des espaces pour l'Arrondissement;
4. Ateliers Viau (0246) : remplacement des fenêtres et travaux connexes;
5. Ateliers de Rouen (0248) : électricité;
6. Bain St-Michel (0326) : transformation pour usage culturel;
7. Cour des Carrières (0723) : électricité;
8. Divers bâtiments corporatifs.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires professionnels des firmes adjudicataires, payés sur la base du coût réel des travaux sont :

- 3,88 % pour l'architecture, incluant le rôle du coordonnateur;
- 5,43 % pour l'ingénierie (électromécanique);
- 5,38 % pour l'ingénierie (charpente et civil).

JUSTIFICATION

Des travaux sur divers bâtiments corporatifs sont nécessaires afin de freiner la détérioration des bâtiments, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus accessible, plus sain et plus sécuritaire pour les usagers et occupants. Les travaux visent également à prévenir des fermetures non planifiées. En raison du nombre important de projets, la DSTI ne dispose pas de ressources internes en nombre suffisant pour exécuter les plans et devis et en faire la surveillance des travaux. Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, l'embauche des professionnels externes est

requis.

Le fait de donner un contrat-cadre à des professionnels pour réaliser plusieurs projets à partir d'une liste indicative procure des avantages en termes de réduction d'échéancier et de flexibilité en cas de changement de priorités dans l'ordonnancement des projets. De plus, l'octroi d'un seul contrat à une équipe complète de professionnels, assure une meilleure cohésion des services offerts notamment en responsabilisant l'architecte par rapport à la coordination de l'équipe.

Il y a eu 31 preneurs du cahier des charges. Huit équipes ont déposé une soumission. Sept soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe. Une a été déclarée non conforme avec un pointage inférieur à 70 %.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl. - LEED et autres	Total soumis (taxes incl.)	Budget 14,9% pour travaux contingents	Total (taxes incl.)
Riopel Dion St-Martin inc.	75,90	1,04	1 034 998,05 \$	172 462,50 \$	1 207 460,55 \$	180 000,00 \$	1 387 460,55 \$
Cardin Ramirez Julien inc.	76,90	0,95	1 138 654,91 \$	190 858,50 \$	1 329 513,40 \$	198 194,81 \$	1 527 708,21 \$
Rubin & Rotman Associés	75,40	0,94	1 159 072,17 \$	177 291,45 \$	1 336 363,68 \$	199 216,00 \$	1 535 579,68 \$
Dans Hanganu, Architectes	76,20	0,92	1 220 323,95 \$	154 411,43 \$	1 374 735,38 \$	204 936,19 \$	1 579 671,57 \$
Bitz Bastien Beaudoin Laforest Architectes inc.	73,80	0,85	1 283 146,29 \$	169 013,25 \$	1 452 159,54 \$	216 478,06 \$	1 668 637,60 \$
Les Architectes FABG	75,10	0,80	1 437 375,14 \$	132 796,13 \$	1 570 171,26 \$	234 070,44 \$	1 804 241,70 \$
Girard Côté Bérubé Dion architectes	76,20	0,73	1 583 122,97 \$	150 617,25 \$	1 733 740,22 \$	258 454,19 \$	1 992 194,41 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			inclus	inclus	1 285 375,00 \$	191 614,96 \$	1 476 989,96 \$
Moyenne des prix des soumissions conformes					1 429 163,20 \$		1 642 213,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) <i>((l'adjudicataire - moyenne) / moyenne) x 100</i>					15,51 %		15,51 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 77 914,45 \$		- 89 529,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 6,06 %		- 6,06 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					122 352,85 \$		140 247,66 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					10,11 %		10,11 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 9 janvier 2014, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil. Celle-ci a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Un budget pour travaux contingents de 14.9 %, soit 180 000,00 \$, servira aux services additionnels requis par l'adjudicataire en cours de projets lorsqu'approuvés par le Directeur. Ces services ne sont pas couverts dans les services de base payés selon un pourcentage du coût des travaux. Ils incluront notamment des relevés des bâtiments existants ainsi que différentes expertises qui pourraient apparaître nécessaires lors de l'élaboration des projets. Ce budget pour travaux contingents n'était pas inscrit dans le bordereau de soumission.

Un budget d'incidences de 14.9 %, soit 180 000,00 \$, servira quant à lui à couvrir les coûts engendrés par la surveillance des travaux de toiture, des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation des projets.

Les firmes Riopel, Dion et St-Martin inc. et Beaudoin Hurens inc. n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat. Cependant, la firme Beaudoin Hurens inc. a déjà obtenu une telle autorisation (numéro 2700007729).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévus au PTI 2014-2016 de la DSTI dans le programme de protection des bâtiments corporatifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre. Chacune des disciplines impliquées dans les projets a un professionnel accrédité LEED dans l'équipe. Un accompagnateur LEED supportera également l'équipe pour les projets devant atteindre un niveau de certification. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable tels que la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé, la sélection d'équipements écoénergétiques et la réduction des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect des échéanciers prévus et des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des réunions de planification des travaux sont prévues avec les usagers afin de coordonner les travaux pouvant affecter leurs activités. Toute action de communication additionnelle sera définie avec eux lors de l'élaboration des plans et devis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat séance du conseil municipal de février 2014
Début de la prestation avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants:
Encadrement : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
Encadrement : Confidentialité des estimations de contrat;
Encadrement : Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
Encadrement : Politique de gestion contractuelle.

Les firmes Riopel, Dion et St-Martin inc. et Beaudoin Hurens inc. ne sont pas inscrites au RENA et n'ont pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elles ne sont pas inscrites sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-01-20



Dossier # : 1133231028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2014-01-23 17:13

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133231028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division greffe et ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de désenclaver le secteur industriel entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu au sud de l'autoroute A-13 et de desservir les lots riverains qui appartiennent à Aéroport de Montréal (ADM), il est nécessaire de prolonger la rue Percival-Reid dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

La réalisation du projet, transféré à l'Arrondissement, consiste à construire une nouvelle infrastructure routière avec bordures et trottoirs comportant une voie de 4 mètres de largeur ainsi qu'un accotement de 2,8 mètres et ce, dans chaque direction. Un réaménagement de l'intersection avec le boulevard de la Côte-Vertu incluant la modification des cycles des feux de circulation existants est également prévu. Les travaux comprennent également la construction d'un égout pluvial, l'éclairage de rue et l'ajout de feux de circulation à l'intersection du chemin Saint-François. Le nouveau système d'égout pluvial sera raccordé au fossé existant situé sur les terrains d'ADM, approximativement à mi-chemin entre les deux intersections.

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le consultant Roche Itée, Groupe-conseil, devra obtenir toutes les autorisations requises du Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de réaliser ses ouvrages. De plus, selon l'article 32.3 de cette loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEFP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 080430- 2 juillet 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM).

CM13 0600 - 17 juin 2013- Accepter, conformément au 2^o alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et ce, selon les modalités détaillées à l'entente administrative jointe sommaire décisionnel.

CA13 08 0365 - 4 juin 2013 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid, selon les modalités détaillées à l'entente administrative.

CG12 0305 - 23 août 2012 - Approuver les projets d'acte entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal (ADM) aux termes desquels la Ville acquiert la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec pour la somme de 1 \$.

CM12 0732 - 20 août 2012 - Mandater la firme Roche Itée, pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la demande d'autorisation pour effectuer des travaux de construction du lien routier entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, et pour transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE11 1989 - 7 décembre 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Roche Itée, Groupe-conseil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, pour une somme maximale de 165 048,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-038 (9 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM08 0813 - 22 septembre 2008 - Adopter le règlement 08-037 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871 ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Montréal-Trudeau ».

DESCRIPTION

Afin de permettre au consultant, Roche Itée, Groupe-conseil, d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales sur le prolongement de cette rue et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. Le présent sommaire décisionnel vise à accorder cette autorisation. Pour ce qui est de la conformité de la présente demande, d'un point de vue technique, mentionnons que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau aura à se prononcer sur la conformité de la demande, en vertu de la réglementation qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des plans directeurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La délivrance du certificat de non objection et de la résolution d'engagement pour l'entretien et le maintien des ouvrages visée par le présent dossier est requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les principes de développement durable tel qu'illustré dans le tableau qui suit :

Orientations	Objectifs	Action du plan de développement durable 2010-2015
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	Réduire de 25% le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012	Aménager des quartiers durables : Accès aux transports collectifs Parcs et verdissement
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie: Infrastructure verte de captage
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007	Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain : Création de promenade verte
		Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du conseil d'arrondissement : 3 décembre 2013
 Autorisation du comité exécutif : 15 janvier 2014
 Autorisation du conseil municipal : 27 janvier 2014
 Autorisation du MDDEFP : février 2014
 Appel d'offres des travaux: mars 2014
 Octroi du contrat des travaux : avril 2014
 Période des travaux : mai à juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
 Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude THIFFAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division
Études techniques et ingénierie
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire: Dina El-Karen (514-855-6000
poste 4260)
Chargé de projet : Jacques Bolduc (514-855-
6000 poste 4297)

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-11-30

François LAPALME
Directeur des travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire: Zoulikha el Ouakili (514-855-6000
poste 4504)



Dossier # : 1144642001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- de demander au conseil municipal d'autoriser l'émission d'une attestation de non objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91e Avenue à Pointe-aux-Trembles;
- de mandater le greffier à émettre cette autorisation de non objection.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-01-17 15:13

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1144642001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**Description:

Les numéros de lots de terrains concernés par l'attestation sont : Lot partie 1 876 324, Lot 5 102 690, Lot partie 5 102 687 et Lot partie 5 102 695. (voir pièce-jointe addenda)

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Pierre LEGENDRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bernard DONATO
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1144642001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 (point 3.22 du formulaire du MDDEFP) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de développer des terrains appartenant au promoteur le Groupe Cammisano inc., la Ville de Montréal procédera à la signature d'une entente avec ce promoteur. Le secteur à développer se situe dans le district de la Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Dans le cadre de ce projet, le promoteur a mandaté la firme d'ingénierie AXOR, afin de préparer les plans et devis relatifs à la planification et à la réalisation des infrastructures et présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des dits travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0357, 1^{er} mai 2003 : adoption du règlement 03-066 modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1030631001);

- CM03 0366, 1^{er} mai 2003 : dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement 02-193 (devenu 08-013) sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1021335007);
- CM03 0444, 26 mai 2003 : adoption du règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle.

DESCRIPTION

Les travaux cités reliés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), laquelle **est subordonnée par délivrance de la Ville de Montréal d'un certificat de non-objection, et ce, conformément à l'article 3.22 du formulaire de demande d'autorisation.**

JUSTIFICATION

-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux et des honoraires professionnels y afférents sera à la charge du promoteur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente doit être signée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Groupe Cammisano inc., (le Promoteur) pour l'installation des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) dans les nouvelles rues du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Suivant la signature de l'entente et l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le promoteur procédera à la réalisation des travaux d'infrastructures.

La Direction des travaux publics de l'arrondissement et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) seront responsables de l'approbation des plans et devis selon leurs compétences respectives, soit les conduites d'égouts et d'aqueducs pour la DGSRE et les travaux de surface pour l'arrondissement. La Direction des travaux publics de l'arrondissement sera responsable de la supervision des travaux d'égouts, d'aqueduc, pavage, trottoirs et/ou bordures, conduits d'éclairage et lampadaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-13

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>



Dossier # : 1140273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014

Il est recommandé:

1. D'appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et

2. De demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2014-01-31 13:32

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014

CONTENU

CONTEXTE

Afin de sensibiliser la population et inspirer les actions de préservation du climat, le chapitre australien du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), en collaboration avec la ville de Sydney (Australie) ont demandé à la population d'éteindre leurs lumières pour une durée d'une heure. Le 31 mars 2007, le pont et l'Opéra de Sydney s'éteignent de concert avec 2 100 commerces et industries locales et les résidences de 2,2 millions de citoyens entre 20h00 et 21h00, réduisant ainsi la consommation locale d'électricité de plus de 10 pour cent. L'événement Earth Hour (Heure pour la Terre) est né.

Depuis, chaque année, des centaines de millions de particuliers, d'entreprises et de gouvernements aux quatre coins de la planète s'unissent dans le cadre du plus important événement environnemental de l'histoire, Une heure pour la Terre.

En 2008, des centaines de villes dans plus de 30 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2009, plus de 400 villes dans 88 pays ont participé.

En 2010, plus de 4 616 villes et villages dans 128 pays ont participé à l'événement.

En 2011, 5 200 villes réparties dans 135 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2012, plus de 6 700 villes, cités et municipalités dans plus de 152 pays ont participé à l'événement.

En 2013, 7 000 villes et villages dans plus de 152 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0084 du 21 mars 2013 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth hour) et demander à la population, aux commerces industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013.

CG12 0053 du 23 février 2012 - Appuyer l'initiative «une Heure pour la Terre» (Earth hour), et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 21 mars 2012.

CG11 0055 du 24 février 2011 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG10 0413 du 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG10 0080 du 25 février 2010 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement.

CG09 0032 du 29 février 2009 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre, demander aux unités administratives de participer à l'événement ainsi qu'au conseil d'agglomération et aux partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG08 0074 du 28 février 2008 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander la participation à l'événement.

DESCRIPTION

L'invitation consiste à éteindre les lumières des bâtiments administratifs le samedi 29 mars prochain entre 20h30 et 21h30, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux et à lancer l'invitation à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire à faire de même à l'instar de plusieurs grandes villes du pays et de la planète.

JUSTIFICATION

Le programme «Partenaires pour la protection du climat» administré par la Fédération canadienne des municipalités et auquel adhère la Ville de Montréal, prescrit l'adoption d'un plan d'action pour la collectivité comme une des étapes suivant l'adoption d'un plan corporatif.

Il convient toutefois d'indiquer que l'électricité produite au Québec (hydroélectricité) produit très peu de gaz à effet de serre lorsque comparée à d'autres modes de production. Cette électricité «propre» est utilisée pour répondre aux besoins de la plupart des bâtiments municipaux. Selon le plus récent inventaire des gaz à effet de serre, produit en 2009, la première source d'émission de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal est le transport (39%) suivi des industries (24%). L'énergie totale consommée par les bâtiments privés et publics de l'île de Montréal est responsable de 20% des émissions produites sur le territoire (électrique, mazout, gaz, etc). Il est à noter que l'éclairage des édifices à bureaux ne constitue que le quart de la consommation électrique, soit 5 % de l'énergie totale consommée.

La présente recommandation s'inscrit donc dans un esprit de sensibilisation du public sur les changements climatiques et de solidarité avec les grandes villes qui se préoccupent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier réfère au premier principe directeur du plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015, soit «Une collectivité au coeur du développement durable». L'ensemble de la collectivité montréalaise est mis à contribution pour la mise en oeuvre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu le samedi 29 mars 2014 de 20h30 à 21h30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction (François MILLER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division

Le : 2014-01-15



Dossier # : 1140942001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$

1. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2014-2015 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 225 979,20 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-01-24 12:54

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140942001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de la Fédération canadienne des municipalités, une tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. Les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établiront, en 2014-2015. à 225 979,20 \$, soit : au taux de base de 325 \$ auquel s'additionnent les frais de 13,68 cents per capita, pour une population de 1 649 519 habitants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0224 - 19 mars 2013 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense de 221 520,50 \$

CM12 0218 - 19 mars 2012 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 - montant engagé 213 436,13 \$

CM11 0163 - 21 mars 2012 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 - montant engagé 207 748,70 \$

DESCRIPTION

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable et itinérance, fiscalité, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale (1900 membres), d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM et assume la présidence de l'organisme jusqu'en juin 2014.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, le maire de Montréal est automatiquement membre

du Caucus des maires des grandes villes canadiennes. Les efforts du Caucus et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants, aux programmes de logements abordables, aux interventions auprès des sans-abri, aux gonds verts, aux fonds pour le transport en commun, aux revendications sur les nouveaux revenus de croissance et sur une Stratégie nationale sur le transport en commun. Au cours de la dernière année, le renouvellement du Programme d'infrastructures à long terme du gouvernement fédéral a été au coeur des travaux. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion annuelle de la Ville de Montréal à la FCM est une dépense récurrente financée par des budgets de fonctionnement de deux entités. La première tranche de 190 000 \$ provient d'un Chapitre corporatif ("Fédération canadienne des municipalités") de la catégorie « Dépenses de contributions » dédié uniquement au paiement de cette cotisation. L'excédent du 190 000 \$ est financé par le Service des affaires institutionnelles, qui prévoit annuellement, à son budget, le paiement de cette cotisation par la Ville. Pour 2014, le montant qui sera pris en charge par le Service des affaires institutionnelles est de 35 979.20 \$. Or, étant donné la variation annuelle de la population de la Ville de Montréal, il est impossible de prévoir exactement le montant qui sera défrayé par le service pour les années subséquentes. Néanmoins, une hypothèse de croissance de la population est prise en compte pour prévoir les crédits nécessaires au paiement de la cotisation lors de la confection des budgets annuels. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique P FORTIER
Chargé de dossiers ou missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-13

Agop EVEREKLIAN
Directeur



Dossier # : 1136390001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont ;

d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nancy SHOIRY **Le** 2014-02-12 15:56

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136390001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un appel public de propositions lancé par la Direction de l'habitation à l'automne 2007, le comité exécutif de la Ville de Montréal a retenu la proposition de la firme Conception Rachel Julien inc., représentée par M. Denis Robitaille, pour la mise en valeur résidentielle de la partie privée du site des anciens ateliers municipaux Rosemont. Il s'agit de l'emplacement situé à l'ouest de la rue St-Hubert entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont. Ce proposant a été retenu parmi les sept (7) propositions qui avaient été déposées.

Tel que prévu lors du dépôt de sa proposition, Conception Rachel Julien inc. a cédé ses droits à la compagnie Développements Dugua De Mons, (le Promoteur), pour la réalisation du projet.

Le projet initialement proposé et accepté prévoyait 335 logements dont :

- 43 studios;
- 177 logements de 1 chambre à coucher;
- 76 logements de 2 chambres, dont 51 logements abordables;
- 39 logements de 3 chambres.

La construction du projet, aujourd'hui complétée, s'est réalisée en trois phases. Toutefois, le terrain a été vendu au promoteur en deux parcelles distinctes. La première parcelle a été vendue en 2008 alors que la seconde a été vendue en 2010.

Pour garantir la réalisation du projet, conformément aux conditions de l'appel public de propositions, le promoteur a déposé à la Direction de l'habitation, lors de la signature du premier acte de vente, une lettre de garantie bancaire au montant de 400 000 \$. À même cette garantie, une somme de 30 000 \$ est réservée pour assurer la protection et la conservation des arbres existants sur le site alors que le solde de 370 000 \$ sert à assurer le respect de toutes les autres exigences spécifiées au cahier d'appel de propositions.

Le projet étant maintenant complété, le promoteur souhaite récupérer sa garantie bancaire. Cette demande fait l'objet du présent dossier décisionnel. Pour ce faire la Direction de l'habitation a procédé aux vérifications nécessaires afin de confirmer si le projet réalisé respecte les exigences établies au cahier d'appel de propositions, tel que modifié par la décision comité exécutif du 27 avril 2009 (CM09 0282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0276 du 19 avril 2010 (1090521004), à l'effet d'approuver la fermeture comme domaine public d'une partie de la rue Saint-Hubert / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Dugua de Mons inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vague situé sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, au sud du boulevard Rosemont, constitué du lot 4 191 848 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 214 528,21 \$, plus les taxes applicables.

CM09 0282 du 27 avril 2009 (1090548001), à l'effet d'approuver un projet d'acte modifiant l'appel public de propositions 1050637001, la proposition de développement et l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 15 687 115 et par lequel la Ville de Montréal vendait à Développements Dugua De Mons inc. un terrain vague constitué du lot 4 191 849 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Hubert, afin de diminuer les exigences relatives aux superficies minimales des logements à construire (CE07 1671).

CM08 0797 du 22 septembre 2008 (1080548006), à l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Dugua De Mons inc. un terrain vague situé sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, au sud du boulevard Rosemont, constitué du lot 4 191 849 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 435 471,79 \$, plus les taxes applicables.

CE08 0340 du 5 mars 2008 (1080548001), à l'effet de retenir la proposition de Conceptions Rachel-Julien Inc. pour la vente et la mise en valeur d'un emplacement situé sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont et constitué du lot 3 940 797.

DESCRIPTION

Le projet réalisé compte finalement 13 logements de plus que prévu au départ, soit un total de 348 logements répartis comme suit :

- 50 studios;
- 127 logements de 1 chambre à coucher.;
- 125 logements de 2 chambres dont 18 abordables;
- 46 logements de 3 chambres. dont 1 abordable

Tel que prévu au cahier d'appel de propositions, les exigences essentielles à respecter étaient les suivantes:

Exigence pour la protection et la conservation des arbres, garantie de 30 000 \$:

Protéger et conserver les six (6) arbres existants sur le site et identifiés au plan fourni avec le cahier d'appel de proposition. Les modalités d'application de la garantie de 30 000 \$ étaient précisées dans l'acte de vente de la première parcelle de terrain.

Exigences générales, garantie de 370 000 \$:

- Le promoteur devait déposer une demande de subvention dans le cadre du programme gouvernemental ClimatSol et remettre 75% de la subvention à la Ville de Montréal, le cas

échéant;

- Viser une certification Novoclimat pour les immeubles;
- 20% des logements devaient être universellement accessibles;
- 15% des logements devaient compter au moins 2 chambres à coucher et être offerts à un prix égal ou inférieur à celui du programme d'accession à la propriété;
- 10% des logements devaient compter 3 chambres à coucher ou plus;
- Les logements devaient avoir la superficie minimale suivante :

Studio : 44 m²

1 chambre. : 56 m²

2 chambres : 72 m²

3 chambres. : 90 m²

JUSTIFICATION

Le projet étant maintenant complété, la Direction de l'habitation a procédé à l'analyse du projet, à une vérification du site et à une étude des documents fournis par l'arrondissement et le promoteur. Ces documents incluent notamment les actes de vente des logements abordables, les plans du projet tel que construit et divers documents fournis par le promoteur. L'analyse a permis de conclure que certaines exigences n'ont pas été respectées alors que d'autres ont été dépassées.

- Le promoteur a déposé une demande d'aide pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme ClimatSol mais n'a pu être admissible puisque qu'il a acheté le terrain de la Ville de Montréal, qui en est le pollueur. En effet, cette dernière en a fait un usage industriel durant de nombreuses années.
- Les trois phases du projet respectent toutes les exigences de la certification Novoclimat. La phase 1 a obtenu la certification alors que les phases 2 et 3 n'ont pu être certifiées puisque ces bâtiments comportent 8 étages, alors que le critère d'admissibilité est de 7 étages maximum;
- Au moins 20% des logements sont universellement accessibles;
- Seulement 18 logements de 2 chambres et 1 logement de 3 chambres ont été vendus à des prix abordables, soit 33 logements de moins que convenu;
- 46 logements de 3 chambres ont été construits, soit 7 de plus que convenu.
- Les superficies minimales des logements ont été respectées, sauf pour 4 unités de 2 chambres, qui ont une superficie de 69,1 m² et qui ont été considérées comme non-admissibles comme logements abordables.
- Les 6 arbres existants ont été protégés adéquatement et n'ont subi aucun dommage.

Garantie générale, 370 000 \$

Ni le cahier d'appel de propositions ni les actes de vente ne précisent la façon dont sont établies les pénalités financières imputables au promoteur.

À cet égard, la Direction de l'habitation recommande d'appliquer les mêmes pénalités que celles utilisées dans les ententes conclues avec des promoteurs en vertu de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, adoptée par le comité exécutif le 24 août 2005. La Direction de l'habitation gère actuellement plus d'une dizaine de ces ententes en vertu desquelles une pénalité de 10 000 \$ est exigée par logement abordable ou par logement pour famille manquant. Un montant de 10 000 \$ par unité résidentielle a donc été retenu pour fins de calcul de la pénalité dans le cas présent.

Logements abordables

Compte tenu du nombre total de logements finalement réalisés, soit 348 logements, le promoteur devait livrer un minimum de 52 (15%) logements abordables d'au moins 2 chambres. Il n'en a livré que 19 unités, soit 18 unités de 2 chambres et 1 unité de 3 chambres. La pénalité s'applique donc pour 33 unités manquantes.

Logements de 3 chambres à coucher et plus

Le promoteur, lors du dépôt de sa proposition, s'était engagé à livrer 39 logements de 3 chambres à coucher et plus. Le projet réalisé en compte plutôt 46 unités. Le promoteur demande à la Ville de considérer en crédit ce surplus de grandes unités dans le calcul des pénalités. La Ville de Montréal privilégiant la construction de grandes unités familiales, la contribution du promoteur à cet égard a donc été reconnue et un crédit pour ces 7 unités supplémentaires est accordé.

La pénalité totale pour les unités de logements abordables et de 3 chambres à coucher non réalisées s'élève donc à 260 000 \$, calculé comme suit :

$$(33-7) \times 10\,000 \$ = 260\,000 \$$$

Garantie pour la conservation des arbres, 30 000 \$

La garantie de 30 000 \$ pour la protection des arbres est remboursée intégralement puisque les arbres à protéger l'ont été adéquatement et qu'ils n'ont subi aucun dommage.

Conclusion

En conclusion, la Direction de l'habitation recommande d'autoriser un remboursement de 140 000 \$ de la garantie bancaire de 400 000 \$ remise à la Direction de l'habitation par le promoteur immobilier Développement Dugua De Mons et de garder une somme de 260 000 \$ à titre de pénalité pour les exigences non respectées. Cette somme de 260 000 \$ sera déposée dans le fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables.

La Direction de l'habitation demandera au promoteur Dugua de Mons un chèque certifié de 260 000 \$ qu'elle encaissera. Sur réception de ce chèque certifié, la Direction de l'habitation remettra au promoteur la garantie bancaire de 400 000 \$ présentement en sa possession.

Le calcul des pénalités ainsi que la méthode de récupération de la garantie bancaire ont été présentés au promoteur Dugua de Mons et celui-ci est d'accord avec cette façon de procéder.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 260 000 \$, à conserver par la Ville à titre de pénalité, sera déposée au fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion et pourra servir éventuellement à financer des projets de logements abordables. La somme sera portée au compte 1001.0000000.000000.000000.21197.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention d'un chèque certifié de 260 000 \$ de la part du promoteur;
Remise au promoteur de la lettre de garantie bancaire de 400 000 \$;
Dépôt du chèque de 260 000 \$ dans le fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-11.4) et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yves MONTY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Jean-Claude GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin F FERLAND
Conseiller - Développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Chef de division

Le : 2013-11-26



Dossier # : 1146445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

Je recommande:

1. d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2014-01-23 09:22

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1146445001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Pierre JUTRAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C CHARRON
Ingénieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1146445001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue d'une modification au branchement, au réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc., district électoral de Parc-Extension.

Le présent projet consiste en :

- la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment existant et de drainage de l'espace pavé par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 300 mm existant à l'égout combiné de 750 mm de la rue Jeanne-Mance. Le raccordement du réseau privé se fera sur le branchement existant se trouvant sur le domaine privé.

Comme demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le

titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie Ciot Montreal inc. d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question, sur le site visé par le lot 2 249 546. Cette procédure est nécessaire puisque le projet se trouve dans une zone industrielle et représente un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.

Le plan de rétention a été approuvé par le Service de l'eau conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie Ciot Montreal inc., respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal. Le débit maximum des eaux pluviales relâchées à l'égout public est de 35l/s/ha.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Hervé LOGÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel POTVIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin C CHARRON
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Richard C GAGNON
Chef de division

Le : 2014-01-17



Dossier # : 1144820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotero inc.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotero inc.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-02-03 15:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144820001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m ² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.
Le présent projet consiste en:

- la construction d'un bâtiment industriel et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m² de surface équivalente, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 150mm à l'égout pluvial de 750mm de rue Dollard-Desjardins intersection boul. Métropolitaine est (Lot : 5 013 358).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie les Placements Campotero inc. d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question pour le lot : 5 013 358.

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux.
Le Service de l'eau (Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) s'est prononcé favorablement avec commentaires conformément au règlement C -1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales.

La Division permis et inspection (Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)) s'est prononcée favorablement avec commentaires et a émis un permis de construction du bâtiment # 3000348326 -13 en date du 31 octobre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie les Placements Campotero inc., respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.
La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission de l'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Brahim AMAROUICHE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie COMTOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-01-31



Dossier # : 1144368001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet

Il est recommandé:

1- sous réserve de l'approbation du tribunal, d'acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) décrits au présent dossier et nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

2- en paiement de cette acquisition, de réduire la dette de SVLS envers la Ville d'un montant équivalent à la valeur des actifs ainsi acquis telle qu'elle a été déterminée par le Service des finances à son intervention.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-02-18 11:47

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1144368001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement en 2009, le BIXI a contribué de façon marquée à l'essor de la pratique du vélo, non seulement au centre-ville mais partout sur l'île de Montréal. Avec plus de 13 millions de déplacements effectués entre 2009 à 2012, BIXI a modifié considérablement les comportements et les habitudes de déplacement de nombreux montréalais. Quotidiennement, plus de 25 000 déplacements sont effectués en BIXI durant la saison estivale.

Aujourd'hui, les qualités du système et ses caractéristiques particulières en font le premier système automatisé de redistribution de vélos en temps réel au monde. C'est d'ailleurs ce qui a permis à Montréal de se hisser parmi les leaders dans le domaine de la technologie liée aux transports actifs. Au point même où le système de vélo en libre-service BIXI est adopté non seulement dans les plus grandes villes nord-américaines, mais également en Europe et en Australie. Nommé dans le top 20 des inventions par le Time Magazine en 2010, BIXI est désormais la référence mondiale en matière de vélo en libre-service.

Depuis l'adoption du Plan de transport en 2008, les transports actifs à Montréal ont connu un essor formidable. Outre le BIXI avec ses 5 000 vélos et ses 400 stations, l'ajout de près de 250 kilomètres de nouvelles voies cyclables à la grandeur du territoire montréalais a largement contribué à la reconnaissance et à la notoriété de Montréal comme ville cyclable par excellence. C'est notamment pour ces raisons que la réputée firme de consultants Copenhagenize plaçait Montréal en 11e place des villes cyclables de la planète, tout juste derrière Tokyo et Dublin. Montréal figure également au Top 10 des meilleures villes cyclables en Amérique du Nord selon le magazine National Geographic Traveler.

Si Montréal souhaite demeurer dans ce prestigieux peloton de tête des meilleures villes cyclables, il importe de maintenir le système en place et de continuer à en faire bénéficier les Montréalais. Il est impératif pour maintenir le service de mobilité aux Montréalais que la prochaine saison du BIXI débute tel que prévu à compter de la semaine du 13 avril prochain.

Or, la SVLS a connu des problèmes de liquidité qui ont fait en sorte que la Ville a dû formellement la mettre en défaut, le 15 janvier dernier, de rembourser l'emprunt de 37 M\$ qu'elle lui avait consenti (CM11 0371). Le 20 janvier suivant, SVLS a recouru à la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et a produit un avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers.

L'objectif du processus entamé sous l'égide de la LFI est de permettre à SVLS, avec l'accord de la Ville en tant que créancière garantie, de mettre en place un processus de sollicitation relativement à ses actifs liés à ses opérations, le tout dans un contexte lui permettant de maximiser la valeur de réalisation de ses actifs.

Dans ce contexte, pour assurer la tenue de la saison 2014, il est requis que la Ville acquière de SVLS, dans le cadre de ce processus, les actifs nécessaires pour l'exploitation du système en place à Montréal. À la même occasion, les actifs nécessaires pour la continuation du service à Longueuil seront aussi acquis. Enfin, en plus de ces actifs, des contrats seront également transférés à la Ville: deux baux pour des espaces locatifs, un mandat à un fournisseur externe chargé de l'entretien de la flotte de vélos et trois contrats à un fournisseur externe pour le système de télécommunication.

De plus, dans le cadre de ce même processus, SVLS, avec l'assistance du syndic, a mis en branle le processus de sollicitation pour la vente de ses actifs relatifs à ses activités hors Montréal. Ce processus de sollicitation prévoit que les soumissions doivent être reçues par le syndic au plus tard le 10 mars 2014 et que toute transaction doit être clôturée au plus tard le 15 avril 2014. La Ville, en tant que créancière garantie, devra donner son consentement à cette transaction et tentera ainsi de maximiser la récupération des sommes prêtées à SVLS, et ce, dans le respect du processus établi sous l'égide de la LFI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0185 et CE13 0318: Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505\$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 : Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées.

CE10 1949 et CM10 0944: Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215: Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555: Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires;

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite s'assurer que les Montréalais puissent bénéficier d'un système de vélo en libre-service BIXI pour la saison 2014.

Pour ce faire, la Ville de Montréal retient un plan d'action en vue de:

1. rapatrier les actifs locaux;

2. voir aux activités de transition en vue de préparer la saison 2014 à Montréal;
3. maintenir l'ensemble des activités de gestion requises pour opérer le service de vélos en libre service en 2014 à Montréal:
 - a. Assurer la fourniture et maintenir les activités de réparation des vélos et des autres équipements;
 - b. Assurer le déploiement saisonnier des équipements et la relocalisation quotidienne des vélos;
 - c. Maintenir le service à la clientèle (téléphone et internet);
 - d. Maintenir le système informatique;
 - e. Fournir les services administratifs locaux en vue d'assurer une gestion rigoureuse des dépenses et des revenus;
 - f. Adapter les espaces des bureaux administratifs, des ateliers de réparation et des entrepôts aux besoins locaux;
 - g. Assurer la gestion des inventaires.
4. suivre et valider les opérations de vente des activités hors Montréal (sauf Longueuil) dans le cadre du processus enclenché sous l'égide de la LFI, et ce, de manière à optimiser la récupération des sommes prêtées par la Ville à SVLS.

JUSTIFICATION

Dès 2007, le système de vélo en libre-service BIXI a vite été adopté par les Montréalais qui sont nombreux, aujourd'hui, à l'utiliser pour leurs déplacements quotidiens. Les derniers chiffres font état de plus de 41 000 membres en règle qui utilisent régulièrement le BIXI. Des actions sont requises dès maintenant afin de rencontrer les défis à court terme pour maintenir le service en 2014:

Sur le plan du service aux citoyens:

On se doit d'assurer la mise en place d'une nouvelle unité de gestion crédible avec une direction solide et surtout expérimentée qui sera apte à reprendre les choses en main dans un contexte de transition.

Sur le plan des opérations:

Différentes actions devront être initiées rapidement, notamment : maintenir le service à la clientèle, assurer le maintien du système informatique, relocaliser les bureaux administratifs, procéder au transfert de l'inventaire dans d'autres espaces disponibles et voir à bénéficier des contrats nécessaires à l'exploitation du système de vélo en libre-service.

Sur le plan financier:

L'acquisition de tous les éléments d'actif nécessaires à l'exploitation de BIXI à Montréal est primordiale pour maintenir le service. De plus, le budget d'exploitation de la première année du nouvel OBNL ainsi que le contrat de services seront préparés en collaboration avec ce dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention du Service des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les impacts seront significatifs tant pour la Ville que la clientèle du service:

Pour la Ville:

- Elle pourra récupérer les actifs locaux de la Société de vélo en libre-service et en confier la gestion ultérieurement à un OBNL à être créé;
- Elle pourra s'assurer d'un meilleur contrôle sur les activités du nouvel OBNL par le biais d'un cadre de gouvernance plus clair;

Pour la clientèle:

- La survie du BIXI et du système de vélo en libre-service sera assurée à court terme, notamment pour la prochaine saison 2014;
- Le même niveau de service sera maintenu partout, comme par les années passées;
- Les abonnements au service pour 2014 ne seront pas menacés;
- Les ententes avec les autres partenaires (Communauto, STM, AMT, etc.) seront honorées;

Si le dossier est refusé, il est jugé que le service ne pourra être mis en place en début de saison et les attentes des clients ne seront pas satisfaites, sans compter l'énorme déception de la communauté cycliste montréalaise. On observera une baisse des services de mobilité aux citoyens qui devront reprendre d'autres alternatives de déplacements. Enfin, la perception positive relative à tous les gains notables réalisés au cours des dernières années au chapitre de la pratique du vélo et de l'utilisation des modes de transport actif à Montréal risque d'être affectée de façon importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ensemble des activités de communication sont convenues en vue d'informer les montréalais des actions prises pour maintenir le service BIXI en 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2014 / début mars 2014 - Présenter une requête au tribunal pour demander l'approbation de la vente des actifs par SVLS à Montréal;

Mars 2014 - Évaluer les soumissions pour la vente des actifs hors Montréal (sauf Longueuil), approuver la vente de ces actifs, voir à la mise sur pied d'un OBNL, préparer et accorder le mandat de gestion pour le service local (Montréal et Longueuil) au nouvel OBNL ainsi créé pour gérer les opérations;

Fin mars / début avril 2014 - Présenter une requête au tribunal en vue d'approuver la vente des actifs hors Montréal par SVLS;

Mi-avril 2014 - Assurer la mise en opération 2014 des vélos en libre service par le nouvel OBNL;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hanh TRAN)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-02-11



Dossier # : 1140395004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et développement organisationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les services – Approuver la réorganisation administrative de la ville et la création et l’abolition des postes qui en découlent

Il est recommandé au comité exécutif, sous réserve de l’approbation par le conseil municipal du Règlement sur les services :

1. d’approuver l’organisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal, telle que présentée en annexe;
2. de créer et d’abolir les postes découlant de la réorganisation.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le Règlement sur les services et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-02-18 11:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140395004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et développement organisationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les services – Approuver la réorganisation administrative de la ville et la création et l’abolition des postes qui en découlent

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle administration de la Ville de Montréal a clairement indiqué qu’elle souhaitait améliorer le fonctionnement de l’organisation. Des gestes précis ont déjà été posés en ce sens : la création d’un poste d’inspecteur général, en voie d’être finalisée, celles du service du développement économique et du service de la performance organisationnelle, déjà concrétisées.

La réflexion quant aux changements à apporter s’est poursuivie, l’objectif visé étant de favoriser une meilleure communication et coordination entre les nombreuses unités administratives de la Ville. Actuellement, le directeur général assume la responsabilité de tous les services, ce qui favorise la constitution d’autant de silos qu’il y a de services et rend plus malaisée leur coordination. Une organisation de la taille de la ville doit bien sûr fonctionner de façon hiérarchique, mais elle doit aussi et de plus en plus tendre vers un fonctionnement axé sur la coordination et la concertation de tous les réseaux qui la composent pour se transformer en une organisation performante.

Il est donc proposé de créer une équipe de la direction générale, qui assumera pleinement son leadership de transformation de la ville, par la création de 3 postes de directeurs généraux adjoints, à laquelle se joindra la direction générale adjointe de l’arrondissement Ville-Marie, déjà existante. Ces directeurs généraux adjoints dirigeront les services relevant de leur responsabilité en assurant une meilleure cohérence des actions entre les différents secteurs d’activité, la continuité de la réalisation des grands projets prioritaires, l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’affaires plus articulés et l’attribution de mandats mieux ciblés aux services.

Ce type de structures se retrouve fréquemment dans les grandes organisations : président et vice-présidents de corporation, sous-ministre et sous-ministres adjoints.

En vertu des dispositions de l’article 34 de la charte, il revient au conseil municipal de créer les différents services de la Ville et d’établir le champ de leurs activités.

Les changements proposés dans le présent sommaire concernent principalement l’organisation administrative de haut niveau de l’administration municipale. D’autres ajustements aux structures des unités administratives pourront, si requis, être effectués à des étapes ultérieures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0052 du 15 janvier 2014 (#1140395001) – Création du Service de la performance organisationnelle et modification du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CE14 0087 du 22 janvier 2014 (#1140395002) – Création du Service du développement économique

DESCRIPTION

La nouvelle organisation administrative, telle qu'elle est proposée dans le présent sommaire, se trouve en annexe. Les ajustements apportés à la structure nécessitent la création ou l'abolition de certains postes dans les différentes unités d'affaires.

1. Abolition des services corporatifs suivants :

- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
- Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
- Service de la qualité de vie
- Service des affaires institutionnelles
- Service du contrôleur général

2. Direction générale

Les services suivants relèvent directement du directeur général de la Ville :

- Finances
- Ressources humaines
- Performance organisationnelle
- Police
- Sécurité incendie de Montréal
- Technologies de l'information
- Communications

Le directeur général est également responsable du contrôleur général, du Bureau - Ville intelligente et du Bureau des relations internationales et gouvernementales. Les ajustements apportés aux services relevant du directeur général sont les suivants :

2.1 Service des ressources humaines

- L'emploi #104500 « Directeur principal – Service du capital humain et des communications » devient « Directeur de service - Ressources humaines » et le nom du service est modifié pour « Service des ressources humaines ».
- De plus, afin de regrouper l'ensemble des activités liées à la gestion des ressources humaines sous un même service, il est recommandé de transférer la Division de la paie institutionnelle de la Direction des services partagés du Service des finances sous la responsabilité du Service des ressources humaines.

2.2 Création du Service des communications

- L'emploi #103400 « Directeur - communications » devient « Directeur de service – Communications ».

- Le transfert sous ce nouveau Service des communications des activités de la Direction des communications en provenance du Service du capital humain et des communications, à l'exclusion du volet technologique de soutien au portail Web et aux données ouvertes.

2.3 Service des technologies de l'information

- L'emploi #105450 « Directeur principal – technologies de l'information » devient « Directeur de service – Technologies de l'information ».
- Le service demeure inchangé mais se voit inclure les ressources suivantes :
 - les ressources affectées au volet technologique de soutien au portail Web et aux données ouvertes en provenance de la Direction des communications du Service du capital humain et des communications.

3. Création de quatre directions générales adjointes (ci-après « DGA »)

Sous la responsabilité du directeur général afin de diriger, coordonner et superviser les autres services corporatifs, il est proposé la création de quatre directions générales adjointes qui se répartiront les responsabilités selon quatre grands axes :

- La Direction générale adjointe aux services institutionnels;
- La Direction générale adjointe au développement;
- La Direction générale adjointe à la qualité de vie;
- La Direction générale adjointe à l'arrondissement Ville-Marie et à la concertation des arrondissements.

La Direction générale adjointe – Arrondissement de Ville-Marie existe déjà, mais se verra également confier la responsabilité de la concertation des arrondissements.

4. Création des nouveaux services sous chacune des DGA

La définition des missions des différents services est énoncée dans le Règlement sur les services joint au présent dossier.

4.1 DGA – SERVICES INSTITUTIONNELS

La Direction générale adjointe des services institutionnels dirige, coordonne et supervise la majorité des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville.

Ses activités se retrouvent dans les services suivants :

4.1.1 Service des affaires juridiques

- L'emploi #105440 « Directeur principal – Affaires juridiques et évaluation foncière » devient « Directeur de service – Affaires juridiques ».
- Le Service des affaires juridiques demeure inchangé, à l'exception du transfert de la Direction de l'évaluation foncière.

4.1.2 Service de l'évaluation foncière

- L'emploi #102250 « Directeur – évaluation » devient « Directeur de service – évaluation foncière ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de l'évaluation foncière des activités de la Direction de l'évaluation foncière en provenance du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

4.1.3 Service du greffe

- L'emploi #103360 « Greffier » devient « Directeur de service – Greffe et greffier de la Ville ».

- Le transfert sous ce nouveau Service du greffe des activités de la Direction du greffe en provenance de la Direction générale.

4.1.4 Service de l'approvisionnement

- L'emploi #103430 « Directeur – approvisionnement » devient « Directeur de service – Approvisionnement ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de l'approvisionnement des activités de la Direction de l'approvisionnement en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

4.1.5 Service du matériel roulant et des ateliers

- L'emploi #103440 « Directeur – matériel roulant et ateliers » devient « Directeur de service – Matériel roulant et ateliers ».

- Le transfert sous ce nouveau Service du matériel roulant et des ateliers des activités de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

4.1.6 Service de la gestion et de la planification immobilière

- Le transfert sous ce nouveau Service de la gestion et de la planification immobilière des activités de la Direction des immeubles et de celles de la Direction des stratégies et des transactions immobilières en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

4.2 DGA – DÉVELOPPEMENT

La Direction générale adjointe au développement dirige, coordonne et supervise la majorité des activités des missions dévolues à la planification et au développement de la Ville. Elle est également responsable de la coordination des grands projets, et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes relevant de son champ d'expertise.

Ses activités se retrouvent dans les services suivants :

4.2.1 Service du développement économique

- La création de ce service a déjà fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif à sa séance du 22 janvier 2014 (CE14 0087).

4.2.2 Service des infrastructures, de la voirie et des transports

- Le transfert sous ce nouveau Service des infrastructures, de la voirie et des transports :
 - des activités de la Direction des infrastructures en provenance du Service des infrastructures, transport et environnement;
 - des activités de la Direction des transports en provenance du Service des infrastructures, transport et environnement, excluant les ressources affectées à la planification du transport.

4.2.3 Service de l'environnement

- L'emploi #105180 « Directeur – environnement » devient « Directeur de service – Environnement ».
- Le transfert sous ce nouveau Service de l'environnement des activités de la Direction de l'environnement en provenance du Service des infrastructures, transport et environnement.

4.2.4 Service de l'eau

- L'emploi #105470 « Directeur principal – Service de l'eau » devient « Directeur de service – Eau ».

4.2.5 Service de la mise en valeur du territoire

- L'emploi #105750 « Directeur principal – Mise en valeur du territoire » devient « Directeur de service – Mise en valeur du territoire ».
- Le service demeure inchangé mais se voit inclure les ressources suivantes :
 - les ressources affectées à la planification du transport en provenance de la Direction des transports du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;
 - la Division du patrimoine en provenance de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie.

4.3 DGA – QUALITÉ DE VIE

La Direction générale adjointe de la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie des citoyens. Elle est également responsable de la coordination du développement durable, du bureau de l'amélioration des services à la clientèle et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes relevant de son champ d'expertise.

Ses activités se retrouvent dans les services suivants :

4.3.1 Service de la culture

- L'emploi #104170 « Directeur – culture et patrimoine » devient « Directeur de service – Culture ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de la culture des activités de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Service de la qualité de vie, excluant la Division du patrimoine.

4.3.2 Service de l'Espace pour la vie

- L'emploi #100000 « Directeur – Espace pour la vie » devient « Directeur de service – Espace pour la vie ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de l'Espace pour la vie des activités de la Direction Espace pour la vie en provenance du Service de la qualité de vie.

4.3.3 Service de la diversité sociale et des sports

- L'emploi #105290 « Directeur - Sports » devient « Directeur de service – Diversité sociale et sports ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de la diversité sociale et des sports :
· des activités de la Direction des sports et activité physique en provenance du Service de la qualité de vie;
· des activités de la Direction de la diversité sociale en provenance du Service de la qualité de vie.

4.3.4 Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal

- L'emploi #104210 « Directeur – Grands parcs et verdissement » devient « Directeur de service – Grands parcs, verdissement et mont Royal ».

- Le transfert sous ce nouveau Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal:
· des activités de la Direction des grands parcs et du verdissement en provenance du Service de la qualité de vie;
· des activités du Bureau du Mont-Royal en provenance du Service de la qualité de vie.

4.4 DGA – ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE ET CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

La Direction générale adjointe – Arrondissement de Ville-Marie et concertation des arrondissements qui est responsable de la concertation avec les arrondissements.

- L'emploi #104830 « Directeur général adjoint- arr. Ville-Marie » devient « Directeur général adjoint- arr. Ville-Marie et concertation des arrondissements ».

4.4.1 Service de la concertation des arrondissements

- L'emploi #105810 « Directeur – services regroupés aux arrondissements » devient « Directeur de service – Concertation des arrondissements ».

- Le transfert sous ce nouveau Service de la concertation des arrondissements des activités de la Direction des services regroupés aux arrondissements en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

JUSTIFICATION

En mettant sur pied une véritable équipe à la direction générale, la structure proposée permet une meilleure coordination des activités de la ville, une plus grande cohérence de ses interventions et de meilleures communications entre les services ayant des champs d'activités connexes. Elle favorisera la transformation de la ville d'une organisation fonctionnelle en une organisation performante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien qu'elle crée quelques postes de direction de haut niveau, la nouvelle structure entraîne une diminution nette du nombre de cadres de direction dans les services corporatifs, qui passe de 80 à 77. En comparant les structures salariales des postes abolis et de ceux créés, on constate que cette diminution s'accompagne d'une baisse de la masse salariale de cette catégorie de personnel de près de 400 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification des structures et la création ou le redéploiement des services que cela implique peut avoir pour effet de modifier le droit des employés de faire valoir leur ancienneté dans un service donné, notamment lors des mouvements de main-d'œuvre. La nouvelle structure entraîne l'abolition des 11 postes suivants :

- Directeur principal – Infrastructures, transport et environnement;
- Directeur principal – Qualité de vie;
- Directeur principal – Concertation des arrondissements et ressources matérielles;
- Directeur principal – Affaires institutionnelles;
- Directeur – Direction des immeubles;
- Directeur – Direction des stratégies et des transactions immobilière;
- Directeur – Bureau de gestion des grands projets;
- Directeur – Transports;
- Directeur – Infrastructures;
- Directeur – Diversité sociale;
- Directeur général adjoint – arrondissement Ville-Marie;

ainsi que la création de ces 6 postes :

- Directeur général adjoint – Services institutionnels;
- Directeur général adjoint – Développement;
- Directeur général adjoint – Qualité de vie;
- Directeur général adjoint – Arr. Ville-Marie et concertation des arrondissements;
- Directeur de service – Gestion et planification immobilière;
- Directeur de service – Infrastructures, voirie et transports.

Il est à noter que les deux postes « Directeur de service – Performance organisationnelle » et « Directeur de service – Développement économique » ont déjà fait l'objet de recommandations au comité exécutif pour la création des postes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Point de presse du maire de Montréal suivi d'un communiqué externe et interne;
 - Communications de la part des hauts gestionnaires à chacune de leurs unités d'affaires;
 - Plan de gestion de changement à développer pour chacune des unités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent dossier sera présenté à la séance du conseil municipal du 24 février 2014 pour avis de motion du règlement sur les services, lequel serait adopté à la séance suivante, soit le 24 mars 2014.

Le processus de comblement des postes sera amorcé et la dotation des postes se fera après l'adoption du règlement sur les services par le conseil municipal. La structure sera normalement opérationnelle au 1er mai, date à laquelle le règlement sur les services entrera en vigueur

Le directeur général, en conformité avec l'article 32.1 de la délégation de pouvoirs, pourra effectuer les virements de crédits découlant de ces modifications au règlement sur les services.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les emplois de cadres de direction seront créés ou modifiés par le directeur de service – ressources humaines, lequel détient le pouvoir délégué en cette matière (CE11 1565). Des processus de dotation seront enclenchés pour pourvoir les postes découlant de cette réorganisation conformément à la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DESJARDINS
Directrice - santé, mieux-être et
développement organisationnel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Jean-Yves HINSE
Directeur principal - Service du capital humain
et des communications



Dossier # : 1130603015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur les lots numéros 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec.

Il est recommandé:

De demander au conseil municipal, d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur les lots numéros 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec ».

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-11-28 10:54

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130603015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur les lots numéros 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. » souhaite offrir de l'hébergement d'urgence à des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en complément à leurs activités rattachées au comptoir alimentaire localisé au niveau du sous-sol de l'église Saint-Barnabé-Apôtre. Malheureusement, seulement les activités culturelles, communautaires, socio-culturelles et les couvents sont autorisés dans les secteurs d'équipements collectifs et institutionnels de catégorie E.5(1). Les usages de la famille « habitation » ne font pas partie de la liste des occupations permises lorsque les bâtiments concernés disposent du statut d'immeuble significatif. Cette situation s'applique à l'église et au presbytère.

Le conseil municipal peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville afin de permettre l'occupation de l'immeuble à des fins d'hébergement. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Comme la propriété en question fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement, sous l'appellation « lieu de culte » au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047), l'ajout de ce nouveau service combiné aux activités du centre de dépannage alimentaire implique que l'église soit désignée désormais comme étant un « édifice public ou communautaire ».

De plus, le presbytère accueille présentement des logements destinés aux personnes itinérantes. Dans ce cas, il faut désigner l'immeuble comme étant un lieu d'habitation. Les deux bâtiments conservent respectivement leur statut d'immeuble significatif. Un projet d'amendement au plan d'urbanisme est présenté à cet effet.

De son côté, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) soumet une modification à la réglementation d'urbanisme pour ajouter la catégorie d'usages E.5(2) pour régulariser l'ensemble des activités plus particulièrement celles qui se déroulent à l'intérieur du presbytère qui offre présentement de l'hébergement de longue durée aux

personnes en difficulté, de l'assistance médicale et du soutien social en vue de favoriser le retour des bénéficiaires dans la communauté de manière autonome.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Séance du 20 août 1990**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8567 autorisant à la corporation « Le Mouvement des travailleurs chrétiens » d'occuper, à ses fins, une partie du rez-de-chaussée et du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 8903714150**);
- **Séance du 29 janvier 1991**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8750 autorisant la corporation « Service d'orientation des foyers (SOPF) National Inc. » d'occuper, aux fins d'y opérer un centre d'aide et d'orientation pour couples confrontés à des problèmes conjugaux, une partie du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 900224223**);
- **Séance du 19 octobre 1992**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 9231 autorisant la corporation « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. » d'occuper, aux fins d'y opérer un centre de distribution à faible coût de denrées alimentaires et de formation populaire, le rez-de-chaussée et le deuxième étage d'une partie de l'église Saint-Barnabé-Apôtre, située au 1475, avenue Bennett, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve (**dossier no 920033663**);
- Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation » (**dossier no 1130603014**);
- De présenter l'avis de motion et de soumettre, pour adoption, le premier projet de règlement, numéro 01-275-92, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en permettant les usages de la catégorie E.5(2), à l'intérieur de la zone numéro 0398 (**dossier no 1130603016**).

DESCRIPTION

Description de la propriété

L'année de la construction de l'église et de son presbytère remonte à 1955; l'ensemble compte deux étages. Le parement extérieur se compose de briques et de pierre. On retrouve une entrée de garage desservant le presbytère donnant du côté de la rue Adam. Les espaces extérieurs se composent essentiellement de surfaces gazonnées et plantées de conifères. Le terrain de coin s'étend sur une superficie de 2767,6 mètres carrés.

Description du voisinage

Le secteur se caractérise par la dominance de bâtiments d'habitation dont la plupart comporte trois étages érigés en mode contigu. Une voie cyclable longe à la fois le côté ouest de l'avenue Bennett ainsi que la partie sud de la rue Adam.

Règlement d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve à l'intérieur d'un secteur « d'équipements collectifs et institutionnels » de catégorie E.5(1) où l'on permet que les établissements culturels et les couvents. Les usages de la famille « habitation » peuvent s'implanter sauf pour les immeubles désignés comme étant significatifs. Le règlement autorise des taux d'implantation se situant entre 30 % et 70 %. La hauteur des bâtiments peut varier entre deux et trois étages sans excéder 12.5 mètres. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. L'église et son presbytère disposent du statut d'immeuble significatif. Les travaux de transformation doivent être soumis à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme.

Description des activités (église et presbytère)

La mission du Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. vise à mener une action concertée afin d'améliorer les conditions de santé de la population du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve en agissant sur certains facteurs qui contribuent à l'appauvrissement des résidents notamment ceux reliés à l'alimentation et à l'habitation.

Le centre de dépannage occupe le sous-sol de l'église depuis 1992. Les activités consistent à distribuer des denrées alimentaires à bon marché aux personnes dans le besoin. On y retrouve un comptoir de distribution qui peut recevoir jusqu'à 300 personnes par jour, en l'occurrence des hommes ou des femmes se trouvant en difficulté financière ou sociale. L'organisme compte au total 17 employés travaillant à temps plein et à temps partiel. Des repas-rencontres sont servis à l'occasion. L'établissement ouvre ses portes de 9 h à 21 h du lundi au vendredi. La clientèle se déplace à pied. On compte une seule livraison de denrées alimentaires par mois. Le Comité Bail occupe une partie du sous-sol également.

Le presbytère de l'église accueille présentement, et ce, depuis 2005, des logements communautaires destinés aux personnes itinérantes présentant de légers problèmes de santé mentale. L'organisme « La Maison l'Espérance » opère le centre d'hébergement en collaboration avec le CSSS Lucille-Teasdale qui offre occasionnellement des services d'infirmier et de travail social. On compte au total 11 logements supervisés. Les résidents ne possèdent pas de véhicule. Le séjour de la clientèle peut durer jusqu'à 5 ans.

La nef de l'église a été transformée en salle communautaire destinée à recevoir occasionnellement des événements (soirées culturelles ou électorales) tandis que l'on retrouve des espaces à bureaux servant aux rencontres et aux réunions dans la partie arrière.

Description du projet

Dans les locaux, jadis occupés par l'organisme Dopamine, le centre prévoit aménager deux dortoirs pouvant accueillir 8 personnes en vue d'offrir un service d'hébergement d'urgence de courte durée à la fois aux hommes et aux femmes en difficulté. Les heures d'ouverture sont de 21 h à 9 h, 4 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi). Deux intervenants assureront la supervision sur place durant la nuit avec la possibilité de faire appel à du personnel supplémentaire en cas d'urgence (3 ou 4 employés).

Il ne se tient plus d'activités culturelles ni d'activités pastorales sur le site.

Description des travaux

Le projet de transformation comprend l'aménagement de deux dortoirs, l'un pour les hommes au rez-de-chaussée et l'autre pour les femmes au deuxième étage. Des douches seront installées dans les salles de bain. Les employés occuperont le sous-sol, lequel sera muni d'une salle de bain et de l'espace pour le rangement. Les interventions ne visent que

la partie sud-ouest de l'église. Le requérant ne prévoit pas effectuer de travaux à l'extérieur de l'immeuble.

Dérogation

- Les usages de la famille « habitation » dont l'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ne sont pas autorisés à l'intérieur des secteurs « d'équipements collectifs et institutionnels » de catégorie E.(5)1.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande favorablement l'acceptation de la proposition en considérant les facteurs suivants :

- Les activités de type communautaire s'exercent depuis plusieurs années à l'intérieur de l'église sans que la Direction relève de plaintes de la part du voisinage;
- L'hébergement de personnes en difficulté existe déjà dans le presbytère. Le nouveau service permettra de consolider cette vocation qui s'est implantée progressivement au cours des dernières années;
- La présence d'activités communautaires et socio-culturelles rattachées à l'hébergement peut contribuer à préserver l'intégrité architecturale de l'église et de son presbytère. Ce type d'usage demeure tout à fait compatible avec la fonction d'origine des immeubles. Ces derniers n'ont subi d'ailleurs aucune transformation significative compromettant leur apparence;
- La transformation du presbytère à des fins d'hébergement s'est faite de plein droit (2005) avant l'entrée en vigueur du règlement de concordance (2007) qui interdit les usages de la famille « habitation » à l'intérieur des résidences pour religieux désignées comme immeuble significatif.

De l'avis de la Direction, la modification au plan d'urbanisme ainsi que l'amendement visant à introduire la catégorie d'usages E.5(2) vont permettre d'assurer une certaine cohérence entre la vocation actuelle de l'église et son presbytère et la réglementation. Aucune condition particulière n'est proposée à la présente autorisation.

À séance du 1^{er} octobre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement l'octroi de la dérogation.

Lors de sa réunion du 18 octobre 2013, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la présente demande de modification afin d'assurer une cohérence entre la vocation actuelle des immeubles et la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement du projet de règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89;
- Présentation du projet de règlement au conseil municipal pour avis d'orientation;
- Adoption d'un avis de motion;
- Adoption du règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

N.B. Il est important de rappeler que les autorisations accordées en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 ne nécessitent pas légalement la tenue obligatoire d'une assemblée publique de consultation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge au Règlement d'urbanisme (01-275) mais peut être régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte.

Le plan d'urbanisme régit le gabarit du cadre bâti en établissant des paramètres de hauteur allant de un à quatre étages avec un taux d'implantation moyen ou élevé. Le terrain du requérant se trouve dans une aire d'affectation résidentielle. Le projet de conversion à des fins d'hébergement respecte donc toutes les exigences mises de l'avant par le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-11-05

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises et adjointe au
directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1140395001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service de la performance organisationnelle et modifier le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de modifier le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin d'autoriser le directeur général à effectuer les virements de crédits découlant d'une modification au règlement établissant les services;
2. sous réserve de l'approbation par le conseil municipal du Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015), de mandater le futur Directeur de service - performance organisationnelle afin qu'il recommande la structure et qu'il définisse les rôles et responsabilités qui seront dévolus au nouveau service.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de créer le Service de la performance organisationnelle et le poste de Directeur de service et d'autoriser son comblement;
2. d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-01-13 16:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140395001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service de la performance organisationnelle et modifier le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal et de l'article 26 de l'annexe C de cette charte, il revient au conseil municipal de créer les différents services de la Ville et d'établir le champ de leurs activités.

Le présent dossier vise à proposer la création d'un nouveau Service de la performance organisationnelle au sein de l'administration municipale. Le mandat de ce service sera d'examiner tous les principaux processus et activités de la gestion municipale à la Ville de Montréal et de proposer des réformes visant l'efficacité et l'efficience de l'organisation, la simplification de ces processus et activités, la mesure des résultats, l'étalonnage avec les meilleures organisations comparables et une plus grande imputabilité au sein de l'administration de la Ville. Cette transformation s'appuiera sur l'utilisation accrue des nouvelles technologies. Conséquemment, le Règlement modifiant le règlement sur les services doit être modifié à cet effet.

Par ailleurs, cette réorganisation nous amène à proposer une modification au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de déléguer au directeur général l'autorisation d'effectuer les virements de crédits requis afin de refléter les changements administratifs qui découlent d'une modification au règlement établissant les services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Création d'un nouveau Service de la performance organisationnelle

La création de ce service entraîne la création d'un emploi et d'un poste de directeur de service – Performance organisationnelle.

Sous l'autorité du directeur général, le nouveau directeur de service aura la mission de mettre sur pied le service et d'en amorcer les activités. Parmi ses responsabilités, le nouveau directeur de service devra :

1. Constituer et diriger l'équipe qui formera le SPO;
2. Après des consultations appropriées, développer le plan d'action du SPO. D'une part, ce plan identifiera et priorisera les processus et activités à examiner, et d'autre part proposera un calendrier en ce sens;
3. En collaboration avec les services et arrondissements impliqués, former des groupes de travail pour analyser les processus ou activités retenus, recommander des améliorations et s'assurer de leur mise en oeuvre et du respect des échéanciers;
4. Initialement, le directeur du SPO devra développer la méthodologie d'intervention des groupes de travail, ce qu'il pourra faire avec quelques projets pilotes et l'examen de l'expérience d'autres grandes villes;
5. Proposer des changements dans les processus et activités de la gestion municipale et des technologies utilisées, sur la base des rapports des groupes de travail;
6. Développer une banque de données ouvertes permettant aux citoyens de connaître la performance organisationnelle de la ville, pour tous les services qu'elle offre.
7. Développer un plan d'étalonnage de la performance des services et arrondissements de la Ville, basé sur les meilleures pratiques observées dans des villes et des organisations publiques ou privées comparables et publier un rapport annuel à cet effet.

Modification du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs

Aussi, de manière à permettre au directeur général de faire les virements de crédits nécessaires découlant d'une modification au règlement établissant les services, il est proposé de modifier le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

JUSTIFICATION

La mission de ce nouveau service sera de déployer une gestion axée sur les résultats, de procéder à l'étude de l'ensemble des principaux processus et activités de la gestion municipale et d'exercer un rôle conseil auprès des unités d'affaires en matière d'audits de performance, de mesure des résultats et d'amélioration continue. Le directeur proposera des réformes visant une simplification de ces processus et activités et une plus grande imputabilité au sein de l'administration de la Ville.

La modification au règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs est proposé afin d'alléger le processus administratif entourant les changements de structure organisationnelle découlant d'une modification au règlement établissant les services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce nouveau service sera constitué d'une équipe d'une vingtaine de personnes recrutées au sein de la fonction publique montréalaise. Les postes et les budgets associés seront transférés vers le nouveau service de la performance organisationnelle et, conséquemment, seront abolis dans les services d'origine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications personnalisées de même que de l'accompagnement auprès de chacune des personnes visées et des différentes équipes de travail seront effectués afin de minimiser les impacts de ces changements, notamment :

- en favorisant l'implication des gestionnaires des services corporatifs concernés;
- en rassurant, mobilisant et suscitant l'adhésion des gestionnaires et de leurs équipes respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'emploi de directeur – performance organisationnelle sera créé par le directeur principal du Service du capital humain, lequel détient le pouvoir délégué en cette matière (CE11 1565). Ce nouveau poste sera comblé conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DALY
Conseillère principale en rémunération

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-10

Josée LAPOINTE
Directrice - dotation et gestion de la main-
d'oeuvre



Dossier # : 1134435010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal- Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 501 033, 2 501 034, 2 501 037, 2 501 042 et 2 501 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué au plan M-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 19 novembre 2012 sous le numéro 1391 de ses minutes.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-12-12 11:12

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION**Dossier # :1134435010**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

CONTENU**CONTEXTE**

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de cinq (5) propriétaires. Aujourd'hui, les cinq (5) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier à la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Parmi ces articles, il est mentionné, entre autres, que la cession d'une ruelle peut se concrétiser lorsque la Ville obtient l'accord écrit des deux tiers des propriétaires riverains représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant la ruelle. Par la suite, la Ville peut adopter un règlement décrétant la fermeture de la ruelle et créera dans l'emprise, le cas échéant, une servitude d'utilités publiques. Un avis de l'adoption du règlement sera alors signifié à chacun des propriétaires riverains apparaissant au rôle d'évaluation foncière et sera publié dans un quotidien distribué dans la ville. Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la signification de l'avis, un propriétaire riverain qui n'a pas formulé son accord écrit peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville. Les sommes versées par la Ville à titre d'indemnité peuvent être imposées aux propriétaires riverains de la ruelle fermée et réparties entre eux. Ces articles de la Charte de la Ville permettent également d'éviter la rédaction d'un acte de cession avec chacun des propriétaires puisque le règlement adopté prévoit le transfert de propriété de chacun des lots remembrés à chacun des propriétaires des lots riverains.

Pour ce dossier de l'arrondissement de Montréal-Nord, une pétition a été transmise aux cinq (5) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les cinq (5) propriétaires, trois (3) ont répondu favorablement à l'acquisition

de leur partie de ruelle et les deux (2) autres ne se sont pas prononcés. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de transport d'énergie devra grever, sans considération monétaire, certains des lots transférés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 501 033, 2 501 034, 2 501 037, 2 501 042 et 2 501 043 du cadastre du Québec. De plus, créer, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de transport d'énergie sur une partie des lots 2 501 034 et 2 501 042 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan M-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, en date du 19 novembre 2012 sous le numéro 1391 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.

- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, la DSTI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans considération monétaire, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement modifiant le règlement 1654 de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Charlotte CÔTÉ)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-08-06



Dossier # : 1131165008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre 2013.

Vu l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1);

Vu la recommandation de la Commission de la présidence du conseil en date du 19 décembre 2013;

Il est recommandé:

- d'adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-01-15 15:40

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131165008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1). La loi a été sanctionnée le 2 décembre 2010. Tel que mentionné dans les notes explicatives, "cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale." La loi prévoit que le conseil municipal devait adopter, par règlement, le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus au plus tard le 2 décembre 2011.

Conformément à la loi, le conseil a adopté le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031) à son assemblée ordinaire du 24 octobre 2011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 11 0827 - Assemblée du 24 octobre 2011 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement et d'une résolution à l'effet de prolonger au 1^{er} janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville à l'effet d'être compétent en matière d'éthique à l'égard de ses membres.

CM09 0872 - Assemblée du 21 septembre 2009 - Adoption du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement*.

CM09 0802 - Assemblée du 21 septembre 2009 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite de ses travaux sur le code d'éthique.

CM09 0293 - Assemblée du 27 avril 2009 - Adoption d'un code d'éthique transitoire pour les élus de la Ville de Montréal sur la base des dispositions qui existaient dans le Code d'éthique des membres du conseil municipal de 1990 et en transmettre copie à tous les conseils d'arrondissement afin qu'ils puissent l'adopter et mandat à la Commission de la présidence du conseil de poursuivre et prioriser, en séance de travail, ses travaux sur le code d'éthique; de déposer un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux le 15 juin 2009 et de déposer ses conclusions le 24 août.

DESCRIPTION

L'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) énonce l'obligation de révision du code d'éthique et de déontologie :
"13. Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification."

Conformément à la loi, la Commission de la présidence du conseil a pris connaissance en décembre 2013 du Règlement 11-031 - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement. La commission recommande de reconduire intégralement le code actuel.

Le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement est en pièce jointe dans l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

JUSTIFICATION

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité au Québec adopte un code d'éthique des élus municipaux énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques destinées à guider les élus.

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière précise, dans son intervention dans le présent dossier, que le code que la Ville doit adopter s'applique tant à un conseiller de la ville qu'à un conseiller d'arrondissement, et ce, sans que le conseil de la Ville n'ait à adopter une résolution en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du 27 janvier 2014;
Avis public et communiqué de presse faisant suite à l'avis de motion et présentant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);
Avis public et communiqué de presse annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public, faisant suite à l'avis de motion, présentant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);
Adoption du Règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Conseil municipal - Assemblée du 24 février 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-12-19

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions



Dossier # : 1140395002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service du développement économique

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de créer le Service du développement économique et le poste de Directeur de service – développement économique et d'autoriser son comblement;
2. d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-01-21 11:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140395002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service du développement économique

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal fait face à des problèmes économiques structurels. Le nombre d'établissements d'entreprise est en décroissance constante, la richesse foncière du secteur non résidentiel connaît une croissance marginale, la croissance de l'emploi est également très faible. En conséquence, le potentiel fiscal de la métropole s'accroît faiblement, ce qui constitue l'essentiel de la base des revenus de la ville.

Le taux de chômage de la région métropolitaine de Montréal est systématiquement plus élevé que celui du reste du Québec (8,0 % contre 6,4 % en décembre 2013), et ce, depuis maintenant plusieurs années, une anomalie pour une métropole comme Montréal. De plus, l'écart entre le taux de chômage des régions métropolitaines de Montréal et de Toronto, qui s'était estompé en 2008 – 2009, est maintenant de 1,3 % (décembre 2013) au désavantage de Montréal, la ville elle-même performant moins bien que la région: selon l'Observatoire du Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal, en 2011, le taux de chômage dans la ville de Montréal était de 10,0 % alors qu'il était de 7,7 % pour la région métropolitaine.

Il est à noter que face à cette situation, l'actuel Service de mise en valeur du territoire a procédé en 2013 à une démarche de réflexion stratégique avec la collaboration de nombreux intervenants du milieu économique. En novembre 2013, des recommandations ont été soumises à la nouvelle administration soulignant l'importance de renforcer le leadership de la Ville de Montréal en développement économique.

Dans ce contexte, comme s'y est engagé le maire de Montréal, la Ville entend faire du développement économique une priorité. À cette fin, elle souhaite créer un Service du développement économique qui regroupera ses activités de développement économique pour en assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité, augmentera le niveau d'efforts consacrés à ces activités et assumera un leadership plus stratégique de la Ville parmi les divers intervenants impliqués dans le développement économique (gouvernements, instances métropolitaines, milieu institutionnel et associatif, secteur privé, etc).

Montréal doit reprendre le leadership de son développement économique pour inverser la tendance actuelle. Ce développement économique se doit aussi d'être durable et s'inscrire dans une vision de la ville comme un milieu de vie et de travail équilibré. Cet équilibre

demande un leadership éclairé afin de bien baliser le développement économique pour qu'il respecte le cadre urbain.

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Charte de la Ville et de l'article 26 de l'annexe C de cette charte, il revient au conseil municipal de créer les différents services de la Ville et d'établir le champ de leurs activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Création d'un Service du développement économique

La mission de ce nouveau service sera de développer une vision stratégique du développement économique durable dans la métropole, de coordonner la présence et les interventions de la Ville auprès des divers acteurs impliqués dans le développement économique de la métropole, de gérer les activités de la Ville en matière de développement économique durable et de soutenir la réalisation des grands projets publics et privés sur le territoire en assurant la coordination de l'ensemble des services concernés et leur insertion responsable dans le tissu urbain de la métropole.

Ce développement économique devra se faire dans une perspective de création d'une ville intelligente. Il doit aussi s'incarner dans une vision qui privilégie la qualité de l'aménagement et de la vie urbaine.

Plus précisément, le service devra :

- Assumer un leadership de concertation des nombreux intervenants économiques au sein de la métropole afin de dégager une compréhension commune des enjeux de développement économique à Montréal et des actions à poser.
- Favoriser la diversification et le dynamisme de l'économie montréalaise, en misant notamment sur ses atouts de ville de savoir, de créativité et d'innovation, et proposer des stratégies et tactiques permettant d'accroître l'assiette fiscale de la Ville induite par le développement immobilier.
- Identifier les opportunités structurantes d'affaires et les secteurs de croissance à prioriser, les partager avec les services institutionnels, les arrondissements et les intervenants du milieu et s'assurer de la mise en œuvre de moyens garantissant leur développement.
- Étudier les possibilités de réduire et simplifier les structures actuelles dans le secteur du développement économique et mettre en place des modes de collaboration favorisant la cohérence des actions, l'optimisation des ressources, la simplification des processus et l'efficacité des activités.
- Accompagner de façon personnalisée les acteurs du développement économique dans leurs démarches d'implantation de leurs projets d'affaires dans la métropole, et fournir un service "5 étoiles" d'une rapidité inégalée à ces acteurs, tout en assurant l'insertion de ces projets dans le cadre du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

- Mesurer les résultats obtenus par la Ville et la région métropolitaine, en collaboration avec la CMM, en matière de croissance économique et d'augmentation du potentiel fiscal par rapport à d'autres villes comparables en Amérique du Nord.

La mise en place de ce service entraîne la création du poste de directeur de service – Développement économique et le transfert sous ce nouveau service de la Division du développement économique et des initiatives stratégiques en provenance de la Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire et des ressources concernées du Service des affaires institutionnelles.

JUSTIFICATION

Au fil des administrations municipales, la coordination et la supervision des activités de développement économique ont pris diverses formes, reflétant les priorités de développement de la Ville. Actuellement, les activités de développement économique relevant directement de la Ville sont principalement regroupées dans une division au sein du Service de la mise en valeur du territoire.

Pour faire face à la concurrence nord-américaine et mondiale des villes, et pour remédier aux faiblesses structurelles de l'économie montréalaise évoquées plus haut, il importe de doter la ville d'un centre névralgique qui jette un regard d'ensemble sur les stratégies en œuvre et qui cherche non seulement à assurer une présence cohérente et efficace de la Ville, mais à fournir le leadership requis pour maximiser l'impact des efforts de tout un chacun et relancer l'économie de Montréal. Le nouveau service du développement économique sera ce centre névralgique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création de ce nouveau service se fera par un réaménagement des enveloppes budgétaires, la majorité des ressources requises étant fournies par l'actuelle Division du développement économique et des initiatives stratégiques (Service de mise en valeur du territoire) qui sera transférée au nouveau service. Certaines ressources proviendront également du Service des affaires institutionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications personnalisées seront effectuées afin de favoriser l'implication des gestionnaires des services institutionnels concernés et de susciter leur adhésion de même que celle de leurs équipes respectives aux changements apportés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'emploi de directeur de service – développement économique sera créé par le directeur principal du Service du capital humain, lequel détient le pouvoir délégué en cette matière (CE11 1565).

Ce nouveau poste sera comblé conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LAPOINTE
Directrice - dotation et gestion de la main-
d'oeuvre

ENDOSSÉ PAR

Jean-Yves HINSE
Directeur principal

Le : 2014-01-21



Dossier # : 1142685001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 674 208 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 74 912 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

De recommander au conseil municipal :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 674 208 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2- de réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-01-24 12:16

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1142685001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 674 208 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 74 912 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et après des discussions avec les représentants des sociétés de développement commercial (SDC) de ce territoire, il a été proposé par l'Administration de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation des tarifs dans cet arrondissement. La proposition vise tout particulièrement les parcomètres sur le réseau artériel qui, de l'avis même des représentants des commerçants, devraient être au même tarif que le réseau local pour plus de cohérence considérant que les rues s'entrecroisent.

Conséquemment, le 21 mars 2012, le comité exécutif approuvait la création du fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») (CE12 0394). Cette décision indique que les revenus nets supplémentaires générés à la suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds servant notamment à la vitalité économique des sociétés de développement commercial (SDC). C'est dans ce contexte que l'Administration s'est engagée à créer le Fonds en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, notamment regroupés au sein des SDC. Ces dernières peuvent bénéficier du Fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente.

À l'été 2012, la Ville remettait aux SDC les premières contributions provenant des revenus de l'année 2011. Les subventions versées à chacune des SDC étaient les suivantes : SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal (132 203 \$), SDC du boulevard Saint-Laurent (121 845 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (56 409 \$). Elles servaient essentiellement à des interventions prévues pour le volet I (Soutien aux SDC).

En 2013, c'est une somme globale de 936 400 \$ qui était dédiée au volet I (Soutien aux SDC) et au volet III (Besoins complémentaires). Le volet I représentait une somme de 842 760 \$ (90 % de l'enveloppe) et le volet III 93 640 \$ (10 % de l'enveloppe). Les sommes

versées à chacune des SDC se répartissaient comme suit : SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal (362 387 \$), SDC du boulevard Saint-Laurent (328 676 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (151 697 \$). La somme de 93 640 \$ dédiée au volet III (Besoins complémentaires) a fait l'objet de deux appels de propositions au cours de l'été et de l'automne 2013. C'est l'Association commerçants de l'avenue Laurier Ouest qui a soumis des projets conformes. Au cours des appels de propositions, nous avons constaté un manque de projets structurants provenant de milieux variés.

Pour ces premières années, le volet II (Aménagement) n'a pas fait l'objet d'un soutien en raison des revenus limités du Fonds et des faibles sommes disponibles après répartition entre les SDC et associations volontaires.

À ce jour, la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDE) du Service de la mise en valeur du territoire a été mandatée pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées (CE12 0394).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0662 - 4 juillet 2013 - Adoption du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales.
CM13 0344 - 22 avril 2013 - Adoption de l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques.

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

Le Fonds

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. En amorçant la constitution du Fonds, les organismes peuvent bénéficier directement d'une portion du soutien financier du Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires perçus provenant des parcomètres.

Chaque année, une partie de ces revenus générés sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut être versée aux organismes afin d'accroître l'attrait de l'offre et de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.).

Dans sa décision du 21 mars 2012 (CE12 0394), le comité exécutif a approuvé des règles propres au Fonds ainsi que des modalités de reddition de compte..

Pour l'année 2014, deux volets du Fonds seront mis en place soit : volet I : Soutien aux SDC, volet III : Besoins complémentaires. Sur la base de l'historique de l'année 2013

(remises de l'année 2012), une somme totale de 749 120 \$ est disponible pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales. Ce montant représente 80 % des subventions disponibles pour les SDC et les associations volontaires pour l'année 2013 (936 400 \$). Chaque début d'année, le calcul des sommes à répartir est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. À ce moment-ci, ce dernier ne dispose pas encore de l'information complète. Dans ces conditions, nous proposons de verser une première somme représentant 80 % des subventions remises aux SDC et aux associations volontaires pour l'année 2013 et de verser la partie résiduelle lorsque le Service des finances disposera de tous les renseignements.

Le présent dossier décisionnel a d'une part pour objet l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) » afin de verser une subvention non récurrente aux SDC sur la base des revenus nets de parcomètre perçus sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit de subventions versées en 2014 pour les remises de l'année 2013. La somme destinée aux SDC est de 674 208 \$ et elle concerne le volet I du Fonds, le « Soutien aux SDC ».

Considérant la somme totale disponible, il est possible d'appliquer le volet III du Fonds déjà prévu, les « Besoins complémentaires », et ainsi de dédier 74 912 \$ (10 % de l'enveloppe) à la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants du même arrondissement. Ce sommaire décisionnel vise donc d'autre part à réserver cette somme et de virer la somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin que celui-ci puisse optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement.

Augmentation des montants prévus pour les volets I et III

Puisque les montants déterminés pour les volets I et III devront être augmentés, un deuxième sommaire décisionnel sera soumis aux autorités pour décision afin d'autoriser le versement du solde des subventions aux SDC pour le volet I (Soutien aux SDC) et de virer une somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le volet III (Besoins complémentaires).

JUSTIFICATION

Le Fonds

Le Fonds permet essentiellement le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC en consolidant le réseau existant et en stimulant la création de nouvelles SDC. En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorisera du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribuera à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la DUDE.

Le Fonds permet d'encourager davantage la concertation et la collaboration au sein des SDC dans le but de réaliser des projets structurants.

Procédure réglementaire pour verser la contribution aux SDC

Vu l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19), le conseil municipal peut,

par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la société prévus à son budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement.

Le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) délègue les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de cette loi en vue d'accorder des subventions aux SDC des arrondissements. Depuis 2012, suite à une modification réglementaire (CM12 0405), le conseil municipal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Chaque année, un règlement accordant une subvention non récurrente aux SDC visées par le Fonds doit être adopté. Dans le cas présent, il s'agit des remises de l'année 2013 pour une somme totale de 674 208 \$, représentant 80 % de l'enveloppe de 2013 (remises de l'année 2012).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente du 3 décembre 2010 stipule que l'augmentation des tarifs des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit servir à la dotation du Fonds.

Les sommes sont versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul des sommes à répartir est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2013.

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

Pour l'année 2014, sur la base des remises de l'année 2013, une somme totale de 749 120 \$ est disponible pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal. Ce montant représente 80 % des subventions remises aux SDC et aux associations volontaires pour l'année 2013 (remises de 2012). Chaque début d'année, le calcul des sommes à répartir est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. En ce moment, ce dernier ne dispose pas encore de ces informations. La partie résiduelle des remises de l'année 2014 sera donc calculée en fonction des revenus nets réels de l'année 2013. En raison de l'application de deux volets, la somme disponible pour le « Soutien aux SDC » est de 674 208 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère). La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante : Société de développement de commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal (289 909 \$), SDC du boulevard Saint-Laurent (262 941 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (121 357 \$).

La somme disponible pour le volet « Besoins complémentaires » est de 74 912 \$ et elle sera réservée pour l'application de ce volet et virée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement.

Les subventions ont été provisionnées aux livres de la Ville pour l'exercice financier 2013. En conséquence, le paiement de ces subventions ne nécessite aucun crédit budgétaire en 2014.

Le versement des subventions faisant l'objet du présent dossier demeure conditionnel au respect des exigences documentaires pour la reddition de compte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
- attraction et fidélisation de la clientèle;
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est envisagée pour le présent dossier. Les organismes seront avisés par la DUDE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2014 Avis de motion et décision du conseil municipal

- Février 2014 Adoption du règlement par le conseil municipal
- Mars 2014 Versement des subventions non récurrentes aux SDC et virement de la portion de 10 % à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Volet I (Soutien aux SDC) : en vertu de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19, art 458.42), le conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions. Des pouvoirs relatifs aux SDC ont fait l'objet d'une délégation aux arrondissements. Afin de pouvoir exercer les compétences par décision des instances centrales (comité exécutif ou conseil municipal), le conseil municipal a adopté à l'assemblée du 14 mai 2012 (CM12 0405) le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108).

Volet III (Besoins complémentaires) : en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, c'est l'arrondissement qui a compétence pour accorder des subventions visant les associations de commerçants non regroupés en SDC.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Jean-François MORIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Christian C NADEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller(ere) économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-21

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division



Dossier # : 1131614001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs volet conseil municipal (exercice financier 2014)

Adopter le projet de règlement intitulé : "Règlement sur les tarifs pour le volet conseil municipal (exercice financier de 2014)"

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-27 10:28

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1131614001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs volet conseil municipal (exercice financier 2014)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1, indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités, en tout ou en partie, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006), résolution CM06 0032
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007), résolution CM06 0939
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008), résolution CM07 0864
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009), résolution CM08 1087
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), résolution CM10 0053
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), résolution CM10 1026
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), résolution CM11 1054
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), résolution CM12 1128

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2014 des biens et des services fournis par la Ville de Montréal sont préparés et révisés en fonction de deux volets associés aux compétences de l'agglomération et de la Ville.

Le présent projet de règlement sur les tarifs pour le volet local (exercice financier 2014) regroupe sous un même règlement la quasi -totalité des tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

Certaines unités d'affaires ont présenté des nouveaux tarifs, des abolitions et des modifications de tarifs qui tiennent compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2014, les principaux changements sont effectués à la suite d'une refonte de certains tarifs. De plus, à l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs.

Plusieurs tableaux d'analyse des tarifs du volet conseil municipal sont ajoutés en pièces jointes au présent dossier dont une analyse des tarifs par chapitre du règlement sur les tarifs de compétence du conseil municipal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand GRAVELINE
Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-11-11

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables



Dossier # : 1134309004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 12:17

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1134309004

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant. Ce processus est annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les taxes (exercice financier 2013) , 12-056*
- Règlement sur les taxes (exercice financier 2012) ,11-038*
- Règlement sur les taxes (exercice financier 2011) , 10-033*
- Règlement sur les taxes (exercice financier 2010) , 10-004*

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2014. Il s'agit des taux de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe spéciale relative au service de l'eau et au service de la voirie, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à l'élimination des déchets, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux pour les secteur de Verdun ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants dans les autres secteurs de la Ville. Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles. Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1^{er} janvier 2006.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2014, doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal , Loi sur la fiscalité municipale , Loi sur les cités et villes*). Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la

création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux, sauf pour le secteur de Verdun où le taux des deux taxes spéciales doit être fixé annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 3.3 G\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité

Le : 2014-01-22



Dossier # : 1134309005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2014)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2014)

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 12:17

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1134309005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2014)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.

La Ville impose cette taxe en vertu du pouvoir général de taxation sur son territoire qui lui a été accordé par les modifications apportées à la *Charte de la Ville de Montréal* par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* , L.Q. 2008, c.19 (projet de loi 22), adoptée au mois de juin 2008.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2013) , 12-057

Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2012) , 11-040

Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2011) , 10-032

Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2010) , 10-008

DESCRIPTION

La taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles non résidentiels comportant des parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans le centre-ville. Les taux varient selon trois secteurs distincts du centre-ville.

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C.
- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement).

Les taux applicables aux différents secteurs et parcs de stationnement sont les suivants :

	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	9,90	39,60
Secteur B	4,95	29,70
Secteur C	4,95	14,85

Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m² pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification à ces données.

JUSTIFICATION

En 2014, le secteur C est créé à partir d'une section du secteur B : le secteur situé en périphérie du centre des affaires. Dans ce nouveau secteur, la desserte en transport en commun n'est pas aussi complète que dans les autres secteurs de la périphérie. Ainsi, les taux applicables aux stationnements extérieurs situés dans ce secteur sont revus à la baisse. Cette décision entraîne une diminution de 1,8 M\$ des revenus de la taxe. L'article 151.8 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville et l'article 46 de l'annexe C de cette Charte lui permet d'imposer une taxe sur une partie seulement de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent 23,9 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité

Le : 2014-01-22



Dossier # : 1144309001

Unité administrative responsable : Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Facturation

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal de la Ville de Montréal (exercice financier de 2014)

Il est recommandé d'adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2014).

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 13:33

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1144309001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal de la Ville de Montréal (exercice financier de 2014)

CONTENU

CONTEXTE

Ce règlement est adopté dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxes à la suite de la création de la Ville et de la réorganisation municipale de 2006 faisant suite aux scrutins référendaires tenus le 20 juin 2004.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2012) , 11-039
Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2013) , 12-058

DESCRIPTION

Ce règlement a pour but de préciser la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2014 qu'il ne l'était en 2013.

JUSTIFICATION

Le présent règlement vise à donner les précisions requises par l'article 150.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), concernant la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur de ce *Règlement relatif au fardeau fiscal de la Ville de Montréal (exercice financier de 2014)* est requise pour le 1^{er} janvier 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-21

Michel GAGNÉ_Finances
Directeur



Dossier # : 1143843001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

Il est recommandé :
- d'adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 16:34

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION **Dossier # :1143843001**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

Au moment de l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2014-2016, l'administration municipale a fait état des besoins importants de la Ville en matière de réhabilitation de ses infrastructures. Ces besoins ont également été établis dans le plan d'investissement à long terme 2013-2022 (PILT) qui détermine les besoins en investissements pour les 10 prochaines années en fonction de critères de priorisation propres à chacune des catégories d'actifs.

Les besoins totaux en investissements de la Ville de Montréal, évalués dans le cadre de l'élaboration du PILT 2013-2022, s'élèvent à 20,7 G\$ sur la période de dix ans, soit une moyenne annuelle de 2,1 G\$. À titre de comparaison, le PTI 2014-2016 prévoit des investissements annuels moyens de 1,3 G\$, ce qui laisse entrevoir un déficit d'investissement important. Étant donné les contraintes financières auxquelles la Ville est soumise, différentes stratégies de financement doivent être mises en place afin de résorber le déficit d'investissement cumulé dans plusieurs catégories d'actifs. Parmi ces stratégies, un recours accru au paiement comptant des immobilisations apparaît souhaitable.

C'est dans ce contexte que l'administration propose en 2014 la création de deux réserves financières, l'une locale et l'autre d'agglomération, destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des travaux de nature capitalisable, notamment des travaux de réhabilitation d'infrastructures et ceux connexes aux interventions réalisées sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent règlement vise la création d'une réserve financière locale. Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve locale est créée, outre la fin à laquelle la réserve est créée, doit prévoir ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés à cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisation. L'administration souhaite prioriser les travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

Considérant finalement les dispositions générales utilisées pour déterminer le maximum du

montant projeté pour une réserve (LCV. art. 569.5) qui ne peut être supérieur au plus élevé de 30% des autres crédits du budget ou 15% du coût total non amorti des immobilisations, le montant projeté pour la réserve financière est fixé à 200 M\$.

La fixation d'une limite de durée de la réserve est incompatible avec la fin pour laquelle elle est créée, conséquemment, le règlement ne fixe pas la durée de son existence.

JUSTIFICATION

En regard des besoins d'investissements décrits dans le PILT 2013-2022, l'administration convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'adopter une stratégie financière adaptée à cette problématique. Considérant la volonté de l'administration d'adopter une telle stratégie à compter de l'exercice financier 2014, la création d'une réserve financière par le conseil municipal s'impose. Il est proposé de fixer à 200 M\$ le montant maximum de la réserve pour le financement des dépenses d'immobilisation de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisation est constituée :

1. des sommes que le conseil de la Ville de Montréal affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Le montant projeté de la réserve est de 200 M\$.

En 2014, un montant de 23,0 M\$ sera affecté à la réserve financière par une affectation du fonds général (GDD 1143843002).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La création de cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une résolution du conseil municipal doit être prise annuellement afin d'affecter des sommes à la réserve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-22

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique



Dossier # : 1133894002

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014.

1. D'adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. Ce dossier est sujet à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) :

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-20 16:33

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1133894002

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal ont signé en avril 2006 l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (Entente) dont la date d'échéance était fixée au 31 décembre 2013.

La principale mesure de cette Entente était un remboursement graduel de la taxe de vente du Québec sous forme de **transfert inconditionnel (subvention)**. Le remboursement attribuable à chacune des municipalités n'était pas établi en fonction des dépenses taxables réellement réalisées par chacune des municipalités mais en fonction d'une enveloppe globale préétablie et d'une formule normative de répartition. Ainsi, pour l'exercice financier 2013, l'Entente fixait le remboursement maximal à 472 M\$ pour l'ensemble des municipalités du Québec.

Les partenaires municipaux et le gouvernement du Québec ont négocié le renouvellement de l'Entente au cours de l'année 2013. À la table de négociation du 2 mai 2013, le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

Problématique du changement de régime

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités. En effet, le remboursement 2013 de la TVQ affecte **uniquement** le budget de fonctionnement puisque versé sous la forme d'un revenu de fonctionnement. De plus, la somme que redistribue le

gouvernement du Québec aux municipalités tient compte des dépenses consolidées des municipalités, incluant celles des sociétés de transport et des autres organismes paramunicipaux.

À compter de 2014, le nouveau régime de crédit sur intrants applicable aux dépenses de fonctionnement de chaque organisme municipal se traduira par une réduction effective de ce type de dépenses.

Le crédit sur intrants applicable aux dépenses d'immobilisations se traduira par une réduction du **niveau des emprunts** des municipalités. L'impact sur le budget de fonctionnement se fera graduellement au cours des années ultérieures sous forme de réduction du service de dette.

Finalement, le crédit sur intrants applicable aux dépenses de la STM et des autres organismes locaux aura un impact similaire sur leurs budgets d'opération et d'immobilisations. La Ville de Montréal a donc ajusté sa contribution 2014 à la STM afin de tenir compte du changement de régime fiscal.

En considération de la problématique budgétaire exprimée ci-haut, la Ville de Montréal a adopté différentes stratégies dans le cadre de l'élaboration du Budget 2014. Parmi les mesures adoptées, les crédits de dépenses de fonctionnement des unités d'affaires de la Ville ont été réduits de 32,1 M\$ alors que la contribution de base de la STM a été diminuée de 16,3 M\$. Au final, le changement de régime de remboursement de la TVQ se traduit, en 2014, par un déséquilibre (manque à gagner) de 46,6 M\$ pour la Ville de Montréal, soit le résultat de $95 \text{ M}\$^1 - (32,1 \text{ M}\$ + 16,3 \text{ M}\$) = 46,6 \text{ M}\$$.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement soumis à la seule approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Par conséquent, le projet de loi prévoit une autorisation temporaire pour les municipalités désirant emprunter une partie du manque à gagner découlant de ce changement de régime de remboursement. Pour ce faire, une municipalité peut décréter des emprunts dont le terme de remboursement ne pourra excéder 10 ans. De plus, l'emprunt pourra être effectué à même son fonds général ou son fonds de roulement.

Montréal souhaite utiliser cette mesure de transition, afin de contrer le manque à gagner de l'exercice 2014 de 46,6 M\$, dont 25,2 M\$ et 21,4 M\$ sont attribuables au budget d'agglomération et au budget municipal, respectivement. Toutefois, vu l'ensemble des décisions budgétaires, cette somme de 46,6 M\$ a été réduite à 45 M\$, dont 25,2 M\$ pour l'agglomération et 19,8 M\$ pour le local.

Un tableau récapitulatif présente l'ensemble des données financières en pièce jointe.

¹Montant estimatif de la compensation 2013 avant la réception de la lettre du MAMROT du 14 novembre 2013 (voir pièce jointe) qui indique plutôt un montant estimatif de 97 108 900 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règle générale, le recours à l'emprunt est nécessaire lorsqu'il y a un manque de liquidité. Dans le domaine municipal québécois, il en est autrement. En effet, si les municipalités veulent répartir sur plusieurs années le coût de leurs immobilisations, elles doivent obligatoirement les financer par emprunt. L'amortissement annuel de l'emprunt sera alors taxé à chaque année, pendant tout le terme de l'emprunt. En d'autres termes, tant que l'emprunt pour financer une immobilisation n'est pas émis sur les marchés financiers, la taxation n'est pas amorcée. Ce faisant, même si une municipalité dispose de liquidité suffisante pour éviter d'emprunter, elle doit quand-même le faire, si elle veut répartir la charge fiscale sur plusieurs exercices financiers. Si elle n'emprunte pas, elle doit taxer la totalité de l'immobilisation immédiatement.

Il est à noter qu'auparavant, les municipalités du Québec ne bénéficiaient pas ou peu d'excédents d'encaisse, puisque les dépenses et revenus étaient alors comptabilisés sur une base de caisse. Ce n'est que depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables, en 2001 et principalement en 2007, que l'ensemble des transactions doivent dorénavant être comptabilisées sur une base d'exercice. Cette nouvelle façon de faire a entraîné pour Montréal une disponibilité d'encaisse substantielle. Ces sommes sont placées à court, moyen et long termes. Selon les courbes de taux d'intérêts actuelles, les taux d'intérêts de ces placements sont nettement inférieurs aux taux d'intérêts des emprunts à long terme sur les marchés financiers.

Afin d'éviter ces dépenses excédentaires d'intérêts, le gouvernement du Québec a permis aux municipalités de ne pas émettre l'emprunt sur les marchés, mais plutôt d'emprunter les deniers disponibles au fonds général, lorsque la municipalité a suffisamment de liquidité disponible pour se le permettre. Cela équivaut en quelque sorte à emprunter à nous-mêmes. Par ailleurs, mentionnons aussi que cette nouvelle façon de faire a l'avantage de ne pas augmenter la dette à long terme de la Ville indûment.

En résumé, la mesure compensatoire accordée vise donc à permettre de financer par emprunt, pour un terme maximal de 10 ans, le manque à gagner total ou partiel découlant de l'entrée en vigueur de cette nouvelle forme de remboursement de la TVQ sans toutefois excéder la limite maximale mentionnée précédemment qui, pour l'exercice 2014, est fixée à 50 % des sommes consenties en 2013.

Le gouvernement du Québec confirmera en janvier 2014 les montants de la compensation 2013 et, à cet effet, il estime que celle-ci atteindra respectivement 53 958 300 \$ et 43 150 600 \$ pour l'agglomération et la municipalité (lettre du MAMROT du 14 novembre 2013 présentée en pièce jointe). Selon ces estimés, la limite maximale du règlement d'emprunt pour 2014 serait donc de 26 979 150 \$ pour l'agglomération et 21 575 300 \$ pour le local.

Il est à noter que le montant des compensations est prévu à l'annexe II.1.1 du Règlement sur la taxe de vente du Québec. Le gouvernement du Québec devrait modifier cette annexe en janvier 2014, afin de remplacer les montants de 2012 par ceux de 2013. De ce fait, les règlements d'emprunt pourront entrer en vigueur à la plus tardive des dates suivantes, soit la date de sa publication ou la date de modification de l'annexe II.1.1 du Règlement sur la

taxe de vente.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, considérant l'important excédent d'encaisse (liquidité disponible) dont bénéficie Montréal, elle entend aussi bénéficier du fait que ces emprunts pourront être financés au fonds général, plutôt que d'être émis sur les marchés financiers. Cet emprunt au fonds général de la Ville n'entraîne qu'une série d'écritures comptables, mais aucun déboursé ni encaissement.

Finalement, ces règlements d'emprunt ne seront pas assujettis à des taux d'intérêts, et ce, en raison du fait que le quantum de répartition du manque à gagner entre le budget d'agglomération et le budget municipal est tout à fait semblable à celui utilisé pour répartir les revenus d'intérêts générés par les placements d'encaisse. Cette décision contribuera à réduire au minimum les tâches administratives requises au fil des années.

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement d'emprunt nécessaire au budget municipal, soit de 19,8 M\$, alors qu'un second dossier (1133894001) est également rédigé aux fins de l'adoption de celui nécessaire au budget d'agglomération, soit de 25,2 M\$.

¹Termes précis du 4^e alinéa de l'article 11 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2013, chapitre 30) qui signifient la liquidité de la municipalité, ou encore, le solde de l'encaisse et des placements d'encaisse.

JUSTIFICATION

Le changement de régime fiscal de la TVQ fait en sorte que la Ville de Montréal n'aura plus à payer une partie de la TVQ sur ses dépenses taxables de fonctionnement et d'immobilisations. Auparavant, la Ville de Montréal déboursait, au même titre que tous les contribuables, 100 % de la TVQ sur ses dépenses. À compter de 2014, elle ne déboursera que 37,2 % de cette taxe. Par ailleurs, l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoit la fin du remboursement de la TVQ sous la forme d'une subvention gouvernementale.

Le déséquilibre financier de 46,6 M\$ au Budget 2014 s'explique donc par la perte de ces revenus de 95 M\$ au budget de fonctionnement jumelé au fait que cette perte est compensée partiellement par une réduction des dépenses de fonctionnement (32,1 M\$) et une réduction de la contribution à la STM (16,3 M\$). Rappelons également que la réduction de la TVQ payée sur les dépenses d'immobilisations à compter de 2014 aura des impacts sur le budget de fonctionnement de la Ville à travers une réduction du service de la dette mais que cette baisse se fera graduellement dans le temps.

Ces règlements d'emprunt permettront à Montréal d'amortir sur une période maximale de 10 ans (de 2015 à 2024) le manque à gagner de 2014 découlant de la nouvelle forme de remboursement de la TVQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal qui est rendu possible grâce aux liquidités disponibles. Pour ce règlement d'emprunt, tel que mentionné précédemment, le terme de remboursement de l'emprunt ne peut excéder 10 ans. Il ne sera pas assujéti aux intérêts, car la répartition entre l'agglomération et le local du manque à gagner s'apparente grandement à celle utilisée en fin d'année, pour la répartition des revenus d'intérêts.

L'adoption de ce règlement d'emprunt au fonds général de 19,8 M\$ permet de prévoir au budget 2014 une affectation positive (équivalent à un revenu) au *Montant à pourvoir* du même montant. À chaque année, à compter de 2015, une affectation négative (équivalent à

une dépense ou une charge) d'au moins 10 % du montant de l'emprunt d'origine sera prévue, afin de diminuer l'emprunt au cours de la période de 10 ans. Cette charge sera imposée à même la taxe foncière générale imposée à l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

Au rapport financier, cet emprunt au fonds général sera présenté au bilan, appelé *État consolidé de la situation financière*, à la fin, dans l'*Excédent accumulé*, à titre de *Montant à pourvoir*¹ dans le futur (ce qui s'apparente à l'Avoir des contribuables).

Au budget, ces affectations négatives et positive se retrouveront au tableau sommaire intitulé *État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal*. Dans ce tableau, on retrouve les rubriques de *Revenus*, *Charges*, *Remboursement de la dette à long terme* et finalement, la rubrique *Affectations*.

¹ Appellation comptable visant à présenter au bilan de la Ville (*État consolidé de la situation financière*) qu'un montant sera à pourvoir dans le futur auprès des contribuables. Si un emprunt avait été émis sur les marchés financiers, c'est le poste *Dette à long terme*, dans la section des passifs, qui aurait été affecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - projets spéciaux et suivi de
l'endettement



Dossier # : 1123779006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Adopter, sans changement, le second projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le second projet de règlement, en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2013-11-20 10:19

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement



Dossier # : 1123779006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, sans changement, en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791 chemin Queen-Mary. »

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-01-31 10:53

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1123779006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Adopter, sans changement, le second projet de règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Les documents joints au présent sommaire addenda font état des recommandations émises par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) concernant le projet de règlement P-12-059, adopté en première lecture.

La commission nommée par l'OCPM a rendu public son rapport le 30 avril 2013. Dans son rapport, la commission entérine les éléments au règlement et recommande d'aller de l'avant avec le projet tel que proposé. Cependant, elle formule quelques suggestions afin de bonifier le projet.

De façon particulière, elle formule le souhait que le collège :

- Élabore un programme d'accès réel et virtuel du public à son domaine, comme lieu de destination et de culture;
- Supprime une dizaine d'unités de stationnement additionnelles dans l'aire de stationnement situé près de la maison Saint-Joseph;
- Procède rapidement au verdissement du campus partout où les nouvelles plantations ne seraient pas incompatibles avec les futurs travaux de construction.

L'arrondissement est également favorable à ses suggestions et propose les actions suivantes :

Accessibilité

Bien que l'élaboration d'un tel programme est à l'extérieur du champs de compétence de l'arrondissement, des discussions ont été entamées avec le collège et celui-ci est sensible à cette suggestion. Le collège doit évaluer la possibilité de rendre accessible son site sans compromettre la sécurité des étudiants et le bon fonctionnement de l'établissement.

Stationnement

Après avoir discuté avec le collège, l'aire de stationnement situé près de la maison Saint-Joseph sera réduite de 10 unités de stationnement comme suggéré par l'OCPM. À cet égard, le collège a transmis une lettre à l'arrondissement l'informant que l'aire de stationnement comprenant 15 unités, situé au nord de la maison Saint-Joseph, sera

éliminée et que 5 unités de stationnement seront ajoutées ailleurs sur le terrain.

Les aires de stationnement, comme le verdissement du campus, seront assujettie à une révision architecturale par l'arrondissement ainsi qu'au Conseil du patrimoine de Montréal et au ministère de la Culture et des Communications.

Verdissement

Le verdissement du campus est, quant à lui, directement relié aux travaux à réaliser sur le site. L'échéancier de réalisation des travaux est tributaire des subventions du gouvernement provincial et des dons privés. Cependant, chaque étape de réalisation du projet est assujettie à une révision architecturale qui analyse, entre autres, l'aménagement paysager du site. Chaque intervention sera donc soumise à une analyse en fonction des critères et du plan directeur qui sera étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et le Conseil du patrimoine de Montréal. L'émission du permis, pour toute intervention sur le site, sera donc liée à la réalisation du verdissement du campus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité conjoint CAU -CPm, CCU et OCPM / Recommandations favorables

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1123779006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Jocelyne L'ANGLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité conjoint CAU -CPm et CCU / Recommandations favorables

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1123779006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Le collège Notre-Dame a déposé un plan directeur d'immobilisation (PDI) dans le but de mettre à niveau ses installations afin de demeurer compétitif et de rester ouvert et accessible au milieu environnant. Il propose la vision à moyen et long terme de l'organisation physique du site du collège.

Afin d'encadrer la réalisation du PDI, le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville. Cette procédure est nécessaire, car suite à l'adoption du Plan de mise en valeur du Mont-Royal, le conseil municipal a adopté des règles très strictes pour les propriétés institutionnelles sur le mont Royal qui empêche tout agrandissement à moins de procéder à une modification du Plan d'urbanisme (voir sommaire 1123779005). Cette procédure, jumelée à la demande de modification du Plan d'urbanisme, permet de réduire les délais d'adoption et permet aux instances municipales d'avoir une vision globale des enjeux lors de l'analyse conjointe des dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Caractéristique du site

Le terrain du collège Notre-Dame, d'une superficie totale de 83 574 m², est situé tout juste en face de l'oratoire Saint-Joseph. Il entretient avec cette institution un lien fonctionnel, historique et paysager indéniable.

L'îlot sur lequel le collège s'est implanté à partir de 1869 comprend maintenant des commerces ayant front du côté du chemin de la Côte-des-Neiges et du côté ouest du collège, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Le collège Notre-Dame, qui est également limitrophe à un secteur résidentiel, participe activement à la vie communautaire et économique de ce secteur. Ses installations sont largement partagées avec les résidents du quartier.

Le quartier de ce versant du mont Royal est un secteur institutionnel affirmé avec la présence de plusieurs hôpitaux, de l'Université de Montréal, de deux collèges privés et de l'oratoire Saint-Joseph.

Valeur patrimoniale du site

Le Plan d'urbanisme vient reconnaître la valeur patrimoniale de cette propriété en l'identifiant comme grande propriété à caractère institutionnelle à la carte intitulée « Le patrimoine bâti ». La propriété se trouve également dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. À cet égard, tout projet de transformation ou d'agrandissement doit être soumis à la procédure d'une révision architecturale et présenté au Conseil du patrimoine de Montréal.

De plus, la propriété a fait l'objet d'une évaluation de son intérêt patrimonial qui a mené à la formulation d'un énoncé patrimonial qui présente les différentes valeurs associées au site selon leur importance relative. Cet exercice s'est fait de manière concertée entre le collège et l'arrondissement et avec la collaboration du Bureau du patrimoine de Montréal. Ce document a servi de guide lors de la conception du PDI.

Principe de développement du PDI

Le PDI a été élaboré de façon à maintenir un équilibre entre les espaces construits et les espaces verts tout en répondant aux besoins de sa clientèle et en respectant le patrimoine bâti et naturel.

Le projet qui est présenté découle des besoins de mise à niveau et d'augmentation des plateaux sportifs et des espaces de détente dédiés aux élèves. Par la même occasion, le collège désire requalifier les espaces extérieurs au pourtour de son pavillon principal afin d'améliorer la qualité paysagère de l'institution. Les cinq grands principes qui ont guidé les concepteurs lors de la rédaction du PDI sont les suivants:

- Un aménagement arrimé aux besoins de ses usagers et aux capacités financières pour assurer la pérennité de sa mission;
- Un sol à conserver et à faire fructifier (diminuer le couvert minéral au profit du couvert végétal et maintenir l'équilibre entre les espaces construits et les espaces verts);
- Un aménagement qui met en valeur les icônes patrimoniaux du site;
- La sécurité des élèves et du personnel;
- Un campus modèle au chapitre du développement durable.

La mise en vigueur du règlement, qui sera adopté en vertu de l'article 89 5°) de la Charte, vise à permettre la réalisation du PDI qui comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Nouveau centre sportif et cour Sacré-Coeur

La cour Sacré-Coeur, située à l'arrière du pavillon Notre-Dame, sera complètement réaménagée pour y construire un centre sportif et culturel. Un espace minéral-végétal, accessible, sera aménagé sur le toit.

- Agrandissement de l'aile B

Pour répondre aux besoins d'enseignement et offrir de nouveaux services aux élèves, l'aile B sera agrandie par l'ajout de trois étages.

- Passerelle

Une nouvelle passerelle sera construite pour faciliter la communication entre le pavillon Notre-Dame et le pavillon Lefebvre.

- Débarcadère - Place du Frère André

Réaménagement du débarcadère afin d'améliorer la sécurité des étudiants à l'égard des circulations véhiculaires. Quatorze unités de stationnement seraient aménagées près de l'entrée principale.

- Démolition Maison Renaud et ancien entrepôt de charbon

La démolition de ces deux immeubles est souhaitable pour un souci de sécurité et permettrait une plus grande flexibilité lors de la requalification des espaces extérieurs de la cour est.

- Construction d'un espace d'entreposage

La démolition de la Maison Renaud va permettre la construction d'un nouvel espace pour l'entreposage situé à l'écart des bâtiments principaux et accessible par les voies de circulation interne.

- Aménagement d'une surface synthétique sur le terrain Reine-Marie

L'aménagement d'une surface synthétique permettrait d'augmenter les heures d'utilisation et d'activités pour ce terrain.

- Réaménagement du site

L'aménagement paysager du site vise à séparer les sentiers piétons des accès véhiculaires de manière à assurer la sécurité des usagers, définir des accès conviviaux aux différents espaces, augmenter le couvert végétal et compenser la perte de biomasse engendrée par l'aménagement de la surface synthétique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Plan d'urbanisme

Actuellement, le document complémentaire limite les hauteurs de construction et le taux d'implantation en fonction des bâtiments existants le 6 mai 2009. Pour autoriser de nouvelles constructions ou des agrandissements le document complémentaire sera modifié (voir sommaire 1123779005).

Règlement d'urbanisme (01-276)

Usages

La propriété du 3791, chemin Queen-Mary est actuellement située dans un secteur d'usages E.4(1), qui regroupe les activités reliées aux équipements éducatifs et culturels.

Hauteur

Le Règlement d'urbanisme (01-276) limite les hauteurs de construction, en mètres et en étages, aux hauteurs existantes pour chaque partie de bâtiments existants le 6 mai 2009.

Taux d'implantation

Le Règlement d'urbanisme (01-276) limite le taux d'implantation à celui existant le 6 mai 2009.

Projet de règlement (article 89 5° de la charte)

Pour répondre aux besoins d'expansion des institutions, la Ville préconise une démarche de planification concertée afin de déterminer les enjeux d'aménagement. C'est de cet exercice

concerté entre le collège et l'arrondissement que découle le PDI et l'adoption d'un règlement en vertu de la procédure prévue à l'article 89 5° de la Charte de la Ville de Montréal.

Ce projet de règlement vise principalement à reconnaître la hauteur, l'implantation et la densité des nouvelles constructions, des agrandissements et des démolitions et à encadrer le réaménagement du site proposé par le plan directeur, suite à la modification du document complémentaire (voir sommaire 1123779006).

Révision architecturale

Comme la propriété est située dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, tout projet d'agrandissement ou de transformation doit être soumis au Conseil du patrimoine de Montréal ainsi qu'au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, qui vont étudier le projet en fonction des critères énoncés au Règlement d'urbanisme (01-276).

JUSTIFICATION

La demande à l'étude consiste à adopter un règlement en vertu de la procédure de l'article 89 5° de la Charte de la Ville de Montréal de façon à permettre la démolition, la construction et l'occupation de bâtiments, tel qu'illustré dans le PDI.

Cette autorisation permettraient au collège Notre-Dame d'entamer les procédures pour réaliser son projet qui vise, principalement, à maintenir la qualité des services qui a toujours fait la réputation de l'institution.

Le plan directeur propose la vision d'avenir du collège qui repose sur la nécessité d'assurer la pérennité de sa mission éducative et de confirmer son leadership dans le système scolaire québécois.

Avis du comité conjoint - Comité ad hoc d'urbanisme et d'architecture (CAU) et Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

Le 1^{er} mai 2012, le comité conjoint a émis un avis favorable dans lequel il appuie le principe de modifier le Plan d'urbanisme de Montréal et d'autoriser la réalisation du PDI en vertu de l'article 89 1° de la Charte de la Ville de Montréal. Cependant, Il a souhaité davantage d'informations sur le bien-fondé des démolitions proposées et de revoir certaines composantes du PDI, notamment: atténuer les impacts reliés à l'aménagement d'un terrain synthétique (compenser la perte de biomasse et prévoir des mesures de contrôle du débit des eaux de ruissellement), réduire le nombre d'unités de stationnement et élaborer un plan de gestion des espaces extérieurs, incluant les chemins piétons et véhiculaires.

En réponse à ces recommandations, le PDI a été modifié et présenté de nouveau au comité en vue de répondre aux préoccupations soulevées lors de la dernière rencontre. Le 4 juin 2012 le comité a émis un avis favorable aux modifications proposées accompagné de sept nouvelles recommandations. Parmi celles-ci, le comité a demandé la réalisation d'un complément à l'énoncé patrimonial afin de statuer sur la proposition de démolir la Maison Renaud et de l'ancien entrepôt de charbon. Un groupe de travail a été constitué pour réaliser le document et est arrivé à la conclusion que ces bâtiments sont des éléments peu contributifs aux valeurs patrimoniales d'ensemble du collège Notre-Dame. Les autres recommandations qui visent des éléments plus précis dans l'élaboration du projet seront prises en considération lors de la conception des plans et seront soumis au CPM et au CCU lors d'une procédure de révision architecturale.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme

Le projet a également reçu une recommandation favorable de la part du CCU de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lors de sa séance du 19 avril 2012.

Avis du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)

Avis joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Décembre 2012 Publication dans les journaux pour la consultation publique par l'OCPM
Janvier-Février 2013 Consultation publique par l'OCPM

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 octobre 2012 Présentation du dossier au CA
7 novembre 2012 Présentation du dossier au CE et mise à l'ordre du jour du conseil municipal
19 novembre 2012 Adoption d'un avis de motion et d'une résolution par le CM
Novembre 2012 Transmission du dossier à l'OCPM
Janvier-février 2013 Consultation publique par l'OCPM
Mars 2013 Dépôt du rapport de l'OCPM au conseil municipal
Décembre 2013 Présentation du règlement au comité exécutif et mise à l'ordre du jour du CM
Décembre 2013 Adoption du second projet de règlement par le CM
Janvier 2014 Publication dans les journaux pour procédure d'approbation référendaire
Février 2014 Présentation du règlement au comité exécutif et mise à l'ordre du jour du CM
Février 2014 Adoption du règlement par le conseil municipal
Mars 2014 Entrée en vigueur du règlement à la suite de la publication de l'avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, plus particulièrement à la section 3.3 du chapitre 3 de la partie I, ainsi qu'à celles de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Culture_patrimoine_sports et vie communautaire , Direction de la culture et du patrimoine
(Claude DAUPHINAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Claire MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité conjoint CAU -CPm et CCU / Recommandations favorables

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2012-07-10



Dossier # : 1130437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux » a été donné le 2 décembre 2013 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 janvier 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Plateau, édition du 16 janvier 2014;

Il est recommandé:

- de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 29 janvier 2014;
- de recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* , visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-01-30 13:32

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION**Dossier # :1130437006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption par le conseil d'arrondissement, à sa séance du 2 décembre 2013, de l'avis de motion (CA13 25 0472) et du projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) (CA13 25 0473) ainsi qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) au 29 janvier 2014, le présent projet doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130437006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification de la liste «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation «Les édifices commerciaux»

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a reçu une demande de projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'ancienne Sacristie Saint-Jude, située au 3984, rue Saint-Denis, à des fins de restaurant en dérogation, notamment, à la catégorie d'usage E.5(1), soit « Établissement culturel, tels lieu de culte et couvent », qui y est autorisée. Ce bâtiment fait partie de l'ensemble conventuel du Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, qui comprend, en plus du bâtiment visé par le présent projet, le Presbytère Saint-Jude (3980, rue Saint-Denis), le Sanctuaire Saint-Jude (3988-3998, rue Saint-Denis) ainsi qu'un couvent et deux maisons en rangée. À l'origine, cet ensemble figurait dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, sous la désignation « Les lieux de culte », lui conférant une affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ».

Le site a été vendu en 2008 par l'Ordre des Dominicains et depuis, fait progressivement l'objet d'une requalification. En 2011, un projet particulier requérant une modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* a mené à la transformation du Sanctuaire Saint-Jude en un complexe intégrant un centre de conditionnement physique et de soins corporels, ainsi qu'un restaurant accessoire aux usages principaux. Cette modification du Plan d'urbanisme, qui a reçu un avis favorable du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme à sa séance du 6 mai 2011, a eu pour effet de désigner de la manière suivante chacune des entités qui forment l'ensemble conventuel :

« **Les lieux de culte** »

- 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude)
- 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude)

« **Les édifices commerciaux** »

- 3988-3998, rue Saint-Denis (Sanctuaire Saint-Jude)

« **Les bâtiments résidentiels** »

· 3968-3976, rue Saint-Denis (plex)

Considérant son actuelle désignation au Plan d'urbanisme, le projet de requalification de la Sacristie Saint-Jude nécessite une modification au Plan d'urbanisme pour inscrire ce bâtiment sous la désignation « Les édifices commerciaux ». De cette façon, le bâtiment ne sera plus couvert par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte », au profit de la catégorie « Secteur mixte ».

Le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal) et le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement ont émis, respectivement à leur séance du 1^{er} et du 6 novembre 2013, un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme et de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cette dernière démarche est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1130437007.

Notons qu'en avril 2007, une demande de citation à titre de monument historique a été déposée à la Ville par une coalition de citoyens militant pour la sauvegarde du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude. Tel que le prévoit le processus de citation, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a procédé à une évaluation sommaire de la valeur patrimoniale des bâtiments qui composent ce site. À la lumière de cette analyse, fondée sur les aspects symbolique, artistique, contextuel et historique, le Bureau a conclu que la demande de citation n'était pas recevable puisque cet ensemble ne peut être jugé comme étant exceptionnel à l'échelle de tout le territoire montréalais, son intérêt se situant à un niveau local (le quartier) ou plus restreint (les anciens paroissiens de St.Agnes et les Dominicains). En vertu de son règlement (02-136), le Conseil du patrimoine de Montréal, a été consulté sur les recommandations du Bureau à l'égard de la recevabilité de la citation. Étant en accord avec l'analyse produite, le CPM a émis en avril 2008 un avis défavorable à la citation (A08-PMR-01). Le résultat de cette démarche fut finalement entériné par le comité exécutif, qui a adopté une résolution en ce sens à sa séance du 14 mai 2008 (CE08 0857).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0177 – 22 mqrs 2011 - Adoption du règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) visant la modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – 3968-3998, rue Saint-Denis, ancien sanctuaire Saint-Jude.

DESCRIPTION

Modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 11 de la partie II du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par :

- le retrait, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment suivant :

« 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) »;

- l'ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment suivant :

« 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) ».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les raisons suivantes :

- la vocation projetée s'intègre au caractère de la rue Saint-Denis en inscrivant son utilisation dans la dynamique commerciale souhaitée pour ce secteur;
- le projet permet la réhabilitation et la revalorisation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural vacant depuis plusieurs années;
- le comité mixte (comité Jacques-Viger et Conseil du Patrimoine de Montréal) et le comité consultatif d'urbanisme ont émis, respectivement à leur séance du 1^{er} et du 6 novembre 2013, un avis favorable à la modification proposée;
- le comité exécutif n'a pas donné suite à une demande de citation du Sanctuaire du Rosaire et de St-Jude suivant la recommandation du conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, en occupant un bâtiment vacant depuis un certain temps par une activité qui contribuera à l'animation du secteur, s'arrime aux grands objectifs de consolidation des milieux urbains contenus dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. De plus, en proposant un concept d'aménagement intégrant l'accessibilité universelle, le projet privilégie l'inclusion et la participation d'une plus grande partie de la collectivité à l'animation du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement;

- Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Conseil d'arrondissement : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- Conseil municipal : adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour le bâtiment, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1130437007, soit conforme à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-11-05

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1130603014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2013;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement;

Je recommande :

De demander au conseil municipal de donner suite à la procédure d'adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2014-01-13 16:00

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1130603014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2013 ;

ATTENDU la tenue, le 4 février 2014, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement ;

Il est recommandé au conseil municipal :

D'adopter, sans changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2014-02-13 07:46

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1130603014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013 à 19 h, le conseil d'arrondissement a donné l'avis de motion et a adopté le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la désignation de l'église Sainte-Barnabé-Apôtre, située au 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle. Un avis public informant les citoyens de la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 21 janvier 2014 dans les hebdomadaires Le Flambeau et Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve.

Cette assemblée publique de consultation sera tenue le 4 février 2014 à 18 h 30. Suite à cette assemblée et selon les commentaires et interventions formulés, le conseil adoptera une résolution demandant au conseil municipal de donner suite à la procédure d'adoption dudit règlement, avec ou sans modifications.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina TOCHEVA
Secrétaire-recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1130603014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline RACINE
Analyste-rédactrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1130603014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. » occupe une partie de l'église Saint-Barnabé-Apôtre située au 4560, rue Adam, à des fins communautaires. La propriété en question fait partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement sous l'appellation « lieu de culte » au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

L'organisme souhaite offrir des services d'hébergement d'urgence à des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en complément à leurs activités rattachées au comptoir alimentaire. L'ajout de ce nouveau service combiné à la présence du centre de dépannage implique que l'église soit désignée désormais comme étant « Édifice public ou communautaire ». De plus, le presbytère accueille présentement des logements destinés aux personnes itinérantes. Dans ce cas, il faut désigner l'immeuble comme étant un « lieu d'habitation ». Les deux bâtiments conservent respectivement leur statut d'immeuble significatif.

Un projet d'amendement au plan d'urbanisme est présenté à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Séance du 20 août 1990**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8567 autorisant à la corporation « Le Mouvement des travailleurs chrétiens » d'occuper, à ses fins, une partie du rez-de-chaussée et du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 8903714150**);
- **Séance du 29 janvier 1991**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 8750 autorisant à la corporation « Service d'orientation des

foyers (SOPF) National Inc. » d'occuper, aux fins d'y opérer un centre d'aide et d'orientation pour couples confrontés à des problèmes conjugaux, une partie du deuxième étage du presbytère de la paroisse Saint-Barnabé-Apôtre, situé au 4570, rue Adam (**dossier no 900224223**);

- **Séance du 19 octobre 1992**, adoption par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal du règlement no 9231 autorisant à la corporation « Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc.» d'occuper, aux fins d'y opérer un centre de distribution à faible coût de denrée alimentaire et de formation populaire, le rez-de-chaussée et le deuxième étage d'une partie de l'église Saint-Barnabé-Apôtre, située au 1475, avenue Bennett, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve (**dossier no 920033663**);
- Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur les lots numéros 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec (**dossier no 1130603015**);
- De présenter l'avis de motion et de soumettre, pour adoption, le premier projet de règlement, numéro 01-275-92, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en permettant les usages de la catégorie E.5(2), à l'intérieur de la zone numéro 0398 (**dossier no 1130603016**).

DESCRIPTION

Description de la propriété

L'année de la construction de l'église et de son presbytère remonte à 1955; l'ensemble compte deux étages. Le parement extérieur se compose de briques et de pierre. On retrouve une entrée de garage desservant le presbytère donnant du côté de la rue Adam. Les espaces extérieurs se composent de surfaces gazonnées et plantées de conifères. Le terrain s'étend sur une superficie de 2767,6 mètres carrés.

Description du voisinage

Le secteur se caractérise par la dominance de bâtiments d'habitation dont la plupart comporte trois étages érigés en mode contigu. Une voie cyclable longe le côté ouest de l'avenue Bennett ainsi que la partie sud de la rue Adam.

Règlement d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve à l'intérieur d'un secteur « d'équipements collectifs et institutionnels » de catégorie E.5(1) où l'on permet que les établissements culturels et les couvents. Les usages de la famille « habitation » peuvent s'implanter sauf pour les immeubles désignés comme étant significatifs. Le règlement autorise des taux d'implantation se situant entre 30 % et 70 %. La hauteur des bâtiments peut varier entre deux et trois étages sans excéder 12.5 mètres. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. L'église et son presbytère disposent du statut d'immeuble significatif. Les travaux de transformation doivent être soumis à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme.

Description des activités (église et presbytère)

La mission du Carrefour d'alimentation et de partage Saint-Barnabé inc. vise à mener une

action concertée afin d'améliorer les conditions de santé de la population du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve en agissant sur certains facteurs qui contribuent à l'appauvrissement des résidents notamment ceux reliés à l'alimentation et à l'habitation.

Le centre de dépannage occupe le sous-sol de l'église depuis 1992. Les activités consistent à distribuer des denrées alimentaires à bon marché aux personnes dans le besoin. On y retrouve un comptoir de distribution qui peut recevoir jusqu'à 300 personnes par jour, en l'occurrence des hommes ou des femmes se trouvant en difficulté financière ou sociale. L'organisme compte au total 17 employés à plein temps et à temps partiel. Des repas-rencontres sont servis à l'occasion. Le Comité Bail occupe une partie du sous-sol également.

Le presbytère de l'église accueille, et ce, depuis 2005, des logements communautaires destinés aux personnes itinérantes présentant de légers problèmes de santé mentale. L'organisme « La Maison l'Espérance » opère le centre d'hébergement en collaboration avec le CSSS Lucille-Teasdale qui offre occasionnellement des services d'infirmier et de travail social. On compte au total 11 logements supervisés. Le séjour de la clientèle peut durer jusqu'à 5 ans.

La nef de l'église a été transformée en salle communautaire destinée à recevoir occasionnellement des événements (soirées culturelles ou élections) tandis que l'on retrouve des espaces à bureaux servant aux rencontres et aux réunions dans la partie arrière.

Dans les locaux jadis occupés par l'organisme Dopamine, le centre prévoit aménager deux dortoirs pouvant accueillir 8 personnes en vue d'offrir un service d'hébergement d'urgence à la fois aux hommes et aux femmes en difficulté. Il ne se tient plus d'activités culturelles ni pastorales sur le site.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises estime que l'historique réglementaire des immeubles démontre que la fonction rattachée aux services communautaires (hébergement et comptoir alimentaire) s'est établie de façon constante et irréversible au détriment de l'usage « lieu de culte ». Le plan d'urbanisme doit refléter cette situation. La modification proposée va permettre d'assurer cette concordance en établissant une désignation appropriée aux immeubles concernés.

Parallèlement à cette démarche, la Direction soumet un projet d'amendement à la réglementation d'urbanisme pour ajouter la catégorie E.5(2) pour régulariser l'ensemble des activités plus particulièrement celles qui se déroulent à l'intérieur du presbytère qui offre présentement de l'hébergement de longue durée aux personnes en difficulté, de l'assistance médicale et du soutien social en vue de favoriser le retour des bénéficiaires dans la communauté de manière autonome.

À sa séance du 1^{er} octobre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet d'amendement au plan d'urbanisme.

Lors de sa réunion du 18 octobre 2013, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la présente demande de modification afin d'assurer une cohérence entre la vocation actuelle des immeubles et la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution et du premier projet de règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation pour le projet d'amendement;
- Adoption du règlement d'amendement au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil de ville;
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Afin d'arrimer l'occupation de l'église et du presbytère à des fins d'hébergement et à des fins communautaires, il faut désigner le lieu de culte comme étant un « édifice public et communautaire » et le presbytère comme « lieu d'habitation » à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement jointe au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Un amendement est présenté à cet effet.

Le plan d'urbanisme régit le gabarit du cadre bâti en établissant des paramètres de hauteur allant de un à quatre étages avec un taux d'implantation moyen ou élevé. Le terrain du requérant se trouve dans une aire d'affectation résidentielle. Le projet de conversion à des fins d'hébergement respecte donc toutes les exigences mises de l'avant par le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises et adjointe au
directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1130415002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte- Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec a été donné le 9 décembre 2013 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 janvier 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Actualités Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Suburban, édition du 18 décembre 2013.

Il est recommandé de demander au conseil municipal :

D'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-01-31 12:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONTENU

CONTEXTE

Un avis de motion du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec a été donné le 9 décembre 2013 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance (CA13 170406).

À la suite de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 16 janvier 2014, il est recommandé au conseil municipal d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec.

Décision(s) antérieure(s)

CA13 170414 - 9 décembre 2013 - Adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-72 visant à autoriser la démolition de bâtiments commerciaux et d'un bâtiment résidentiel existants et la construction d'un nouveau complexe résidentiel d'une hauteur maximale de dix étages, avec un rez-de-chaussée commercial, aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017). Mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald.

CONTENU

CONTEXTE

Un requérant a déposé une demande pour autoriser la construction d'un complexe résidentiel d'un maximum de dix étages, abritant environ 140 logements, avec l'aménagement d'une surface commerciale d'une envergure moyenne et un nettoyeur au rez-de-chaussée. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises étudie cette demande de modification du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de changer les hauteurs et le taux d'implantation autorisés au Plan d'urbanisme. L'emplacement est situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald. Bordé par le chemin de la Côte-Saint-Luc et l'avenue Clanranald, le site entretient une relation de cour latérale avec une conciergerie de gabarit intermédiaire sur l'avenue Clanranald et des plex de faible gabarit sur l'avenue Earnscliffe.

Localisé à proximité du boulevard Décarie, le site d'intervention est un triangle allongé présentant un important frontage sur le chemin de la Côte-Saint-Luc. Ce secteur de l'arrondissement comprend une forte concentration de bâtiments résidentiels de type « conciergerie », localisée de part et d'autre du chemin de la Côte-Saint-Luc. D'autre part, des bâtiments résidentiels de faible densités, de type « Plex » sont localisés sur les rues transversales (Clanranald et Earnscliffe).

En parallèle, les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) seront approuvées en vertu de la procédure d'un PPCMOI. À cet effet, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose un projet de résolution (voir dossier 1130415001) autorisant la construction et l'occupation de l'immeuble qui serait étudié en parallèle.

Selon les dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévu à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1130415001 - Le 9 décembre 2013, parallèlement au présent dossier, le conseil d'arrondissement adoptera une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la démolition de bâtiments commerciaux et d'un bâtiment résidentiel existants et la construction d'un nouveau complexe résidentiel d'une hauteur maximale de dix étages, avec un rez-de-chaussée commercial, aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DESCRIPTION

Au Plan d'urbanisme, l'emplacement est situé dans un secteur établi 04-08, où seuls des bâtiments de deux à quatre étages sont permis avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

La proposition vise à modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » du Plan d'urbanisme (04-047) afin de remplacer un secteur « 04-08 » en secteur « 04-07 ». Dans ce secteur, les paramètres suivants s'appliqueraient :

- Bâti de trois à douze étages hors-sol;
- Taux d'implantation au sol moyen.

La modification proposée ne s'appliquerait que pour les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 qui sont visés par le projet de résolution autorisant les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- Le projet concerne le redéveloppement d'un site occupé par des bâtiments commerciaux de faible gabarit et un bâtiment résidentiel sur la rue Clanranald.
- Le nouveau projet prend en considération les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) et propose des solutions en tenant compte des enjeux majeurs présents sur le site.
- Recommandations du CAU :
 1. Le comité considère que le rabaissement de la limite est du site, au niveau des cours arrière des propriétés de l'avenue Earnscliff, et l'aménagement de cette frange au bénéfice des riverains est une solution très intéressante, tant pour améliorer l'interface physique du site à son contexte que pour contribuer à la qualité de vie des résidents. Il recommande toutefois à l'arrondissement de prévoir des normes adéquates dans l'élaboration du règlement sur le PPCMOI afin d'encadrer l'aménagement, la réalisation et l'entretien des interfaces est et nord du site. De même, il attire l'attention du requérant sur la nécessité de développer une entente claire avec les riverains.
 - a. Le projet de résolution prévoit des exigences et des conditions qui vont permettre de bien encadrer l'aménagement, la réalisation et l'entretien des différentes interfaces (voir dossier 1130415001).
 - b. Le requérant a tenu à rencontrer les riverains pour leurs présenter le nouveau projet et pour échanger avec eux afin de conclure des ententes qui vont permettre la réalisation du projet tout en réduisant au maximum les

préjudices causés par un tel projet. Trois séances d'information ont été tenues. Résultat : des ententes ont été conclues et le triplex sur l'avenue Clanranald a été racheté par le requérant.

2. Le comité s'interroge sur le concept « basilaire commercial avec tours » qui lui semble peu approprié au contexte. Par conséquent, il recommande de briser l'effet du socle commercial en poursuivant l'expression architecturale des tours jusqu'au niveau du sol. Il considère également que la passerelle reliant les deux tours doit être traitée de manière à devenir un élément central du projet. Pour améliorer la relation de l'immeuble à la rue, il propose que le supermarché dispose d'une entrée directe depuis le chemin de la Côte-Saint-Luc (et non seulement depuis le débarcadère intérieur).

- a. L'architecture du bâtiment devra être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). L'objectif étant de favoriser la création de bâtiment de facture architecturale résolument contemporaine qui projette une image de qualité, tout en s'inspirant de certaines caractéristiques des bâtiments représentatifs du secteur.
- b. Le supermarché dispose d'une entrée directe depuis le chemin de la Côte-Saint-Luc. Pour améliorer la relation de l'immeuble à la rue, le traitement architectural prévoit des vitrines commerciales au rez-de-chaussée, favorisant un effet de transparence et la création d'ambiance et d'animation de la rue.

3. Le comité recommande de porter une attention particulière à l'intégration des éléments mécaniques afin de minimiser les impacts visuels. Il estime qu'il est essentiel que ces éléments soient intégrés aux tours afin de laisser le toit du socle commercial dégagé au bénéfice des espaces extérieurs communs et des vues depuis les appartements. Il propose d'ailleurs de tirer avantage de cette conception en récupérant la chaleur des équipements du supermarché au profit des espaces résidentiels, à l'instar de ce qui a été fait aux résidences étudiantes de l'école de technologie supérieure (ETS), situées sur la rue Notre-Dame Ouest et aménagées au-dessus du supermarché.

- a. Le projet de résolution exige qu'aucun équipement mécanique ne soit implanté à l'extérieur du bâtiment à l'exception des équipements mécaniques situés sur les toits des deux tours. Le toit du basilaire sera aménagé avec des terrasses, des patios ou des pergolas. La partie restante de ces toits devra être végétalisée sur au moins 80 % de sa superficie totale.

4. Finalement, le comité accepte l'argumentaire présenté pour justifier une tour pouvant atteindre dix étages à l'intersection de l'avenue Clanranald et une autre de sept étages dans la partie est du site. Il considère toutefois que la volumétrie proposée devrait inclure les appentis mécaniques. Aussi, il veut s'assurer que le projet ne comptera pas plus de 110 unités résidentielles (selon les données fournies, le total serait plutôt de 132 logements).

- a. La DAUSE considère, après étude et évaluation du projet proposée, que la typologie et le gabarit ne sont pas imposant. Le projet proposé est compatible avec le milieu d'insertion et sa volumétrie s'intègre bien au cadre bâti. La volumétrie proposée devra être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).
- b. Concernant le nombre d'unités résidentielles, le chiffre 110 est un indicateur sur le potentiel du projet. La DAUSE ne peut pas exercer un contrôle sur le nombre d'unités de logements étant donné la variation des superficies selon le marché.

- Le projet correspond à la volonté municipale de densifier le développement et de favoriser la mixité des usages à proximité des stations de métro.
- Le côté nord du chemin de la Côte-Saint-Luc, où sera localisé le nouveau projet, est incorporé au secteur 04-08 où le bâti doit être de deux à quatre étages hors sol pour un taux d'implantation moyen ou élevé. Le flanc sud du chemin de la Côte-Saint-Luc, de même que sa course à l'est du boulevard Décarie, longeant le site fortement paysagé de Villa-Maria, est pour sa part le secteur 04-07, où le bâti autorisé est de trois à douze étages hors-sol pour un taux d'implantation moyen.
- Les accès aux stationnements et aux commerces se font par le chemin de la Côte-Saint-Luc. L'accès piéton résidentiel se fait par l'avenue Clanranald.
- Le projet propose d'aménager des espaces verts et des aménagements paysagers sur le toit du basilaire, accessibles aux résidents du nouveau projet.
- Le projet propose aussi un aménagement paysager sur la marge arrière du bâtiment. Cet espace sera ouvert aux résidents adjacents (résidences sur Earnscliffe).
- Le projet comporte plusieurs logements de deux chambres et plus et comble un besoin de logement pour les familles, ce qui répond au Plan d'action famille de l'arrondissement.
- Requalification d'un terrain sous-utilisé, adjacent à une station de métro, à des fins résidentielles.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

- À sa séance du 17 janvier 2013, le CCU a émis un avis favorable à la modification au Plan d'urbanisme demandée.

Avis du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme

- À sa séance du 27 juillet 2012, le CAU a émis un avis favorable à la modification demandée au Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 décembre 2013 Adoption du projet de règlement par le CA

Janvier 2014 Publication d'un avis public

Janvier 2014 Consultation publique

Février 2014 Transmission du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation au

comité exécutif par le CA
Février 2014 Comité exécutif
Février 2014 Adoption du règlement par le conseil municipal
Mars 2014 Promulgation du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2013-11-22

**Dossier # : 1132072016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des affaires publiques et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmation de mandats, reconduction de mandats et nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, abrogation de la résolution CM13 1096 du 26 novembre 2013

De recommander au conseil municipal ce qui suit :

1) De prolonger le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

- M. le maire d'arrondissement Luis Miranda, à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration, pour la période du 15 novembre 2013 au 15 janvier 2015;
- Mme le conseiller de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour la période du 15 novembre au 15 janvier 2014;
- M. le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, à titre de membre, pour la période du 15 novembre 2013 au 13 mars 2014;

2) De reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

- Mme le conseiller de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
- M. le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
- M. Réal Théroux, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
- M. Michel Foisy, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.

3) De nommer, Mme Chantal Boisvert, Chef de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement, à titre de représentante de la Ville, jusqu'au 15 janvier 2014, en remplacement de Mme Andrée Duquette et de reconduire son mandat pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016.

4) D'abroger la résolution CM13 1096 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 26 novembre 2013.

Signé par Andrée DUQUETTE **Le** 2014-01-27 07:29

Signataire :

Andrée DUQUETTE

Directrice d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1132072016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des affaires publiques et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmation de mandats, reconduction de mandats et nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, abrogation de la résolution CM13 1096 du 26 novembre 2013

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour but d'apporter certaines précisions au dossier 1132072016 requises pour son inscription à l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 février 2014 et celle subséquente du conseil municipal.

Section Contexte

La dernière phrase du dernier paragraphe de la section Contexte est remplacée par la phrase suivante:

Compte tenu de la décision du conseil d'arrondissement d'annuler le dossier décisionnel 1133327023, celui-ci ne cheminera pas au conseil municipal et aucune action ne sera requise de sa part dans ce dossier.

Section Décisions antérieures

La section Décisions antérieures est remplacée par la suivante:

CM12 0139 - 20 février 2012 - nomination de Gilles Beaudry, Michel Foisy, Gaétan Loiseau, Réal Thérioux et Michel Haddad;
CM12 1142 - 17 décembre 2012 - reconduction des mandats de Luis Miranda, Réal Lafleur, Andrée Hénault et Andrée Duquette et nomination de Rose-Marie De Sousa et Yves Tremblay;
CM13 1096 - 26 novembre 2013 - nomination de Richard Tassé.

Recommandation

Voir la recommandation-addenda soumise au comité exécutif.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Analyste-rédactrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1132072016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des affaires publiques et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmation de mandats, reconduction de mandats et nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, abrogation de la résolution CM13 1096 du 26 novembre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'assermentation des élus formant le nouveau conseil d'arrondissement le 14 novembre 2013, toute fonction particulière relevant de celui-ci devra faire l'objet d'une nouvelle résolution pour confirmer le prolongement de tout mandat qui a pu être octroyé avant l'élection du 3 novembre 2013. C'est le cas de certains élus mandatés à la Corporation Anjou 80 en tant que représentants du conseil d'arrondissement au sein du conseil d'administration de cette corporation paramunicipale.

De plus, étant donné que le mandat de Mme Andrée Hénault à titre de représentante du conseil d'arrondissement viendra à échéance le 14 janvier prochain et que les mandats de MM. Gilles Beaudry, Michel Foisy, Michel Haddad et Réal Thérout, à titre de membres, viendront à échéance le 13 mars 2014, il y a donc lieu de reconduire le mandat de ces personnes, à l'exception toutefois de M. Haddad, ce dernier ne désirant pas renouveler son mandat. Son remplaçant n'a pas encore été recruté et nous soumettrons une candidature lors d'une séance subséquente du conseil.

Par ailleurs, Mme Andrée Duquette avait été nommée en vertu de la résolution CM12 1142 du 17 décembre 2012, pour siéger au conseil d'administration à titre de représentante de la Ville. Étant donné ses nouvelles fonctions de directrice d'arrondissement, nous avons recommandé son remplacement, et par la résolution CM13 1096 (26 novembre 2013), M. Richard Tassé fut nommé en remplacement de Mme Duquette. Toutefois, à l'analyse de la composition du conseil d'administration de la corporation Anjou 80 et dans un effort d'améliorer la représentativité équilibrée entre les hommes et les femmes au sein de cette instance, il fut décidé de privilégier la nomination d'une femme. Ainsi, nous proposons Mme Chantal Boisvert, Chef de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement. Mme Boisvert complètera le mandat de Mme Duquette jusqu'au 15 janvier 2014 et nous proposons sa reconduction pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016.

Ainsi, afin d'éviter toute confusion future, il y aurait lieu que la résolution CM13 1096 (laquelle nommait M. Richard Tassé) adoptée par le conseil municipal à sa réunion du 26 novembre 2013 soit abrogée.

De plus, il est à souligner que le présent sommaire annule et remplace le dossier 1133327023 et, à cette fin, il y aura lieu de rescinder la résolution du conseil

d'arrondissement CA13 12280 adoptée le 3 décembre 2013. Le conseil municipal n'ayant jamais donné suite au sommaire 1133327023, aucune action supplémentaire n'est requise de sa part sur ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0139 du 21 février 2012: nomination de MM. Gilles Beaudry, Michel Foisy, Gaétan Loiseau, Réal Théroix et Michel Haddad;

CM12 1142 du 18 décembre 2012: reconduction des mandats de MM. Luis Miranda et Réal Lafleur ainsi que de Mmes Andrée Hénault et Andrée Duquette et la nomination de Mme Rose-Marie De Sousa et de M. Yves Tremblay;

CM13 1096 du 26 novembre 2013: nomination de M. Richard Tassé

DESCRIPTION

Au niveau du conseil d'arrondissement: De rescinder, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CA13 12280, adoptée par le conseil d'arrondissement d'Anjou à sa séance du 3 décembre 2013.

Au niveau du conseil municipal:

De prolonger le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

- M. le maire d'arrondissement Luis Miranda, à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration, pour la période du 15 novembre 2013 au 15 janvier 2015;
- Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour la période du 15 novembre au 15 janvier 2014;
- M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour la période du 15 novembre 2013 au 13 mars 2014;

De reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

- Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
- M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
- M. Réal Théroix, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
- M. Michel Foisy, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.

D'abroger la résolution CM13 1096 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 26 novembre 2013;

De nommer, Mme Chantal Boisvert, Chef de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement, à titre de représentante de la Ville, jusqu'au 15 janvier 2014, en remplacement de Mme Andrée Duquette et de reconduire son mandat pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016.

JUSTIFICATION

Confirmation des mandats suite aux élections municipales, reconduction de mandats venant à échéance et nomination d'une représentante de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les lettres patentes de la Corporation Anjou 80, celle-ci est administrée par un conseil d'administration formé de onze (11) personnes nommées par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Deux (2) administrateurs devront être des membres du conseil d'arrondissement d'Anjou et deux (2) autres administrateurs devront être des officiers municipaux de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Analyste-rédactrice et secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-12-16

Louise GOUDREAU
Directrice des services administratifs_ des
relations avec les citoyens et du greffe

Article 51.02

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Aucun document ne sera livré.

Article 51.03

Nominations aux Commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Article 51.04

Nomination de l'inspecteur général

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 65.01

Motion sur l'amélioration de la transparence et de la présentation de l'information budgétaire

Attendu que les documents budgétaires doivent être un outil d'information et d'évaluation permettant de faciliter l'analyse et de guider la prise de décision;

Attendu que la présentation actuelle de l'information budgétaire par la Ville de Montréal, ses services et ses sociétés para-municipales offre, le plus souvent, uniquement le dernier budget voté et celui proposé, et que cette forme de présentation pour la prochaine année offre peu de base comparative;

Attendu que de devoir assembler et comparer des documents budgétaires distincts, publiés chacun à une année d'intervalle, représente un frein supplémentaire à la capacité d'établir le portrait de l'évolution de la réalité budgétaire de la Ville de Montréal sur une période plus significative;

Attendu que les défis budgétaires de la Ville de Montréal, notamment les investissements, le contrôle des dépenses, l'évolution de la masse salariale, les obligations face aux régimes de retraites, exigent une perspective sur plusieurs années;

Attendu que d'autres grandes organisations publiques, dont la STM, la Ville de Québec et la Ville de New York, présentent déjà une information budgétaire montrant les budgets réels de plusieurs années antérieures ainsi que l'estimé de l'année en cours;

Attendu que la capacité à comparer plusieurs années contribue à une plus grande transparence et permet aux spécialistes, aux fonctionnaires, aux élus et aux citoyens, de mieux observer les tendances;

Attendu que la capacité à comparer plusieurs années contribue à une meilleure compréhension des orientations, des priorités et des réalisations de l'Administration;

Attendu que la Commission des finances de la Ville de Montréal recommande une telle mesure depuis 2011;

Il est proposé par Guillaume Lavoie, conseiller de Marie-Victorin, et appuyé par Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de Maisonneuve-Longue-Pointe;

Que le comité exécutif demande à l'Administration, aux services de la Ville de Montréal et à ses sociétés para-municipales qu'ils présentent, dès 2015, des documents budgétaires comprenant, une base de comparaison pluriannuelle montrant :

- a. les résultats réels d'au moins deux années antérieures à l'année en cours;
- b. l'estimé des résultats de l'année budgétaire en cours;
- c. la proposition budgétaire pour l'année à venir.

Article 65.02

Motion en faveur de l'aéroport de Montréal

Attendu que les vols directs vers l'international sont un atout intangible qui renforce l'économie d'une ville, attirant les investissements et créant de l'emploi;

Attendu qu'en 2013, l'aéroport de Montréal a glissé à la 4^e place au Canada en termes de nombre de vols d'avions annuels;

Attendu qu'en 2013, Calgary a surpassé Montréal pour devenir le 3^e aéroport le plus achalandé au Canada;

Attendu que les politiques publiques des trente dernières années ont favorisé l'aéroport Pearson de Toronto au détriment de l'aéroport Trudeau de Montréal, faisant en sorte que plusieurs lignes aériennes quittent Montréal pour Toronto;

Attendu que l'aéroport Pearson de Toronto est desservi par 59 lignes aériennes pour passagers contre 29 pour l'aéroport Trudeau de Montréal;

Attendu que le volume de vols aériens internationaux de Toronto est près de trois fois celui de Montréal;

Attendu que les centres d'affaires importants et les marchés émergents peuvent être rejoints à partir de Toronto, incluant les marchés lucratifs de l'Asie et de l'Amérique latine;

Attendu qu'Air Canada a récemment annoncé qu'elle augmenterait en 2014 ses vols quotidiens vers le Japon à 28 par semaine, mais aucun au départ de Montréal;

Attendu que l'absence de liens directs vers les marchés émergents et la multiplication des escales nuisent à la croissance et au développement économique, culturel et touristique de Montréal;

Attendu le potentiel de développement de l'aéroport de Montréal et la présence d'une communauté des affaires bien implantée;

Attendu que les interventions pour favoriser l'aéroport de Montréal ont été mises de côté par les décideurs fédéraux;

Attendu qu'Air Canada a clairement adopté une stratégie d'affaires favorisant d'autres aéroports que celui de Montréal et qu'elle s'est opposée aux vols directs au départ de Montréal d'autres transporteurs aériens;

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Benoit Dorais

Que le conseil municipal déclare que le déclin du nombre de vols internationaux directs de l'aéroport Montréal-Trudeau a eu un effet négatif sur les investissements ainsi que sur l'économie de Montréal et du Québec;

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Canada à se pencher sur la situation en vue de promouvoir l'aéroport de Montréal en tant que destination, de promouvoir une plus grande proportion de vols directs internationaux au départ de Montréal, et l'utilisation de l'aéroport de Montréal comme aéroport pivot (plaque tournante) vers d'autres destinations;

Que le conseil municipal prenne acte de l'intérêt exprimé par Air China pour instaurer une ligne directe entre Beijing et Montréal, et qu'il apporte son soutien pour que cette initiative soit entérinée par les autorités canadiennes;

Que le conseil municipal appuie les mesures déjà mises en place pour créer une coalition montréalaise sur cette question suite à la déclaration du conseil municipal du 28 janvier 2013 (CM 13 0017), et qu'il demande qu'un rapport complet de tout ce que ce groupe de travail a produit soit soumis, incluant les comptes-rendus des rencontres, les copies des correspondances avec gouvernement fédéral, avec ses agences et avec les lignes aériennes;

Que le conseil municipal invite le maire à élargir la coalition montréalaise afin de consolider le soutien politique en faveur de la promotion de l'aéroport de Montréal.

Article 65.03

Motion demandant d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes

Attendu que les enquêtes sur les décès et les accidents graves impliquant des policiers sont actuellement menées par d'autres policiers;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé par le projet de loi 12, adopté en mai 2013, à créer le Bureau des enquêtes indépendantes, dont le mandat sera d'investiguer les cas où un civil est tué ou a subi une blessure grave par un policier, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police, ainsi que toute blessure causée par un policier avec une arme à feu;

Attendu que lors de l'adoption de la loi, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a indiqué que le Bureau des enquêtes indépendantes sera opérationnel un an après l'entrée en vigueur de la loi;

Attendu la déclaration adoptée par le conseil municipal le 20 juin 2011, qui invitait le gouvernement du Québec et le ministère de la Sécurité publique à « créer le plus tôt possible une unité indépendante dont le principal mandat sera d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers » (CM 11 0425);

Attendu que le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Jacques Frémont, a pressé le gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes à la suite du décès de M. Alain Magloire, survenu à Montréal le 3 février dernier;

Attendu que la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes permettra d'augmenter la confiance des Montréalais dans les processus d'enquêtes policières, des processus qui doivent être transparents, indépendants et imputables;

Attendu que Montréal connaît une forte concentration de personnes dans les espaces publics aux prises avec divers problèmes sociaux, tels l'itinérance, l'extrême pauvreté, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale, etc.;

Il est proposé par Benoit Dorais

Appuyé par Marvin Rotrand

Que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes;

Que la Ville de Montréal soit consultée dans le cadre de la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes.



**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation



Dossier # : 1133447008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soumissionnaires.) - (Montant estimé de l'entente : 3 250 791,65 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans de pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon;

2- d'accorder à la firme 7228821 Canada inc.(Cité Nissan), plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11943 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-01-31 13:53

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soumissionnaires.) - (Montant estimé de l'entente : 3 250 791,65 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans.

Sur les trois (3) ententes-cadres antérieures (voir la rubrique décisions antérieures), il s'est acquis respectivement 22 sous-compactes Ford Fiesta (2011), 22 Toyota Yaris (2010) et 187 Chevrolet Aveo (2005-2009).

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse ». Le délai de réception des soumissions a été de 17 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions qui sont du 28 octobre au 13 novembre 2013.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produit :

- Addenda n° 1, émis le 7 novembre 2013 par SÉAO, précisions à l'appel d'offres. Adapter la ventilation du prix unitaire pour l'ensemble des manufacturiers et précisions de la description des options (locales, concessionnaires).
- Addenda n° 2, émis le 8 novembre 2013 par SÉAO, précisions permettant de baliser les coûts d'acquisition des options (locales, concessionnaires) Tout au long du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1027 - 6 juillet 2011 - Conclure avec la firme Le Circuit Ford Lincoln Itée, une entente-cadre collective d'une durée d'un an pour la fourniture de véhicules de marque Ford Fiesta, suite à l'appel d'offres 11-11691 (4 soum.) (Jusqu'à concurrence de 499 999 \$).

CE10 1167 - 4 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective se terminant le 31 octobre 2011, pour la fourniture de véhicules sous-compacts de marque Toyota Yaris, suite à l'appel d'offres public 10-11311 (3 soum.) - (Montant estimé : 343 762,75 \$).

CE04 2041 - 27 octobre 2004 - Entente d'achat 7 ans - Acquisition de véhicules légers 2004 à 2011 - appel d'offres public 04-8129 (7 soum.) (Montant estimé de l'entente 62 M \$)

DESCRIPTION

Le lancement de l'appel d'offres pour la conclusion d'une entente à long terme a été retardé pour s'assurer de la disponibilité de plusieurs marques et modèles (prix, année modèle, etc.) et pour donner le temps au processus de consultation interne d'être complété.

Par ailleurs, pour s'assurer d'obtenir une concurrence entre concessionnaires et manufacturiers, cinq marques et modèles ont été retenus; la Chevrolet Sonic, la Ford Fiesta, la Hyundai Accent, la Kia Rio, la Nissan Versa. Les marques et modèles devaient être disponibles dans les versions berline et à hayon. Le choix des modèles était le résultat de l'analyse du marché et de consultations des arrondissements à la Table de consultation/comité experts matériel roulant, et d'un groupe de travail permanent regroupant l'approvisionnement et le matériel roulant. Les principaux services corporatifs ont aussi été informés. Les besoins qualitatifs et prévisionnels correspondent aux attentes exprimées par les utilisateurs experts lors de ces rencontres.

La stratégie a été de faire une entente d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, il s'agit d'un compromis entre l'uniformisation du parc automobile et la réalité du marché quant aux changements de modèles. Il est en effet opportun de pouvoir retourner en appel d'offres après 3 ans advenant la disparition d'un modèle ou suite à l'arrivée de modèles moins polluants.

Une pénalité environnementale a été appliquée aux fins d'octroi pour s'assurer de se procurer des véhicules écoénergétiques aux meilleurs coûts (acquisition et carburant) et ce, en conformité avec le plan d'action de la Politique verte du matériel roulant. La pénalité correspond au coût total de carburant calculé à partir du kilométrage sur toute la durée de vie d'un véhicule (100 000 km sur une durée de vie de 10 ans) et à partir du prix moyen du carburant à la pompe entre janvier et septembre 2013 (1.383\$ le litre) et de la cote de consommation 100% en ville (Transport Canada). Les données sur les cotes de consommation sont celles disponibles sur le site de Ressources naturelles Canada ou sinon celles sur le site du manufacturier selon les critères et méthodes d'essais approuvés par le gouvernement du Canada. Selon les exigences de l'appel d'offres la pénalité de Nissan par véhicule se définissait ainsi: 6,1 L /100 km x 1,383 \$ / L x 1 000 soit le facteur de conversion pour 100 000 km, se qui donnait 84 363 \$ / véhicule en pénalité énergétique.

Les quantités exprimées au bordereau sont fournies à titre indicatif seulement, elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Ces quantités ont été établies à partir des prévisions de remplacement des automobiles sous-compacts suite à l'analyse de la flotte de véhicules à la Ville et des besoins exprimés.

La présente entente vise l'acquisition d'environ 190 automobiles, dont (180) de modèle berline et (10) à hayon, ces acquisitions représentent des commandes en inventaire chez le concessionnaire et à fabriquer par le manufacturier.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Montant sans pénalité	Montant de la pénalité	Total taxes incluses
7228821 Canada inc. (Cité Nissan)	2 827 390,00 \$	1 602 897,00 \$	5 093 722,48 \$
6484450 Canada inc. (Nissan Prestige)	2 853 601,60 \$	1 602 897,00 \$	5 123 859,27 \$
Park Avenue Nissan Brossard	2 896 552,30 \$	1 602 897,00 \$	5 173 241,83 \$
Trois-Rivières Nissan inc.	2 900 810,00 \$	1 602 897,00 \$	5 178 137,12 \$
LaSalle Ford inc.	2 917 195,28 \$	1 813 113,00 \$	5 438 671,94 \$
Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée	2 628 183,80 \$	2 180 991,00 \$	5 529 348,73 \$
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	2 684 272, 50 \$	2 180 991,00 \$	5 593 836,71 \$
Hamel Chevrolet Buick GMC Itée	2 817 155,34 \$	2 180 991,00 \$	5 746 618,75 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	2 937 155,03 \$	1 708 005,22 \$	5 340 773,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			5 383 754,05\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100			5,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			652 896,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 247 050,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 4,6 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			30 136,79 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,6 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec la Direction du matériel roulant et des ateliers, a effectué une estimation de 5 340 773,00 \$ incluant les taxes, pour la période de l'entente (3 ans). Cette estimation est basée sur le nombre de véhicules qui dépasseront leur durée de

vie utile et selon les besoins exprimés.

Le montant soumissionné le plus bas est de 5 093 722,48\$ incluant la pénalité environnementale (consommation d'essence) et il est utilisé pour fin d'octroi, toutefois le montant approximatif du contrat (achat) est de 3 250 791,65 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est difficile de comparer les prix obtenus avec ceux de contrats précédents, parce que ce ne sont pas les mêmes marques et modèles, années du modèle (année 2014 dans le cas présent) et options au devis.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente-cadre; elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente est conforme au point 4 de la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal dont les objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'efficacité économique conformément aux objectifs du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

De plus, l'entente est conforme à la Politique verte du matériel roulant (Deuxième génération 2012-2015) et à l'action 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Elle contribuera à l'objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

Le plan d'action de la politique verte du matériel roulant prévoyait de conclure dès 2012, une nouvelle entente-cadre d'acquisition d'automobiles sous-compactes avec un moteur de petite cylindrée et il prévoyait d'appliquer une pénalité sur la consommation de carburant fossile aux fins d'adjudication.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion de la nouvelle entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres public no 13-11943

Titre: ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT – FOURNITURE SUR DEMANDE D'AUTOMOBILES SOUS-COMPACTES DE MODÈLE BERLINE ET À HAYON

Date de lancement : 28 octobre 2013

Date d'ouverture : 13 novembre 2013

Preneurs du cahier des charges (16) :

7228821 Canada inc. (Cité Nissan)
6484450 Canada inc. (Nissan Prestige)
Park Avenue Nissan Brossard.
Trois-Rivières Nissan inc.
LaSalle Ford inc.
Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée
Hamel Chevrolet Buick GMC Itée
Alix Toyota inc.
Citadelle Chevrolet Cadillac Itée
Donacona Chrysler
Fortier Auto (Montréal) Itée
Jacques Olivier Ford inc.
Keepoint
Kia Joliette 2008
Tradition Ford inc.

Soumissionnaires (8):

7228821 Canada inc. (Cité Nissan)
6484450 Canada inc. (Nissan Prestige)
Park Avenue Nissan Brossard.
Trois-Rivières Nissan inc.
LaSalle Ford inc.
Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée
Hamel Chevrolet Buick GMC Itée

Raisons de non-dépôt de soumissions :

Outre les concessionnaires qui considéreraient ne pouvoir soumissionner avec un modèle compétitif, une entreprise propriétaire de plusieurs concessionnaires de marques différentes ne présente normalement qu'une soumission avec la marque et le modèle ayant le plus de chances d'être le plus bas soumissionnaire.

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de

Montréal.

· L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), ne se trouve pas dans le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur celle du Directeur générale des élections du Québec (DGEQ), et la vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ) confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 16 octobre 2013.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été transmises pour la conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques selon le principe de l'analyse de la soumission la plus basse. La conformité technique est effectuée par la Direction du matériel roulant et des ateliers

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses particulières : «La Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme ».

La soumission de la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), est conforme au devis et aux conditions du cahier des charges 13-11943.

Conformité technique: Voir intervention de la Direction du matériel roulant.

Tableau des prix reçus: Voir pièces jointes

Montant total de l'offre sans pénalité environnementale :

2 827 390,00 \$ + 141 369,50 \$ TPS (5 %) + 282 032,15 \$ TVQ (9,975 %) = 3 250 791,65 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans, au montant approximatif de **3 250 791,65 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux (2) ans selon l'appel d'offres public no 13-11943.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et
des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-01-29



Dossier # : 1145983001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Globocam (Anjou) Inc., une entente- cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 13-12844 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 605 343.38 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces d'authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12844 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-03 08:46

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145983001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Globocam (Anjou) Inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 13-12844 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 605 343.38 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling. Ces pièces sont requises, dans le cadre de l'entretien des véhicules lourds et appareils du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques et sont offertes uniquement par le biais des concessionnaires associés à la marque de fabrication.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse ».

Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été produit dans le cadre de cet appel d'offres.

Pour le dernier contrat, la valeur monétaire des lignes de bon de commande qui ont été liées aux ententes contractuelles et permanente à été de 310 925.95 \$ incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1944 – 11 novembre 2009 - Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc., deux ententes-cadres collectives d'une durée de 2 ans pour la fourniture de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling pour l'entretien du parc de véhicules municipaux suite à

l'appel d'offres public 09-11087 (3 soum.)(montant estimé de l'entente 519 225.00 \$)
CE04 1459 - 4 août 2004 – Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques de marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/Sterling/Trackless à: Équipement Plannord Ltée, Les Pièces de Camion U.T.R. Inc., Globocam (Anjou) Inc., Métro International St-Laurent, Équipement JKL Inc., Longus Équipement Inc., P.E. Boisvert Auto Ltée, R.P.M. Tech Inc., pour une période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense approximative de 11,1 M\$ (montant estimé de l'entente 460 100.00 \$)

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling. Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente. Toutefois, à la fin de sa période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de deux prolongations. La période de validité de l'entente et les options de prolongation ont été établies afin de ne pas avoir à retourner constamment en processus d'appel d'offres, avoir une stabilité d'approvisionnement avec un fournisseur et conserver une ouverture potentielle sur le marché à moyen terme.

Les montants d'achat prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

En raison du nombre limité de concessionnaires autorisés à vendre les deux (2) marques de pièce (Freightliner et Sterling) et pour des raisons concurrentielles, la méthode d'adjudication choisie a été selon une des 2 options suivantes, selon celle qui s'avèrera la plus avantageuse économiquement pour la Ville :

- Option A - par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles
- Option B - en entier au plus bas soumissionnaire conforme

La présente entente vise l'acquisition possible d'un nombre approximatif de 11 500 pièces (8970 Freightliner et 2530 Sterling) dont les prix de vente unitaires varient de 0.32 ¢ à 7 113.14 \$.

La base des prix est administrée par le manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le concessionnaire.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré du manufacturier inscrit à la liste de prix Corporative de Daimler (DTNA) moins le taux d'escompte accordé. Le taux d'escompte de 35 % accordé est le même pour tous les achats des deux (2) marques. L'adjudicataire, qui est un concessionnaire sera en mesure de fournir la gamme complète de pièces pour les deux (2) marques.

Les taux d'escompte initialement soumis étaient de 33 % pour les deux marques. La Ville s'est prévalu de l'article 573.3.3. de la loi sur les cités et villes, qui permet de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission lorsqu'une seule soumission conforme est reçue. Ainsi, suite à la négociation, le soumissionnaire consent à accorder un taux d'escompte supplémentaire de 2 % pour chacune des marques.

L'entente sera basée sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs financières exprimées.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document), sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente cadre.

Le suivi de la validité des prix, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire. La liste de prix sera fournie par l'adjudicataire sur disque optique (CD) qui est produit par la corporation.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces d'authentique de marques Freightliner et Sterling, sur demande, pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 13-12844. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Article 1 – Freightliner	
Firme soumissionnaire	Total (taxes incluses)
Globocam (Anjou) inc.	493 242.75 \$
Dernière estimation réalisée	478 066.05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	15 176.70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3.17 %

Article 2 – Sterling	
Firme soumissionnaire	Total (taxes incluses)
Globocam (Anjou) inc.	112 100.63 \$
Dernière estimation réalisée	101 752.88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	10 347.75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	10.17 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 579 818.93 \$ taxes incluses pour les 2 marques. Cet estimé a été établi selon le montant prévisionnel inscrit au scénario d'octroi moins les taux d'escompte accordés au contrat précédent. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de 4.40 % pour les 2 articles.

La stratégie utilisée par la Direction de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été d'effectuer une analyse par consultation, recherche, information auprès des fournisseurs potentiels autorisés à vendre ces marques et permettre l'octroi par article afin que tous les

concessionnaires soient en mesure de déposer une soumission. Se concentrer sur les pièces authentiques des 2 marques seulement, afin d'en assurer le contrôle des coûts. L'action d'informer les soumissionnaires potentiels de la présence de l'appel d'offres sur le marché devait contribuer à obtenir un maximum d'offre concurrentielle et profitable pour la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 13-12844

Titre: FOURNITURE DE PIÈCES AUTHENTIQUES DE MARQUES FREIGHTLINER ET STERLING

Date de lancement : 22 juillet 2013

Date d'ouverture : 12 août 2013

Preneur du cahier des charges (1) :

- **Globocam (Anjou) inc.**

Soumissionnaire (1) :

- **Globocam (Anjou) inc.**

Voici la liste des fournisseurs sollicités et les raisons du non dépôt d'une soumission :

N.B. : Les firmes suivantes ont été sollicitées en préparation de l'appel d'offres et lors du lancement de l'appel d'offres.

Cobrex inc. : La firme à été sollicitée précédent le lancement et n'avait pas d'intérêt à cet appel d'offres.

P.E. Boisvert : N'a pas déposé considérant le dossier trop complexe.

Le groupe Guy : La firme mentionne qu'elle n'a pas vu l'appel d'offres sur le marché.

Techno Diesel : La firme ne dispose pas des ressources requises pour assurer le service. La firme assure qu'une seule livraison par jour sur l'île de Montréal. Le lieu d'affaire du fournisseur est dans la région de Joliette.

Vente Ford Élite (1978) inc. : La firme n'a pas déposé de soumission croyant qu'elle devait fournir les deux (2) marques demandées.

Les firmes **Globocam (Montréal) inc.**, **Globocam Rive-Sud** et **Cobrex inc.** sont des concessionnaires associées à la firme **Globocam Anjou**.

Analyse de la soumission :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le(s) contrat(s) selon une des options suivantes, selon celle qui s'avérera la plus avantageuse économiquement pour la Ville :

Option A - par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles

Option B - en entier au plus bas soumissionnaire conforme

La Ville ayant reçu une seule soumission devra octroyer le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

La soumission reçue a été analysée administrativement et jugée recevable.

Tableau de prix : voir les pièces jointes

Montant de l'offre en fonction du scénario d'octroi :

Option B - Article 1 - Freightliner : 429 000.00 \$ + TPS (5 %) 21 450.00 \$ + TVQ (9,975 %) 42 792.75 \$ = **493 242.75 \$**

Option B - Article 2 - Sterling : 97 500.00 \$ + TPS (5 %) 4 875.00 \$ + TVQ (9,975 %) 9 725.63 \$ = **112 100.63 \$**

Pour un total de 526 500.00 \$ + TPS (5 %) 26 325.00 \$ + TVQ (9,975 %) 52 518.38 \$ = **605 343.38 \$**

Adjudicataire recommandé:

Conclure avec la firme **Globocam (Anjou) inc.**, selon l'option B pour les articles 1 et 2, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, au montant approximatif de **605 343.38 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces d'authentiques de marques Freightliner et Sterling, suite à l'appel d'offres public 12-12844.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER
AG.APPRO.NIV.2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
C/S APP.STRAT.EN BIENS

Le : 2014-01-20



Dossier # : 1133438013

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pompaction inc., pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE (1 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Pompaction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1537-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-10 09:56

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438013

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pompacktion inc., pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, utilise vingt pompes et huit broyeurs de marque Seepex. Huit de ces pompes sont utilisées pour pomper les matières qui se déposent au fond des décanteurs et les diriger vers le bâtiment des boues pour être traitées. Huit broyeurs installés sur les lignes d'alimentation de ces pompes servent à déchiqeter les boues pour éviter qu'elles obstruent les conduites et endommagent les équipements qui se trouvent en aval. Douze autres pompes sont en fonction pour alimenter les six filtre-presses du bâtiment des boues. La durée de vie moyenne des pompes et des cartouches déchiqeteuses des broyeurs est d'environ seize mois. Après cette période, elles doivent être remises à neuf ou remplacées selon l'état de la pompe.

L'octroi de ce contrat pour l'acquisition et la rénovation de ces pompes et broyeurs de marque Seepex assurera le remplacement progressif des équipements, dont la durée de vie utile sera atteinte au cours des trois prochaines années, ainsi que la disponibilité des pièces requises pour les remises à niveau.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 8 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. Un addenda fut émis le 13 août pour préciser des exigences techniques au niveau de la réparation des pompes pour le modèle 130. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 août 2013. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours. Aucune contingence n'était prévue pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0395 - 25 novembre 2010 - Octroyer un contrat à Pompaction inc. pour l'achat et la remise à neuf de pompes et de broyeurs de marque Seepex à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 785 339,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1525-AE (2 soum.)

CG07 0232 - 21 juin 2007 - Octroyer un contrat à Performance Fluid Equipment inc. pour l'achat et la remise à neuf de pompes et de broyeurs de marque Seepex à la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 841 919,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1516-AE - (1 soum.)

DESCRIPTION

Ce contrat prévoit la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex de même que leurs composantes pour une période approximative de trente-six mois. Durant cette période, les achats suivants sont prévus :

- 6 cartouches de rechange pour broyeurs
- 6 broyeurs (macérateurs)
- 6 pompes volumétriques modèle 130-12NS pour l'alimentation des filtre-presses
- 6 pompes volumétriques modèle 100-6LNS pour pomper les matières des décanteurs

Réparations prévues :

- 3 pompes volumétriques modèle 100-6LNS
- 12 pompes volumétriques modèle 130-12NS

Il est à noter que ces quantités sont estimées et qu'elles pourraient varier en plus ou en moins selon nos besoins.

JUSTIFICATION

Depuis plus de vingt ans des pompes et broyeurs de marque Seepex sont utilisés à la Station. Ces équipements sont sujets à des bris fréquents et doivent d'être réparés ou remplacés le plus rapidement possible afin d'assurer la continuité des opérations. La division Entretien a analysé plusieurs marques de pompes et, à ce jour, aucun modèle connu ne peut remplacer ces pompes, à moins de modifications substantielles aux installations existantes. Il est donc pratiquement impossible de remplacer ces pompes, lesquelles répondent adéquatement aux besoins opérationnels et aux exigences techniques de la Station. En d'autres termes, seule une pompe et un broyeur de marque Seepex du même modèle peuvent être utilisés sans affecter sérieusement les opérations de la Station.

Six entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et une seule d'entre elles nous a présenté une soumission. Les cinq autres compagnies n'ont pas soumissionné parce qu'elles se disaient non compétitives ou parce qu'elles ne pouvaient fournir ce modèle de pompe.

Tableau d'analyse de la soumission originale

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Pompacktion	979 606.00 \$	0.00 \$	979 606.00 \$
Estimation interne	811 092.00 \$	0.00 \$	811 092.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			168 514.00
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			20.78%

La proposition reçue de la compagnie Pompacktion inc. au montant 979 606,06 \$ s'est avérée supérieure de 20,78 % à notre estimation.

En vertu de l'article 573.3.3 de la loi des cités et villes, des négociations se sont tenues avec le seul soumissionnaire conforme et une proposition révisée pour les mêmes produits nous a été soumise en date du 4 décembre au montant de 756 107,83 \$, soit 6,78 % de moins que notre estimé. Si l'on compare les prix unitaires du dernier contrat (Appel d'offres 1525-AE) à ceux de cette proposition soumise par Pompacktion, qui exclut le modèle 70 qui n'est plus utilisé, l'augmentation est de 13,3% sur une période de trois ans; soit 4,4 % par année.

Cet écart s'explique par une augmentation annuelle moyenne de l'indice des prix des produits industriels de 2,01 % depuis 2010 (selon Statistique Canada) et par l'incertitude entourant le prix du pétrole qui vient affecter directement leurs coûts de transport.

Tableau d'analyse de la soumission révisée

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Pompacktion	756 107.83 \$	0.00 \$	756 107.83 \$
Estimation interne	811 092.00 \$	0.00 \$	811 092.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(54 984.17)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-6.78%

Considérant que :

- les pompes et broyeurs de marque Seepex répondent adéquatement à nos besoins opérationnels et techniques;
- les analyses faites à ce jour sur d'autres modèles de pompes et broyeurs ne sont pas concluantes;
- les pompes et broyeurs Seepex sont essentiels à la bonne marche de nos opérations;
- le prix révisé est inférieur à notre estimation.

Il est recommandé d'autoriser un contrat pour l'achat et la rénovation de pompes et broyeurs Seepex ainsi que la fourniture de composantes à la compagnie Pompacktion inc. au montant de sa soumission révisée; soit: 756 107,83 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 août 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 756 107,83 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 682 030,63 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (100 %) et de la ristourne provinciale (62,8 %) qui sera applicable à partir de 2014.

La dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - Infrastructures municipales

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	211 815,24 \$	218 360,87 \$	227 451,92 \$	657 628,03 \$
Taxes incluses	243 534,57 \$	251 060,41 \$	261 512,85 \$	756 107,83 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	219 675,07 \$	226 463,59 \$	235 891,98 \$	682 030,63 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Intercepter et traiter les eaux usées de l'agglomération de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de pompes et broyeurs de marque Seepex affecterait directement notre capacité de traitement des eaux usées, de même que nos opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement ;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Le : 2013-12-16



Dossier # : 1130598001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses - contrat gré à gré - approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation de trois nouveaux circuits à 25 kV afin d'alimenter l'usine de production d'eau potable Atwater de manière à faire passer sa puissance électrique de 26 à 36 MVA, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à la convention (appelée Entente de contribution) de cette firme ;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à signer la convention prévue à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-23 17:11

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130598001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses - contrat gré à gré - approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'alimentation électrique de l'usine de production d'eau potable Atwater est assurée, actuellement, par trois circuits dédiés et sécurisés de 12 kV alimentant chacun une partie de l'usine pour un total de 26 MVA provenant du poste de distribution électrique Atwater d'Hydro-Québec (HQ). Plusieurs projets, en cours à l'usine Atwater, ont pour but de procéder à la mise aux normes des installations de production d'eau potable afin de se conformer au nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable. Les projections de consommation jusqu'à 2035 et les nouveaux procédés ainsi ajoutés, tels que des générateurs d'ozone, des réacteurs pour le traitement à l'ultraviolet, des générateurs d'hypochlorite et l'augmentation de la capacité de pompage, accroissent la demande énergétique de l'usine pour atteindre un total d'environ 34 MVA et requiert, par conséquent, la réfection de ses installations électriques ainsi que trois nouveaux circuits dédiés et sécurisés à 25 kV.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1133 - 7 août 2013 - Autorisation d'une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.
CE09 0994 - 3 juin 2009 - Approuver la lettre d'entente avec Hydro-Québec pour l'application d'une méthode de travail lors de travaux dans des structures en présence de câbles électriques de moyenne tension et autoriser le directeur de la Direction de la production de l'eau potable à signer cette entente.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à accorder un contrat à HQ pour les travaux décrits ci-dessous : Fournir, installer et raccorder de nouveaux câbles d'alimentation électrique de moyenne tension à partir de la section 25 kV du poste de distribution électrique Atwater d'HQ jusqu'à des puits d'accès à l'intérieur des limites de la propriété de l'usine de production d'eau

potable Atwater, les deux sites étant situés de chaque côté de l'intersection de la rue Joseph et de l'avenue Atwater de l'arrondissement Verdun.

Ce dossier vise également à autoriser le directeur de l'eau potable à signer une entente avec HQ fixant la contribution de la Ville, la description des travaux et les modalités de paiement.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable de l'usine Atwater implique un accroissement de la puissance requise au bon fonctionnement de l'usine. Par conséquent, après l'étude de différents scénarios, en collaboration avec la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) et HQ, la Ville demande à ces derniers de procéder aux travaux requis afin d'être en mesure de fournir une puissance totale de 36 MVA. Le scénario retenu afin de répondre à cet accroissement consiste en la conversion par HQ de la tension d'approvisionnement de l'usine, actuellement à 12 kV, en trois (3) nouveaux circuits parallèles de 25 kV transitant par un massif de conduits, dont les travaux de génie civil sont réalisés par la CSÉM. Étant donné la mise en service graduelle des nouveaux procédés, ceci entraîne de nouvelles charges à l'usine de production d'eau potable, prévus à partir de l'automne 2013 et que certains travaux dans l'usine ne seront pas encore complétés à cette date, une période de transition est planifiée durant laquelle les deux (2) tensions, à savoir, 12 kV de l'entrée électrique existante et 25 kV de la nouvelle entrée électrique seront exploitées simultanément.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier a pour but d'autoriser une dépense pour les travaux de construction de 161 370,59 \$ taxes incluses soit un coût net de 145 560,83 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	146
Réserve de l'eau de l'agglomération	146
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre le fonctionnement des nouveaux procédés ajoutés dans le cadre du projet majeur de mise aux normes des usines (MNU) et d'assurer ainsi que la production d'eau potable de l'usine Atwater tout en respectant les nouvelles normes du Québec en matière de traitement de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrats : Février 2014

Début de travaux : Février 2014

Fin des travaux : Avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 573.3, paragraphe 2, 7 et 8 de la Loi sur les cités et villes, en tant que seul fournisseur en mesure de fournir les services lorsqu'il s'agit d'un réseau d'utilités publiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2013-12-02



Dossier # : 1134822077

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.— Réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 2 041 280,20 \$ (contrat: 1 893 980,20 \$ + incidences: 147 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288001 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 041 280,20 \$, taxes incluses, pour pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. — Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 893 980,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 6,82% par l'agglomération, pour un montant de 139 272,41 \$ et à 93,18% par la ville centrale, pour un montant de 1 902 007,79 \$.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-04 12:57

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822077

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.– Réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 2 041 280,20 \$ (contrat: 1 893 980,20 \$ + incidences: 147 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288001 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 juillet au 21 août 2013. La soumission fut valide pendant les cent vingt (120) jours qui ont suivi son dépôt. Cependant, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, le délai de validité de la soumission fut prolongé pour une période de 67 jours, soit jusqu'au 28 février 2014. La lettre d'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme se retrouve en pièce jointe.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 6 août 2013: Modification à la formule de soumission à l'article 18 "Correction d'asphalte" afin de préciser le type de mélange bitumineux à poser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. — Réseau artériel et centre-ville). Les rues situées dans l'arrondissement Ville-Marie, soit le boul. René-Lévesque, de la rue de la Montagne à la rue Drummond et la rue Guy, du boul. René-Lévesque à 50m vers le nord, sont de compétence d'agglomération.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 172 180,02 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 288001 s'est déroulé du 29 juillet au 21 août 2013. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 50%.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 721 800,18 \$	172 180,02 \$	1 893 980,20 \$
2 Les Pavages Dorval inc.	2 073 283,43 \$	207 328,35 \$	2 280 611,78 \$
3 Construction Soter inc.	2 088 353,47 \$	208 835,35 \$	2 297 188,82 \$
4 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 161 111,72 \$	216 111,17 \$	2 377 222,89 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	1 535 086,92 \$	153 508,68 \$	1 688 595,60 \$

Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 212 250,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	483 242,69 \$
		(%)	25,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	205 384,60 \$
		(%)	12,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	386 631,58 \$
		(%)	20,4%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez prendre note que la soumission de Construction DJL inc., au montant total de 1 723 524,58 \$, a été déclarée non-conforme puisque l'Autorité des marchés financiers nous a informé le 17 septembre 2013 que l'entreprise avait retiré sa demande d'attestation.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 205 384,60 \$ (12,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 800-2013 adopté le 10 juillet 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 24 juillet 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de licence RBQ de l'adjudicataire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 893 980,20 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 721 800,18 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 172 180,02 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 041 280,20 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 147 300,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 93.2% par la Ville centrale et à 6.8% par l'agglomération (le boul. René-Lévesque, de la rue de la Montagne à la rue Drummond et la rue, Guy du boul. René-Lévesque à 50m vers le nord), ce qui représente un coût net de 1 841 292,44 \$ lorsque

diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les travaux pour le projet 55845- Programme de réfection d'artères seront financés par la réserve financière de voirie (93.2%). L'autre portion qui est de compétence d'agglomération est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des Infrastructures du Services des infrastructures, du transport et de l'environnement (6.8%).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 février 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
5181, rue Amiens, bureau 202,
Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Richard C GAGNON)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Samuel BUJOLD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2013-12-20



Dossier # : 1143334003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Automatisation Grimard, pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1547-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Automatisation Grimard plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1547-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-29 08:40

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Automatisation Grimard, pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1547-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est alimentée par trois lignes d'Hydro-Québec à 25kV via un appareillage de commutation comprenant 18 disjoncteurs principaux. Cette installation permet de protéger les équipements contre les surtensions et les surcharges de courant permettant ainsi la gestion de la charge électrique de la Station. Ces disjoncteurs servent aussi à assurer la protection du personnel durant des manœuvres en cas de défaut sur le réseau électrique.

La Station est aussi pourvue de 17 disjoncteurs identiques servant à la protection des 17 moteurs de 3000 à 5000 hp des groupes motopompes de la station de pompage. Par conséquent, les 35 disjoncteurs sont essentiels à la fiabilité et à la protection des équipements principaux de la Station.

Ces disjoncteurs ont été mis en service en 1981 lors du démarrage de la Station.

L'appareillage de commutation alimente en électricité tous les bâtiments de la Station et tous les équipements électriques. Celui-ci est constitué de jeux barres de cuivre permettant d'alimenter les divers équipements lesquels sont protégés par des disjoncteurs. Les barres de cuivre et les disjoncteurs sont cloisonnés dans une enceinte en acier pour la sécurité du personnel.

Un disjoncteur est une composante de puissance qui permet d'ouvrir un circuit ou de le

fermer manuellement ou sur la commande d'un relais de protection. Les relais de protection servent à vérifier les niveaux de courant et de tension afin d'éviter que des équipements surchauffent sous l'effet d'une surcharge ou d'un court-circuit.

Divers incidents sont survenus au cours de la dernière année dont un court-circuit dans un câble de contrôle de l'un des disjoncteurs ayant comme conséquence l'arrêt d'une motopompe ainsi que le blocage d'un disjoncteur dans l'appareillage de commutation. Plusieurs fuites de gaz isolant SF6 ont aussi été décelées et des travaux d'entretien se doivent d'être réalisés à différents intervalles pour les maintenir en état de fonctionnement optimal, tel que le contrat octroyé en 2011 à la firme Schneider Electric.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 15 novembre 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2014 (68 jours). La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0266 - 25 août 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric pour l'entretien spécialisé de 28 disjoncteurs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 257 381,12 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) - Dossier 1113334018.

DESCRIPTION

Le projet consiste à :

- La fourniture et l'installation de 8 disjoncteurs principaux dans l'appareillage de commutation et la fourniture de 2 disjoncteurs de rechange;
- La fourniture et l'installation de relais de protection numérique;
- Une inspection complète ainsi que des essais et le nettoyage de l'appareillage de commutation principal.

Le montant des contingences est de 15 %.

Quatre addenda ont été émis :

Addenda no 1 : le montant des contingences a été porté de 10 % à 15 % suite à la prise en charge par l'entrepreneur de modifications importantes à l'enveloppe de l'équipement pour accéder aux raccordements électriques et qui pourrait occasionner des coûts imprévus. De plus, des essais électriques sur des équipements existants sont prévus et pourraient entraîner des travaux imprévus pour augmenter leur fiabilité;

Addenda no 2 : report de date et clarification sur la licence d'entrepreneur exigée aux documents d'appel d'offres;

Addenda no 3 : clarifications au devis technique;

Addenda no 4 : clarifications sur les soumissions comportant des dérogations au cahier des charges.

JUSTIFICATION

Les disjoncteurs sont désuets et ne sont plus supportés par le manufacturier. Aucune pièce de rechange ni disjoncteur complet du même modèle n'est disponible pour remplacer les

disjoncteurs actuels.

Les disjoncteurs datent de plus de 30 ans et les risques de défectuosité augmentent et les nouvelles normes en santé et sécurité pour le travail hors tension impliquent de plus en plus de manœuvres sur les disjoncteurs.

Une défectuosité sur les relais de protection d'origine de type analogique pourrait entraîner des ouvertures imprévues de disjoncteurs générant des pertes importantes de capacité de traitement des eaux usées et avoir des impacts sur la protection du personnel.

Dix-huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission. Cinq entreprises ont déclaré ne pas avoir la technologie adaptée à nos équipements, quatre ont déclaré ne pas avoir l'expertise, trois le manque de temps, une les termes et conditions aux documents d'appel d'offres et deux n'ont pas été jointes.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Automatisation Grimard (Note 1)	1 118 790,68 \$	167 818,61 \$	1 286 609,29 \$
2. MDL Énergie inc.	1 253 227,50 \$	187 984,12 \$	1 441 211,62 \$
Estimation interne des professionnels	1 000 366,43 \$	150 055,02 \$	1 150 421,45 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 363 910,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,01%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			154 602,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			12,02%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			136 187,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			11,84%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(154 602,33 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-10,73%

Note 1 : Le montant de la soumission a été corrigé suite à une erreur dans le calcul des taxes (soumission: 1 292 190,47\$ correction: 1 286 609,29 \$).

Automatisation Grimard, firme soumissionnaire est une compagnie soeur de Électricité Grimard inc. preneur de document.

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation interne de 11,84 %. Une partie de l'écart, soit 50 % environ, est relatif au prix de la fourniture et l'installation des disjoncteurs ainsi que des composantes auxiliaires et 41 % provient des coûts reliés aux études et à la formation.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat et cette firme ne détient pas une telle attestation selon le registre - contrats publics de l'AMF.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Automatisation Grimard au prix de sa soumission, soit 1 286 609,29 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Automatisation Grimard 830, route de Tadoussac Saguenay, G7H 5A8 Québec - no de licence 1108-4514-24 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 25 novembre 2013 avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées est de 1 286 609,29 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 1 160 557,95 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 161
Réserve de l'eau de l'agglomération	1 161
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les délais de livraison (environ 24 semaines) pour l'obtention d'un disjoncteur font en sorte que la défectuosité d'un disjoncteur entraînerait un arrêt prolongé d'un des groupes motopompes.

Le contrat actuel permettra de sécuriser le réseau et de pouvoir faire face à un bris soudain puisque les pièces de rechange seront disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2014

Fin des travaux : décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- directive : Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-27

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées



Dossier # : 1135258005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12970 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 853 030,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 784 045,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12970 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-28 16:01

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135258005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12970 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable d'Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble 89 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires. Notamment, la réfection d'enveloppe par la restauration des murs extérieurs en maçonnerie et le remplacement de l'ensemble de portes et fenêtres. D'autres travaux sont prévus tels que la réfection mineure des toitures en cuivre, la réfection de l'entrée avec un nouvel escalier ainsi que le remplacement d'autres éléments qui permettra d'assurer la pérennité et la mise en valeur du bâtiment.

À la suite d'un appel d'offres public, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe formée de professionnels en architecture et en génie du bâtiment (mécanique,

électricité, structure et génie-conseil pour les travaux en condition d'amiante), en vue de réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe mentionnés précédemment.

Leur mandat comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie du bâtiment pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux, comme il est prévu à la convention de services professionnels.

Un appel d'offres public a été publié dans La presse, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, du 13 novembre au 2 décembre 2013. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

La durée de validité de la soumission est de 180 jours. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de deux (2) addendas afin de répondre aux demandes des soumissionnaires concernant des précisions sur les services supplémentaires et les travaux de toiture.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-11-20	Clarifications sur l'étendu des travaux et ajout de rapports d'amiante disponibles.
2	2013-11-27	Précisions sur les services supplémentaires demandés.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (incluant la surveillance en résidence des travaux de construction et période de garantie), car le projet doit être mis en œuvre avec un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG13 0320 - 29 août 2013 - accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG11 0050 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert-Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG08 0540 - 28 octobre 2008 - Approuver un projet de convention avec Provencher Roy + Associés architectes, pour des services professionnels en architecture relatifs au projet de protection et de mise à niveau du complexe de l'usine de filtration Atwater, pour un montant total de 1 040 075,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10839 (7 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Girard Coté Bérubé Dion architectes inc. pour les services professionnels en architecture et Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés pour les services d'ingénierie en mécanique, électricité, structure et environnement. La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent mandat appartiendra à la firme Girard Coté Bérubé Dion architectes inc. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- les documents d'appel d'offres en travaux;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent mandat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie, conformément à l'objet de la convention de services professionnels en architecture et génie du bâtiment.

Le pourcentage des contingences n'était pas inscrit au bordereau des soumissions.

Les professionnels seront rémunérés en fonction des méthodes déterminées à la convention des services professionnels soit à forfait, à taux horaire ou à pourcentage du coût réel des travaux. Dans le cadre du contrat des services professionnels, l'ensemble des services de base (plans et devis, appel d'offres pour construction et la surveillance des travaux) ainsi que l'ensemble des services supplémentaires (exploration intra-muros, expertise amiante, surveillance des travaux de toiture en résidence, surveillance de construction en résidence et les visites additionnelles) seront rémunérés selon la modalité du forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges et six (6) ont déposé leur bordereau de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Girard Coté Bérubé Dion architectes inc.	79,63%	1,90	681 778,75 \$	102 266,81 \$	784 045,56 \$
MDA Architectes	73,13%	1,77	695 230,83 \$	104 284,62 \$	799 515,45 \$
Riopel Dion St-Martin inc.	75,25%	1,67	747 912,38 \$	112 186,86 \$	860 099,24 \$

Affleck de la Riva architectes	73,88%	1,35	916 845,14 \$	137 526,77 \$	1 054 371,91 \$
Régis Côté & Associés	77,25%	1,38	919 719,52 \$	137 957,93 \$	1 057 677,45 \$
Dernière estimation réalisée (4 novembre 2013).			863 193,06 \$	129 478,96\$	992 672,02 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					- 208 626,02 \$ -
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					21,0 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					- 15 469,89 \$ -
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					1,9 %

Les honoraires avaient été évalués à 992 672,02 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 21,0 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics similaires au cours des dernières années et inclut une indexation pour inflation. L'estimation a également été basée sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes et par des ingénieurs.

Cet écart s'explique principalement par un prix moins élevé (54 %) pour les services professionnels de base en architecture. Cette baisse peut être expliquée par le fait que les professionnels ont considéré que les documents qui seront disponibles au début du mandat (expertise technique avec relevés et dessins électroniques) représentent une bonne base pour accomplir le travail en architecture et ceci économisera considérablement leurs efforts pour la phase de la conception.

Soulignons que tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels internes.

Le détail des incidences est le suivant :

Expertises diverses	30 000 \$
Études environnementales phases I et II	30 000 \$
Total (excluant les taxes)	60 000 \$

L'étude environnementale de phase I est nécessaire, et selon son résultat, celle de la phase II pourra également être requise. En effet, des facteurs tels que la présence d'un entrepôt de matériaux inflammables adjacent aux bâtiments faisant l'objet des travaux, et les excavations pour réparation des fissures des murs de fondation font en sorte que ces études doivent être prévues.

Cette information est aussi disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe. Ce montant d'incidences est prévu pour l'exécution de services professionnels qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent pas être réalisés par l'équipe des professionnels faisant l'objet du présent contrat, parce qu'il s'agit de professions d'expertises différentes.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure de la mission. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP

inc. et SDK et associés, ont déposé chacune une demande d'autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et sont en attente de ladite autorisation. De plus, aucune de ces firmes ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus de ce projet représentent un montant maximal de 784 045,56 \$ (incluant taxes et contingences).

Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

	Coûts en dollar canadien \$
Services de base	
Architecture	184 680,00
Ingénierie (mécanique - électrique)	45 000,00
Ingénierie Structure	45 000,00
Génie-conseil (amiante)	48 750,00
Sous total services de base :	323 430,00
Services supplémentaires	
Percées exploratoires (exploration intra-muros)	10 000,00
Expertise amiante (relevés supplémentaires)	5 000,00
Surveillance de travaux de toiture en résidence	20 000,00
Surveillance de construction en résidence.	210 800,00
Visites additionnelles	23 750,00
Sous total services supplémentaires :	269 550,00
Sous total services de base et supplémentaires :	592 980,00
Contingences (15 % des honoraires)	88 947,00
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	102 118,56
Total contrat	784 045,56
Montant total du contrat à octroyer :	784 045,56

Le montant des incidences à approuver est de 68 985,00 \$ (incluant les taxes).

Les honoraires sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014- 2016 de la Direction de l'eau potable. Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière de la DEP au présent dossier.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED argent, tel que demandé par la Politique de développement durable. Plus précisément, dans le cadre du présent projet, les travaux visent uniquement le remplacement ou l'entretien d'éléments existants, raison pour laquelle n'est pas assujéti à l'exigence LEED de la PPDEM.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé des occupants et les équipements les plus écoénergétiques. Les projets seront conçus de manière à favoriser le recyclage de matériaux et d'équipements ainsi que l'utilisation des produits fabriqués à partir de matières recyclées. De plus, la gestion des déchets de construction sera exigée durant le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu générant ainsi un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

Il est donc primordial que l'octroi du présent contrat soit approuvé lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération du 27 février prochain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels :	Février 2014
Début de la mission :	Mars 2014
Plans et devis :	Mars - Mai 2014
Appel d'offres travaux	Juin 2014
Octroi du contrat :	Juillet - Septembre 2014
Travaux	Septembre 2014 - Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres pour services professionnels a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi de contrat a été appliqué pour retenir les services de la firme qui a obtenu le plus haut pointage final.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

Encadrement : « Confidentialité des estimations des contrats »;

Encadrement : « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;

Encadrement : « Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal »;

Encadrement : « Politique de gestion contractuelle ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Robert NORMANDEAU)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

John AGUILAR
Gestionnaire immobilier

Danielle Lavigne, Chef de section
Section administration immobilière -
Agglomération
Tél. : 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-01-20



Dossier # : 1130881002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-01-28 17:47

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1130881002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Bénéficiaire de l'appui initial de Tourisme Montréal et créé en 2011 par l'agence montréalaise Sid Lee, en collaboration avec le Cirque du Soleil, Intel et Fast Company, C2-MTL est un événement de trois jours qui réunit à Montréal plusieurs conférenciers internationaux multisectoriels. Sous l'étendard de la créativité et de l'innovation, l'événement vise à stimuler et animer les gestionnaires locaux et internationaux en leur proposant un environnement immersif qui encourage la collaboration et l'émergence de nouvelles solutions d'affaires.

L'événement, qui est à sa troisième édition, aura lieu du 27 au 29 mai 2014 à l'Arsenal, situé dans l'arrondissement du Sud-ouest. Une vingtaine de conférenciers internationaux et plus de 2 000 participants issus du milieu des affaires sont attendus. À travers de multiples conférences, expositions interactives, présentations multimédias et ateliers collaboratifs, C2-MTL proposera encore une fois le concept de conférence annuelle mondiale pour mieux explorer la dynamique « commerce / créativité ».

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder à C2-MTL un soutien financier de 200 000 \$ par année pour les trois prochaines éditions jusqu'en 2016, pour un total de 600 000 \$, en réponse à la demande déposée par l'organisme le 8 janvier 2014 (voir pièces jointes).

Les objectifs de C2-MTL s'inscrivent dans les orientations de la Stratégie de développement économique 2011-2017 (SDE) qui visent à faire de Montréal un lieu de collaboration. L'événement a notamment été identifié comme partenaire dans la section de la SDE qui traite de créativité et d'innovation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0126 (25 avril 2013) Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la

créativité et le commerce.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CG12 0081 (22 mars 2012) Accorder un soutien financier non récurrent de 82 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 140 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la première édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce.

CG12 0022 (26 janvier 2012) Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE10 1699 (27 octobre 2010) Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à C2-MTL afin de lui permettre de compléter son montage financier et de planifier une conférence internationale sur la créativité et le commerce pour l'année 2010-2011.

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesse, sont de plus en plus comparées entre elles, évaluées, étalonnées dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa qualité de vie, sa vie culturelle et notamment le dynamisme du milieu des affaires montréalais. C2-MTL, à travers sa programmation, vient appuyer significativement le rayonnement de Montréal en tant que ville innovante et créative sur la scène internationale.

La prochaine édition (3^e) de C2-MTL aura lieu du 27 au 29 mai 2014 à l'Arsenal, situé au 2020, rue William dans le quartier de Griffintown. La programmation proposée reflétera l'image que C2-MTL veut donner de Montréal : une ville créative et innovante. L'événement proposera un concept unique de conférence mondiale, une façon nouvelle de faire connaître le talent montréalais et démarrer de nouveaux projets d'affaires pour Montréal. Les gens d'affaires vivront trois jours d'immersion qui leur permettront de recevoir des réponses innovantes à leurs problématiques de gestion.

L'appui demandé pour 2014 vise principalement à financer l'organisation de l'événement au printemps 2014.

En contrepartie du soutien financier de la Ville, C2-MTL offrira à la Ville :

Produits-description	Valeur des livrables de C2MTL
20 billets complets et 40 billets d'une journée	20 x 3 600 \$ = 72 000 \$ (billets complets) 40 x 2 400 \$ = 96 000 \$ (billets flex)
20 laissez-passer pour un accès gratuit à tous les repas	300 \$ x 20 = 6 000 \$
Affichage local et international	12 000 \$

Publicité (magazine <i>Fast Company</i> , newsletters- <i>logo</i>)	10 000 \$
Communications (visibilité dans les outils de communications : médias sociaux, imprimés, site Web, etc.)	14 000 \$
Réservation d'un espace pour la mise en place de la boutique CODE SOUVENIR MONTREAL, électricité, connexion Internet, service de sécurité	1500 p ² = 3000 \$
Mobilier pour la boutique de design	7 000 \$
Accès au site pour les designers de la boutique (40)	40 x 1 500 \$ = 60 000 \$
Formation des employés de la boutique sur l'événement	500 \$
Accès au site pour 2 personnes en communication du Bureau de la mode pour diffuser du contenu dans le site Web mode de la Ville	2 x 3 600 \$ = 7 200 \$
Mise en valeur de 20 PME montréalaises qui recevront un accompagnement particulier pour suivre l'expérience des différents espaces répondant aux problématiques des gens d'affaires. 20 accès au site.	20 x 1 500 \$ = 30 000 \$
Accès au site pour une équipe des Communications de la Ville qui suivra l'expérience C2-MTL avec les 20 PME montréalaises et diffusera auprès des Montréalais des contenus sur le Web (4 personnes)	4 x 3 600 \$ = 14 400 \$
Mise en valeur de l'arrondissement du Sud-Ouest en diffusant de l'information aux participants sur les galeries d'art, commerces d'antiquités et restaurants	500 \$
Mise à la disposition du Bureau du cinéma et/ou du Bureau de la mode d'un conférencier prestigieux	10 000 \$
Réservation d'un espace pour l'organisation de rencontres dites « <i>Meet & Greet</i> », avec monsieur James Cameron et/ou monsieur Christian Louboutin	500 \$
Mise en valeur de Griffintown en organisant des visites guidées pour les participants (2 guides), location de navettes, visites en vélo	2 000 \$
Total	345 100 \$

Le Bureau du design de la Ville de Montréal produira, pour une deuxième année, la boutique/vitrine éphémère CODE SOUVENIR MONTRÉAL à C2-MTL, ouverte aux participants. Le Bureau compte investir cette année 60 000 \$ à cet effet, dépense qui bénéficiera d'un remboursement de 50 % du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

JUSTIFICATION

L'événement C2-MTL s'inscrit dans les objectifs du projet de Plan de développement Montréal (PDM) visant à « renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole ». Il contribue également à « faire rayonner Montréal » comme mentionné dans la SDE de Montréal. Les succès des éditions de 2012 et de 2013 ont démontré le sérieux des promoteurs.

Ce projet est admissible en fonction des règles d'attribution des contributions financières aux projets structurants de développement économique, établies par le Service de la mise en valeur du territoire dans le cadre de l'entente sur le développement de Montréal avec le MAMROT sous la gouverne du Secrétariat à la région métropolitaine, ministère du Conseil exécutif.

La tenue de la 3^e édition de C2-MTL permettra aux entreprises montréalaises de bénéficier de la présence de sociétés d'envergure pour établir des ententes commerciales et activer les collaborations intersectorielles. En effet, l'événement rejoint non seulement les entreprises de services en cinéma, en design, en technologies de l'information et en marketing, mais également les entreprises du secteur de la mode, de l'architecture, des finances et du transport. De plus, la programmation 2014 est riche et confirme la présence de plusieurs conférenciers prestigieux, dont monsieur James Cameron, réalisateur, monsieur Christian Louboutin, designer, et le professeur Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel de la paix.

Montréal est un partenaire significatif de C2-MTL depuis ses débuts. La Ville reconnaît l'importance et la pertinence de cet événement pour Montréal. En effet, les retombées médiatiques et économiques contribuent depuis deux ans à positionner la métropole dans le créneau de la créativité dans le milieu des affaires. En acceptant de s'engager pour les trois prochaines années, la participation renouvelée de la Ville représente un effet de levier, stabilise l'organisme dans ses projets et permet à C2-MTL de mettre plus d'efforts sur le déploiement et le rayonnement de Montréal.

Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec, C2-MTL a généré des retombées de 7,7 M\$ pour Montréal, des retombées touristiques de plus de 1 M\$, en plus de créer une centaine d'emplois. Grâce à l'événement du magazine *Fast Company* qui célèbre la nomination des 100 plus grands créateurs de la planète, Montréal s'est positionnée comme ville créative d'importance (voir joint au sommaire le rapport d'activités de l'édition 2013).

Les retombées sont donc multiples. On peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Création (soutient l'innovation et la création, de même que de nouvelles approches dans le domaine des affaires);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises montréalaises et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Impact médiatique (mentions significatives dans les médias locaux, nationaux et étrangers);
- Économie locale (met en évidence les produits, les services et la main-d'oeuvre d'origine locale et stimule l'activité commerciale);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 200 000 \$ par année pour une durée de 3 ans (2014-2015-2016; pour un total de 600 000 \$) nécessaire pour donner suite à ce dossier sera prélevée dans l'enveloppe de 175 M\$ de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. Elle sera remise à l'OBNL chaque année.

Organisme	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant accordé 2013	Montant recommandé 2014
C2-MTL	50 000 \$	NIL	82 000 \$	200 000 \$	200 000 \$

Organisme	Montant recommandé 2015	Montant recommandé 2016	Événement	Soutien financier prorata au projet global
C2-MTL	200 000 \$	200 000 \$	C2-MTL	1,9 % (2014)

Le soutien financier à C2-MTL sera remis en deux versements : 150 000 \$ dans les trente 30 jours suivant la signature de la convention (pour 2014; pour 2015 et 2016, au plus tard le 28 février de chaque année) et le solde de 50 000 \$ suite au dépôt du bilan final, au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le soutien financier de 200 000 \$ attribué à C2-MTL pour la 3^e édition représente 1,9 % du budget total estimé de l'événement (10 700 000 \$) et 7,6 % des contributions totales anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (2 635 000 \$). Un tableau présentant la liste des partenaires et leurs contributions respectives est joint au sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la conférence, C2-MTL mettra en place les initiatives de développement durable suivantes :

- sélection des fournisseurs : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- sélection de matériel et des sources d'énergie : sélection d'équipements les moins énergivores;
- gestion des matières résiduelles : mise en place d'une gestion écoresponsable des matières résiduelles sur le site par l'entremise d'un fournisseur spécialisé;
- alimentation : priorité accordée aux fournisseurs locaux et compostage sur le site;
- transport : promotion du transport en commun, des taxis et du Bixi auprès des participants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien triennal aura un effet important sur le rayonnement local et international de Montréal et pour le développement de cet actif clé pour notre ville. La tenue de la troisième édition de la conférence contribuera à solidifier la réputation de Montréal comme ville créative de calibre international et permettra aux entreprises d'ici de générer des accords commerciaux.

La contribution de la Ville de Montréal est importante pour compléter le montage financier de C2-MTL et assurer la réalisation de la programmation de l'événement pour les trois prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une conférence de presse est planifiée pour le lancement de l'événement en présence du maire le 18 février prochain. Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses et convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'informations). La Ville sera systématiquement identifiée comme partenaire de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rédaction d'un plan de communication;
- Poursuite des rencontres d'un comité pour la coordination des interventions municipales dans le cadre du projet incluant des représentants du Développement économique, de la Mise en valeur du territoire, des

Communications, de la Culture et du Patrimoine et de l'arrondissement du Sud-Ouest;

- Mise en place de la boutique de design;
- Tenue de l'événement, 3^e édition, du 27 au 29 mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et règlements applicables, notamment à la Politique d'approvisionnement ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABELLE
chef d'équipe- commissaire développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-01-21



Dossier # : 1136383001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016, avec le Groupe Techna Inc., et autoriser à cette fin une dépense de 43 175,61 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna Inc. ;
2. d'approuver un projet d'addendum no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Techna Inc. (CG10 0098), majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François SIM MASSÉ Le 2014-01-29 09:54

Signataire :

François SIM MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136383001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2016, avec le Groupe Techna Inc., et autoriser à cette fin une dépense de 43 175,61 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mars 2010, suite à une résolution du conseil d'agglomération (CG10 0098), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a octroyé un contrat de services professionnels à la firme Groupe Techna inc. pour la conception et l'implantation d'une solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable. Le contrat comprenait les éléments suivants :

1. la conception de l'application
2. l'acquisition de 6 lecteurs de code à barres et de 3 pigeonniers
3. l'implantation de la solution et du matériel à 3 sites du SIM comportant des postes de remplissages
4. le support de la solution pour une période de trois ans (du 1er juin 2011 au 31 mai 2014) avec l'option de poursuivre ce volet pour une période additionnelle de deux ans aux mêmes conditions et modalités que le contrat initial.

Le coût maximal du contrat était de 210 254,97 \$ taxes incluses.

La solution a été implantée à la fin mai 2011. Or, dans le cadre de la nouvelle convention collective conclue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal, le 26 mai 2012, l'entente n° 3 a été signée. Cette entente prévoyait la mise en service d'un nouveau véhicule de ravitaillement d'air. Conséquemment, le SIM a du faire l'acquisition de 2 nouveaux lecteurs de code à barres et d'un pigeonnier afin de permettre les prises d'inventaire et les saisies de remplissages des bouteilles d'air par le personnel affecté à ce véhicule. Cette acquisition, d'un montant de 11 166,25 \$, a été puisée dans les contingences restantes du contrat et représente 46 % du montant total des contingences prévues au contrat initial.

Le reste des contingences a été utilisé à la réalisation de changements aux fonctionnalités de l'application et au remplacement d'un lecteur de code à barres perdu.

À ce jour, le solde restant au contrat est de 10,15 \$ et ne permet pas de pallier les imprévus. À cet effet, un lecteur de code à barres doit être acquis suite à la perte d'un lecteur à la caserne 72. Le modèle de lecteur de code à barres perdu (9950 d'Honeywell) n'est plus disponible et doit être remplacé par la nouvelle génération (99GX d'Honeywell), ce qui nécessite un ajustement de l'application. Or, le solde des contingences ne permet pas de procéder à cette acquisition. Ce qui amène à faire une demande d'augmentation de la valeur du contrat.

Par ailleurs, le volet support de la solution viendra à échéance le 31 mai 2014. Tel que prévu au contrat, le présent dossier vise à renouveler les services de support et de maintenance fournis par la firme Groupe Techna inc. pour une période de deux ans. La période de support débutera le 1er juin 2014 et prendra fin le 31 mai 2016. Le contrat de support et de maintenance couvrira la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable ainsi que l'équipement (lecteurs de code à barres et accessoires).

Suite à une consultation d'un avis juridique du contentieux, il a été confirmé :

1. Qu'il est possible de renouveler la portion du contrat relative au support et à la maintenance pour une période additionnelle de deux ans conformément à l'article 4.2 de la convention de services professionnels conclue avec Groupe Techna inc., et ce, pour l'ensemble des équipements fournis par Groupe Techna inc., ce qui inclut les deux lecteurs de code à barres ajoutés en 2012.
2. Qu'il est possible de modifier le contrat actuel afin d'acquérir un lecteur de code à barres additionnel en remplacement du lecteur de code à barres perdu, une telle dépense constituant une modification accessoire conforme à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et ville*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0098 – 25 mars 2010 – Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Techna inc., pour la conception et l'implantation d'une solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable, pour une somme maximale de 210 254,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 09-11143 - (1 seul soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE09 1761 – 1er octobre 2009 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à l'acquisition et à l'implantation d'une solution mobile de prise d'inventaire et de saisie de remplissage de bouteilles d'air comprimé respirable.

DESCRIPTION

L'augmentation de la valeur du contrat :

Cette dépense additionnelle permettra :

1. D'acquérir un lecteur de code à barres (modèle 99GX d'Honeywell) afin de remplacer celui perdu à la caserne 72;
2. D'ajuster l'application afin de la rendre fonctionnelle sur ce modèle de lecteur de code à barres.

Renouvellement du contrat de support :

Conformément à la section 4.2 de la convention de services professionnels relative au présent contrat, la Ville avisera par écrit le contractant au moins trois mois avant le terme de trois ans de son intention de se prévaloir de l'option de renouvellement, soit avant le 28 février 2014.

Le contrat de support et de maintenance pour la période du 1 juin 2014 au 31 mai 2016 sera en vigueur à partir du 1^{er} juin 2014.

JUSTIFICATION

La solution a été mise en place dans le but d'assurer la sécurité des pompiers lors d'interventions. Elle répond aux recommandations de la CSST, aux règlements sur la santé et la sécurité au travail ainsi qu'à la norme Z94.3 de l'Association canadienne de normalisation. Elle est essentielle afin d'assurer un suivi rigoureux des remplissages et des entretiens préventifs à effectuer sur les bouteilles d'air respirable contribuant ainsi à la sécurité du personnel pompier lors d'interventions.

Augmentation de la valeur du contrat :

1. L'ajout d'un nouveau véhicule de ravitaillement d'air suite à la signature de la convention collective le 26 mai 2012 n'était pas prévisible lors de l'octroi du contrat initial avec Groupe Techna inc. Cette seule acquisition représente 46 % du montant total des contingences prévues au contrat.
2. L'augmentation de la valeur du contrat permettra le remplacement du matériel perdu à la caserne 72.

Renouvellement du contrat de support :

1. Le renouvellement du contrat de support permettra d'assurer la continuité des opérations du SIM pour une période additionnelle de deux ans. Cette option est prévue au contrat initial.
2. Des contingences de 20 % sont prévues afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir d'ici la fin de la période de support prévue à la fin mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Description	2014 (7 mois)	2015 (12 mois)	2016 (5 mois)	Total
Dépense additionnelle (7,33 % de la valeur du contrat initial)	13 661,13 \$	0 \$	0 \$	13 661,13 \$
Renouvellement du contrat de support	5 806,85 \$	9 954,60 \$	4 147,75 \$	19 909,20 \$
Contingences (20 % du contrat de support)	1 161,37 \$	1 990,92 \$	829,55 \$	3 981,84 \$
Sous-total (avant taxes)	20 629,35 \$	11 945,52 \$	4 977,30 \$	37 552,17 \$
Grand total (avec taxes)	23 718,60 \$	13 734,36 \$	5 722,65 \$	43 175,61 \$

Des contingences de 20 % prévues dans le renouvellement de support permettront de pallier les imprévus d'ici la fin du contrat de support prévue à la fin mai 2016.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Section des ressources informationnelles au compte des services professionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans une entente de service de support et maintenance, le bon fonctionnement de la solution mobile ainsi que du matériel utilisé ne peut être assuré mettant à risques la sécurité du personnel pompier lors d'interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Activité	Échéancier
<ul style="list-style-type: none">Augmentation de la valeur du contrat.	février 2014
<ul style="list-style-type: none">Ajustement du logiciel sur le nouvel équipement 99GX.	février / mars 2014
<ul style="list-style-type: none">Tests de la version ajustée du logiciel.	mars 2014
<ul style="list-style-type: none">Acquisition d'un PDA 99GX en remplacement du PDA perdu.	mars 2014
<ul style="list-style-type: none">Renouvellement du contrat de support.	juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux encadrements administratifs suivants:

- La politique de gestion contractuelle;
- La politique d'approvisionnement;
- L'encadrement «Contingences, incidents et déboursés dans les contrats» (C-OG-DG-D-12-010);
- La *Loi sur les cités et ville*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Ressources financières du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) / Contentieux

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain CARRIÈRE
Chef de division Planification et ressources
informationnelles - SIM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Richard LIEBMANN
Assistant-directeur



Dossier # : 1133447007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Michel Gohier Itée., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-13051 (2 soum., 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 169 307,25 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de bennes basculante en aluminium sur des châssis de camions légers fournis par la Ville;

2- d'accorder à la firme Michel Gohier Itée, seul soumissionnaire conforme s'étant qualifié en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13051 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-06 13:53

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Michel Gohier Itée., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-13051 (2 soum., 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 169 307,25 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins de différents arrondissements et services centraux pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers. Ces bennes sont particulièrement utilisées pour le transport de matériel en vrac (terre, asphalte froid, sel de déglacage, etc.)

Il y a eu publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité, tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Le délai de réception des soumissions a été de quarante-cinq (45) jours en incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 29 juillet au 11 septembre 2013.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits :

- Addenda n° 1, émis le 16 août 2013 par SÉAO, reportant la date limite de réception des offres au 11 septembre 2013.
- Addenda n° 2, émis le 5 septembre 2013 par SÉAO, complément d'information au devis 22313A22.

Pour le dernier contrat, la valeur des achats effectués a été de 507 399,30 \$ incluant les taxes, soit 22 unités achetées comparativement à une prévision de 30 unités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0774 - 5 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation de bennes basculantes en aluminium avec accessoires et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG08 0469 - 25 septembre 2008 - Accorder à Michel Gohier ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10692 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur (5 soumissions - Montant estimé : 677 250 \$).

CE05 1976 - 15 août 2005 - Octroyer un contrat à la compagnie "Michel Gohier ltée" pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camion de la Ville de Montréal, pour une période pouvant atteindre quatre (4) ans suite à l'appel d'offres no 05-8458 (5 soum.). (Montant estimé de l'entente : 550 000 \$).

DESCRIPTION

La Direction de l'approvisionnement a rédigé l'appel d'offres à partir des besoins et des prévisions pour ce type d'appareil établi lors des rencontres de la table de consultation / comité d'experts matériel roulant et ce tout en tenant compte du programme de remplacement des véhicules. Des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction du matériel roulant et des ateliers ont été invités à participer à ces rencontres. Ainsi, les besoins qualitatifs et prévisionnels sont confirmés parmi les représentants.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

La présente entente vise l'acquisition d'environ 22 bennes basculantes avec accessoires de 9 pieds et d'environ 20 bennes basculantes avec accessoires de 8,5 pieds.

Le terme de quatre (4) ans constitue le meilleur compromis pour la fabrication d'équipements et est celui qui est généralement utilisé dans les ententes-cadres de ce type. Ce terme permet une standardisation des équipements, réduit le temps d'ingénierie requis pour adapter les équipements (dessins et devis) ainsi que les coûts associés aux appels d'offres répétitifs.

Une entente plus longue que quatre (4) ans dans ce domaine risquerait d'inciter les soumissionnaires à gonfler leurs prix afin de parer à une indexation potentiellement insuffisante pour cette durée. Contrairement à d'autres équipements motorisés plus communs fabriqués à grande échelle (voitures, camionnettes, camions, etc.), aucune liste de prix n'est produite pour les bennes basculantes faisant l'objet de cet appel d'offres. Les prix sont généralement indexés annuellement. Or ces indexations sont relativement faibles depuis plusieurs années. Sur une longue période, il peut arriver que certaines composantes soient moins tenues en compte dans la fluctuation de l'indice (ex. prix du métal qui s'emballe). Ce qui pourrait avoir pour effet qu'au bout de quelques années l'adjudicataire n'y trouverait plus son compte et souhaiterait mettre fin à l'entente.

Un terme plus court que quatre (4) ans aurait, quant à lui, un impact sur la précision de l'estimation versus la consommation réelle, car l'échantillonnage serait passablement réduit. Des effets négatifs seraient aussi observables sur les économies d'échelle, sur les coûts en terme de formation des conducteurs, des mécaniciens ainsi que sur le stock de pièces tenues en inventaire.

JUSTIFICATION

Entente-cadre pour la fourniture et l'installation sur demande, de bennes basculantes, sur les camions légers fournis par la Ville pour une période de 4 ans, suite à l'appel d'offres public 13-13051. La conclusion de l'entente-cadre permet de faciliter l'approvisionnement pour toutes les unités d'affaires tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le marché des bennes basculantes en aluminium sur des camions légers est plus marginal que celui des bennes basculantes pour les camions lourds. Cela s'explique entre autres par une demande relativement faible pour cette catégorie de benne et aussi par les exigences plus spécifiques dans les techniques de soudage de l'aluminium selon la norme du Bureau canadien de soudage. Nous sommes donc face à un petit marché spécialisé où la compétition repose sur deux ou trois fournisseurs.

Soumission conforme	NOTE	Total taxes incluses	Total négocié taxes incluses
Michel Gohier ltée.	66 %	1 204 436,00 \$	1 169 307,25 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)		1 016 379,00 \$	1 016 379,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)		188 057,00 \$	152 928,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100		18,5%	15,0%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense de 1 016 379,00 \$ avec taxes, pour la période de l'entente (4 ans), représentant l'installation de 42 bennes basculantes en aluminium. Il existe un écart de 15 % entre l'estimation initiale et le montant négocié. L'estimation a été réalisée en tenant compte d'une fluctuation de l'IPC de 2 % annuellement. Il est difficile d'obtenir un degré de précision plus élevé en raison de la taille de ce marché et de l'absence de dossiers comparatifs sur lesquels il aurait été possible de se baser.

N'eut été le rejet de la soumission de la firme Les Équipements Twin ltée (1980), l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée par la Direction du matériel roulant et des ateliers aurait représenté une variation de seulement 3,6 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Des clauses d'indexation des prix sont prévues au contrat et applicables à tous les (12) douze mois subséquents. Il s'agit d'une méthode de calcul hybride (50/50) ne dépassant pas la moyenne des douze mois de l'indice des prix de l'industrie, tel que publié par Statistique Canada sous la référence v V53433816, « Produits de l'aluminium manufacturés », combinant à 50 % la moyenne des douze mois de l'indice des prix à la consommation, par ville (mensuel Montréal), tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X.

Suite à l'analyse des soumissions, la firme Michel Gohier ltée était le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 1 204 436,00 \$, ce qui représente un écart de 18,5 % entre ce montant et la dernière estimation réalisée.

Les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité, lorsqu'une seule soumission conforme a été reçue et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation, de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations. La Direction de l'approvisionnement a donc entrepris des négociations avec les représentants de Michel Gohier Itée qui ont permis de réduire les coûts de l'article n° 3 de 5,30 %.

Comparativement à l'entente précédente, pour des équipements similaires à ceux demandés dans l'appel d'offres (article no 3), le prix unitaire négocié subit une variation à la hausse de 14,1 %. Cette augmentation serait principalement due à un rajustement de la part de l'adjudicataire en raison d'une marge bénéficiaire trop mince lors de l'entente précédente, selon les informations obtenues. Les autres articles étant nouveaux, nous ne pouvons établir de comparatif.

	Entente précédente	Prix soumissionné	Prix négocié	Variation
Article 3 Fourniture et installation d'une benne en aluminium et accessoires selon les caractéristiques décrites au devis n° 23413A22	21 757,24 \$ (prix indexé 2012)	26 223,79 \$	24 835,00 \$	14,1 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 13-13051

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BENNES BASCULANTES EN ALUMINIUM ET ACCESSOIRES SUR DES CHÂSSIS DE

CAMIONS LÉGERS FOURNIS PAR LA VILLE

Date de lancement : 29 juillet 2013

Date d'ouverture : 11 septembre 2013

Preneurs du cahier des charges (8) :

9158-0720 Québec inc.
Aluquip
Del Équipement
Delom inc.
Équifab inc.
Les Équipements Twin Itée (1980)
Métallomax inc.
Michel Gohietr Itée

Soumissionnaire (2): Les Équipements Twin Itée (1980)

Michel Gohietr Itée

Raisons de non-dépôt de soumissions :

9158-0720 Québec inc. (Champagne et frères) : Manufacturier de bennes en acier, arrêt de la fabrication de bennes en aluminium depuis trois ans.
Aluquip: Manque de collaboration avec les distributeurs de composantes hydraulique.
Del Équipement limitée: Plusieurs relances, aucun retour.
Delom Services Montréal : Entreprise spécialisée en fabrication et soudure, n'est pas installé pour faire l'installation des systèmes électrique et hydraulique tel que demandé.
Équifab inc.: Soumission arrivée en retard au greffe.
Métallomax inc.: Plusieurs relances, aucun retour.

Le processus d'appel d'offres public est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Michel Gohier Itée, ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que

les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 23 octobre 2013.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été évaluées en fonction du devis et des critères de spécifications techniques lesquels sont obligatoires et éliminatoires. La conformité technique est effectuée par la Direction du matériel roulant et des ateliers. Lors de l'analyse des soumissions reçues, **il a été constaté que la soumission de la firme Les Équipements Twin Itée (1980) est non conforme techniquement à l'article 3.1.2.3 (largeur de la benne) du devis technique no 22313A22.** La largeur proposée excède de beaucoup la spécification demandée. Par ce fait, il y a un risque considérable de surcharge et de bris d'équipement. Il s'agit d'un défaut majeur qui entraîne le rejet de sa soumission.

L'offre de la firme Michel Gohier Itée a été jugée conforme administrativement et techniquement. Elle a par la suite été analysée par un comité de sélection selon les critères présentés dans la grille d'évaluation.

Conformité technique finalisée: le 24 septembre 2013, par la Direction du matériel roulant et des ateliers

Rencontre du comité de sélection: le 25 septembre 2013, 9 :00 à la Direction de l'approvisionnement au 9515 St-Hubert

Grille d'évaluation : Voir en pièces jointes

Résultat de l'évaluation

L'offre de la firme Michel Gohier Itée fut la seule soumission conforme s'étant qualifiée en fonction des critères de sélection préétablis de l'appel d'offres, cette firme fut donc retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Michel Gohier Itée, une entente-cadre d'une durée de 4 ans au montant approximatif de **1 169 307,25 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-13051.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-02-05



Dossier # : 1136349001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10085 - Deux (2) soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 697 872,51 \$, taxes incluses, pour le projet de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Gastier M.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 476 410,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10085;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-23 09:24

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136349001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10085 - Deux (2) soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Un diagnostic effectué par la Direction de l'eau potable (DEP) sur les composantes d'automatisation des réservoirs d'eau potable a permis de conclure que le système actuel ne répond plus aux besoins grandissants d'intégration de nouveaux actifs de contrôle.

En 2011, l'étude préliminaire qui a été réalisée sur les systèmes d'automatisation du réseau de distribution primaire a établi que les systèmes de contrôle du réseau de distribution n'étaient plus à niveau. Les points principaux soulevés de cette étude sont: le manque de redondance, la discontinuité de pièces de rechange et l'incapacité d'évolution des composants.

Le projet en cours permet de moderniser des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable afin de fiabiliser les systèmes de contrôle. La réalisation de ce projet permettra d'améliorer la réponse des systèmes aux pannes de composantes, de pallier à des problèmes de discontinuité des pièces de rechange et de normaliser les composantes. Aussi, ce projet tente d'optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance. Enfin, d'autres projets dépendent de la complétion du présent mandat notamment le projet de rénovation du réservoir McTavish prévu en 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal *Le Devoir* le 22 avril 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 22 mai 2013. Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 29 avril 2013 au 6 mai 2013 inclusivement. La date de

validité de la soumission du plus bas soumissionnaire et qui s'expire le 16 janvier 2014, est prolongée jusqu'au 31 mars 2014, et-ce, sans impact financier sur le prix de la soumission.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, le calendrier d'émission ainsi que la portée des addendas sont tels que suit :

Numéro d'addenda	Date d'émission	Portée de l'addenda
#1	25 avril 2013	Correction apportée au numéro de projet au niveau du bordereau de soumission
#2	02 mai 2013	Fixation d'un calendrier pour la transmission des questions de la part des détenteurs du cahier des charges

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gastier M.P. Inc. pour la réalisation des travaux de modernisation des systèmes d'automatisation à l'ensemble des sites des réservoirs d'eau potable de la Ville. Les travaux visés sont décrits ci-dessous :

- fourniture, installation, raccordement, programmation et mise en service des panneaux de contrôle et des réseaux de communications;
- développement de nouvelles applications du système de contrôle et d'acquisition des données (SCADA) et des bases de données;
- réalisation de toute l'ingénierie de détail relative aux systèmes de contrôle fournis;
- assistance technique et formation.

Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard, et ce, en vertu de l'article 5.1.10.1 du cahier des clauses administratives générales, joint au devis de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Deux (2) d'entre eux ont déposé des soumissions, ce qui représente un pourcentage de 40% sur l'ensemble des preneurs du cahier des charges. Les entreprises qui ont refusé de soumissionner invoquaient les motifs suivants:

Liste des preneurs du cahier des charges	Dépôt de soumission	Raison de non soumission
Gastier M.P. Inc.	Oui	• N/A
L.M.L Électrique (1995) Ltée.	Oui	• N/A

ROBOTX Solutions Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité du respect de l'échéancier de réalisation, tel qu'arrêté par la Ville de Montréal; • Manque de temps pour bien préparer la soumission;
Noël Rochette & fils Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • La compagnie est un sous-traitant pour des travaux spécialisés, et impossible pour elle de se constituer légalement en entrepreneur général, tel qu'exigé dans le cahier des charges.
Pellemon Inc.	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Surcharge de demandes d'appel d'offres ainsi que leur processus interne d'évaluation des chances d'obtention du projet en fonction de la concurrence présente.

L'analyse de conformité des deux (2) soumissions reçues a permis de constater que les deux (2) soumissions sont conformes. Veuillez vous référer à l'analyse en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Gastier M.P. Inc.	1 342 191,71 \$	134 219,17 \$	1 476 410,88 \$
L.M.L Électrique (1995) Ltée.	1 399 590,68 \$	139 959,06 \$	1 539 549,74 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 778 873,65 \$	177 887,36 \$	1 956 761,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 507 980,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			63 138,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			4,27%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation interne (\$)			- 480 350,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation interne (%)			- 24,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			63 138,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,27%

L'écart favorable de 24,54%, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne par la Ville de Montréal, est attribuable aux éléments suivants :

- L'estimation réalisée par la Ville de Montréal pour la fourniture du matériel et du logiciel est basée sur les prix catalogues transmis par les différents fournisseurs. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme tiennent compte des escomptes appliqués par ces mêmes fournisseurs à la Ville de Montréal et qui sont de l'ordre de 30%. C'est pourquoi l'estimation des coûts du matériel et du logiciel réalisée par la Ville de Montréal est 32,03% plus chère que les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme.
- L'estimation réalisée par la Ville de Montréal pour les travaux d'installation, de programmation et de mise en service des équipements est basée sur une évaluation du temps requis et ce, pour une expertise moyenne dans l'industrie. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 18,87 % par rapport à l'estimation de la Ville de Montréal. L'entrepreneur estime qu'il dispose d'une expertise de niveau suffisant pour réaliser ce contrat tout en respectant les critères de qualité exigés par la Ville de Montréal.

Au bordereau de la soumission, les contingences s'élèvent à 10 % du coût des travaux. Les contingences servent pour les imprévus du chantier, l'intégration à des infrastructures technologiques existantes et pour répondre aux besoins d'évolution technologique. En effet, dans le domaine des technologies, notamment les domaines de l'informatique, des systèmes de contrôle et des télécommunications, des modifications de conception sont souvent nécessaires afin de suivre le rythme soutenu de développement des technologies. Aussi, dans le domaine des technologies, on rencontre des problèmes d'interfaçage aux systèmes existants qu'il est difficile d'anticiper. Cette évaluation à 10% des coûts de travaux est basée sur l'historique de dossiers semblables.

Une somme de 221 461,63 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat est également prévue pour les incidences. Ces incidences sont composées d'approvisionnement en matériel et de prestations de services très spécialisées dans les domaines technologiques.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites selon le tableau mis à jour en date du 29 mai 2013, pour Gastier M.P. inc., 10 400, Boulevard du Golf, Montréal (Québec), H1J 2Y7 — n° licence : 8299-2983-57. La firme Gastier M.P. inc. a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mai 2013 avec sa soumission. Elle ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrat publics, conformément au décret 206-2013.

La firme Gastier M.P. inc. a déposé une demande d'autorisation de conclure un contrat public auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 21 mai 2013. La firme Gastier M.P. inc. est admissible à conclure le présent contrat selon l'autorisation de l'AMF datée du 13 janvier 2014 sous le numéro 2014-CPSM-002 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 476 410,88 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 1 342 191,71 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 134 219,17 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 1 697 872,51 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 221 461,63 \$ (taxes incluses) pour les incidences telles que les dépenses reliées à l'entretien des lieux, les coûts requis pour les travaux temporaires de maintien du processus de distribution de l'eau potable pendant la durée des travaux, les coûts d'interface avec les équipements installés dans le cadre d'autres projets, des achats d'équipements spécialisés ou de sécurité.

La dépense de 1 697 872,51 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 1 531 529,00 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 225 223,20 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 306 305,80 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 531
Subventions: part Ville de Montréal	1 225
Emprunt net	306

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau et de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet a été planifié en préparation à d'autres projets en cours et futurs sur les mêmes sites. Reporter le présent projet pourrait causer des pertes financières car des travaux temporaires seraient nécessaires.

Les soumissions sont valides jusqu'au 31 mars 2014. Reporter le projet impliquerait forcément la reprise de tout l'appel d'offres et en conséquence défrayer tous les coûts associés. Aussi, la Ville de Montréal risquerait d'obtenir des soumissions plus élevées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'existe pas de stratégie de communication applicable au présent projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

Début des travaux : avril 2014.

Délai contractuel : 365 jours de calendrier.

Fin des travaux : avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé suivant les règles et politiques en vigueur à la Ville de Montréal. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que les

clauses relatives à la politique de gestion contractuelle, les clauses relatives aux attestations fiscales et enfin les clauses relatives à l'obtention de l'autorisation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF), ont été intégrées aux documents d'appels d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique d'approvisionnement;
- encadrement «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats»;
- encadrement sur la politique de gestion contractuelle;
- encadrement «Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek DJEFFAL
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2013-06-13



Dossier # : 1130749001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5668 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 790 079,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 682 769,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5668;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 2 790 079,93 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-07-24 16:03

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130749001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5668 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Lachine dessert la population de Lachine et une partie de LaSalle, avec une production d'eau potable de 65 000 m³ par jour. Elle a été construite en 1960 et a besoin d'investissements en capitaux pour combler les déficits d'investissement, en préserver la pérennité et assurer sa mission. Une évaluation du déficit d'investissement, incluant la revue des résultats de l'audit de SNC-Lavalin, des différents besoins de l'usine et d'expertises sur l'état de l'ouvrage, a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. Il fut priorisé de réaliser la réhabilitation et la mise aux normes partielle de la salle des décanteurs.

Les murs délimitant la salle des décanteurs doivent être réhabilités et remplacés par des matériaux imputrescibles. Une portion de ces murs présente une dégradation. Les systèmes électrique (alimentation, chauffage et éclairage) et mécanique (ventilation et plomberie) sont désuets et ne répondent pas aux besoins. Leur remplacement est inclus aux travaux. Enfin, le projet inclut aussi la mise aux normes partielle de la galerie des purges sous-jacente et des escaliers du corridor d'ozone adjacent. Les décanteurs resteront en fonction pendant tous les travaux et la capacité de production d'eau potable de l'usine ne sera pas perturbée.

La Ville a mandaté les firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. afin qu'ils réalisent ce projet.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 juin 2013. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 26 juin 2013. La période d'appel d'offres a duré 21 jours calendrier. Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous). Les deux derniers addenda comportaient des clarifications et avaient un impact mineur pour les soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-06-12	Modification du formulaire de soumission et clarification aux plans et devis d'architecture, mécanique, électrique et structure
2	2013-06-13	Clarification au plan de mécanique
3	2013-06-19	Modification de l'étiquette de soumission et clarification au plan d'architecture.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 13 au 18 juin 2013 inclusivement.

La durée de validité demandée dans les documents d'appel d'offres est de 120 jours.

Cependant, deux prolongations de validité des soumissions ont été demandées aux soumissionnaires conformes afin d'attendre que l'Autorité des Marchés Financiers statue sur la certification du plus bas soumissionnaire, le Groupe Hexagone, s.e.c. La première prolongation était de 69 jours et la deuxième de 59 jours, portant la fin de la période de validité des soumissions au 1er mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0202 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 1 040 480,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11981 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est fournie dans le tableau ci-dessous. Trois (3) d'entre eux ont déposé leur soumission. Sur les 11 preneurs de cahier de charge, un n'a aucune licence et ne pouvait donc pas déposer de soumission. Trois (3) autres, malgré leur licence d'entrepreneur général, sont en fait des sous-traitants. Par ailleurs, les travaux comportent un volet en condition à risque ce que les entrepreneurs ne pouvaient savoir à la lecture de l'annonce. Ce volet de travaux spécialisés peut avoir incité des entrepreneurs à ne pas déposer de soumission.

1	Construction Arcade
2	Développement Atrium inc.
3	Filtrum Inc.
4	Groupe Hexagone, s.e.c.
5	Groupe VIG Inc.
6	Isolation Val-Mers Ltée
7	Les installations Électriques Pichette Inc.
8	MDM Construction
9	MPECO Construction inc.

10	Soconex Entrepreneur General INC.
11	Trempro Construction Inc.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Groupe Hexagone, s.e.c., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine.

Les dispositions contractuelles liées au respect de l'échéancier sont décrites ci-dessous.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de trois cent quatre-vingt-quinze (395) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié dépassant le délai mentionné entraînera l'application de la clause 5.1.10.1 des clauses administratives générales du cahier des charges.

La clause 5.1.10.1 se lit comme suit:

« 5.1.10.1 Retard dans l'exécution des travaux

5.1.10.1.1 Le délai stipulé aux documents pour l'exécution des travaux est de l'essence du contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

5.1.10.1.2 Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. »

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions conformes reçues sont décrites ci-dessous. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Groupe Hexagone, s.e.c.	2 332 842,75	349 926,41	2 682 769,16
Trempro Construction Inc.	2 364 380,34	354 657,05	2 719 037,39
Développement Atrium inc.	3 258 934,78	488 840,22	3 747 775,00
Estimation des professionnels externes (\$)	2 048 294,47	307 244,16	2 355 538,63
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 049 860,52
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			13,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			1 065 005,84
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			39,70 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			327 230,53
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			13,89 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	36 268,23
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	1,35 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 355 538,63 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 327 230,53 \$ (13,89 %).

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire se situe en grande partie aux chapitres 01 et 02, clauses administratives et travaux d'emplacement ainsi qu'au chapitre 05 pour les ouvrages métalliques. Il y a un écart défavorable pour le chapitre 01 des clauses administratives de 171 238,23 \$, soit 7,27 %. Ce montant est balancé par un écart favorable pour le chapitre 02 des travaux d'emplacement de -179 391,18 \$, soit -7,62 %. Il semble que l'entrepreneur a inclus des coûts de démolition dans ses frais d'organisation de son chantier au chapitre 01 alors que les professionnels les avaient prévus dans le chapitre 02 aux travaux d'emplacement.

Le plus grand différentiel se situe au chapitre 05 pour les ouvrages métalliques avec un écart défavorable de 210 509,45 \$, soit 8,94 %, par rapport à l'estimation des professionnels. Mentionnons que le deuxième plus bas soumissionnaire présentait un écart défavorable moindre de 3,11 % avec l'estimation des professionnels. Ces travaux consistent au renforcement de la structure existante, au remplacement des garde-corps et au remplacement des escaliers pour leur mise aux normes. Le coût de ces travaux a été en partie sous-estimé par les professionnels.

Les montants des travaux pour les autres chapitres des disciplines de l'architecture, la structure, la mécanique et l'électricité présentent des écarts favorables et défavorables par rapport à l'estimation des professionnels qui varient entre - 1,99 % et + 2,83 %.

Le coût moyen des trois soumissions conformes reçues est de 3 049 860,52 \$, ce qui représente un écart de 13,68 % avec la plus basse conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 1 065 005,84 \$, soit 39,70 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 36 268,23 \$, soit 1,35 %.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Hexagone, s.e.c. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Groupe Hexagone, s.e.c. ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

L'adjudicataire, Groupe Hexagone, s.e.c., a obtenu son autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 janvier 2014 et le certificat porte le no 2014-CPSM-0001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 2 682 769,16 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 107 310,77 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Les coûts anticipés pour les incidences sont reliés aux frais de laboratoire, expertises, permis, ainsi que les frais connexes.

La dépense totale à autoriser est de 2 790 079,93 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir le tableau de calcul des coûts en pièce jointe).

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même; respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réhabilitation et mise aux normes partielle de la salle des décanteurs afin de prévenir la dégradation additionnelle des murs périphériques et de changer les systèmes électriques d'alimentation, de chauffage et d'éclairage ainsi que les systèmes de ventilation qui ont atteint la fin de leur vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13761 - Mandat : 16063-2-002

Octroi du contrat au CG :	Février 2014
Réalisation des travaux :	Mars 2014 à avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public respecte la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué afin de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La Direction des stratégies et transactions immobilières demande à tous les professionnels de travailler dans cette optique.

Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ainsi que l'encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Daniel L LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2013-07-11



Dossier # : 1133334022

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1829-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1829-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-23 10:51

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334022

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1829-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Cinq presses rotatifs de première génération sont en service à la Station d'épuration depuis avril 1995. Ces presses furent installés par la compagnie Les Industries Fournier inc. et ont depuis fait l'objet de développement technologique les rendant de plus en plus performants et fiables. Les cinq presses rotatifs ont une valeur de remplacement évaluée à 600 000 \$ chacun.

En 2005, les presses rotatifs 668-M29-023 et 668-M29-024 ont été mis à niveau. Ces deux presses ont fait l'objet d'appel d'offres public en juillet 2010 et mars 2012 pour le rehaussement de ceux-ci. Ces travaux ont permis d'améliorer l'opération et l'entretien des presses.

En mai 2012, un contrat de fabrication a été octroyé aux Industries Fournier pour remettre à niveau les trois derniers presses 668-M29-021/022/025. En juillet 2013, un contrat de construction a été octroyé à Socomec Industriel inc., pour les travaux de rehaussement de ces trois presses.

Pour mettre en fonction les cinq presses Fournier remis à niveau , il est toutefois requis d'effectuer une mise à niveau électrique et mécanique des systèmes connexes.

Historique du dossier

ÉTAPES TERMINÉES	COÛTS taxes incluses	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
Mise à niveau des deux (2) pressoirs : 668-M29-023 et 668-M29-024	235 000 \$	Décembre 2004	Décembre 2005
Rehaussement du pressoir rotatif : 668-M29-023 (contrat 1689-AE)	95 374 \$	Juillet 2010	Décembre 2010
Rehaussement du pressoir rotatif : 668-M29-024 (contrat 1823-AE)	124 093,55 \$	Juillet 2012	Décembre 2012
Mise à niveau de trois (3) pressoirs 668-M29-021/022/025 - Dossier 1123334007	956 980,79 \$	Mars 2012	Décembre 2012
ÉTAPES EN COURS DE RÉALISATION			
Rehaussement des pressoirs rotatifs 668-M29-021/022/025 - Dossier 1133334015	332 612,56 \$	Septembre 2013	Décembre 2013
ÉTAPES FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT DOSSIER			
Mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 pressoirs Fournier 668-M29-021/022/023/024/025	586 733,75 \$	Mars 2014	Septembre 2014
ÉTAPES À VENIR			
Aucune			

Un appel d'offres public a donc été lancé le 22 août 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2013 (25 jours). La validité des soumissions est de 180 jours.

Un seul addenda a été émis le 11 septembre 2013. Des clarifications et ajouts mineurs au devis technique ainsi qu'une série de questions-réponses étaient contenus à cet addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1049 - 31 juillet 2013 - 1133334015- Accorder un contrat à Socomec Industriel inc., pour une somme maximale de 332 612,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de rehaussement des pressoirs rotatifs 668-M29-021, 668-M29-022 et 668-M29-025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1828-AE - 4 soumissions;

- CG12 0144 - 17 mai 2012 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Industries Fournier inc., fournisseur unique, pour la mise à niveau de trois pressoirs rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 956 980,79 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 28 mars 2012;

- CE12 0385 - 21 mars 2012 - 1123334004 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour les travaux de rehaussement du pressoir rotatif 668-M29-024 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 124 093,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1823-AE - 3 soumissionnaires;

- Bon de commande 530414 - 26 juillet 2010 - Octroi d'un contrat de 95 374 \$, taxes incluses, à Mécanique CNC (2002) inc. pour le rehaussement du pressoir rotatif 668-M29-

023;

- CM04 0799 – 22 novembre 2004 – Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Les Industries Fournier inc., fournisseur exclusif, pour la mise à niveau et le démarrage de deux des cinq pressoirs rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées, pour une somme de 207 500 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités prévues et conformément à l'article 573.3, premier alinéa, deuxième paragraphe, de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

DESCRIPTION

Les travaux suivants seront réalisés :

MÉCANIQUE

- Fournir et installer cinq (5) pompes;
- Fournir et installer cinq (5) broyeurs Moyno;
- Fournir et installer des vannes à guillotines de 4" et 6" de diamètre en acier inoxydable 316;
- Enlever les cinq (5) pompes existantes, les deux (2) broyeurs existants et la tuyauterie existante de l'alimentation des pompes et du refoulement des pompes, de l'eau de procédé (EP) et du drainage;
- Enlever les cinq (5) bases de béton existantes des broyeurs.

ÉLECTRICITÉ

- La fourniture, l'installation et le raccordement de trois nouveaux démarreurs pour les moteurs des broyeurs, d'un câble de puissance, d'un câble de contrôle, des coffrets de commande et des moteurs;
- La mise à niveau des variateurs de vitesse.

Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 10 %.

JUSTIFICATION

Suite aux travaux de modernisation des pressoirs, les pompes existantes n'ont pas la capacité nécessaire pour alimenter ceux-ci. De plus, les variateurs de vitesse de tous les moteurs sont désuets et souvent en panne et il n'existe plus de pièces de rechange pour ces variateurs. Les broyeurs doivent aussi être remplacés pour améliorer l'efficacité des pressoirs.

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1.Gastier M.P.	533 394,32 \$	53 339,43 \$	586 733,75 \$
2.Socomec Industriel inc.	561 207,92 \$	56 120,79 \$	617 328,71 \$

3.Mécanique CNC (2002) inc.	574 731,28 \$	57 473,13 \$	632 204,41 \$
Estimation interne des professionnels	561 041,21 \$	56 104,12 \$	617 145,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues			612 088,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			45 470,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,75%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(30 411,58 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-4,93%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(30 594,96 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-4,96%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 4,93 % et se situe donc dans une marge d'erreur acceptable.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Gastier M.P. inc. au prix de sa soumission, soit 586 733,75 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Gastier M.P. inc. 10 400 Boul. du Golf Montréal, Québec H1J 2V7 - no de licence 8299-2963-57 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 août 2013 avec sa soumission.

Gastier M.P. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2013 portant le numéro 2014-CPSM-0002. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des presses Fournier au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées est de 586 733,75 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 529 250,43 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	529
Réserve de l'eau de l'agglomération	529

Emprunt net	0
-------------	---

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

S'assurer d'une méthode alternative fiable permettant l'incinération des boues au lieu de l'enfouissement des boues.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la capacité de déshydratation des boues en cas de bris majeur d'un ou plusieurs filtres-presses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mars 2014

Fin des travaux: septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées



Dossier # : 1133334024

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2065-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-28 15:48

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334024

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la Station d'épuration des eaux usées, des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes nécessitant une maintenance rigoureuse afin de les maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour rencontrer les exigences opérationnelles de traitement et de rejet.

Ces équipements peuvent aussi faire l'objet de maintenance planifiée, d'arrêts temporaires et de bris majeurs non récurrents et parfois récurrents.

Cette maintenance ou réparation doit s'exécuter en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur des travaux ne peut être constatée qu'à la dernière minute (ex. : arrêt temporaire de fonctionnement, bris d'une vanne, réparation urgente, etc.).

Afin de faire face à différentes éventualités opérationnelles pour l'exécution de travaux (vacances, refus d'heures supplémentaires, manque de personnel, exécution de travaux spécialisés par une main-d'oeuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes en place ou de suppléer à une pénurie de personnel par une main-d'oeuvre d'appoint et spécialisée comme prévu dans la convention actuelle des cols bleus.

Cette convention et une sentence arbitrale prévoient que des travaux peuvent être réalisés par de la main-d'oeuvre contractuelle si un des critères suivants est rempli :

- Travaux d'amélioration;
- Échéancier de réalisation serré;
- Main-d'œuvre interne de la Division entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;
- Main-d'œuvre interne de la Division entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 8 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 août 2013. La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0135 - 22 avril 2010 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une durée de 2 ans à compter du mois de juin 2010, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 871 680,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2045-AE

DESCRIPTION

Les travaux comprennent la fourniture de main-d'oeuvre à taux horaires dans différentes disciplines de la mécanique de chantier ainsi que des montants prévus au contrat pour le transport, la location d'équipements, l'achat de matériaux, la fourniture d'outillage et de biens consommables sur présentation de pièces justificatives.

La durée du contrat sera de deux ans débutant en mars 2014 ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Les responsables opérationnels de la DEEU doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en tout temps et de faire face à différentes situations de manque de personnel, disponibilité du personnel, vacances, urgence, etc.

Le bris de convoyeurs de filtres-presses, la réparation de béton, vanne défectueuse ou refusant de s'ouvrir ou de se fermer, l'arrêt d'une pompe, une panne électrique dans des stations de pompage, etc. sont des exemples de travaux sur des équipements qui se doivent d'être non seulement exécutés, mais remis en opération le plus rapidement possible.

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions		

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1.Gastier M.P.	1 129 145,00 \$	0,00 \$	1 129 145,00 \$
2.Mécanique CNC (2002) inc.	1 134 644,22 \$	0,00 \$	1 134 644,22 \$
3.Socomec Industriel inc.	1 262 378,36 \$	0,00 \$	1 262 378,36 \$
Estimation interne des professionnels	1 281 798,79 \$	0,00 \$	1 281 798,79 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 175 389,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			133 233,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			11,80%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(152 653,79 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-11,91%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(5 499,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-0,48%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 11,91 % et est majoritairement dû à des taux horaires soumissionnés inférieurs ainsi qu'à des frais d'administration et de profits de 4,5 % comparativement à 10 % à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Gastier M.P. inc. au prix de sa soumission, soit 1 129 145 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Gastier M.P. inc. 10 400 Boul. du Golf Montréal, Québec H1J 2V7 - no de licence 8299-2963-57 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 août 2013 avec sa soumission.

Conformément au décret 482-2013, 15 mai 2013, Gastier M.P. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2013 portant le numéro 2014-CPSM-0002. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2015 et 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 129 145 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 018 520,71 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (100 %) et de la ristourne provinciale (62,8 %).

La dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - infrastructures municipales

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	409 199,46 \$	491 039,36 \$	81 839,89 \$	982 078,71 \$
Taxes incluses	470 477,08 \$	564 572,50 \$	94 095,42 \$	1 129 145,00 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	424 383,63 \$	509 260,35 \$	84 876,73 \$	1 018 520,71 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'oeuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, les équipements sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées ainsi que leur fonctionnement optimal pourraient être sérieusement affectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2014

Début des travaux : mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- directive : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- directive : Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-20

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées

**Dossier # : 1136140006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone de 1 430 334.42 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses- Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soumissionnaires).

1. d'autoriser une dépense de 1 489 334,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 334,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-009;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-02-10 15:03**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136140006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone de 1 430 334.42 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses- Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées, et considérant leur âge avancées, la conduite d'égout unitaire (installée en 1869) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1912) dans la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, ont été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 16 mai 2013 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 4 juin 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours qui suivent sa date d'ouverture. La validité de soumission a été prolongée de 120 jour jusqu'au 29 janvier 2014, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, le délai de validité de soumission fut prolongé pour une deuxième fois pour une période de 90 jours, soit jusqu'au 29 avril 2014.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés en objet du présent GDD.

Deux addenda ont été émis afin d'aviser les preneurs du cahiers des charges des modifications faites au documents d'appel d'offres:

- Addenda N° 1 émis le 24 mai 2013: Modification à la formule de soumission afin de modifier la quantité de trottoirs à réaliser passant de 200 mètres carré à 50 mètre carré:

- Addenda N°2 émis le 31 mai 2013: Modification à la formule de soumission afin de modifier les montants pour la « **provision intervention plomberie** » ainsi que pour la « **provision intervention Gaz Métro** ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0210 - 22 juin 2011 - Conclure des ententes cadres avec Les Consultants S.M. inc., SNC-Lavalin inc., Génivar inc. et BPR- Infrastructure inc. pour les services professionnels pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 11-11565 (14 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin. (1110266002).

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 178 mètres de conduite d'égout unitaire (combiné) 750 mm de diamètre en béton armé et de 185 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre en fonte ductile dans la rue Saint-Mathieu, entre Sainte-Catherine et Maisonneuve. La chaussée sera aussi complètement reconstruite, ainsi que les trottoirs endommagés.

Les services professionnels SNC-Lavalin ont été mandaté par l'arrondissement à même l'entente cadre Numéro 11-11565-2 de la Direction des Infrastructures et du transport de la ville de Montréal, pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'assistance technique pendant la période des travaux.

Le processus d'appel d'offres public # 631681 s'est déroulé du 12 mai au 4 juin 2013. Sur les douze (12.) preneurs de cahier de charge dont la liste complète est jointe en annexe, six (6) ont déposé une soumission, il est à signaler que d'autres entrepreneurs n'ont pas accepté d'être publiés pour des raisons de confidentialité.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée et représente 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés.

Le détail des montants des incidences applicables au présent projet apparaît au document "incidences et ristourne" en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses).

Résultats de soumission	(Taxes incluses)		
	Prix	Contingences (10%)	Total
GRUPE HEXAGONE	1 300 304,02 \$	130 030,40 \$	1 430 334,42 \$
PAVAGE D'AMOUR	1 310 715,00 \$	131 071,50 \$	1 441 786,50 \$
CATALOGNA ET FRERES LTÉE	1 535 717,44 \$	153 571,74 \$	1 689 289,18 \$

RAMCOR CONSTRUCTION	1 695 105,17 \$	169 510,52 \$	1 864 615,69 \$
EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT	1 889 326,69 \$	188 932,67 \$	2 078 259,36 \$
TGA MONTRÉAL	2 522 827,44 \$	252 282,74 \$	2 775 110,18 \$
Estimation des professionnels à l'externe	1 478 756,71 \$	147 875,67 \$	1 626 632,38 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 879 899,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 344 775,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			94%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels à l'externe (\$)			(196 297,96) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels à l'externe (%)			-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			11 452,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			1%

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 482-2013 adopté le 15 mai 2013. Les résultats de soumission ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2013; le Groupe Hexagone a eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro a 214 CPSM-0001 en date du 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

L'estimation faite par (SNC-Lavalin), a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel. L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation est de moins 196 297,96\$ (moins 14 %). Cet écart se traduit par une importante différence dans les prix unitaires de quelques articles du bordereau dans la soumission du plus bas soumissionnaire conforme par rapport aux autres soumissionnaires ainsi que l'estimation des professionnels à savoir l'alimentation temporaire d'eau (8 000\$ pour le plus bas soumissionnaire, 20 000\$ pour l'estimation des professionnels et de 15 000 \$ à 38 000 \$ pour les autres soumissionnaires), le mètre linéaire de conduites d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm (250\$ pour le plus bas soumissionnaire, 500\$ pour l'estimation des professionnels et de 500\$ à 1 500\$ pour les autres soumissionnaires), le mètre cube du béton maigre (100\$ pour le plus bas soumissionnaire, 250\$ pour l'estimation des professionnels et de 200\$ à 287\$ pour les autres soumissionnaires).

Il est à préciser que plusieurs facteurs peuvent expliquer la différence entre les prix des soumissions soit les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et d'administrations appliqués aux coûts du projet et la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 430 334,42 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 130 030,40 \$ (taxes incluses) pour les travaux contingents et un montant de 59 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences. Aussi, les sols contaminés sont payés à même le bordereau des prix ou directement au site d'enfouissement. La dépense maximale est donc de 1 489 334,42 \$ (taxes incluses), le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes en matière de marquage ainsi que les frais du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux est de 59 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 1 343 421,75 \$ lorsque diminuée des ristournes.

La répartition des coûts pour les incidences est présentée en pièce jointe au dossier, pour les informations financières voir l'intervention de la DGSRE du service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un avenir relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes et pourrait se traduire par une augmentation des coûts d'opération et d'entretien du réseau. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie élaborera une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens et les commerçants durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

Le : 2014-01-20



Dossier # : 1131368016

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 m ² , située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005- 0570-07

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située à l'ouest de la rue St-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 5 367 883 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 25,5 m², pour le prix de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-01-31 16:16

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368016

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 m ² , située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0570-07

CONTENU

CONTEXTE

Les Terrasses Saint-Sulpice inc. (l'« Acquéreur ») est propriétaire de l'immeuble situé au 1670 à 1672 rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'Acquéreur a signifié à la Ville son intérêt d'acquérir une partie de la ruelle adjacente à sa propriété, représentée par le lot 5 367 883 (anciennement partie du lot 2 162 334) du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), pour y réaliser un projet d'agrandissement. Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble de la Ville à l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble de gré à gré à l'Acquéreur, situé à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue de Émery, dans l'arrondissement Ville-Marie, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P ci-joints. L'Immeuble vendu est connu et désigné comme étant le lot 5 367 883 du cadastre du Québec (anciennement partie du lot 2 162 334), d'une superficie de 25,5 m². Le projet d'acte de vente comprend une obligation de compléter l'assemblage de l'Immeuble avec le lot 2 161 483 appartenant à l'Acquéreur, dans les six (6) mois suivant la signature de l'acte de vente. L'obligation de compléter l'assemblage est garantie par une clause résolutoire en faveur de la Ville. Le lot qui appartient à l'Acquéreur est illustré par un liseré noir sur les plans B et C ci-joints, tandis que l'Immeuble vendu par la Ville à l'Acquéreur est

illustré par un ombragé sur les plans B et C et par un liséré rouge sur le plan P.

De plus, il a été convenu que l'Acquéreur prendra fait et cause pour la Ville de la défendre et de la tenir indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public du lot 5 367 883 (anciennement partie du lot 2 162 334) du cadastre du Québec.

Le Service de la sécurité des incendies ne s'oppose pas à la fermeture et au retrait du domaine public de cette partie de ruelle.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 75 484,39 \$, soit 2 960,17 \$/m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière au mois d'avril 2013;
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie;
- Le Service de la sécurité des incendies n'a pas d'objection à la fermeture de cette ruelle;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 75 484,39 \$ pour la Ville. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 67 884,39 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 7 600 \$, à titre de dépôt. Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 75 484,39 \$, soit 2 960,17 \$/m², a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section évaluation immobilière de la DSTI mois d'avril 2013, soit entre 2 313,73 \$/m² (59 000 \$) et 2 784,31 \$/m² (71 000 \$), pour une superficie totale de 25,5 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Ville-Marie du budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et Transactions Immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cette partie de ruelle à l'Acquéreur permettra un assemblage avec le lot appartenant à l'Acquéreur afin que ce dernier puisse compléter un agrandissement du bâtiment dont il est propriétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte et transfert des droits de propriété.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Jonathan CHALIFOUX)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Nicolas BOULANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-12-05



Dossier # : 1134565009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 4213025 Canada inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du SPVM. Le terme de la troisième convention est de 2 ans et 10 mois, soit du 1er avril 2014 au 31 janvier 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes est de 380 843,20 \$. Bâtiment 3247.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., pour une période de 2 ans et 10 mois, à compter du 1er avril 2014, un espace additionnel d'une superficie de 241,55 m² situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 71 744,40 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2014, au locateur 4213025 Canada Inc., représentant un montant de 151 767,00 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 25 800,39 \$, pour une dépense maximale de 177 567,39 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-04 13:42

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134565009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 4213025 Canada inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du SPVM. Le terme de la troisième convention est de 2 ans et 10 mois, soit du 1er avril 2014 au 31 janvier 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes est de 380 843,20 \$. Bâtiment 3247.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} février 1997, un local d'une superficie de 489,04 m² (5 264 pi²) situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, dont le bail viendra à échéance le 31 janvier 2017. Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur. Le PDQ 21 est un poste de quartier du centre-ville très achalandé et saturé. Le manque d'espace de travail est flagrant. En effet, depuis 2007, les effectifs à vocation administrative et opérationnelle ont augmenté, mais la grandeur des locaux est demeurée la même.

À titre d'exemple, la salle de conférence, le bureau du commandant ainsi que d'autres pièces ont été convertis afin d'offrir des espaces de travail aux nouveaux policiers, agents sociocommunautaires et intervenants CSSS-EMRII (centre de santé et services sociaux et l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance). Il s'agit d'une situation temporaire qui dure depuis déjà trop longtemps et qui doit être régularisée rapidement afin d'assurer la continuité des opérations dans un environnement adéquat.

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, il est prévu que le poste de quartier 21 soit agrandi pour atteindre une superficie d'environ 10 000 pi² à 12 000 pi² afin de répondre aux besoins fonctionnels des nouveaux PDQ situés dans le secteur du centre-ville. Malheureusement, la configuration du site actuel et les espaces locatifs vacants actuellement disponibles dans cet immeuble ne sont pas adéquats ni suffisants (en terme de superficie) et ne permettent pas un agrandissement optimal du PDQ. Par ailleurs, l'analyse immobilière des différents sites potentiels qui pourraient accueillir le nouveau PDQ agrandi a débuté en 2008 et n'est pas encore terminée. La relocalisation de ce site est un projet complexe qui ne sera pas réalisé avant 2017, d'où la nécessité d'agrandir temporairement les locaux actuels.

Pour remédier au besoin criant d'espace additionnel, le bailleur dispose d'un local adjacent

au sous-sol pouvant permettre un agrandissement de 241,55 m² (2 600 pi²). Cette superficie serait suffisante pour pallier partiellement et temporairement aux problèmes d'espaces. Tous les locaux communs (vestiaires, salle de repos, salle de conférence) seraient regroupés au sous-sol et tous les postes de travail seraient regroupés au rez-de-chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG12 0123 - 19 avril 2012 : Approbation de la 2^e convention de modification du bail pour une durée de 5 ans. Dépense totale 664 289 \$ taxes incluses.

Résolution CG07 0059 - 22 mars 2007 : Approbation du renouvellement de bail (1^{ère} convention de modification du bail) pour une durée de 5 ans. Dépense totale 586 936 \$ taxes incluses.

Décision 5249 - 21 août 1996 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville loue du locateur 4213025 Canada inc., un espace à bureaux additionnel situé au sous-sol du 1180, rue Sainte-Élizabeth, d'une superficie de 241,55 m² (2 600 pi²), pour le poste de quartier 21. Le terme de la convention est de deux ans et dix mois, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 janvier 2017.

Les travaux principaux consistent, en premier lieu, à agrandir les espaces au sous-sol afin d'y aménager, entre autres choses, une nouvelle cuisine et une nouvelle salle de conférence pour les rassemblements en fonction du nombre d'effectifs actuel. Dans un deuxième temps, au rez-de-chaussée, l'ancienne salle de conférence et la salle de repos seront converties en une salle d'intervention de quartier qui regroupe les agents sociocommunautaires et les intervenants CSSS-EMRII (centre de santé et services sociaux et l'équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance).

JUSTIFICATION

La superficie actuelle du PDQ 21 est clairement suroccupée. L'agrandissement permettrait de résoudre plusieurs irritants de cohabitation créés par l'exiguïté des espaces de travail et des aires communes (salle de repos, salle de conférence) tout en permettant une saine disposition des postes de travail selon les normes.

Le loyer de base proposé pour l'agrandissement des locaux est de 6,20 \$/pi² fixe pour la durée du terme. C'est 1,30 \$/pi² en deçà de ce que nous payons actuellement pour les locaux et ce taux est nettement inférieur à celui du marché observé dans ce secteur pour ce type d'immeuble. En effet, les loyers de base demandés pour les édifices à bureaux au centre-ville sont supérieurs à 13,00 \$/pi².

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer annuel actuel de la partie existante	Loyer annuel proposé pour l'agrandissement	Coûts payables aux fournisseurs annuellement	Loyer total pour l'agrandissement du 1er avril 2014 au 31 janvier 2017 (2 ans et 10 mois)
Superficie locative	5 264 pi ²	2 600 pi ²	2 600 pi ²	

Loyer de base	7,50 \$/pi ²	6,20 \$/pi ²		
Frais d'exploitation incluant l'énergie	8,50 \$/pi ²	8,50 \$/pi ²		
Taxes foncières et scolaires	4,30 \$/pi ²	4,30 \$/pi ²		
Entretien ménager			5,00 \$/pi ²	
Loyer au pi²	20,30 \$/pi²	19,00 \$/pi²	5,00 \$/pi²	
Loyer annuel	106 859,20 \$	49 400,00 \$	13 000,00 \$	
TPS - 5 %	5 342,96 \$	2 470,00 \$	650,00 \$	
TVQ - 9.975 %	10 659,21 \$	4 927,65 \$	1 296,75 \$	
Loyer total	122 861,37 \$	56 797,65 \$	14 946,75 \$	160 926,68 \$ + 42 349,13 \$ = 203 275,81 \$
Ristourne TPS (100%)	5 342,96 \$	2 470,00 \$	650,00 \$	
Ristourne TVQ (62,8%)	6 693,98 \$	3 094,56 \$	814,36 \$	
Loyer net	110 824,43 \$	51 233,09 \$	13 482,39 \$	

Le loyer de base sera fixe pour la durée du bail. Les frais d'exploitation seront ajustés annuellement selon la variation de l'IPC, tel que décrit au bail. Les taxes foncières et scolaires seront ajustées annuellement selon les coûts réels.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 203 275,81 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Pour les années 2014 à 2017, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

	2014
Coût des travaux d'aménagement clé en main	132 000,00 \$
TPS	6 600,00 \$
TVQ	<u>13 167,00 \$</u>
Total	151 767,00 \$
Contingences +/-13 %	17 160,00 \$
Incidences +/- 4 %	5 280,00 \$
TPS	1 122,00 \$
TVQ	<u>2 238,39 \$</u>
Total	25 800,39 \$
Coût total des travaux	177 567,39 \$
Recouvrement TPS	7 722,00 \$
Recouvrement TVQ	<u>9 674,58 \$</u>
Total	160 170,81 \$

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 177 567,39 \$.

Cette dépense, incluant le loyer, les travaux d'aménagement ainsi que les coûts payés aux fournisseurs, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 380 843,20 \$, taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2014-2016 de la DSTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La convention de modification du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation de la 3^e convention de modification soit refusée, les policiers du PDQ 21 devront continuer de travailler dans un environnement restreint et inadéquat jusqu'à ce que l'emplacement du nouveau site du PDQ 21 soit aménagé (délai minimum d'environ trois ans).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 février 2014. Suite à l'approbation de cette entente, les travaux d'aménagement débuteront. La livraison des locaux est prévue pour le 1^{er} avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention a été préparée en conformité avec les politiques de la Ville. La Politique de gestion contractuelle a été intégrée au bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-09

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1146019001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 445 803,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique 25 kV et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 924,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12955;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-22 11:32

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146019001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets. Le présent projet fait partie de ce programme.

Une des études a démontré la désuétude des équipements électriques de la station de pompage Atwater et une autre étude a conclu à la nécessité de remplacer les moteurs des pompes de la station Atwater, alimentés actuellement par une tension électrique de 12 kV (kilo volts), par des moteurs alimentés par une tension de 25 kV. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'achat de nouveaux équipements de commutation électrique (sectionneurs, disjoncteurs).

L'objectif visé par le présent contrat est la fourniture d'appareillage de commutation, d'essais, de tests en chantier ainsi que l'entreposage temporaire des équipements.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 22 mai 2013. Les offres reçues ont été ouvertes le 30

septembre 2013. Neuf (9) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous). Durant la période d'appel d'offres, des modifications ont été apportées aux dessins, aux devis techniques et aux clauses administratives afin de répondre aux exigences de l'ingénierie et du contentieux. La durée de validité des offres est de 180 jours civils à compter de l'ouverture des soumissions.

Calendrier d'émission des addenda	
23 mai 2013	Ajout de la clause titrée « Attestation Fiscale »
10 juin 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 26 juin 2013
19 juin 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 5 août 2013
11 juillet 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses
17 juillet 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 19 août 2013
29 juillet 2013	Report de la date d'ouverture des soumissions le 16 septembre 2013
4 septembre 2013	Remplacement des documents titrés « Clauses administratives générales », « Clauses administratives particulières », « Instructions au soumissionnaire », « Formulaires de soumission », « Clauses techniques spéciales » et « Fiches techniques électriques »
11 septembre 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses. Report de la date d'ouverture des soumissions le 30 septembre 2013
16 septembre 2013	Questions techniques ou administratives des soumissionnaires et réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1133 - 7 août 2013 - Autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillages de commutation 25 kV. Les nouveaux équipements électriques serviront à la réalisation des travaux requis dans le domaine électrique à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme REQUF.

Cet appel d'offres vise la fourniture d'équipement comprenant principalement :

- Fourniture de pièces de commutation 25 kV
- Fourniture d'outils et accessoires pour l'entretien
- Fourniture de pièces de rechange
- Essais et tests lors de fabrication
- Entreposage, transport, livraison et manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville
- Rapports d'inspection et d'essais garantis ainsi que manuels d'opération et d'entretien

- Assistance au chantier (mise en service) au personnel de la ville de Montréal
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la ville de Montréal

Des dépenses contingentes de 113 758,31 \$, taxes incluses, soit 5 % du coût de la fourniture des équipements, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus. Les contingences serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés à la conception ou qui peuvent survenir en cours de fabrication.

Des dépenses incidentes de 56 879,15 \$, taxes incluses, soit 2,50 % de la valeur du contrat, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et de la fabrication.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-12955, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes et quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin. Après analyse des soumissions, il s'avère que les 4 soumissionnaires sont conformes et que la proposition la plus basse provient de la firme MVA Puissance inc.

Soumissionnaires	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
MVA Puissance inc.	2 275 166,16 \$	113 758,31 \$	2 388 924,47 \$
Wesco Distribution CDA L.P.	2 773 541,93 \$	138 677,09 \$	2 912 219,02 \$
Automatisation Grimard inc.	3 090 977,55 \$	154 548,88 \$	3 245 526,43 \$
Westburne division de Rexel Canada électrique inc.	3 260 200,47 \$	163 010,02 \$	3 423 210,49 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin	2 105 290,00 \$	105 265,00 \$	2 210 555,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 992 470,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 034 286,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			43,30 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			178 369,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			8,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			523 294,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,91 %

La soumission la plus basse conforme (MVA Puissance inc.) est de 8,07% supérieure à l'estimation de SNC Lavalin. Cette différence est à l'intérieur des variations des conditions

du marché.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat de fourniture d'équipement a une valeur de plus de 2 M\$ et qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, MVA Puissance inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenue une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 388 924,47 \$ taxes incluses comprenant un montant de 2 275 166,16 \$ taxes incluses pour la fourniture de l'appareillage d'entrée électrique et un montant de 113 758,31 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 56 879,15 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité et des matériaux.

La dépense de 2 445 803,62 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 206 184,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 pour les années 2014, 2015 et 2016. La portion prévue pour 2017 sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 206
Réserve de l'eau de l'agglomération	2 206
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui provoquera des impacts de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mi-mars 2014
Réunion de démarrage : fin mars 2014
Livraison des équipements : début octobre 2014
Essais et mise en service : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats(C-OG-DG-D-12-010);
- Confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005).

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-01-15

**Dossier # : 1134002009**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie- Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat: 2 043 043,43 \$ + incidences: 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252401 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1 ° d'autoriser une dépense de 2 258 043,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche de Centre hospitalier universitaire de Montréal (lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2° d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 043 043,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252401;

3° d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-02-13 10:30

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1134002009

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie- Dépense totale de 2 258 043,43 \$ (contrat: 2 043 043,43 \$ + incidences: 215 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252401 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et l'ouverture de cet équipement est prévue en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonneront jusqu'en 2019.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM, sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM, prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec

(MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en lots de travail distincts, qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2019.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO, La durée a été de 43 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

- Addenda no. 1 émis le 21 août 2013 pour reporter la date d'ouverture de la soumission au 4 septembre 2013.
- Addenda no. 2 émis le 29 août 2013, pour modifier le devis - cahier des prescriptions spéciales pour éclaircir l'article portant sur la réparation du cours d'eau, l'annexe 1 - Aménagement afin de faire référence au bon article et l'annexe 2 - Éclairage pour spécifier le bon produits.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1- Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	mars 2012	Mai 2012

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 2- Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 043 043,43 \$	mai 2014	Juillet 2014

Étapes à venir

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 3A - Travaux d'infrastructures souterraines sous la rue Sanguinet de 20m au nord de la rue de la Gauchetière Est à la bretelle de sortie de l'autoroute A-720	-----	Juin 2014	Août 2014

Les lots 3B à 9 seront réalisés entre 2015 et 2018. Le croquis des phases est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0952 - 26 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

La réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal CRCHUM (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM.

Le Lot 2 comprend plus spécifiquement la reconstruction du trottoir sud de l'avenue Viger est entre les rues Sanguinet et Guy Frégault et du trottoir nord de la rue Saint-Antoine est entre les rues Sanguinet et Guy-Frégault, du trottoir est dans le prolongement de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger Est et les bretelles de sortie de l'autoroute A-720, et du trottoir ouest et de la chaussée de la rue Guy-Frégault, dont le tracé sera réaligné pour être parallèle à la rue Saint-Denis.

Le nouvel aménagement du domaine public s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal, en adaptant ce concept de manière à résoudre les défis d'entretien, de fonctionnalité et de mobilité des clientèles de l'hôpital. Cet aménagement comprend :

- la reconstruction des trottoirs en pavé de béton avec des bordures de granite, comprenant des fosses d'arbres plantées;
- l'aménagement d'une aire de plantation et l'installation d'une clôture de sécurité pour limiter les conflits potentiels entre piétons et automobilistes au niveau de l'embranchement Berri de la sortie de l'autoroute A-720;
- une structure du trottoir alliant des éléments de béton préfabriqués et coulés en place pour permettre des fosses de plantation continues;
- un nouvel éclairage fonctionnel pour les rues Saint-Antoine Est et Viger Est, et un éclairage adapté aux piétons sur les trottoirs des rues Sanguinet et Guy-Frégault;
- des bateaux pavés aux traverses piétonnes munis de plaques podotactiles pour favoriser l'orientation des personnes à déficiences visuelles et assurer l'accessibilité universelle;
- la construction d'une chaussée en asphalte pour la rue Guy-Frégault, incluant la relocalisation de puisards.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 731,22 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 215 000 \$ est allouée aux incidences. De ce montant global, une somme de 70 000 \$, soit un pourcentage de 33 %, est prévue pour les travaux de la CSÉM, une

somme de 70 000 \$, soit un pourcentage de 33% est prévue pour la plantation des arbres par l'Arrondissement, une somme de 50 000 \$ soit un pourcentage de 23 % est prévue pour le contrôle qualitatif et une somme de 25 000 \$ pour le marquage, communication et gestion des impacts soit un pourcentage de 11 % .

Le processus d'appel d'offres public # 252401 était initialement prévu se dérouler du 22 juillet 2013 au 28 août 2013. Cependant, en raison de l'addenda # 1 , la date de dépôt des soumissions a été reportée au 4 septembre 2013. Sur vingt et un (21) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 14 % et 86 %

Les raisons pour lesquelles dix-huit (18) firmes n'ont pas déposé de soumissions sont que ces travaux comportent des aménagements particuliers (granite, pavé de béton etc.) et qu'il y a peu d'entrepreneur qui sont qualifiés pour réaliser ce type de projet.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public # 252401:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Cevco Inc.	1 857 312,21 \$	185 731,22 \$	2 043 043,43 \$
2	Les Excavations Super inc.	2 452 330,46 \$	245 233,05 \$	2 697 563,51 \$
3	Ramcor Construction inc.	2 464 799,56 \$	246 479,96 \$	2 711 279,52 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 106 244,42 \$	210 624,44 \$	2 316 868,86 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				2 483 962,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				21,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	668 236,09 \$
			(%)	32,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-273 825,43 \$
			(%)	-11,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	654 520,08 \$
			(%)	32,0%

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et d'économie de la construction (DGDEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de - 273 825,43 (-11,8 %).

Ce dossier fera l'objet d'une analyse par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) puisqu'il est supérieur à 2 M \$ et qu'il y a un écart de plus de 20 % avec le deuxième soumissionnaire conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 544-2013 adopté le 5 juin 2013.

Il est à noter que CEVECO inc, a obtenu son attestation le 11 décembre 2013 à conclure des

contrats publics de l'AMF sous l'autorisation # 2013-CPSM-0272 , # d'identification de l'Autorité: 2700007024 (voir attestation en pièce jointe). Le 11 décembre 2013, la Ville de Montréal a demandé à Ceveco Inc., de prolonger sa soumission # 252401 jusqu'au 28 février 2014 en émettant une nouvelle caution (voir caution en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente de développement signée en 2008 avec le CHUM, actuellement en vigueur, prévoit le partage des coûts de construction des infrastructures souterraines uniquement. Elle ne s'appliquera donc pas au lot 2 puisque la reconstruction des trottoirs et de la chaussée de la rue Guy-Frégault n'accompagne pas la mise en place ou la réhabilitation d'infrastructure.

La dépense pour ce mandat relatif à la réalisation des aménagements du domaine public au pourtour du CHUM sera imputée au PTI – Fonds d'investissement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les travaux du lot 2 sont prévus au PTI corporatif 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 043 043,43 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 857 312,21 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 185 731,22 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 258 043,43 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 215 000 \$ (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Pour pourvoir le compte budgétaire du projet 37753 - CHUM - Infrastructures 100 % Ville dans lequel sera imputée cette dépense, il est nécessaire d'effectuer les virements budgétaires suivants:

- virement de 363 000 \$ du projet 39751 - CHUM - Infrastructures 50/50 vers le projet 39753 - CHUM - Infrastructures - 100 % Ville
- virement de 1 000 000 \$ du projet 40153- Triangle Namur et Jean-Talon Ouest-requalification urbaine vers le projet 39753 - CHUM - Infrastructures 100 % Ville.

Les sommes qui font l'objet des transferts sont déjà inscrites dans le PTI 2014-2016 du SMVT.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent au projet d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci :

- sécurise et favorise les déplacements par des modes actifs;
- augmente la couverture arborescente le long des rues;
- permet l'accessibilité universelle des parcours sur le domaine public;
- participe à la densification du centre-ville, en appuyant la localisation d'institutions (et donc d'emplois et de services) à proximité de moyens de transport en commun déjà construits;
- améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

De plus, les aménagements proposés innovent en proposant des fosses de plantation continues construites à partir d'éléments préfabriqués offrant au moins 10 m³ de terre pour chaque arbre, répondant ainsi aux objectifs de meilleures pratiques d'horticulture actuellement en vigueur

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM et du CRCHUM sont en cours et la date de livraison de ce dernier a été réalisé à l'automne 2013. Jusqu'à ce que les trottoirs et la chaussée soient reconstruits, les nombreux travailleurs et visiteurs de ce nouvel équipement de pointe n'ont accès qu'à un seul débarcadère public, localisé sur la rue Guy-Frégault. Ils empruntent des infrastructures temporaires et non sécuritaires.

Il est donc impératif de débiter les travaux du lot 2.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit Ceveco inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marc BRETON)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DUGUAY
Ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2013-09-13



Dossier # : 1131009005

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour les travaux devant débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13164 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-01-07 14:18

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1131009005

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, deux séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239) et en décembre 2012 (CE12 1994).

Historique et état d'avancement du projet - Élaboration des plans et devis

En juin 2008, la Ville a confié à la Société du Havre de Montréal (SHM) le mandat de préparer les plans et devis relatifs au Projet Bonaventure (CG08 0353). Afin de s'acquitter de ce mandat, la SHM a alors procédé à l'embauche de consultants, dont IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin.

Le 31 janvier 2013, le conseil d'agglomération a adopté une résolution visant notamment à :

- résilier l'ensemble des conventions intervenues entre la Ville et la SHM dans le cadre du Projet Bonaventure;
- intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à ce projet (CG13 0015).

À la suite de l'adoption de cette résolution, une analyse a été effectuée quant à la possibilité et à la pertinence pour la Ville de reprendre à son compte les contrats de services professionnels octroyés par la SHM à IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin. À la lumière des résultats de cette analyse, le conseil d'agglomération a approuvé la cession des contrats visés le 25 avril 2013 (CG 13 0124).

En septembre 2013, l'ensemble des démarches liées à la signature des conventions de cession relatives aux contrats d'IBI-DAA et de Genivar avaient été complétées.

Toutefois, à ce moment, la SHM n'avait pas encore complété le paiement des factures soumises par le Consortium AECOM/SNC-Lavalin. La signature de la convention relative à la cession du contrat de ce dernier, possible uniquement au moment où la SHM aurait payé la totalité des services rendus à sa demande, ne pouvait donc être effectuée.

Dans ce contexte, et afin d'éviter des retards potentiels dans la livraison du Projet Bonaventure, le comité exécutif a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux devant débuter en 2014 et 2015 (CE13 1382).

Conformément à cette résolution, l'appel d'offres public 13-13164 a été publié dans SEAO et le journal La Presse le 13 novembre 2013. Après 22 jours de calendrier alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 4 décembre 2013. Précisons que 2 addendas ont été émis pendant l'appel d'offres.

Il y a eu deux émissions d'addenda lors de l'appel d'offres:

Addenda #1: 27 novembre 2013

La portée de cet addenda était pour spécifier aux soumissionnaires qu'il n'y aurait pas de prolongation allouée pour cet appel d'offres et pour corriger une date erronée dans un formulaire.

Addenda #2: 28 novembre 2013

La portée de cet addenda était pour modifier la liste de formations que les ingénieurs en structure doivent avoir pour répondre au besoin de ce projet.

Or, la SHM n'ayant pas encore complété le paiement des factures soumises par le Consortium AECOM/SNC-Lavalin, il est toujours impossible de procéder à la signature de la convention de cession relative au contrat de ce dernier. Afin d'éviter des retards dans la livraison des plans et devis du Projet Bonaventure, et à la suite de l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 13-13164, l'octroi d'un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. est donc recommandé.

Dans l'éventualité où cette recommandation serait approuvée, la cession à la Ville du

contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin ne serait plus requise. C'est pourquoi l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur cette cession est également recommandée.

Soulignons que le délai prévu pour la validité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 13-13164 est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 juin 2014.

Précisons également que l'embauche d'une firme externe est recommandée car :

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;
- les services professionnels requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous. Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux réalisés, en cours et subséquents est présentée en pièces jointes.

Lots de travaux liés au présent dossier

	Livraison des plans et devis « 100 % »	Début des travaux	Fin des travaux
Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	printemps 2016
Lot 5D - Rue Duke (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des infrastructures souterraines, du trottoir est et de la bordure du trottoir ouest de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	été 2016
Lot 5E - Rue Duke (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs est et des bordures des trottoirs ouest de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	printemps 2016	été 2016

Lot 5J - Rue Duke (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement des infrastructures souterraines.	été 2015	printemps 2016	été 2016
Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : aménagement d'un embarcadère d'autobus, remplacement des trottoirs ouest et des bordures des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.	été 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement des infrastructures souterraines.	été 2014	printemps 2015	printemps 2015
Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).	automne 2014	été 2015	été 2016
Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux préparatoires aux lots 8 et 27.	automne 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 13 - Site à déterminer : aménagement d'une aire d'exercice canin temporaire.	hiver 2014-2015	été 2015	été 2015
Lots 22 - Accès à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke : réaménagement.	printemps 2014	hiver 2015-2016	été 2016
Lot 23 - Sortie de l'autoroute Ville-Marie vers la rue de Nazareth : réaménagement.	printemps 2014	printemps 2015	été 2015
Lot 24 - Accès à l'autoroute Ville-Marie depuis l'autoroute Bonaventure et alentours : démolition de l'accès, démolition de la portion de l'autoroute située au nord de la rue William et réalisation d'aménagements de surface.	printemps 2014	été 2016	automne 2016
Lot 25 - Sortie de l'autoroute Ville-Marie vers l'autoroute Bonaventure : démolition de la sortie et réalisation d'aménagements de surface.	printemps 2014	été 2016	été 2016
Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée.	automne 2014	été 2015	été 2016
Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).	automne 2014	été 2016	été 2017
Lot 28 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : reconstruction de la rampe « Brennan ».	automne 2014	printemps 2017	automne 2017
Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et William) : abatement.	automne 2014	été 2016	automne 2016
Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : réfection des infrastructures souterraines.	été 2014	été 2015	été 2015
Lot 30B - Rue Notre-Dame (entre la limite ouest du viaduc du CN et la rue de Nazareth) : remplacement des trottoirs.	été 2014	été 2015	été 2015

Lot 30C - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	été 2015	été 2016	automne 2016
Lot 40A - Rue Wellington (entre la limite ouest du viaduc du CN et la rue de Nazareth) : remplacement des trottoirs.	automne 2014	été 2016	automne 2016

Au printemps 2013, la Ville a lancé un appel d'offres public pour la réalisation d'importants travaux d'infrastructures requis dans la rue William. Cependant, à la date d'échéance du cautionnement de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme (soit le 25 octobre 2013), l'Autorité des marchés financiers n'avait pas encore statué sur le dossier de ce dernier. En conséquence, un second appel d'offres a dû être lancé le 9 décembre 2013.

Étant donné la durée du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, il est maintenant prévu que les travaux de la rue William débutent au mois de mars 2014 plutôt qu'à l'été 2013 tel qu'envisagé initialement. Pour cette raison, il devient nécessaire d'ajouter l'année 2017 au calendrier de réalisation du Projet Bonaventure. Précisons que cet ajout explique les différences entre le tableau « Lots de travaux liés au présent dossier » présenté ci-dessus et celui inclus dans le sommaire décisionnel 1131009004 portant sur l'autorisation de lancer un appel d'offres pour les services professionnels requis.

L'échéancier de réalisation des travaux devant être modifié, deux années supplémentaires (2016 et 2017) ont été prévues au sein de l'appel d'offres. Les services professionnels couvrant, entre autres, le suivi lors de la réalisation des travaux, il est important de prévoir les services de l'adjudicataire pour toute leur durée. Les crédits pour les années supplémentaires seront demandés en 2016, tel que convenu à l'appel d'offres pour s'assurer d'avoir un soutien ininterrompu de l'adjudicataire pour les années de 2014 à 2017 :

- Année 2014: Conception de plans et devis
- Année 2015: Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2016: Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2017: Assistance technique durant les travaux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CG13 0124 - 25 avril 2013 - Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la SHM en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du SITE les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0039 - 24 février 2011 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal

et la SHM pour la mise sur pied du BPMB quant à la réalisation de la phase 1 du projet « Quartier Bonaventure » portant sur les services professionnels offerts par l'organisme et modifiant les conventions de services professionnels déjà intervenues (CG08 0353 et CG09 0424). Autoriser une dépense additionnelle de 10 178 301,30 \$, taxes incluses, pour la période de 2011 à 2015.

CG09 0424 - 24 septembre 2009 - Approuver un projet de convention par lequel la SHM s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer les plans et devis définitifs du corridor de transport collectif dans l'axe de la rue Dalhousie, pour une somme maximale de 2 596 630,27 \$, taxes incluses.

CG08 0353 - 19 juin 2008 - Accorder un contrat de services professionnels à la SHM pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, pour une somme de 5 000 000 \$, taxes en sus.

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur :

- l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 visant la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure;

- l'octroi d'un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux débutant en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure.

La valeur maximale du contrat prévu est de 3 569 259,54\$, taxes incluses.

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et les taux horaires sont ceux présentés au bordereau de soumission de l'offre de services de Les consultants S.M. Inc. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Contingences, incidences et déboursés

Les dépenses complémentaires et les déboursés sont inclus dans l'offre de services de l'adjudicataire. Le pourcentage de contingences pour ce dossier est fixé à 5%.

Les contingences pour les années 2014-2015 sont de 169 964,74\$ (incluant les taxes), ce qui représente 5% du prix de base de l'adjudicataire.

Processus d'appel d'offres

L'appel d'offres public 13-13164 s'est déroulé du 13 novembre au 4 décembre 2013. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 57 % et de 43 %.

Services professionnels requis

Les services professionnels requis portent principalement sur :

- l'élaboration des plans et devis d'ingénierie (préliminaires et finaux) relatifs aux lots de travaux 5C, 5D, 5E, 5J, 6E, 6F, 8, 8A, 13, 22, 23, 24, 25, 26A, 27, 28, 29, 30A, 30B, 30C et 40A du Projet Bonaventure (voir tableau « Lots de travaux liés au présent dossier » de la rubrique « Contexte »);
- la réalisation de divers relevés et études complémentaires nécessaires à la production de ces plans et devis (portant sur des sujets tels que le drainage et l'éclairage des structures de même que la signalisation routière et la gestion des sols contaminés);
- l'assistance technique durant les travaux, activité qui pourrait se poursuivre jusqu'en 2017 pour certains lots.

Précisons qu'afin d'éviter des retards dans la livraison du projet, la révision des plans et devis des lots de travaux 1B, 6D, 15, 19 et 21 (qui était incluse dans le dossier portant sur l'autorisation de lancer un appel d'offres) a déjà été réalisée en recourant à un contrat-cadre préalablement approuvé. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux correspondant à ces lots a été lancé le 9 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Octroi d'un contrat de services professionnels

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour y parvenir, la Ville doit entre autres réaliser les travaux liés au présent dossier et décrits dans la rubrique « Contexte ».

Afin de débiter cette nouvelle tranche de travaux dès 2015, une série de plans et devis d'ingénierie doivent nécessairement être livrés prochainement. Dans cette optique, l'octroi d'un contrat de services professionnels apparaît nécessaire étant donné que:

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour l'élaboration à l'interne de ces plans et devis ;
- les services professionnels requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville;
- la convention portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin n'a pas encore pu être signée (voir rubrique « Contexte »).

Abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la SHM au Consortium AECOM/SNC-Lavalin

Dans l'éventualité où le contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier serait accordé, la cession à la Ville du contrat du Consortium AECOM/SNC-Lavalin ne serait plus requise.

Par ailleurs, il importe de mentionner que l'abrogation de la partie de la résolution CG13 0124 portant sur cette cession apparaît d'autant plus appropriée que :

- le Projet Bonaventure a évolué de façon majeure depuis 2009, date d'approbation du

contrat entre la SHM et cette firme, notamment quant à son échéance de réalisation;

- des lacunes ont été identifiées par la Ville en ce qui touche les livrables rendus, considérant les besoins d'ingénierie liés à la réalisation de ce projet d'envergure.

Soulignons que le travail déjà réalisé est récupérable et qu'il constitue le point de départ pour les plans et devis qui doivent maintenant être complétés.

Analyse des soumissions

Des huit (8) propositions reçues, sept (7) ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celle de la firme SNC Lavalin inc. a été jugée non conforme à l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Des sept (7) offres évaluées, seules celles des firmes Les consultants S.M. inc., Les services EXP inc. et Cima+ S.E.N.C. ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, donc conformes.

La note intérimaire, la note finale, le prix de base, les contingences et le prix total sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (\$)	Contingences (5%)	Prix total (incluant les contingences de 5% et sans prolongation)
Les Consultants S.M. Inc.	74.17	0.37	3 399 294,80	169 964,74	3 569 259,54
Les services EXP inc.	81.17	0.32	4 122 820,69	206 141,03	4 328 961,72
CIMA+ S.E.N.C.	72.50	0.28	4 383 766,80	219 188,34	4 602 955,14
Estimation interne (L'estimation a été faite à l'interne)					3 492 688,99
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					76 570,55\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					2,19%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					759 702,18\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					21,28%

La firme Les Consultants S.M, Inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et il a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 12 décembre 2013 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services.

Le Groupe S.M. Inc. a développé en 2009, pour le compte de la SHM, l'avant-projet préliminaire du projet Bonaventure. Il est probable que cette expérience a permis à cette firme de réduire ses taux horaires, car elle a déjà une connaissance du projet. La firme ayant obtenue la 2ème meilleure note finale n'a pas travaillé sur le projet Bonaventure dans le passé.

Le contrat de services professionnels est supérieur à 2 000 000 \$ et il y a un écart de 21,28% entre l'adjudicataire et la firme ayant obtenue la 2ème meilleure note finale. Pour cette raison, il est prévu que le présent dossier soit soumis à la Commission permanente sur

l'examen des contrats.

Précisons que la firme Les consultants S.M. Inc. n'a pas à obtenir dans ce cas-ci une autorisation de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

De plus, cette firme ne détient pas une telle autorisation provenant d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux dans le cadre du Projet Bonaventure sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat s'élevant à 3 569 259,54\$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lots de travaux liés au présent dossier permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 7 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en terrain développable;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les plans et devis d'ingénierie des lots de travaux liés au présent dossier soient livrés rapidement. Pour ce faire, le travail relatif à l'élaboration de ces plans et devis doit être lancé au plus tard en janvier 2014.

Certains des travaux liés au présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation, notamment ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune opération de communication particulière n'a été prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dossier soumis une première fois au Comité exécutif: 5 février 2014
- Dossier soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats: date à déterminer entre le 5 février 2014 et le 12 février 2014

- Dossier soumis une deuxième fois au Comité exécutif: 19 février 2014
- Résolution du conseil municipal : 24 février 2014
- Résolution du conseil d'agglomération : 27 février 2014
- Livraison des plans et devis « 100 % » : printemps 2014 à été 2015
- Assistance technique durant les travaux : printemps 2015 à automne 2017

Réalisation des travaux des lots 6A, 6E, 6F, 23, 30A et 30B (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2014
- Lancement de l'appel d'offres public : automne 2014
- Ouverture des soumissions : automne 2014
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : hiver 2014-2015
- Début des travaux : printemps 2015
- Fin des travaux : automne 2015

Réalisation des travaux des lots 5A, 5C, 5D, 5E, 5J, 22, 24, 25 et 30C (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2015
- Lancement de l'appel d'offres public : été 2015
- Ouverture des soumissions : automne 2015
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : automne 2015
- Début des travaux : hiver 2015-2016
- Fin des travaux : automne 2016

Réalisation des travaux des lots 8, 8A, 26A, 27, 28, 29 et 40A (un seul contrat prévu)

- Autorisation de lancer un appel d'offres public : été 2014
- Lancement de l'appel d'offres public : automne 2014
- Ouverture des soumissions : automne 2014
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : hiver 2014-2015
- Début des travaux : printemps 2015
- Fin des travaux : automne 2017

Réalisation des travaux du lot 13

- Lancement de l'appel d'offres sur invitation : hiver 2014-2015
- Ouverture des soumissions : hiver 2014-2015
- Octroi du contrat par le comité exécutif : printemps 2015
- Début des travaux : été 2015
- Fin des travaux : été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville;

Le présent dossier respecte les encadrements « Confidentialité des estimations dans les contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats »;

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2013-12-16



Dossier # : 1143843007

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2013

Il est recommandé :

- d'effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 16 000 000 \$ à la STM pour l'exercice financier 2013.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 15:55

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1143843007

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2013

CONTENU

CONTEXTE

Le budget 2013 de la STM prévoyait un revenu de 20 M\$ sous la rubrique «Nouvelle contribution régionale CMM». Cette nouvelle contribution était fondée sur la révision de certains paramètres de l'actuelle entente CMM.

La STM a terminé l'année 2013 sans nouvelle source de financement et la révision des paramètres de l'entente CMM ne fait toujours pas consensus. De plus, plusieurs éléments défavorables sont venus augmenter le manque à gagner de 20 M\$ à 31 M\$. Notons, entre autre, que les revenus-clients furent moindre que prévus, que le remplacement des moteurs de tractions MR-73 a amené des coûts additionnels et que le MTQ a plafonné son aide au transport adapté. Plusieurs décisions de la STM et des efforts des différents secteurs ont cependant permis de ramener le déficit prévu à un maximum de 16 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG120450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0108 - 25 mars 2010 - Contribution additionnelle à la STM en 2009
- CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
- CG08 0613 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 et du PTI 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
- CG08 0600 - 27 novembre 2008 - Contribution additionnelle à la STM en 2008
- CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et du PTI 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal
- CG07 0509 - 20 décembre 2007 -Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé 2007 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Afin de combler l'absence de nouvelles sources de revenus, la STM a effectué un exercice interne de rationalisation des dépenses afin de minimiser le déficit à la fin de l'année. Le plan de redressement 2013 de la STM a permis de réduire le manque à gagner à 16,0 M. Une contribution municipale additionnelle d'un montant maximal de 16,0 M\$ à la STM a donc été inscrite aux livres (bilan) de la Ville de Montréal à la fin de l'exercice financier 2013.

JUSTIFICATION

Afin de permettre à la STM de rencontrer ses obligations financières et ainsi lui permettre de continuer à offrir les services de transport en commun à la population, il est essentiel d'effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 16,0 M\$ à la STM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce paiement est assumé à 100 % par l'agglomération car le transport en commun est une compétence d'agglomération.

La contribution municipale additionnelle a déjà été provisionnée dans les livres (au bilan) de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2013.

En conséquence, le paiement de cette contribution municipale additionnelle ne nécessite aucun crédit budgétaire en 2014.

Le montant du paiement sera égal à la somme nécessaire afin d'équilibrer les résultats financiers de la STM pour l'exercice 2013, et ce pour un montant maximal de 16,0 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N. a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N. a.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller(ere) en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-22

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique



Dossier # : 1140273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014

Il est recommandé:

1. D'appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
2. De demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2014-01-31 13:32

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140273001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014

CONTENU

CONTEXTE

Afin de sensibiliser la population et inspirer les actions de préservation du climat, le chapitre australien du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), en collaboration avec la ville de Sydney (Australie) ont demandé à la population d'éteindre leurs lumières pour une durée d'une heure. Le 31 mars 2007, le pont et l'Opéra de Sydney s'éteignent de concert avec 2 100 commerces et industries locales et les résidences de 2,2 millions de citoyens entre 20h00 et 21h00, réduisant ainsi la consommation locale d'électricité de plus de 10 pour cent. L'événement Earth Hour (Heure pour la Terre) est né.

Depuis, chaque année, des centaines de millions de particuliers, d'entreprises et de gouvernements aux quatre coins de la planète s'unissent dans le cadre du plus important événement environnemental de l'histoire, Une heure pour la Terre.

En 2008, des centaines de villes dans plus de 30 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2009, plus de 400 villes dans 88 pays ont participé.

En 2010, plus de 4 616 villes et villages dans 128 pays ont participé à l'événement.

En 2011, 5 200 villes réparties dans 135 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

En 2012, plus de 6 700 villes, cités et municipalités dans plus de 152 pays ont participé à l'événement.

En 2013, 7 000 villes et villages dans plus de 152 pays ont éteint leurs lumières lors de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0084 du 21 mars 2013 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth hour) et demander à la population, aux commerces industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013.

CG12 0053 du 23 février 2012 - Appuyer l'initiative «une Heure pour la Terre» (Earth hour), et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 21 mars 2012.

CG11 0055 du 24 février 2011 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG10 0413 du 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG10 0080 du 25 février 2010 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement.

CG09 0032 du 29 février 2009 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre, demander aux unités administratives de participer à l'événement ainsi qu'au conseil d'agglomération et aux partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG08 0074 du 28 février 2008 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander la participation à l'événement.

DESCRIPTION

L'invitation consiste à éteindre les lumières des bâtiments administratifs le samedi 29 mars prochain entre 20h30 et 21h30, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux et à lancer l'invitation à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire à faire de même à l'instar de plusieurs grandes villes du pays et de la planète.

JUSTIFICATION

Le programme «Partenaires pour la protection du climat» administré par la Fédération canadienne des municipalités et auquel adhère la Ville de Montréal, prescrit l'adoption d'un plan d'action pour la collectivité comme une des étapes suivant l'adoption d'un plan corporatif.

Il convient toutefois d'indiquer que l'électricité produite au Québec (hydroélectricité) produit très peu de gaz à effet de serre lorsque comparée à d'autres modes de production. Cette électricité «propre» est utilisée pour répondre aux besoins de la plupart des bâtiments municipaux. Selon le plus récent inventaire des gaz à effet de serre, produit en 2009, la première source d'émission de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal est le transport (39%) suivi des industries (24%). L'énergie totale consommée par les bâtiments privés et publics de l'île de Montréal est responsable de 20% des émissions produites sur le territoire (électrique, mazout, gaz, etc). Il est à noter que l'éclairage des édifices à bureaux ne constitue que le quart de la consommation électrique, soit 5 % de l'énergie totale consommée.

La présente recommandation s'inscrit donc dans un esprit de sensibilisation du public sur les changements climatiques et de solidarité avec les grandes villes qui se préoccupent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier réfère au premier principe directeur du plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015, soit «Une collectivité au coeur du développement durable». L'ensemble de la collectivité montréalaise est mis à contribution pour la mise en oeuvre du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu le samedi 29 mars 2014 de 20h30 à 21h30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction (François MILLER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division

Le : 2014-01-15



Dossier # : 1133311001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal et désigner le comité exécutif comme responsable des mises à jour futures de la licence

Il est recommandé d'autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-02-18 08:55

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133311001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Développement de la fonction TI et liaison avec la clientèle , Architecture_liaison avec la clientèle et priorisation des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal et désigner le comité exécutif comme responsable des mises à jour futures de la licence

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté des modifications le 28 février 2013 à sa licence de données ouvertes pour harmoniser sa licence relative à la publication de fichiers de données ouvertes à celle de la licence du gouvernement du Canada, dans la continuité de l'adoption des recommandations du *Rapport sur l'ouverture des données de la Ville de Montréal: un capital numérique générateur d'innovation et de participation* (2011) par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Le gouvernement du Canada a de nouveau modifié sa licence et l'ensemble des villes canadiennes qui participent aux initiatives de données ouvertes suivent le mouvement et ont mis ou mettent à jour leurs propres licences pour adopter la licence *Creative Commons 4.0*.

Les modifications apportées à la licence vont dans le sens d'éliminer un maximum de freins à leur réutilisation et ainsi, de suivre les principes relatifs aux données ouvertes recommandées par la *Sunlight Foundation*, un des principaux organismes internationaux responsables de la standardisation en matière de données ouvertes.

D'autre part, une telle licence sert, entre autres, à assurer l'interopérabilité (compatibilité entre les jeux de données) et la réutilisabilité (capacité d'utiliser les jeux de données) des jeux de données publiés par les administrations, pour faciliter leur traitement, la comparaison des données entre elles et le développement d'applications.

Comme la licence peut changer et dans le but d'être à l'avenir plus efficaces dans l'adoption de modifications permettant à la Ville de Montréal de suivre le mouvement de

standardisation des données ouvertes, la Ville va suivre l'évolution de la licence *Creative Commons* .

Le directeur principal du STI et le GTDO s'entendent pour recommander l'adoption rapide d'une nouvelle licence de libération de fichiers de données ouvertes fondée sur la licence *Creative Commons 4.0*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0052 - 28 février 2013 - Prendre connaissance du bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal, en adopter les recommandations, adopter une nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes, adopter la politique de l'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal et autoriser l'acquisition des droits annuels d'utilisation, ainsi que les budgets requis pour l'implantation et l'exploitation de la plate-forme de services Socrata au montant de 152 000 \$ en bonifiant l'enveloppe budgétaire du Service des technologies de l'information en conséquence.

DESCRIPTION

La nouvelle version de la licence reprend à l'identique la licence *Creative Commons 4.0* (voir pièce jointe).

La version officielle de la licence internationale est en langue anglaise (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), la traduction officielle française sera disponible sous peu.

Toutes les villes canadiennes utilisent ou vont utiliser la même licence.

Cette licence sert, entre autres, à assurer l'interopérabilité et la réutilisabilité des données publiées par Montréal.

Une telle licence est aussi indispensable pour permettre aux utilisateurs de comparer les données entre elles et développer des applications informatiques.

JUSTIFICATION

Poursuivre la politique de Montréal en matière de libération de jeux de données publiques. Harmoniser les efforts de l'Administration avec celles des autres villes canadiennes, américaines et européennes dans le domaine des données ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs du Plan de développement durable, à savoir :

- Faire de Montréal un leader nord- américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder à l'adoption de cette licence pourrait avoir des conséquences négatives sur :

- la transparence administrative de la Ville de Montréal;

- la capacité des entrepreneurs montréalais à utiliser les données municipales pour créer des applications et ainsi, générer une activité économique additionnelle;
- la reconnaissance par les organismes internationaux de standardisation des données publiées par Montréal;
- la crédibilité de l'Administration dans la communauté internationale des données ouvertes;
- la poursuite de la politique de libération des données ouvertes de la Ville de Montréal;
- l'image de la Ville dans la communauté montréalaise faisant la promotion de la publication des données ouvertes;
- l'image de Montréal par rapport aux villes canadiennes et américaines publiant leurs données.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Faire connaître la nouvelle licence aux diverses parties prenantes (membres du GTDO, directions des services centraux, directions des arrondissements, développeurs, organismes internationaux de standardisation, etc.) au moyen de la publication de la licence sur Internet, de rencontres de formation, de la rédaction d'articles dans des publications spécialisées, de transmission de communiqués, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme et en lien avec les politiques, chartes, plans, recommandations et avis suivants :

La Politique de l'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal

La *Charte de la Ville de Montréal* ;

La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ;

Le *Plan montréalais du développement durable* ;

La *Politique municipale d'accessibilité universelle* ;

Le plan *Stratégie développement économique de Montréal 2011-2017* ;

La *Politique sur la sécurité de l'information de la Ville de Montréal* ;

La *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal* ;

Les recommandations de la Commission permanente sur la vie démocratique –

Communication avec les jeunes et participation citoyenne (2010) ;

L'avis du Conseil Jeunesse de Montréal (2010) ;

Les nouvelles normes québécoises qui facilitent l'ouverture des données : la Loi 76 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux), le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels édicté par le Décret 408-2008, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement à laquelle la Ville n'est pas assujettie mais dont elle s'inspire ainsi que les Normes SGQRI-008 applicables au gouvernement du Québec et à ses organismes et auxquels la Ville n'est pas non plus assujettie mais dont elle s'inspire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Capital humain et des communications , Direction des communications (Martin LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine FERRON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-17

Daniel D LEMAY
C/d dev fonction ti et liaison avec clientele



Dossier # : 1133950058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279)

Je recommande au Conseil d'agglomération de Montréal, d'adopter le règlement modifiant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279).

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2013-11-28 15:42

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133950058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'harmonisation des différents régimes de retraite qui étaient en vigueur lors des fusions municipales, les cadres participants actifs au Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent ont été appelés à se prononcer par scrutin quant à leur intégration au régime de retraite des cadres de Montréal.

Le scrutin s'est tenu les 14, 21 et 22 novembre 2013 et le résultat est le suivant :

40 pour, 4 contre (25 votants étaient requis pour que le vote soit valide).

Par conséquent,

Attendu que le règlement 1279 et ses amendements concernant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent doit être modifié pour fusionner la partie de l'actif et du passif du régime attribuables aux participants cadres et au participant membre de l'état-major des pompiers, avec effet à compter du 31 décembre 2013, au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal,

Attendu que les participants cadres de Saint-Laurent se sont prononcés en faveur de cet amendement lors d'un scrutin tenu les 14, 21 et 22 novembre 2013.

Il convient pour le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, de recommander au Conseil d'agglomération de la Ville, l'adoption d'un règlement modifiant LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) pour y inclure notamment la fusion de l'actif et du passif attribuables aux cadres et au membre de l'état-major des pompiers (en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 17 décembre 2008, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution qui visait à approuver les mesures retenues dans le cadre du processus d'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal et à mandater le Service du capital humain afin d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications requises

aux divers régimes conformément aux lois applicables (CE08 2280).

Le 20 mars 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution qui entérinait l'offre relative à l'intégration des participants cadres du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au régime harmonisé des cadres de la Ville de Montréal (CE13 0336).

DESCRIPTION

À la suite de cette fusion, les engagements du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent à l'égard des cadres visés seront assumés par le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

L'actif du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent attribuable aux cadres visés sera transféré au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal en date du 31 décembre 2013.

JUSTIFICATION

Permettre l'intégration des cadres de Saint-Laurent au régime de retraite de la Ville de Montréal pour le 1er janvier 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement amendé sera par la suite transmis à la Régie des rentes du Québec pour approbation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Francis DELISLE)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Genevieve OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dyane RICHER
Chef, Ressources humaines Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-11-22

Isabelle BASTIEN
Directrice des services administratifs et greffe



Dossier # : 1131179003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement RCG 07-029 concernant le PR@M-Industrie afin d'apporter certaines modifications

Il est recommandé que le conseil d'agglomération adopte le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-10-24 17:28

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1131179003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement RCG 07-029 concernant le PR@M-Industrie afin d'apporter certaines modifications

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération adoptait le Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (programme PR@M-Industrie) (résolution CG13 0424 et dossier décisionnel 1131179002). Au cours de cette séance, certains amendements au règlement ont été proposés. Ces amendements font l'objet du présent dossier décisionnel.

Le Programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M-Industrie) a été adopté le 25 octobre 2007 par le conseil d'agglomération. Il consiste essentiellement à rembourser pendant cinq ans et de façon dégressive (100 % les trois premières années, 80 % la quatrième et 60 % la cinquième) l'augmentation de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. La période d'admissibilité au programme se terminera le 31 décembre 2014 et les propriétaires immobiliers ont trois ans à partir de la date d'admissibilité pour réaliser leurs travaux de construction ou d'agrandissement.

Dix-sept territoires spécifiques ont été identifiés et circonscrits à partir du Plan d'urbanisme et du projet de Plan de développement de Montréal. Ils correspondent à des zones industrielles à transformer, à des secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et à des sous-secteurs de planification détaillée. Ces territoires font l'objet d'une bonification de subvention par laquelle les versements sont haussés à 100 % pour les 4^e et 5^e années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0424 (26 septembre 2013) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0466 (22 décembre 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0282 (25 août 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0128 (14 avril 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0464 (16 décembre 2010) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0115 (25 mars 2010) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG09 0140 (30 avril 2009) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG07 0459 (29 novembre 2007) : Adoption du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG07-029)

DESCRIPTION

Lors de l'adoption de la modification du règlement par le conseil d'agglomération en septembre 2013, deux changements ont été proposés au règlement RCG 07-029 :

- de réintroduire la subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED;
- de modifier les limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, entre la voie ferrée du CP et le boulevard Montpellier.

JUSTIFICATION

Le retrait de la subvention additionnelle pour les projets plus ambitieux en termes de développement durable, adopté lors de la dernière modification réglementaire, aurait pour effet de ne pas inciter les entreprises à dépasser les normes minimales. C'est la raison pour laquelle il est proposé de rétablir les conditions précédentes de subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED.

La modification des limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, entre la voie ferrée du CP et le boulevard Montpellier, vise à y inclure le secteur Hodge, adjacent à ce territoire spécifique, qui fait l'objet d'un projet de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré les limites concernant les impacts difficilement mesurables (création d'emplois, revitalisation de secteurs industriels, implantation de nouvelles industries, etc.) et le fait qu'il est impossible d'avoir un étalon de comparaison qui permettrait de constater l'effet réel du programme, l'analyse financière du PR@M-Industrie réalisée cette année par Raymond Chabot Grant Thornton démontre que les impacts fiscaux sont peu probants sur une période d'analyse de vingt ans. Il est toutefois important de souligner qu'un programme tel que le PR@M-Industrie ne peut avoir comme objectif de générer des impacts fiscaux à court

terme, mais doit s'inscrire dans une stratégie qui vise le développement économique à moyen et long termes.

Il est à noter que ces subventions ne représentent pas une dépense nette pour la Ville, mais plutôt un manque à gagner. Le programme est conçu de manière à ce que la Ville renonce momentanément aux revenus liés à l'augmentation de la taxe foncière générale tout en récoltant progressivement les produits des taxes spécifiques, des tarifications et des revenus de permis.

La distribution de versement des subventions indiquée au tableau ci-dessous est basée sur l'expérience du PR@M-Industrie depuis son entrée en vigueur et porte exclusivement sur l'impact de la réintroduction de la subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED pour les travaux rendus admissibles en 2013 et 2014. Les prévisions indiquent qu'environ 15 % des 35 projets qui devraient se réaliser obtiendront une certification LEED. Les subventions additionnelles devraient être d'environ 325 K\$ s'ajoutant aux sommes déjà prévues pour le programme à ce jour. L'impact de la réintroduction de la subvention additionnelle est toutefois nul pour les années 2013 à 2017.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
-	-	-	-	-	129 K\$	117 K\$	57 K\$	22 K\$	325 K \$

Quant à l'impact lié à la modification des limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, il est marginal.

Le programme a connu un tel succès depuis sa mise en oeuvre que les investissements immobiliers anticipés sont de l'ordre de 2 G\$. À ce jour, le PR@M-Industrie a contribué à augmenter l'assiette fiscale de l'agglomération de 286 M\$. Les versements de subventions prévus pour les projets réalisés, les demandes actuellement admissibles ainsi que celles qui devraient s'ajouter en 2013-2014 s'élèvent à 205 M\$ entre 2013 et 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De façon à s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable, une subvention est octroyée au propriétaire d'un bâtiment industriel dont la demande a été déclarée admissible si l'une des conditions suivantes est remplie :

- une certification BOMA BEST a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification Living Building Challenge a été émise à l'égard du bâtiment;
- un appui financier dans le cadre des programmes en efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été accordé à l'égard du bâtiment.

Des subventions sont donc versées aux seuls projets respectant des normes de performance et de gestion environnementale, de durabilité de l'environnement bâti ou d'efficacité énergétique.

Avec la modification réglementaire recommandée au présent dossier décisionnel, une subvention additionnelle serait désormais octroyée au propriétaire d'un bâtiment industriel dont la demande a été déclarée admissible si une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du programme offre comme avantages principaux :

- Le maintien d'un véhicule existant et connu des acteurs du développement économique;

- la poursuite de son objectif de préserver et de développer une structure économique diversifiée dans l'agglomération en se concentrant sur les activités à valeur ajoutée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise à jour des informations dans le site Internet de la Ville et communications auprès des arrondissements et autres partenaires du développement économique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec réserve :
Finances , Direction Planification stratégique (Stéphanie RAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Sylvie LABELLE
Chef d'équipe- Commissaire développement économique

Le : 2013-10-09



Dossier # : 1133950060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités

JE RECOMMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2013-12-23 12:47

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133950060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire suite à une évaluation actuarielle du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au 31 décembre 2010, qui a par la suite été soumise à la Régie des rentes du Québec en date du 29 septembre 2011, le comité de retraite du régime de Saint-Laurent a décidé de proposer une augmentation de la cotisation et une répartition du financement du régime dans une proportion de 40% par les participants actifs et de 60 % par la Ville. Le tout a été soumis au vote des participants actifs en septembre 2011. Le vote a été majoritairement positif.

Par la suite, les participants actifs ont été informés des résultats par courriel et ont reçu un avis écrit les informant du nouveau taux de cotisation et de sa date d'effet rétroactif au 1er janvier 2011 (copie de cet avis en pièce jointe au présent sommaire).

À ce moment, il fut également décidé de profiter de l'occasion pour clarifier certains éléments relatifs au rachat d'années de service et pour préciser l'application de la prestation additionnelle pour des cas particuliers.

Dans les jours qui ont suivi le vote, le Service des finances (paie institutionnelle) a été avisé des nouveaux taux de cotisation qui se sont reflétés dans la section "déductions" de la paie des employés visés.

Compte tenu qu'à ce moment, des discussions et des travaux étaient en cours en vue de l'harmonisation du régime de retraite de Saint-Laurent, il fut convenu d'attendre pour soumettre le projet d'amendement aux instances afin de ne constituer qu'un seul dossier. Depuis, l'harmonisation des différents groupes d'employés a eu lieu sauf pour celui des cadres.

Or, le 22 novembre 2013, un vote majoritairement positif des cadres fait en sorte que ceux-ci intégreront le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal au 1er janvier 2014. Il convient maintenant de faire adopter ce règlement et ainsi régulariser les dernières

modalités avant le transfert du Régime de Saint-Laurent (projet de règlement en pièce jointe au présent sommaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 24 septembre 2009, le Conseil d'agglomération de Montréal adoptait un règlement modifiant le règlement 1279 pour réduire le taux de cotisation des participants à 8,7% du salaire avec effet rétroactif au 1er janvier 2008 (CE-CG09 0443).

Le 20 mars 2013, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution qui entérinait l'offre relative à l'intégration des participants cadres du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au régime harmonisé des cadres de la Ville de Montréal (CE13 0336).

DESCRIPTION

Considérant que le règlement 1279 concernant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent doit être modifié afin de refléter le partage de coûts entre les participants actifs et la Ville et aussi afin de clarifier certains éléments relatifs à la prestation additionnelle ainsi qu'au rachat d'années de service par un participant de retour au travail après avoir été précédemment remboursé de tous ses droits dans le régime;

Considérant que depuis le 1er janvier 2011, le taux de cotisation a été augmenté pour faire suite à un vote majoritairement favorable des participants actifs répondant ainsi à une proposition du Comité de retraite de Saint-Laurent en regard de l'évaluation actuarielle qui leur avait été préalablement soumise et qui a été présentée à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada, par la suite;

Considérant que ce nouveau taux de cotisation tenait compte des montants requis pour assurer la capitalisation complète des créances de rentes, prestations et remboursements, y compris, le cas échéant, des montants requis pour amortir tout déficit de la caisse de retraite et soient assumés dans une proportion de 40 % par les participants actifs et de 60 % par la Ville, sous réserve d'un maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt*;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un participant désirant acheter des années de participation, après avoir été précédemment remboursé de tout ses droits dans le régime, devrait verser la somme requise afférente à ces années telle que déterminée par l'actuaire;

Il est recommandé au Conseil d'agglomération de la Ville d'adopter le Règlement ci-joint modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de la Ville de Saint-Laurent avec les effets rétroactifs lorsque requis (no 1279).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du règlement à la Régie des Rentes du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Francis DELISLE)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite (Genevieve OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dyane RICHER
Chef, Ressources humaines Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Isabelle BASTIEN
Directrice des services administratifs et greffe

Le : 2013-12-11



Dossier # : 1131614002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs volet agglomération (exercice financier 2014)

Adopter le projet de règlement intitulé: "Règlement sur les tarifs pour l'agglomération (exercice financier de 2014)"

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-27 10:27

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1131614002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs volet agglomération (exercice financier 2014)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q.,c. F-2.1, indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités, en tout ou en partie, seront financés au moyen d'un mode de tarification. De plus, l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, L.R.Q., c. E-20.001, permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006) résolution CG 06 0051
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007) résolution CG 06 0577
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008) résolution CG 07 0522
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) résolution CG 08 0669
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) résolution CG 10 0033
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) résolution CG 10 0486
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) résolution CG 11 0469
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) résolution CG 12 0496

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2014 des biens et des services fournis par la Ville de Montréal sont préparés et révisés en fonction de deux volets associés aux compétences de l'agglomération et de la Ville.

Le présent projet de règlement sur les tarifs pour le volet agglomération (exercice financier 2014) regroupe sous un même règlement la quasi -totalité des tarifs du volet d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

Certaines unités d'affaires ont présenté des nouveaux tarifs, des abolitions et des modifications de tarifs qui tiennent compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2014, les principaux changements sont effectués à la suite d'une refonte de certains tarifs. De plus, à l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs.

Plusieurs tableaux d'analyse des tarifs du volet agglomération sont ajoutés en pièces jointes au présent dossier dont une analyse des tarifs par chapitre du règlement sur les tarifs de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand GRAVELINE
Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

Le : 2013-11-11



Dossier # : 1133894001

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014.

1. D'adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. Ce dossier est sujet à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) :

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-20 16:33

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1133894001

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal ont signé en avril 2006 l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (Entente) dont la date d'échéance était fixée au 31 décembre 2013.

La principale mesure de cette Entente était un remboursement graduel de la taxe de vente du Québec sous forme de **transfert inconditionnel (subvention)**. Le remboursement attribuable à chacune des municipalités n'était pas établi en fonction des dépenses taxables réellement réalisées par chacune des municipalités mais en fonction d'une enveloppe globale préétablie et d'une formule normative de répartition. Ainsi, pour l'exercice financier 2013, l'Entente fixait le remboursement maximal à 472 M\$ pour l'ensemble des municipalités du Québec.

Les partenaires municipaux et le gouvernement du Québec ont négocié le renouvellement de l'Entente au cours de l'année 2013. À la table de négociation du 2 mai 2013, le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

Problématique du changement de régime

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités. En effet, le remboursement 2013 de la TVQ affecte **uniquement** le budget de fonctionnement puisque versé sous la forme d'un revenu de fonctionnement. De plus, la somme que redistribue le gouvernement du Québec aux municipalités tient compte des dépenses consolidées des municipalités, incluant celles des sociétés de transport et des autres organismes paramunicipaux.

À compter de 2014, le nouveau régime de crédit sur intrants applicable aux dépenses de fonctionnement de chaque organisme municipal se traduira par une réduction effective de ce type de dépenses.

Le crédit sur intrants applicable aux dépenses d'immobilisations se traduira par une réduction du **niveau des emprunts** des municipalités. L'impact sur le budget de fonctionnement se fera graduellement au cours des années ultérieures sous forme de réduction du service de dette.

Finalement, le crédit sur intrants applicable aux dépenses de la STM et des autres organismes locaux aura un impact similaire sur leurs budgets d'opération et d'immobilisations. La Ville de Montréal a donc ajusté sa contribution 2014 à la STM afin de tenir compte du changement de régime fiscal.

En considération de la problématique budgétaire exprimée ci-haut, la Ville de Montréal a adopté différentes stratégies dans le cadre de l'élaboration du Budget 2014. Parmi les mesures adoptées, les crédits de dépenses de fonctionnement des unités d'affaires de la Ville ont été réduits de 32,1 M\$ alors que la contribution de base de la STM a été diminuée de 16,3 M\$. Au final, le changement de régime de remboursement de la TVQ se traduit, en 2014, par un déséquilibre (manque à gagner) de 46,6 M\$ pour la Ville de Montréal, soit le résultat de $95 \text{ M}\$^1 - (32,1 \text{ M}\$ + 16,3 \text{ M}\$) = 46,6 \text{ M}\$$.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement soumis à la seule approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Par conséquent, le projet de loi prévoit une autorisation temporaire pour les municipalités désirant emprunter une partie du manque à gagner découlant de ce changement de régime de remboursement. Pour ce faire, une municipalité peut décréter des emprunts dont le terme de remboursement ne pourra excéder 10 ans. De plus, l'emprunt pourra être effectué à même son fonds général ou son fonds de roulement.

Montréal souhaite utiliser cette mesure de transition, afin de contrer le manque à gagner de l'exercice 2014 de 46,6 M\$, dont 25,2 M\$ et 21,4 M\$ sont attribuables au budget d'agglomération et au budget municipal, respectivement. Toutefois, vu l'ensemble des

décisions budgétaires, cette somme de 46,6 M\$ a été réduite à 45 M\$, dont 25,2 M\$ pour l'agglomération et 19,8 M\$ pour le local.

Un tableau récapitulatif présente l'ensemble des données financières en pièce jointe.

¹Montant estimatif de la compensation 2013 avant la réception de la lettre du MAMROT du 14 novembre 2013 (voir pièce jointe) qui indique plutôt un montant estimatif de 97 108 900 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règle générale, le recours à l'emprunt est nécessaire lorsqu'il y a un manque de liquidité. Dans le domaine municipal québécois, il en est autrement. En effet, si les municipalités veulent répartir sur plusieurs années le coût de leurs immobilisations, elles doivent obligatoirement les financer par emprunt. L'amortissement annuel de l'emprunt sera alors taxé à chaque année, pendant tout le terme de l'emprunt. En d'autres termes, tant que l'emprunt pour financer une immobilisation n'est pas émis sur les marchés financiers, la taxation n'est pas amorcée. Ce faisant, même si une municipalité dispose de liquidité suffisante pour éviter d'emprunter, elle doit quand-même le faire, si elle veut répartir la charge fiscale sur plusieurs exercices financiers. Si elle n'emprunte pas, elle doit taxer la totalité de l'immobilisation immédiatement.

Il est à noter qu'auparavant, les municipalités du Québec ne bénéficiaient pas ou peu d'excédents d'encaisse, puisque les dépenses et revenus étaient alors comptabilisés sur une base de caisse. Ce n'est que depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables, en 2001 et principalement en 2007, que l'ensemble des transactions doivent dorénavant être comptabilisées sur une base d'exercice. Cette nouvelle façon de faire a entraîné pour Montréal une disponibilité d'encaisse substantielle. Ces sommes sont placées à court, moyen et long termes. Selon les courbes de taux d'intérêts actuelles, les taux d'intérêts de ces placements sont nettement inférieurs aux taux d'intérêts des emprunts à long terme sur les marchés financiers.

Afin d'éviter ces dépenses excédentaires d'intérêts, le gouvernement du Québec a permis aux municipalités de ne pas émettre l'emprunt sur les marchés, mais plutôt d'emprunter les deniers disponibles au fonds général. Termes précis du 4^e alinéa de l'article 11 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2013, chapitre 30) qui signifient la liquidité de la municipalité, ou encore, le solde de l'encaisse et des placements d'encaisse, lorsque la municipalité a suffisamment de liquidité disponible pour se le permettre. Cela équivaut en quelque sorte à emprunter à nous-mêmes. Par ailleurs, mentionnons aussi que cette nouvelle façon de faire a l'avantage de ne pas augmenter la dette à long terme de la Ville indûment.

En résumé, la mesure compensatoire accordée vise donc à permettre de financer par emprunt, pour un terme maximal de 10 ans, le manque à gagner total ou partiel découlant de l'entrée en vigueur de cette nouvelle forme de remboursement de la TVQ sans toutefois excéder la limite maximale mentionnée précédemment qui, pour l'exercice 2014, est fixée à 50 % des sommes consenties en 2013.

Le gouvernement du Québec confirmera en janvier 2014 les montants de la compensation 2013 et, à cet effet, il estime que celle-ci atteindra respectivement 53 958 300 \$ et 43 150 600 \$ pour l'agglomération et la municipalité (lettre du MAMROT du 14 novembre 2013 présentée en pièce jointe). Selon ces estimés, la limite maximale du règlement d'emprunt

pour 2014 serait donc de 26 979 150 \$ pour l'agglomération et 21 575 300 \$ pour le local.

Il est à noter que le montant des compensations est prévu à l'annexe II.1.1 du Règlement sur la taxe de vente du Québec. Le gouvernement du Québec devrait modifier cette annexe en janvier 2014, afin de remplacer les montants de 2012 par ceux de 2013. De ce fait, les règlements d'emprunt pourront entrer en vigueur à la plus tardive des dates suivantes, soit la date de sa publication ou la date de modification de l'annexe II.1.1 du Règlement sur la taxe de vente.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, considérant l'important excédent d'encaisse (liquidité disponible) dont bénéficie Montréal, elle entend aussi bénéficier du fait que ces emprunts pourront être financés au fonds général, plutôt que d'être émis sur les marchés financiers. Cet emprunt au fonds général de la Ville n'entraîne qu'une série d'écritures comptables, mais aucun déboursé ni encaissement.

Finalement, ces règlements d'emprunt ne seront pas assujettis à des taux d'intérêts, et ce, en raison du fait que le quantum de répartition du manque à gagner entre le budget d'agglomération et le budget municipal est tout à fait semblable à celui utilisé pour répartir les revenus d'intérêts générés par les placements d'encaisse. Cette décision contribuera à réduire au minimum les tâches administratives requises au fil des années.

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement d'emprunt nécessaire au budget d'agglomération, soit de 25,2 M\$, alors qu'un second dossier (1133894002) est également rédigé aux fins de l'adoption de celui nécessaire au budget municipal, soit de 19,8 M\$.

¹Termes précis du 4^e alinéa de l'article 11 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2013, chapitre 30) qui signifient la liquidité de la municipalité, ou encore, le solde de l'encaisse et des placements d'encaisse.

JUSTIFICATION

Le changement de régime fiscal de la TVQ fait en sorte que la Ville de Montréal n'aura plus à payer une partie de la TVQ sur ses dépenses taxables de fonctionnement et d'immobilisations. Auparavant, la Ville de Montréal déboursait, au même titre que tous les contribuables, 100 % de la TVQ sur ses dépenses. À compter de 2014, elle ne déboursera que 37,2 % de cette taxe. Par ailleurs, l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoit la fin du remboursement de la TVQ sous la forme d'une subvention gouvernementale.

Le déséquilibre financier de 46,6 M\$ au Budget 2014 s'explique donc par la perte de ces revenus de 95 M\$ au budget de fonctionnement jumelé au fait que cette perte est compensée partiellement par une réduction des dépenses de fonctionnement (32,1 M\$) et une réduction de la contribution à la STM (16,3 M\$). Rappelons également que la réduction de la TVQ payée sur les dépenses d'immobilisations à compter de 2014 aura des impacts sur le budget de fonctionnement de la Ville à travers une réduction du service de la dette mais que cette baisse se fera graduellement dans le temps.

Ces règlements d'emprunt permettront à Montréal d'amortir sur une période maximale de 10 ans (de 2015 à 2024) le manque à gagner de 2014 découlant de la nouvelle forme de remboursement de la TVQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal qui est rendu possible grâce aux liquidités disponibles. Pour ce règlement d'emprunt, tel que mentionné

précédemment, le terme de remboursement de l'emprunt ne peut excéder 10 ans. Il ne sera pas assujéti aux intérêts, car la répartition entre l'agglo et le local du manque à gagner s'apparente grandement à celle utilisée en fin d'année, pour la répartition des revenus d'intérêts.

L'adoption de ce règlement d'emprunt au fonds général de 19,8 M\$ permet de prévoir au budget 2014 une affectation positive (équivalent à un revenu) au *Montant à pourvoir* du même montant. À chaque année, à compter de 2015, une affectation négative (équivalent à une dépense ou une charge) d'au moins 10 % du montant de l'emprunt d'origine sera prévue, afin de diminuer l'emprunt au cours de la période de 10 ans. Cette charge sera facturée à même la quote-part générale à l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Au rapport financier, cet emprunt au fonds général sera présenté au bilan, appelé *État consolidé de la situation financière*, à la fin, dans l'*Excédent accumulé*, à titre de *Montant à pourvoir*¹ dans le futur (ce qui s'apparente à l'Avoir des contribuables).

Au budget, ces affectations négatives et positive se retrouveront au tableau sommaire intitulé *État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal*. Dans ce tableau, on retrouve les rubriques de *Revenus*, *Charges*, *Remboursement de la dette à long terme* et finalement, la rubrique *Affectations*.

¹ Appellation comptable visant à présenter au bilan de la Ville (*État consolidé de la situation financière*) qu'un montant sera à pourvoir dans le futur auprès des contribuables. Si un emprunt avait été émis sur les marchés financiers, c'est le poste *Dette à long terme*, dans la section des passifs, qui aurait été affecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-07

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - projets spéciaux et suivi de
l'endettement



Dossier # : 1134309006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014).

Il est recommandé d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014).

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 12:18

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1134309006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014).

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujéti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont, exceptionnellement en 2014, fixées provisoirement. En effet, le calcul du potentiel fiscal requiert les données concernant les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée 2014, lesquels sont fixés par un avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le ministre n'ayant pas encore donné son avis pour l'exercice financier 2014, les quotes-parts sont basées sur un potentiel fiscal estimé de 2014 et seront ajustées, à la baisse ou à la hausse, lorsque le ministre aura donné son avis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013), RCG12-028
- CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012), RCG11-026
- CG10 0488-21 décembre 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts les municipalités liées (exercice financier de 2011) RCG 10-026
- CG10 0031-28 janvier 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2010); RCG 10-004
- CG08 0673-18 décembre 2008 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2009); RCG 08-51

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts provisoires basées sur le potentiel fiscal estimé de 2014 ainsi que celles visant leur ajustement pour tenir

compte des quotes-parts définitives, le cas échéant.
Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale ;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi, par le présent règlement, à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées sera en vigueur pour l'exercice financier de 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité



Dossier # : 1141274001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014).

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-27 10:26

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1141274001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. À partir du 1^{er} janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire seront donc exploitées par l'agglomération qui desservira alors en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

L'administration municipale a décidé de poursuivre en 2014, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable aux villes liées en fonction de la consommation réelle de celles-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013);
- CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2013);

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012);
CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012);
CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012);

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier de 2014, l'administration établit les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable selon une méthode qui s'inscrit dans la continuité de l'établissement du taux au mètre cube facturé au cours des années précédentes.

À cette fin, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable facturés aux municipalités liées par une quote-part spécifique correspondent à 73,65 % de la somme des charges imputées, dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, aux activités :

- .. approvisionnement et traitement de l'eau potable
- .. réseau de distribution de l'eau potable.

Le pourcentage de 73,65 %, appliqué aux charges imputées à ces deux activités budgétaires, permet d'atteindre un résultat équivalent à celui qui aurait été obtenu si la méthode utilisée au cours des dernières années pour établir le coût réel de l'eau potable en fonction de l'article 68 du décret avait été utilisée.

Ainsi, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable, facturés aux villes liées de l'agglomération, totalisent 60,8 M\$ pour 2014. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1215 \$ par m³ et s'appliquera, en 2014, sur la consommation réelle des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts établis aux fins du rapport financier 2014 pour ces activités et la consommation réelle, connus au terme de l'exercice financier de 2014.

Les quotes-parts estimées pour 2014, par municipalité liée, sont présentées dans le tableau suivant :

Quotes-parts estimées pour l'alimentation en eau potable pour 2014

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	53 139 084 \$
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	149 438 \$
Beaconsfield	438 409 \$
Côte-Saint-Luc	917 418 \$
Dollard-Des-Ormeaux	1 112 438 \$
Dorval	1 151 133 \$
Hampstead	248 521 \$
L'Île-Dorval	4 511 \$
Kirkland	515 911 \$
Mont-Royal	652 334 \$
Montréal-Est	669 782 \$
Montréal-Ouest	103 873 \$
Pointe-Claire	722 759 \$
Senneville	54 273 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	199 327 \$
Westmount	694 808 \$
Total – municipalités reconstituées	7 635 837 \$
Agglomération de Montréal	60 774 921 \$

Le règlement prévoit également les modalités de la facturation de cette quote-part.

JUSTIFICATION

Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères. L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, un autre mode de répartition des quotes-parts auprès des municipalités liées.

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 60,8 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-22

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité



Dossier # : 1143843005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 16:35

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1143843005

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Au moment de l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2014-2016, l'administration municipale a fait état des besoins importants de la Ville en matière de réhabilitation de ses infrastructures. Ces besoins ont également été établis dans le plan d'investissement à long terme 2013-2022 (PILT) qui détermine les besoins en investissements pour les 10 prochaines années en fonction de critères de priorisation propres à chacune des catégories d'actifs.

Les besoins totaux en investissements de la Ville de Montréal, évalués dans le cadre de l'élaboration du PILT 2013-2022, s'élèvent à 20,7 G\$ sur la période de dix ans, soit une moyenne annuelle de 2,1 G\$. À titre de comparaison, le PTI 2014-2016 prévoit des investissements annuels moyens de 1,3 G\$, ce qui laisse entrevoir un déficit d'investissement important. Étant donné les contraintes financières auxquelles la Ville est soumise, différentes stratégies de financement doivent être mises en place afin de résorber le déficit d'investissement cumulé dans plusieurs catégories d'actifs. Parmi ces stratégies, un recours accru au paiement comptant des immobilisations apparaît souhaitable.

C'est dans ce contexte que l'administration propose en 2014 la création de deux réserves financières, l'une locale et l'autre d'agglomération, destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des travaux de nature capitalisable, notamment des travaux de réhabilitation d'infrastructures et ceux connexes aux interventions réalisées sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent règlement vise la création d'une réserve d'agglomération. Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) (LCV) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération est créée, outre la fin à laquelle la réserve est créée, doit prévoir ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants

versés à cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisation. L'administration souhaite prioriser les travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

Considérant finalement les dispositions générales utilisées pour déterminer le maximum du montant projeté pour une réserve (LCV art. 569.5) qui ne peut être supérieur au plus élevé de 30% des autres crédits du budget ou 15% du coût total non amorti des immobilisations, le montant projeté pour la réserve financière est fixé à 100 M\$.

La fixation d'une limite de durée de la réserve est incompatible avec la fin pour laquelle elle est créée, conséquemment, le règlement ne fixe pas la durée de son existence.

Les dépenses d'immobilisation visées sont celles qui découlent de l'exercice des compétences d'agglomération telles qu'établies par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

JUSTIFICATION

En regard des besoins d'investissements décrits dans le PILT 2013-2022, l'administration convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'adopter une stratégie financière adaptée à cette problématique. Considérant la volonté de l'administration d'adopter une telle stratégie à compter de l'exercice financier 2014, la création d'une réserve financière par le conseil d'agglomération s'impose. Il est proposé de fixer à 100 M\$ le montant maximum de la réserve pour le financement des dépenses d'immobilisation de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisation est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Le montant projeté de la réserve est de 100 M\$.

En 2014, un montant de 4,7 M\$ sera affecté à la réserve financière par une affectation du fonds général (GDD 1143843006).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La création de cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une résolution du conseil d'agglomération doit être prise annuellement afin d'affecter des sommes à la réserve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-22

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique



Dossier # : 1144309002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005)

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-24 12:15

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1144309002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 68 du décret 1229-2005 a cessé d'avoir effet au 31 décembre 2013. Cet article permettait d'affecter certaines des quotes-parts perçues des villes liées directement à la réserve servant à financer les dépenses reliées à la fourniture de l'eau. Les quotes-parts prévues au règlements RCG 13-005 ne peuvent plus être affectées directement à la réserve. La modification du règlement est donc rendue nécessaire.

Toutefois, des sommes équivalentes à ces quotes-parts prélevées du fond général, sont affectés, en 2014, à la réserve (voir les dossiers liés 1143843004: adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale du service de l'eau, les sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et 1143843003: adoption d'une résolution visant la création de la réserve générale pour le service de l'eau.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le règlement modifie le titre du règlement afin de le rendre conforme à la loi et supprime la référence à l'article 68 du décret 1229- 2005. Il supprime également la définition de «réserve financière». Finalement, ce règlement abroge l'article 3 du RCG 13-005 qui affectait les sommes prélevées directement à la réserve financière.

JUSTIFICATION

La modification du règlement est nécessaire en raison de la non reconduction de l'article 68 du décret 1229-2005 . Il s'agit d'une modification de concordance n'ayant pas d'impact sur les projets reliés au service de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité

Le : 2014-01-23



Dossier # : 1135856046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer les nouveaux membres au conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires

de recommander au conseil d'agglomération :
de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires, agissant à titre de mandataire « Centre local de développement (CLD) » pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

- Milieu municipal :
M. Daniel Racicot, conseiller d'arrondissement (nouveau membre);
- Institutionnel :
Mme Nadia Slimani, Collège Sainte-Anne (nouveau membre);
M. Henri-Jean Bonnis, Caisse de dépôt et de placement (nouveau membre);
- Coopératif :
M. Benoit Sarrazin, Desjardins (nouveau membre);

Signé par Martin SAVARD **Le** 2014-02-06 14:36

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135856046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer les nouveaux membres au conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135856046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination de nouveaux membres et reconduction du mandat de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions de l'article 94 de la loi numéro 34, Loi sur le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, la municipalité régionale de comté, ici Ville de Montréal, doit désigner les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement (CLD) qu'elle constitue.

En vertu du partage des compétences entre l'agglomération et les arrondissements en matière de développement économique local, les conseils d'arrondissements sont appelés à proposer une liste d'administrateurs pour adoption par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la ratification de la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires, agissant à titre de mandataire « Centre local de développement (CLD) » pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Membres avec droit de vote	Secteurs	Provenance
Daniel Racicot (nouveau membre)	Milieu municipal	Arrondissement de Lachine
Ghislain Dufour (renouvellement de mandat)	Milieu municipal	Arrondissement de Lachine
Thérèse Gagnon (renouvellement de mandat)	Affaires et commerces	Centre du Bien être Les Elfes
Julie Cardinal (renouvellement de mandat)	Affaires et commerces	Résidence funéraire JJ Cardinal Inc.
Pascal Pilon (renouvellement de mandat)	Affaires et commerces	Avenue 77 Inc.
Yves Picard (renouvellement de mandat)	Communautaire	CJE Marquette

Nadia Slimani (nouveau membre - cv ci-joint)	Institutionnel	Collège Sainte-Anne
Henri-Jean Bonnis (nouveau membre - cv ci-joint)	Institutionnel	Caisse de dépôt et placement
Benoît Sarrazin (nouveau membre - cv ci-joint)	Coopératif	Desjardins
Gilles Sanssouci (renouvellement de mandat)	Travailleurs	S.C.A.F.E
Membres non votants	Secteurs	Provenance
François Ouimet (renouvellement de mandat)	Député	Gouvernement du Québec
Vacant	CLE	Gouvernement du Québec

Il n'y a pas de durée déterminée au mandat des administrateurs.

JUSTIFICATION

- Article 94 de la « Loi sur le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation » (MDEIE).
- En vertu du partage des compétences entre l'agglomération et les arrondissements en matière de développement économique local, les conseils d'arrondissements sont appelés à proposer une liste d'administrateurs pour adoption par le conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.
Conforme aux obligations de l'article 94 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane ST-GERMAIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur

Le : 2014-01-06

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.



Dossier # : 1141711002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité de vérification

Il est recommandé:

1. De nommer, Mme ??????? et Messieurs Richard Celzi et ????????, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cites et villes (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer Messieurs Edward Janiszewski, maire de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de Dorval, représentants les municipalités reconstituées à ce Comité;
2. De nommer Mme Marie-Josée Marsan membre indépendant du Comité de vérification au poste laissé vacant suite au départ de M. Jean Gérin;
3. De renouveler le mandat de M. André Harel, à titre de membre et président du Comité de vérification.

Signé par **Le**

Signataire :

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141711002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité de vérification

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que tous les mandats des membres élus du Comité de vérification ont pris fin au moment des élections municipales du 3 novembre 2013, il est requis au conseil d'agglomération de procéder à leurs remplacement au sein du Comité de vérification. De plus, suite à la démission de M. Jean Gérin à la fin de son mandat en septembre 2012 un poste de membre indépendant est resté vacant depuis ce moment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0518 -17 décembre 2009 - Nomination de Mesdames Vera Danyluk, Maria Tutino et Messieurs, Bertrand Ward, Sammy Forcillo, Allan DeSousa, membre du Comité de vérification à la suite des élections municipales de novembre 2009.

CG10 0063 - 4 février 2010 - Nomination de M. Edgar. Rouleau en remplacement de Mme Maria Tutino pour représenter les Villes reconstituées au Comité de vérification.

CG10 0319 - 26 août 2010 - Nomination de M. Edward Janiszewski en remplacement de Mme Vera Danyluk pour représenter les Villes reconstituées au Comité de vérification.

CG10 0466 - 16 décembre 2010 - Renouvellement des mandats de Messieurs André Harel et Jean Gérin à titre de membre indépendant du Comité de vérification et nomination de Pierre Lampron en remplacement de M. Allan DeSousa.

CG12 0057 - 23 février 2012 - Nomination de M. Gaétan Primeau en remplacement de M. Pierre Lampron à titre de membre du Comité de vérification.

DESCRIPTION

En vertu de de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et de la Charte du Comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, le comité est composé d'au plus dix (10) membres dont un minimum de cinq (5) sont des élus et deux (2) sont des membres indépendants. Du nombre des membres élus deux (2) sont des représentants des

municipalités reconstituées selon l'article 107.17 L.C.V.. En vertu de la charte du Comité de vérification adopté par le conseil d'agglomération son président doit être un membre indépendant.

Les élus représentants la Ville de Montréal, désigné par le maire, au comité de vérification sont Madame ??????? et Messieurs Richard Celzi et ??????????. Quant au élus représentants les municipalités reconstituées Messieurs Edward Janiszewaki, maire de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de Dorval, sont désignés à ce Comité.

En plus de procéder à la nomination des élus au Comité de vérification, il est requis de combler le second poste de membre indépendant. Il est recommandé de nommer Mme Marie-Josée Marsan à titre de membre indépendant. Une courte note biographique des activités professionnelles de Mme Marsan se trouve en pièce jointe. Afin d'assurer la transition, il est aussi recommandé de prolonger le mandat de M. André Harel à titre également de membre indépendant en plus de le désigné président du Comité.

JUSTIFICATION

La nomination des membres élus représentant la Ville de Montréal et des villes reconstituées sont requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération additionnelle n'est prévue pour la nomination des élus à ce Comité. La rémunération de Mme Marsan est fixé à un maximum annuel de 17 500\$, et ce, conformément au Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations sont requises afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la charte du Comité de vérification et aux dispositions de l'article 107.17 de la L.C.V.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Armand SAVOIE
secrétaire exécutif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation



Dossier # : 1130558007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte- des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Il est recommandé :

De nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à compter du 9 décembre 2013, en remplacement de monsieur François Da Sylva.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-02-06 10:58

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1130558007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur le ministère du Développement économique de l'innovation et de l'exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01) et d'une entente conclu entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour le dossier des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal, la CDEC de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce acquiert, sur le territoire de l'arrondissement, le statut de CLD, et deux représentants de l'arrondissement peuvent siéger à son conseil d'administration. Il est édicté, dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), que les éléments du développement économique que sont, entre autres, les CLD, relèvent de la compétence du conseil d'agglomération. Conséquemment, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Monsieur Lafond remplacera monsieur François Da Sylva qui a pris sa retraite de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130558007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'entente intervenue le 26 février 2009 entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, pour le dossier des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal, il a été convenu que deux représentants de la Ville et/ou de l'arrondissement siègeraient au conseil d'administration des CLD. Compte tenu que le mandat CLD a été octroyé par l'arrondissement à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, sur son territoire, deux représentants de l'arrondissement siègent donc au conseil d'administration de la CDEC.

Monsieur François Da Sylva, commissaire au développement économique, représentant de l'arrondissement, a pris sa retraite de la Ville de Montréal. Afin d'assurer une présence continue d'un représentant de l'arrondissement au sein de ce conseil d'administration, il est donc devenu nécessaire de le remplacer par une autre personne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0122 - Le 25 mars 2010, le conseil d'agglomération nommait madame Susan Clarke, conseillère municipale, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (1103571001)

CA03 170107 - Le 7 avril 2003, le conseil d'arrondissement autorisait la nomination de deux représentants de l'arrondissement sur le Conseil d'administration de la CDEC Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, soit M. Marcel Tremblay, conseiller municipal de Décarie et M. François Da Sylva, commissaire au développement économique (1033054005)

DESCRIPTION

La nomination de monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprise, viendra combler un poste d'administrateur laissé vacant suite au

départ de monsieur François Da Sylva. L'autre représentant de l'arrondissement à ce conseil devra être nommé au sein des élus de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce officielle dans la publication de la CDEC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2013-11-21



Dossier # : 1146456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :
DE demander au conseil d'agglomération :

DE nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet en remplacement de monsieur Alain Laroche à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2014-02-03 14:12

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération désire procéder à la nomination d'un membre pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution en ce sens et la soumettre au conseil d'agglomération pour considération et adoption.

Le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes précédemment :
CA13 210439 - 3 décembre 2013 - Nommer deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA12 210514 - 4 décembre 2012 - Remplacement d'un membre pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA09 210480 - 1^{er} décembre 2009 - Nommer deux membres du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CA04 210225 - 4 mai 2004 - Mandater le Centre local de développement de Verdun comme CLD sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour déposer pour approbation une recommandation concernant la représentation au conseil d'administration du CLD;

CA03 210091 - 1^{er} avril 2003 - Mandater le CLD en tant qu'organisme sur le territoire de l'arrondissement de Verdun pour soutenir le développement économique local et pour offrir les services de soutien à l'entrepreneuriat;

Protocoles d'entente entre la Ville, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et selon le cas, le Centre local de développement Anjou/Montréal-Nord, le Centre local de développement LaSalle, Le Centre local de développement Les 3 Monts (Mont-Royal/Outremont/Westmount), le Centre local de développement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0034 - 30 janvier 2014 - Nommer deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG12 0091 - 22 mars 2012 - Remplacement d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

CG10 0467 - 16 décembre 2010 - Remplacement d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG10 0056 - 4 février 2010 - Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun;

CG06 0134 - 30 mars 2006 - Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun (CLD);

CG06 0086 - 2 février 2006 - Remplacement de deux membres pour siéger au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun à compter du 1^{er} janvier 2006;

DESCRIPTION

De nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet, élue de l'arrondissement en remplacement de monsieur Alain Laroche à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

JUSTIFICATION

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-29

Caroline FISETTE
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire du conseil d'arrondissement

**Dossier # : 1146656003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner un(e) élu(e) à titre de représentant(e) des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

ATTENDU le départ de l'ancienne conseillère madame Josée Duplessis comme représentante des élus de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal;

Il est proposé :

DE DÉSIGNER madame Louise Mainville, conseillère municipale du district De Lorimier, comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en remplacement de madame Josée Duplessis.

DE MAINTENIR cette désignation en vigueur tant qu'elle n'aura pas été remplacée par résolution du conseil.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-01-22 13:22

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1146656003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner un(e) élu(e) à titre de représentant(e) des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146656003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner un(e) élu(e) à titre de représentant(e) des élus de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'accréditation, depuis le 1er avril 2003, de la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal à titre de Centre local de développement (CLD), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est représenté par deux personnes désignées de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, comme le prévoient les statuts de l'organisme. La CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal est la seule Corporation à desservir deux arrondissements parmi les neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal. Contrairement aux autres CDEC montréalaises, son conseil d'administration compte quatre représentants de la Ville, deux de l'arrondissement Ville-Marie et deux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dans chacun des deux cas, il s'agit d'un représentant qui a droit de vote, un(e) élu(e), et d'un(e) représentant(e) qui agit à titre d'observateur, un fonctionnaire.

Le 7 avril 2008, madame Josée Duplessis était désignée comme représentante des élus de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal. De ce fait, et suite à l'élection municipale du 3 novembre dernier, il est requis de recommander au conseil d'agglomération la nomination d'un représentant(e) élu(e) pour succéder à Mme Duplessis sur le conseil d'administration de la CDEC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA03 250063 : Désignation de madame Helen Fotopulos à titre de représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal pour un mandat de deux ans.

CA08 250221 : Désignation de madame Josée Duplessis à titre de représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal en remplacement de madame Helen Fotopulos.

DESCRIPTION

Désigner la conseillère Madame Louise Mainville comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

JUSTIFICATION

L'entente intervenue, le 29 juin 2004, entre le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Ville (maintenant le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) concernant les Centres locaux de développement (CLD) prévoit la présence d'élus au sein des conseils d'administration respectifs des organismes désignés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de la présence d'un(e) élu(e) au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne peut pas se prononcer sur les grandes orientations de développement économique local adoptées par cet organisme. L'arrondissement se prive ainsi d'un levier d'intervention fort utile dans la poursuite de ses objectifs en matière de développement économique local et contrevient à l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BELZILE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-17

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme